

RAE 2017

**RAPPORT ANNUEL
D'EXECUTION DE LA COOPERATION
UNION EUROPEENNE – POLYNESIE FRANÇAISE
ANNEE 2017**



PRESIDENCE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE
Délégation aux Affaires internationales, européennes et du
Pacifique - Bureau des Affaires européennes



DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE POUR LE PACIFIQUE
Bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique

« Conformément à la nouvelle Décision d'Association d'Outre-mer du 25 novembre 2013 (Décision 2013/755/UE du Conseil), la Polynésie française a l'obligation de fournir un rapport annuel de mise en œuvre de l'utilisation des financements européens sur son territoire incluant le Fonds européen de Développement et les programmes de l'Union européenne.

La contribution des services de l'administration du gouvernement de la Polynésie française, de l'Etat et notamment ceux amenés à gérer ou à assurer le suivi des projets financés par l'Union européenne est essentielle à l'élaboration de ce rapport. »

Le présent rapport qui couvre la période de janvier à décembre 2017, a été élaboré par le Bureau des Affaires Européennes de la Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique de la Polynésie française, en lien avec les ministères et services de l'administration polynésienne ainsi qu'avec les services et établissements publics de l'Etat en Polynésie française, le Bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique, la Banque Européenne d'Investissement et l'ensemble des acteurs locaux concernés.

TABLE DES MATIERES

1	SITUATION DE LA POLYNESIE FRANCAISE EN 2017	11
1.1	SITUATION INTERNE	11
1.1.1	<i>Situation politique</i>	11
1.1.2	<i>Situation économique</i>	15
1.1.3	<i>Situation budgétaire et état des finances publiques</i>	19
1.1.4	<i>Situation démographique</i>	22
1.2	COOPERATION ET INTEGRATION REGIONALE	24
1.2.1	<i>Echanges et accords commerciaux avec les partenaires</i>	24
1.2.2	<i>Relations internationales de la Polynésie française</i>	27
2	L'ÉTAT ET SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE	35
2.1	PARTENARIAT ETAT-PAYS	35
2.1.1	<i>Dépenses de l'Etat en Polynésie française</i>	38
2.1.2	<i>Principaux dispositifs financiers et complémentarité avec les financements européens</i>	39
2.1.3	<i>Le contrat de projets 2015-2020</i>	40
2.1.4	<i>Autres dispositifs financiers</i>	41
2.1.5	<i>Fonds Exceptionnel d'Investissement</i>	41
2.1.6	<i>Convention relative au développement de la filière de prise en charge du patient atteint du cancer en Polynésie française</i>	42
2.2	INTERVENTIONS DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT EN POLYNESIE FRANÇAISE 43	43
2.2.1	<i>Engagements financiers de l'AFD en faveur du secteur public</i>	43
2.2.2	<i>Engagements financiers de l'AFD en faveur du secteur privé</i>	45
2.2.3	<i>Etudes</i>	47
2.3	ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT IMPLIQUÉS DANS LA COOPÉRATION AVEC L'UE	49
2.3.1	<i>L'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie en Polynésie française</i>	49
2.3.2	<i>L'Agence française pour la biodiversité</i>	50
3	COOPERATION « UNION EUROPEENNE & POLYNESIE FRANÇAISE » EN 2017	52
3.1	DIALOGUE POLITIQUE ET TECHNIQUE	52
3.1.1	<i>Dialogue avec la Commission européenne</i>	52
3.1.2	<i>Dialogue avec les PTOM sous l'égide de l'OCTA</i>	55
3.1.3	<i>Dialogue particulier avec l'Etat membre</i>	58
3.2	DECLINAISON DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA PF DANS LES SECTEURS DE COOPERATION UE-PF.....	59
3.2.1	<i>Politique du développement touristique</i>	59
3.2.2	<i>Politique en matière d'environnement</i>	60
3.2.3	<i>Politique en matière énergétique</i>	61
3.2.4	<i>Politique en matière d'innovation</i>	63
3.2.5	<i>Politique en matière de gestion des finances publiques</i>	64
3.3	MISE EN ŒUVRE DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT EN 2017	66
3.3.1	<i>Repères chronologiques pour l'année 2017</i>	66
3.3.2	<i>Mise en œuvre du 9^{ème} FED</i>	68
3.3.3	<i>Exécution du 10^{ème} FED</i>	71
3.3.4	<i>Exécution du 10^{ème} FED territorial</i>	72

3.3.5	Exécution du 10ème FED régional (INTEGRE)	79
3.3.6	Exécution du 10ème FED régional thématique.....	82
3.3.7	Programmation et mise en œuvre du 11ème FED territorial et régional	83
3.4	PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES HORIZONTAUX	87
3.4.1	Education et formation.....	88
3.4.2	Programmes thématiques.....	90
3.5	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT.....	96
4	BILAN	98
5	ANNEXES	100
5.1	ANNEXE 1 - RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU FED TERRITORIAL.....	101
5.2	ANNEXE 2 - RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU FED REGIONAL	102
5.3	ANNEXE 3 – REPARTITION DES ALLOCATIONS DU FED.....	103
6	« FICHES PROJET ANALYTIQUES » DES PROJETS FINANCES PAR L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANCAISE	104
6.1	9EME FED - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES POUR LA PLAINE SUD DE PUNAAUIA, PHASE II, RACCORDEMENT ET POSE DE RESEAUX- BASSINS VERSANTS L,M,O,Q,ET T	105
6.2	10EME FED – RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE.....	108
6.3	10EME FED – REPARATION DE LA PROTECTION DE LA ROUTE TERRITORIALE N°2 DU PK 14 AU PK 16, SUITE AUX DOMMAGES OCCASIONNES PAR LE CYCLONE OLI.....	116
6.4	10EME FED - CONTRIBUTION A L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE PAPEETE (TAHITI)	119
6.5	10EME FED – INITIATIVE DES TERRITOIRES POUR LA GESTION REGIONALE DANS LES PTOM DU PACIFIQUE (INTEGRE)	123
6.6	10EME FED – DEFINITION D'UNE STRATEGIE TERRITORIALE DE L'INNOVATION	127
6.7	11EME FED – PROGRAMMATION DE L'APPUI BUDGETAIRE AU SECTEUR DU TOURISME.....	130
6.8	11EME FED – TCF II (FACILITE DE COOPERATION TECHNIQUE)	132
6.9	PROGRAMMES HORIZONTAUX –ERASMUS + - MOBILITES DES ETUDIANTS ET DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR /CONSORTIUM PF	134
6.10	PROGRAMMES HORIZONTAUX – ERASMUS + - « ETUDE RETROSPECTIVE DE LA 1ERE GUERRE MONDIALE D'UN POINT DE VUE REGIONAL »	137
6.11	PROGRAMMES HORIZONTAUX – ERASMUS + - “WE BELIEVE IN A BETTER EUROPE”	141
6.12	PROGRAMMES HORIZONTAUX – ERASMUS + - “IT'S MY LIFE, IT'S MY CHOICE”	144
6.13	PROGRAMMES HORIZONTAUX – ERASMUS+ - « CITOYENNETE EUROPEENNE ET MULTICULTURALISME ». 149	
6.14	PROGRAMMES HORIZONTAUX - PROGRAMME BEST III.....	152
6.15	PROGRAMMES HORIZONTAUX – PROGRAMME BEST 2.0.....	155

TABLE DES ILLUSTRATIONS

GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DE L'ENVELOPPE ACCORDEE A LA PF DANS LE CADRE DU FED TERRITORIAL (MILLIONS F CFP).....	10
GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB (2006-2017).....	15
GRAPHIQUE 3 : INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION – SOURCE RAPPORT ANNUEL PF 2017 - IEOM	18
GRAPHIQUE 4 : REPARTITION DES DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAMP DE COMPETENCES	38
GRAPHIQUE 5 : REPARTITION DES AIDES DE L'ADEME EN POLYNESIE FRANÇAISE EN 2017 ©ADEME PF	50

TABLEAUX

TABLEAU 1 : CHIFFRES-CLES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE EN 2017 – SOURCE : IEOM.....	11
TABLEAU 2 : EVOLUTION DES PRINCIPAUX ELEMENTS DU BUDGET (2014-2017).....	20
TABLEAU 3 : BALANCE COMMERCIALE GLOBALE (HORS SERVICES) 2014-2017, EN MILLIONS F CFP	24
TABLEAU 4 : IMPORTATIONS 2017 - PRINCIPAUX FOURNISSEURS DE LA PF.....	25
TABLEAU 5 : EXPORTATIONS 2017 - PRINCIPAUX CLIENTS DE LA PF	25
TABLEAU 6. DOMAINES ET MODES D'INTERVENTION DE L'ADEME EN POLYNESIE FRANÇAISE	49
TABLEAU 7 : REPERES CHRONOLOGIQUES DES PROGRAMMES DU FED EN PF POUR L'ANNEE 2017	68
TABLEAU 8 : RECAPITULATIF DU MONTANT DES CONTRIBUTIONS DU 9 ^{EME} FED EN FAVEUR DE LA PF.....	68
TABLEAU 9 : MONTANT DU PROGRAMME « AEU – PLAINE SUD DE PUNAAUIA – PHASE II ».....	68
TABLEAU 10 : MONTANT DES CONTRIBUTIONS DU 10 ^{EME} FED EN FAVEUR DE LA POLYNESIE FRANÇAISE.....	71
TABLEAU 11 : REPARTITION DES FINANCEMENTS DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DE LA PF.....	74
TABLEAU 12 : REPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE DE LA PSE	75
TABLEAU 13 : RECAPITULATIF DU MONTANT DES CONTRIBUTIONS DU 11 ^{EME} FED	83
TABLEAU 14 : MOBILISATION DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES HORIZONTAUX POUR LA PERIODE 2008-2016	87
TABLEAU 15 : EVOLUTION DU BUDGET DES MOBILITES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	89
TABLEAU 16 : PARTICIPATIONS DE LA BEI EN PF DEPUIS 2012.....	97

PHOTOS

PHOTO 1 : FORUM DES ILES DU PACIFIQUE : LE PRESIDENT EDOUARD FRITCH A LA RETRAITE DES LEADERS – SOURCE : PRESIDENCE.PF	27
PHOTO 2 : SEPTIEME REUNION DU POLYNESIAN LEADERS GROUP – SOURCE : PRESIDENCE.PF.....	28
PHOTO 3 : TEARII ALPHA ET HON SHANE JONES LE 5 DECEMBRE 2017. SOURCE : PRESIDENCE.PF	29
PHOTO 4 : LE PRESIDENT DE LA PF, EDOUARD FRITCH, ET LE MINISTRE DE LA SANTE DES ILES COOK, NANDI GLASSIE – SOURCE : PRESIDENCE.PF.....	29
PHOTO 5 : LA POLYNESIE FRANÇAISE REPRESENTEE A LA CONFERENCE SUR LES OCEANS A L'ONU – SOURCE : PRESIDENCE.PF.....	30
PHOTO 6 : RENCONTRE DU MINISTRE DU DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PRIMAIRES, TEARII ALPHA, ET DU PRINCE ALBERT II DE MONACO – SOURCE : PRESIDENCE.PF	31
PHOTO 7 : LA PF, REPRESENTEE PAR LA DEPUTEE MAINA SAGE, A BONN EN ALLEMAGNE – SOURCE : PRESIDENCE.PF	31
PHOTO 8 : CONFERENCE IMPAC 4 AU CHILI SUR LES AIRES MARINES PROTEGEES – SOURCE : PRESIDENCE.PF	32
PHOTO 9 : LE PRESIDENT REÇU PAR LE PAPE FRANÇOIS – SOURCE : LA 1ERE.FR.....	33

PHOTO 10 : LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, EMMANUEL MACRON ET LE PRESIDENT EDOUARD FRITCH AU SOMMET « ONE PLANET » A PARIS - PRESIDENCE.PF	33
PHOTO 11 : LE PAYSAGE CULTUREL TAPUTAPUATEA INSCRIT A L'UNESCO – SOURCE ©MATARAI / UNESCO	34
PHOTO 12 : ENTRETIEN DU PRESIDENT EDOUARD FRITCH AVEC LE PREMIER MINISTRE EDOUARD PHILIPPE A L'HOTEL MATIGNON – SOURCE : FLORIAN DAVID - MATIGNON	37
PHOTO 13 : FIN DE LA VISITE DU GARDE DES SCEAUX EN POLYNESIE FRANÇAISE – SOURCE : PRESIDENCE.PF	37
PHOTO 14 : RENCONTRE DE LA MINISTRE DES OUTRE-MER A PARIS – SOURCE : TAHITI-INFOS.COM	37
PHOTO 15 : 3 ^{EME} SOMMET DES MINISTRES DE L'ENERGIE DES PTOM – SOURCE : WWW.OCTAASSOCIATION.ORG..	57
PHOTO 16 : 10 ^{EME} COMITE DE SUIVI DU PARTENARIAT UE-PTOM – SOURCE : OUTREMERS360.COM.....	58
PHOTO 17 : SIGNATURE DES DEUX MARCHES DE TRAVAUX DU PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES DE PAPEETE – SOURCE : PRESIDENCE.PF	73
PHOTO 18 : PRESENTATION DES FUTURS TRAVAUX – 28 NOVEMBRE 2017	73
PHOTO 19 : COPIL DE LA REFORME DE LA GFP DU 14 DECEMBRE 2017	76
PHOTO 20 : DRAPEAUX DE L'UNION EUROPEENNE ET LA POLYNESIE FRANÇAISE	78
PHOTO 21 : AFFICHE « SEMAINE DE L'EUROPE EN POLYNESIE FRANÇAISE » EDITION 2017 – SOURCE : WWW.SERVICE-PUBLIC.PF/DAIE	78
PHOTO 22 : SIGNATURE DU DOCUMENT DE PROGRAMMATION DU 11 ^{EME} FED TERRITORIAL – 24 NOVEMBRE 2017.	84
PHOTO 23 : CONFERENCE « BEST FUTURE », BRUXELLES NOVEMBRE 2017	91

CARTES

CARTE 1 : REPARTITION DE LA POPULATION EN POLYNESIE FRANÇAISE EN 2017 – SOURCE : ISPF	23
---	----

ABREVIATIONS – ACRONYMES

3IF	Troisième Instrument Financier
AAMP	Agence des Aires Marines Protégées
ABS	Appui Budgétaire Sectoriel
ACP	Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
AFD	Agence Française de Développement
AME	Aire Marine Educative
APF	Assemblée de Polynésie Française
APHP	Assistance Publique des Hôpitaux de Paris
AT	Assistance technique
BAE	Bureau des Affaires Européennes
BEI	Banque européenne d'Investissement
BEST	Régime volontaire pour la biodiversité et les services éco systémiques dans les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne
CdP	Contrat de Projet Etat-Polynésie française
CE	Commission européenne
CEROM	Comptes Economiques Rapides de l'Outre-Mer
CFL	Comité des Finances Locales
CHPF	Centre Hospitalier de la Polynésie Française
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CPS	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
CRIOBE	Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement
DAIEP	Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique
DAO	Décision d'Association Outre-mer
DAREIC	Délégué Académique aux Affaires Européennes, Internationales et de Coopération
DBF	Direction du Budget et des Finances
DEQ	Direction de l'Equipement
DGAE	Direction Générale des Affaires Economiques
DGCE	Dotation Globale de Compensation pour l'Education
DGEE	Direction Générale de l'Education et des Enseignements
DGIE	Dotation Globale d'Investissement pour l'Education
DGOM	Direction générale des outre-mer
DIREN	Direction de l'Environnement
DOCUP	Document unique de programmation
DPF	Délégation de la Polynésie Française à Paris
DRMM	Direction des Ressources Marines et Minières
EFTLV	Programme « Education et formation tout au long de la vie »
ENR	Energies renouvelables
ENRTP	Programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie
EPHE	Ecole Pratique des Hautes Etudes
FCT	Fonctionnement
FDIP	Forum pour le Développement des Iles du Pacifique
FED	Fonds Européen de Développement
FEI	Fonds Exceptionnel d'Investissement
FELP	Fonds pour l'emploi et de lutte contre la pauvreté
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIGD	Fonds de l'investissement et de garantie de la dette
FIP	Forum des Iles du Pacifique
FITTH	programme "Fiber To The Home" /déploiement de la fibre optique dans les habitations)
FPT	Fonction Publique Territoriale
GFP	Gestion des finances publiques
ICD	Instrument de Coopération au Développement

IEOM	Institut d'émission d'Outre-mer
IFRECOR	Initiative Française pour les REcifs CORaliens
ILM	Institut Louis Malardé
INPI	Institut National de la Propriété Industrielle
INTEGRE	Initiative des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l'environnement
INV	investissement
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
ISPF	Institut de la Statistique de la Polynésie Française
LFI	Loi de Finances
M.	millions
MNHN	Muséum National d'Histoire Naturelle
MOM	Ministère des Outre-Mer
OCTA	Association des PTOM de l'Union Européenne/ Association of the Overseas Countries and Territories of the European Union
OPH	Office Polynésien de l'Habitat
PACT	Polynesian Against Climate Threats / la Polynésie face aux menaces climatiques
PACER	Pacific Agreement on Closer Economic Relations/ Accord du Pacifique pour des relations économiques plus étroites
PCRD	Programme « Cadre Recherche & Développement »
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability/ Dépenses publiques et responsabilité financière
PICTA	Pacific Island Countries Trade Agreement / Accord sur le commerce du Forum des îles du Pacifique
PIDF	Pacific Island Development Forum ou Forum de développement des îles du Pacifique
PF	Polynésie française
PLG	Polynesian Leaders Group / Groupe des Dirigeants Polynésiens
PME	Petites et moyennes entreprises
PROE	Programme Régional Océanien pour l'Environnement /SPREP: Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme
PTOM	Pays et Territoires d'Outre-mer
REI	Recherche, Education & Innovation
RESCCUE	Restoration of ecosystem services against climate change unfavorable effects/Restauration des services éco-systémiques et d'adaptation au changement climatique
RU	Régions Ultrapériphériques
SDR	Service du développement rural
SERD	Semaine Européenne de Réduction des Déchets
SPC PF	Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française
SIDS	Small Island Developing States / Petits États insulaires en développement
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SOGEFOM	Société de Gestion de Fonds de Garantie d'Outre-Mer (
SOP Manu	Société d'Ornithologie de Polynésie française - Manu
STI	Stratégie Territoriale pour l'Innovation
SWAC	Sea Water Air Conditioning Système de climatisation par eau de mer
SWOT	Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats/ Matrice : Forces, Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces
TCF	Facilité de Coopération Technique
TFU	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
TPE	Très petites entreprises
TUE	Traité de l'Union européenne
UE	Union européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNFCCC	United Nations Framework Convention on Climate Change/

CCNUCC : Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement
Climatique

ZCB Zones clés de la Biodiversité

Note : Le taux de change utilisé dans le présent document est : 1000 F CFP = 8,38 €
(référence : arrêté du 31 décembre 1998)

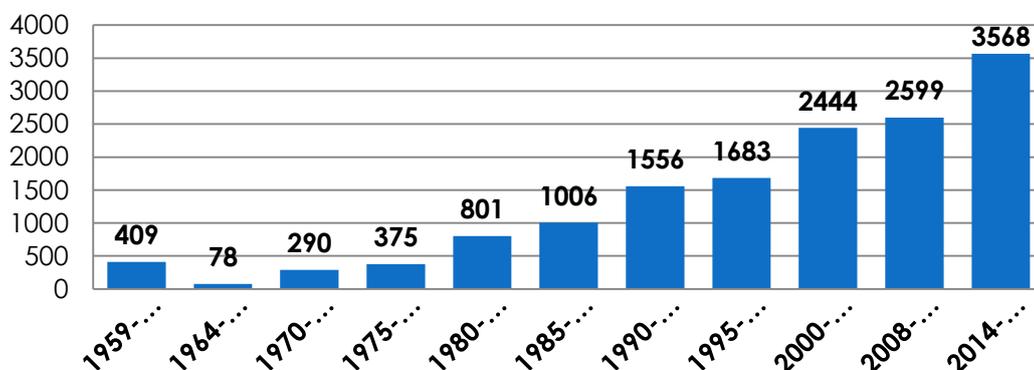


Carte de la Polynésie française superposée à l'Union européenne

La Polynésie française compte parmi les 25 pays et territoires d'Outre-mer (PTOM), énumérés à l'annexe II du traité de l'Union européenne (TUE), qui bénéficient d'un régime d'association renforcée avec l'Union européenne (UE), prévu par la partie IV du traité sur le fonctionnement de l'UE (articles 198 à 204 TFUE) et mis en œuvre par la Décision d'Association d'Outre-mer (DAO). A ce titre, elle bénéficie du soutien financier de l'Union européenne, depuis 1959.

Depuis près de 60 ans, la Polynésie française bénéficie en effet du Fonds Européen de Développement (FED), principal instrument de l'aide communautaire accordée aux pays en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) et aux PTOM. Les montants de cette aide accordée sous forme de subventions à la Polynésie française n'ont pas cessé d'augmenter.

Depuis le début des années 2000, l'aide européenne en PF a principalement été concentrée dans le secteur de l'assainissement des eaux usées avec les 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} FED. Parallèlement, depuis que l'éligibilité des acteurs polynésiens aux programmes inscrits au budget de l'Union européenne a été reconnue, leur participation à ces derniers a connu une croissance régulière, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'environnement.



Graphique 1 : évolution de l'enveloppe accordée à la PF dans le cadre du FED territorial (millions F CFP)

1 SITUATION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE EN 2017

Quelques chiffres clés

Population (Recensement août 2017)	275 918 habitants
Superficie totale	4 167 km ² (118 îles)
Zone Economique Exclusive (ZEE)	5,03 millions de km ²
Aéroports	49
Ports	4 ports ; 30 débarcadères ; 33 quais
PIB nominal (estimation 2017)	593 milliards F CFP ¹
PIB/hab. (estimation 2016)	2,1 millions F CFP ²
Encours de la dette (au 31 décembre 2017)	85,6 milliards F CFP
Taux de chômage (estimation 2017)	21,8 %
Taux d'inflation moyen (2017)	0,5 %
Nombre de touristes (2017)	198 959
Importations totales (2017)	172 783 millions F CFP
Exportations produits locaux (2017)	12 977 millions F CFP

Tableau 1 : Chiffres-clés de la Polynésie française en 2017 – source : IEOM

1.1 SITUATION INTERNE

1.1.1 Situation politique

1.1.1.1 Cadre institutionnel

Dotée depuis 1984 d'un régime original d'autonomie, la Polynésie française a vu son statut évoluer vers un élargissement de ses responsabilités et une affirmation de son identité.

Pays d'outre-mer au sein de la République Française, la Polynésie française constitue une collectivité d'outre-mer dont l'autonomie est régie par l'article 74 de la Constitution. Elle se gouverne librement et démocratiquement, par ses représentants élus et par la voie du référendum local, dans les conditions prévues par la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ci-après dénommée « statut de la Polynésie française ». Aux termes de ce statut, la Polynésie française dispose d'une compétence générale et est compétente dans toutes les matières, à l'exception de celles relevant des compétences de l'Etat et des communes, énumérées respectivement aux articles 14 et 43 du statut de la Polynésie française.

¹ Source : ISPF

² et ³ Source : Comptes économiques rapides de la Polynésie française – Juillet 2017 - ISPF / CEROM

La collectivité compte quatre institutions : le Président de la Polynésie française, le gouvernement, l'Assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique, social et culturel.

Le Président est élu par les représentants à l'Assemblée de la Polynésie française au scrutin secret pour un mandat de 5 ans. Il constitue le gouvernement en nommant le Vice-président et les ministres. Il promulgue les lois de Pays et signe les actes délibérés en Conseil des ministres. Il est l'ordonnateur du budget et dirige l'administration territoriale.

Le gouvernement constitue l'exécutif de la Polynésie française dont il conduit la politique. Il se réunit hebdomadairement en conseil des ministres chargé solidairement et collégalement des affaires relevant de sa compétence. Le gouvernement arrête les projets de délibérations à soumettre à l'Assemblée et les mesures d'application nécessaires à leur mise en œuvre. Il jouit également d'un pouvoir réglementaire étendu.

L'Assemblée de la Polynésie française est composée de 57 membres élus pour cinq ans au scrutin de liste proportionnel à deux tours sur la base d'une seule circonscription divisée en huit sections. L'Assemblée délibère sur toutes les matières qui sont de la compétence de la collectivité, à l'exclusion de celles qui sont dévolues au conseil des ministres ou au Président de la Polynésie française. Elle adopte les lois de Pays, sur lesquelles le Conseil d'État exerce un contrôle juridictionnel, et les délibérations présentées par le gouvernement. Elle vote le budget et les comptes de la Polynésie française et contrôle l'action du gouvernement.

Le Conseil économique, social et culturel (CESC) est composé des représentants des groupements professionnels, des syndicats, des organismes et des associations qui concourent à la vie économique, sociale et culturelle de la collectivité. Organisme consultatif, le CESC répond à des saisines du gouvernement et de l'Assemblée par des avis assortis de recommandations. Il peut également réaliser des études sur les thèmes relevant de sa compétence.

Le CESC est composé de 48 membres désignés par leurs pairs pour une durée de 4 ans et répartis en 4 collèges (représentants des salariés, des entrepreneurs, de la vie collective et du développement).

1.1.1.2 Vie politique

D'un point de vue politique, l'année 2017 a été marquée par l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai 2017 avec la victoire du candidat du parti « En marche ! » Emmanuel Macron qui a obtenu au niveau national au second tour, 68,8 % des suffrages contre 34,2 % pour la candidate du Front national, Marine Le Pen, avec un taux d'abstention d'environ 25%.

En Polynésie française, le vote du 2nd tour pour ces élections a donné les résultats suivants : 58,39 % des suffrages pour Emmanuel Macron qui était soutenu par la majorité autonomiste du Président Edouard Fritch (Tapura Huiraaatira) contre 41,61 % pour Marine Le Pen qui était soutenue par le parti Tahoeraa Huiraaatira de Gaston Flosse, avec un taux d'abstention record de 53,11 %.

Les élections législatives, qui ont suivies les 3 et 17 juin 2017, ont donné deux sièges au parti Tapura Huiraa-tira (Maina Sage réélue dans la 1^{ère} circonscription³ et Nicole Sanquer, ancienne ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, élue dans la 2^{ème} circonscription⁴) et un siège au parti d'opposition indépendantiste Tavini Huiraa-tira (Moetai Brotherson, élu dans la 3^{ème} circonscription⁵).

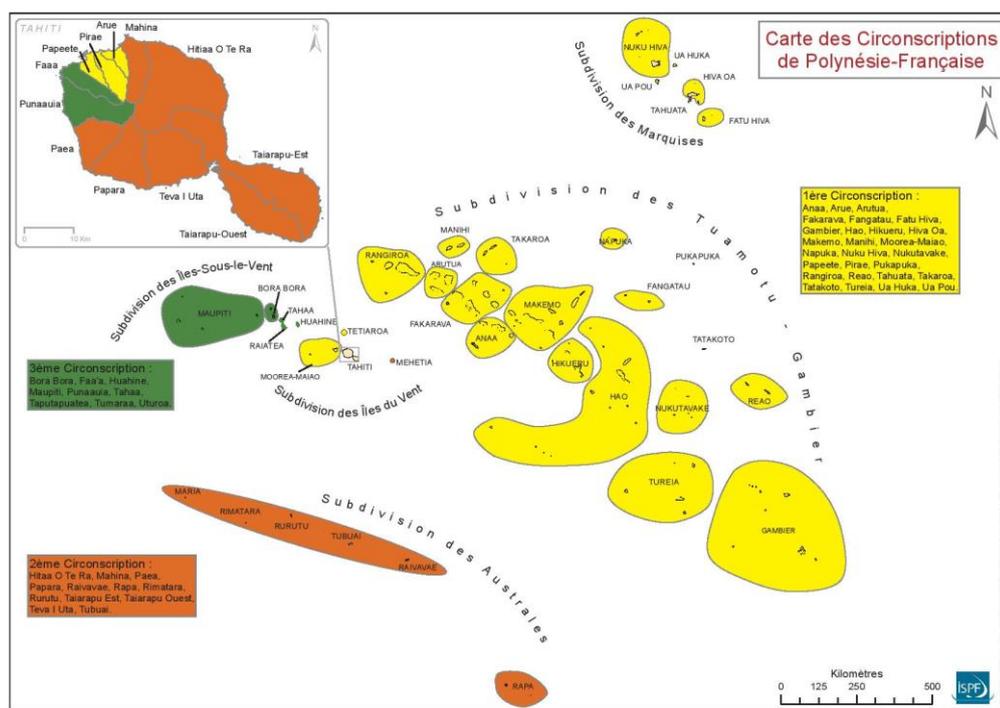


Image 1: carte des circonscriptions de Polynésie française - source ISPF

S'agissant du gouvernement, après une année 2016 sans aucun remaniement ministériel, 4 changements sont intervenus en 2017 :

- Le 13 janvier 2017⁶, Teva Rohfrisch, déjà ministre de l'économie, est nommé vice-président et 3 nouveaux ministres font leur entrée au gouvernement :
 - Nicole Bouteau, présidente de la commission tourisme à l'assemblée, prend la tête du ministère du tourisme et du transport international ;
 - Jacques Raynal, médecin, prend les rênes du ministère de la santé et des solidarités, en charge de mener la réforme de la PSG ;
 - Luc Faatau, ayant déjà exercé des fonctions ministérielles, est nommé au ministère de l'équipement et des transports intérieurs.

Les ministres sortants sont Albert Solia, ministre de l'équipement et Patrick Howell, ministre de la santé, candidat aux législatives.

³ 1^{ère} circonscription regroupant les Marquises, les Tuamotu, l'île de Moorea et les communes de Papeete, Arue et Pirae de l'île de Tahiti

⁴ 2^{ème} circonscription regroupant les communes de Paea, Papara, Tevā I Uta, Tairapu est et Tairapu ouest de l'île de Tahiti et l'archipel des Australes

⁵ 3^{ème} circonscription regroupant les communes de Faa'a, Punaauia et les Iles Sous le Vent.

⁶ Arrêté n° 24/PR du 13 janvier 2016 portant modification de l'arrêté n° 676/PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions.

- Le 28 février 2017⁷, suite à la démission du sénateur Nuihau Laurey⁸, ministre des finances, de l'énergie et des mines, pour cause de non cumul des mandats, le Vice-président de la PF, Teva Rohfritsch reprend le portefeuille des finances et Heremoana Maamaatuaiahutapu, celui de l'énergie et des mines.
- Le 17 juillet 2017⁹, pour cause de nom cumul des mandats après son élection comme députée de la 2^{ème} circonscription, la ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports Nicole Sanquer-Fareata¹⁰, est également obligé de démissionner. Ses attributions dans les domaines de l'éducation et de la jeunesse et des sports sont respectivement reprises par Tea Frogier et par le Président de la Polynésie française, Edouard Fritch.
- Le 19 juillet 2017¹¹, les attributions au titre des mines auparavant exercées par Heremoana Maamaatuaiahutapu, ministre de la culture, de l'environnement, de l'artisanat et de l'énergie, en charge de la promotion des langues et de la communication, sont transférées à Tearii Alpha.

Au 20 juillet 2017, la composition du gouvernement s'établit donc comme suit :

- M. Édouard Fritch, Président de la Polynésie française, en charge de l'emploi, du partenariat avec les collectivités, des postes et télécommunications, des affaires internationales, de la jeunesse et des sports.
- M. Teva Rohfritsch, Vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques;
- M. Jean-Christophe Bouissou, ministre du logement, de l'aménagement et de l'urbanisme, en charge du numérique, porte-parole du gouvernement ;
- M. Tearii Alpha, ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières, de la valorisation du domaine et des mines ;
- Mme Nicole Bouteau, ministre du tourisme et des transports internationaux, en charge des relations avec les institutions ;
- M. Jacques Raynal, ministre des solidarités et de la santé, en charge de la protection sociale généralisée, de la prévention et de la famille ;
- M. Luc Faatau, ministre de l'équipement et des transports intérieurs ;
- Mme Tea Frogier, ministre du travail, de la formation professionnelle et de l'éducation, en charge de la fonction publique, de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

⁷ Arrêté n° 145/PR du 28 février 2017 portant modification de l'arrêté n° 676/PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions.

⁸ Arrêté n° 144/PR du 28 février 2017 mettant fin aux fonctions de M. Nuihau Laurey, ministre des finances, de l'énergie et des mines.

⁹ Arrêté n° 544/PR du 17 juillet 2017 portant modification de l'arrêté n° 676/PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions.

¹⁰ Arrêté n° 543/PR du 17 juillet 2017 mettant fin aux fonctions de Mme Nicole Sanquer-Fareata, ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur.

¹¹ Arrêté n° 563/PR du 19 juillet 2017 portant modification de l'arrêté n° 676/PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions.

- M. Heremoana Maamaatuaiahutapu, ministre de la culture, de l'environnement, de l'artisanat et de l'énergie, en charge de la promotion des langues et de la communication.

1.1.2 Situation économique¹²

La consommation des ménages et les exportations de biens et de services ont été les principaux moteurs de la croissance en 2017.

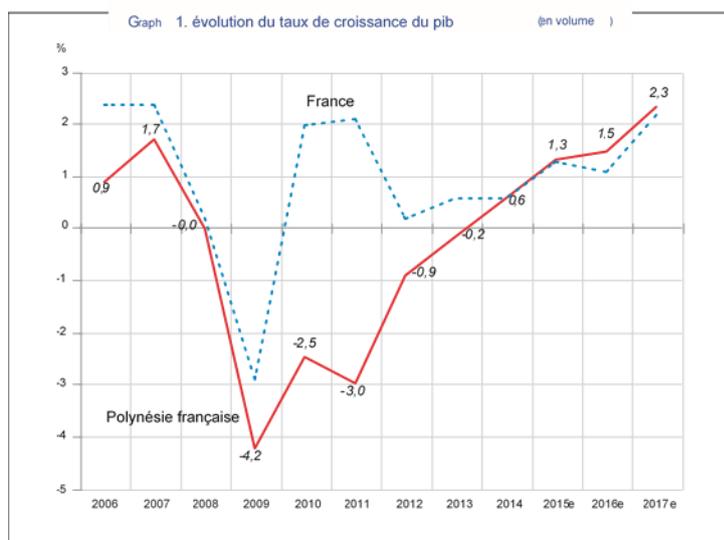
Les signes d'amélioration observés depuis 2014 se sont consolidés en 2017 en raison d'une reprise de l'économie polynésienne plus marquée, d'un investissement des agents économiques plus dynamique et d'un marché de travail plus vigoureux, qui a dopé la consommation des ménages.

La confiance retrouvée des chefs d'entreprises se lit dans l'évolution du climat des affaires, qui retrouve des niveaux jamais atteints depuis 17 ans.

Ce regain d'activité a permis la hausse de l'emploi salarié (+ 2,8 % en septembre 2017)¹³. Les créations nettes d'emploi (environ 1500 sur un an) se renforcent mais ne suffisent pas encore à faire refluer le chômage.

1.1.2.1 Comptes économiques

En 2017, la reprise de l'activité, observée depuis 2014, s'accélère : le Produit Intérieur Brut (PIB) de la Polynésie française progresse de 2,3 % en volume après +1,5 % en 2016. La consommation des ménages est le principal moteur de la croissance qui est également soutenue par les exportations de biens et de services (+ 3,5 % en volume). Le revenu du travail augmente en lien avec l'amélioration du marché de l'emploi, tout comme le revenu disponible brut des ménages. Ces hausses profitent aux ménages et à leur consommation car les prix sont restés relativement stables (+ 0,5 %).



La demande des ménages et du reste du monde stimule la croissance du PIB

Graphique 2 : Evolution du taux de croissance du PIB (2006-2017)

Pour la première année depuis 2002, l'économie polynésienne croît à un rythme supérieur à 2 %. Cette embellie permet de soutenir le marché du travail dont les effectifs reviennent à un niveau comparable à celui de 2011 (63 200 emplois salariés à fin 2011) avec la plus forte croissance annuelle observée depuis 2007. Les principaux moteurs de la croissance sont la

¹² et ⁵ Les données présentées dans cette partie proviennent du rapport « Comptes économiques rapides de la Polynésie française » (CEROM – ISPF, juillet 2018)

¹³ En rappel : pour la même période en 2016, la hausse de l'emploi salarié était de +1,8 %

consommation finale des ménages et les exportations de biens et de services. Ils contribuent respectivement pour 1,4 point et 0,7 point à la croissance du PIB.

La consommation des ménages profite de la reprise sur le marché du travail

La consommation finale (publique et privée), principale composante de l'économie polynésienne progresse de 2 % en volume et contribue pour 1,9 point à la croissance du PIB en 2017.

La progression s'observe aussi bien pour le secteur public que pour les ménages. La consommation publique, qui correspond aux dépenses de fonctionnement et à la consommation de capital fixe, croît de 1,5 % en volume et la consommation finale des ménages, de 2,2 %.

Cette hausse de la consommation privée, la plus forte observée depuis 2007, s'explique par la progression soutenue de la masse salariale et du revenu disponible brut dans un contexte d'inflation contenue (+ 0,5 %) en 2017. La confiance des ménages et donc les perspectives de consommation semblent se renforcer. En témoigne la forte progression des ventes de voitures particulières (+ 40 % en 2017), soit 4 900 nouvelles immatriculations contre 3 300 en 2016.

Les secteurs d'activité dont la masse salariale a le plus augmenté sont l'hôtellerie restauration (+ 4,1 %) qui profite d'une fréquentation touristique en hausse, les services aux particuliers (+ 5,4 %) et l'industrie des biens de consommation (+ 1,6 %) avec la reprise de la demande intérieure.

Concomitamment à la hausse de la masse salariale du secteur privé, celle du secteur public progresse aussi en 2017. La consommation publique progresse de 1,5 % en volume et atteint 179,3 milliards de F.CFP constants (aux prix de 2016) ; elle contribue pour 0,5 point à la croissance du PIB.

La progression de la consommation publique s'observe depuis deux ans (+ 0,6 % en 2016), alors qu'elle n'avait fait que diminuer entre 2008 et 2014 pour se stabiliser en 2015.

Cette évolution à la hausse s'inscrit dans un contexte économique dynamique et une augmentation des recettes fiscales en 2017.

1.1.2.2 Emploi et chômage

L'emploi salarié est en hausse de 2,8% en septembre 2017 (après +1,8% sur la même période en 2016). L'emploi en Polynésie française est marqué par la prédominance du secteur tertiaire, dans lequel travaillent plus de 8 salariés sur 10. Les services mobilisent plus de deux tiers des effectifs salariés, dont près de 6 sur 10 travaillent dans le secteur marchand. A fin septembre 2017 (derniers chiffres disponibles), 64 023 salariés sont recensés en Polynésie française.

A l'exception du secteur de la construction où l'emploi est stable, tous les autres secteurs sont concernés par cette évolution positive. Cependant, les emplois créés, en moyenne 1500 entre septembre 2016 et septembre 2017, restent insuffisants pour inverser significativement la courbe du chômage.

Dans l'ensemble, le taux de chômage estimé en PF (21,8 %¹⁴) se situe bien au-dessus du taux métropolitain (8,9%¹⁵) et de la Nouvelle-Calédonie (11,6 %¹⁶). En PF, ce taux est calculé tous les 5 ans à l'occasion des recensements de la population.

1.1.2.3 Revenus et salaires

En 2017, le salaire brut moyen équivalent temps plein (ETP) s'établit à 320 000 F CFP par mois, enregistrant + 0,2 % sur l'année.

Les secteurs les plus rémunérateurs en moyenne sont le tertiaire (330 000 F CFP) et l'industrie (319 000 F CFP).

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de 3,7 %, au profit des hommes, mais il tend à se réduire peu à peu ; il y a dix ans, il était proche de 6%. L'écart de rémunération entre le secteur privé et le secteur public local est de 24,1 %, au profit du secteur public. Le salaire moyen mensuel ETP est ainsi de 302 000 F CFP dans le privé contre 374 000 F CFP dans la fonction publique territoriale.

La masse salariale globale atteint 179,1 milliards de F CFP. Elle s'affiche en hausse de 2,8% par rapport à 2016. Elle est dynamisée par la hausse de l'emploi, le salaire moyen restant relativement stable. Elle progresse significativement dans le secteur secondaire et le tertiaire marchand mais stagne dans le secteur primaire.

Inchangé depuis le 1^{er} janvier 2008, le point d'indice de la fonction publique polynésienne a été revalorisé de 1% en 2016, fruit d'un arbitrage entre la volonté du gouvernement de maîtriser l'évolution de la masse salariale, et les revendications des fonctionnaires. Le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) n'a fait l'objet d'aucune revalorisation depuis le 1^{er} octobre 2014, restant fixé à 152 914 F CFP brut pour 169 heures de travail, soit un taux horaire brut de 904,82 F CFP. Il est inférieur de 2% au salaire minimum garanti (SMG) calédonien, revalorisé à 155 696 F CFP en août 2017 et de 17% au SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) métropolitain, qui s'établit à 178 815 F CFP depuis le 1^{er} janvier 2018.

Salaire brut moyen en 2017 (ETP) :	320 000 F CFP
Masse salariale	: 179,1 milliards F CFP (+ 2,8 % par rapport à 2016)
Ecart hommes / femmes	: + 3,7 % pour les hommes
Ecart public / privé	: + 24,1 % pour le public

¹⁴ Source ISPF – Polynésie française en bref 2017 – Taux de chômage estimé en 2017 sur la base des données recueillies lors du recensement général de la population du 22 août 2012

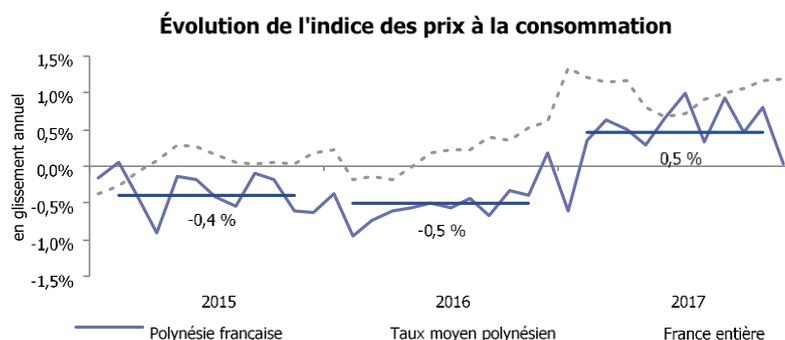
¹⁵ Source INSEE – Taux de chômage en France en 2017

¹⁶ Source ISEE – Taux de chômage en Nouvelle-Calédonie en 2017

Les prix

En 2017, les prix progressent en moyenne de 0,5% et se stabilisent en fin d'année. La majorité des postes composant l'indice des prix à la consommation (IPC) stagnent ou varient peu, à l'instar des postes transport (+0,2%) et logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles (+0,3%).

Les prix à la consommation progressent de 0,5% en moyenne en 2017



Graphique 3 : Indice des prix à la consommation – source rapport annuel PF 2017 - IEOM

Le commerce extérieur

Le commerce extérieur de biens et de services stimule la croissance

En 2017, la hausse des dépenses touristiques conjuguée à celle des exportations de biens explique la contribution de 0,7 point des exportations de biens et de services (+ 3,5 % en volume) à l'évolution du PIB.

Sur la même période, les importations sont en hausse (+ 0,8 % en volume) avec une demande intérieure plus soutenue. Cette croissance des importations a un impact négatif sur l'évolution du PIB de 0,3 point. La contribution des échanges extérieurs reste positive (+ 0,4 point) du fait d'une hausse des exportations de biens et de services plus importante que celle des importations.

Dans le détail, la croissance des exportations concerne essentiellement les services touristiques (hôtellerie, transport) et la perle de culture brute (+ 25 % en valeur). La progression d'activité dans le secteur du tourisme constitue le second moteur de la croissance en 2017. La fréquentation touristique approche les 200 000 touristes et progresse annuellement de 3,4 %.

La hausse des exportations de produits locaux s'appuie pour l'essentiel sur les exportations de produits perliers qui progressent de 25 % en valeur avec un prix moyen au gramme de 550 F.CFP, en baisse de 10 % par rapport à 2016.

Les exportations des autres produits locaux (poissons, vanille, coprah) ont aussi progressé, mais pèsent peu dans la balance commerciale du Pays.

Les importations de biens et de services progressent de 4% en valeur mais peu en volume, compte tenu d'une hausse importante du prix des hydrocarbures (+ 19% entre 2016 et 2017).

1.1.3 Situation budgétaire et état des finances publiques¹⁷

1.1.3.1 Situation financière globale

Au titre du budget général de l'exercice 2017, il est constaté une concordance parfaite des écritures comptables entre celles tenues par le comptable et celles tenues par l'ordonnateur du budget.

L'économie polynésienne confirme en 2017 la sortie de crise amorcée depuis l'exercice 2014. Les chefs d'entreprise se montrent plus confiants dans un contexte politique et budgétaire clarifié : l'investissement devient plus dynamique et le marché du travail se stabilise.

Ce climat plus favorable permet aux recettes fiscales directes et indirectes de poursuivre leur progression initiée depuis trois ans, confortant ainsi le redressement de la situation des comptes publics.

Enfin, l'investissement public atteint un niveau record, avec plus de 23 milliards F CFP de dépenses d'investissement.

1.1.3.2 Compte administratif

Les principaux éléments de l'exécution budgétaire 2017 se présentent comme suit.

Les recettes réelles de fonctionnement

En 2017, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 129,608 milliards F CFP. En hausse constante depuis 2014, elles connaissent une forte progression en 2017 (en hausse de 5,9 milliards F CFP par rapport à l'exercice 2016).

L'amélioration du rendement des recettes est expliquée par une augmentation structurelle de 10,836 milliards F CFP (soit +12,01 % par rapport à l'exécution 2016) du produit de la fiscalité : +4,125 milliards F CFP au titre de la fiscalité indirecte et +6,711 milliards F CFP au titre de la fiscalité directe, la TVA et l'impôt sur le bénéfice des sociétés étant les principaux moteurs de cette hausse.

Ces chiffres sont le reflet du dynamisme constaté de l'économie et du retour de la croissance.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors dotation aux amortissements) s'élèvent en 2017 à 101,1 milliards F CFP, en hausse de 0,53% (532 millions F CFP) par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses de personnel de la collectivité atteignent 30,640 milliards F Cfp, contre 30,109 milliards F Cfp en 2016, soit, en légère hausse de 531 millions F Cfp par rapport au résultat de 2016, mais inférieures de 887 millions F CFP aux prévisions du budget primitif. Le principal motif

¹⁷ Éléments extraits du Rapport n° 69-2018 du 14 juin 2018 relatif à un projet de délibération approuvant le compte administratif de la Polynésie française et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2017 (budget général) et du communiqué de presse de la Présidence du 21 juin 2018

de cette augmentation est l'accroissement du nombre de contrats « CVD » (Corps des Volontaires au Développement).

Les autres dépenses de fonctionnement totalisent 74,911 milliards F Cfp, ce qui représente une baisse de 656 millions F Cfp par rapport à 2016. Ceci traduit les efforts de l'administration pour réduire le coût de son fonctionnement.

Les recettes réelles d'investissement

En 2017, les recettes réelles d'investissement (hors autofinancement) représentent 10,636 milliards F CFP, en retrait de 28,67 % (- 4,274 milliards F CFP) par rapport à 2016. Cet écart résulte notamment d'une diminution de la participation de l'État de 2,423 milliards F CFP dont 2,367 milliards F CFP au titre du 3^{ème} Instrument Financier et d'un moindre recours à l'emprunt (- 1,157 milliard F CFP par rapport à 2016). Cette gestion dynamique des emprunts s'inscrit d'une part, dans le cadre d'une optimisation de la trésorerie du Pays et d'autre part, dans la réduction de la charge de la dette.

	2014	2015	2016 ¹⁸	2017	Evolution 2017/2016
Recettes réelles de fonctionnement	102,4 milliards F CFP	107,4 milliards F CFP	123,7 milliards F CFP	129,608 milliards F CFP	+4,75 %
Recettes réelles d'investissement	23,2 milliards F CFP	17,8 milliards F CFP	14,9 milliards F CFP	10,636 milliards F CFP	-28,67 %
Dépenses réelles de fonctionnement	95 milliards F CFP	91,3 milliards F CFP	100,6 milliards F CFP	101,1 milliards F CFP	+0,53 %
Dépenses réelles d'investissement	30,438 milliards F CFP	30,8 milliards F CFP	31,4 milliards F CFP	32,9 milliards F CFP	+7,75%

Tableau 2 : évolution des principaux éléments du budget (2014-2017)

Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement (hors remboursement en capital de la dette) progressent de 7,75% par rapport à l'exercice 2016 pour s'élever à 32,9 milliards F CFP.

Le résultat global de l'exercice, représentant la différence entre les recettes et les dépenses (fonctionnement et investissement) affiche un excédent de 6,207 milliards F CFP en 2017. Grâce à ce résultat, le résultat cumulé global à la clôture s'établit à près de 26,5 milliards F CFP contre 18 milliards F CFP en 2016.

L'examen de ces comptes s'appuie désormais sur le rapport annuel de performance, document bilan du projet annuel de performance 2017, établi lors de la présentation du budget primitif 2017. Ce document traduit de manière transparente, l'intégralité des actions portées par le gouvernement avec les moyens budgétaires qui lui ont été alloués par l'Assemblée, présentant ainsi un bilan chiffré et détaillé de l'action gouvernementale.

¹⁸ Cf. Délibération n°2017-52 APF du 27 juin 2017 approuvant le compte administratif de la PF et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2016 (budget général)

1.1.3.3 Epargne et dette publique

1.1.3.3.1 L'épargne

En 2017, l'épargne brute s'établit à 28,5 milliards F CFP. Elle augmente de 23,09 % par rapport à l'année précédente, sous l'effet conjugué de la hausse des recettes de fonctionnement et de la stabilité des dépenses de fonctionnement.

Cette épargne couvre ainsi largement le remboursement en capital de la dette qui s'élève à 9,4 milliards F CFP en 2017, gage de solidité et de solvabilité financière apprécié par les bailleurs de fonds ainsi que par les agences de notation.

En conséquence, l'épargne nette reste positive en 2017 et s'établit à 19,1 milliards F CFP (contre - 1,5 milliard F CFP en 2014). Ce qui permet notamment au gouvernement de continuer à soutenir sa politique en matière d'investissements publics.

1.1.3.3.2 La dette

L'annuité de la dette pour l'exercice 2017 s'établit en retrait de 793 millions F CFP par rapport à l'année précédente, soit 12,8 milliards F CFP.

L'encours de la dette totale de la Polynésie française diminue à 85,6 milliards F CFP contre 89,1 milliards F CFP en 2016, ce qui représente une baisse de 3,5 milliards F CFP. La politique de désendettement de la Polynésie française initiée en 2014 porte ses fruits.

L'encours de la dette ne représente plus que 3 années d'autofinancement brut.

1.1.3.4 Appréciation des comptes

La notation financière à long terme de la Polynésie française reflète sa situation politique, économique, budgétaire et financière.

Le 21 décembre 2017, l'agence de notation Moody's Investors Service a confirmé la note « Baa1/Prime-2 » de la Polynésie française, avec perspective stable. Cette note est équivalente à « BBB+ » selon le barème de l'agence Standard & Poor's.

Deux facteurs contraignants restent toutefois mis en avant : la fragilité économique du territoire et les déficits importants du régime polynésien de sécurité sociale.

1.1.4 Situation démographique

1.1.4.1 Croissance de la population

Selon le recensement effectué en août 2017, la population polynésienne atteint 275 918 habitants. Elle progresse de 2,9 % par rapport au précédent recensement (268 270 en 2012).

Population légale de la Polynésie française au 17 août 2017 : 275 918 habitants

La croissance démographique s'est stabilisée autour de + 0,6% en moyenne annuelle sur la dernière décennie. Supérieure à 2% jusqu'en 1988, elle s'est régulièrement affaiblie les années suivantes.

Soutenue par une natalité vigoureuse jusqu'à la fin des années 1990, la croissance démographique a ensuite été affectée par la baisse du nombre de naissances. Ainsi, l'accroissement naturel, qui correspond à la différence entre les naissances et les décès, s'essouffle : il n'est plus que de + 0,9% entre 2012 et 2017 contre + 1,3% entre 2002 et 2012.

Le solde migratoire demeure négatif, - 5000 départs nets, même s'il est moins important qu'entre 2007 et 2012 (- 7600).

Selon les dernières projections de l'ISPF, si les tendances démographiques observées se prolongent, la population polynésienne devrait être de 330 000 habitants à l'horizon 2050.

1.1.4.2 Répartition géographique

La population est majoritairement concentrée aux îles du Vent (207 333)¹⁹. Elle vit, pour les deux tiers à Tahiti, essentiellement dans les communes de la conurbation de Papeete (Punaauia, Faa'a, Papeete, Pirae, Arue et Mahina).

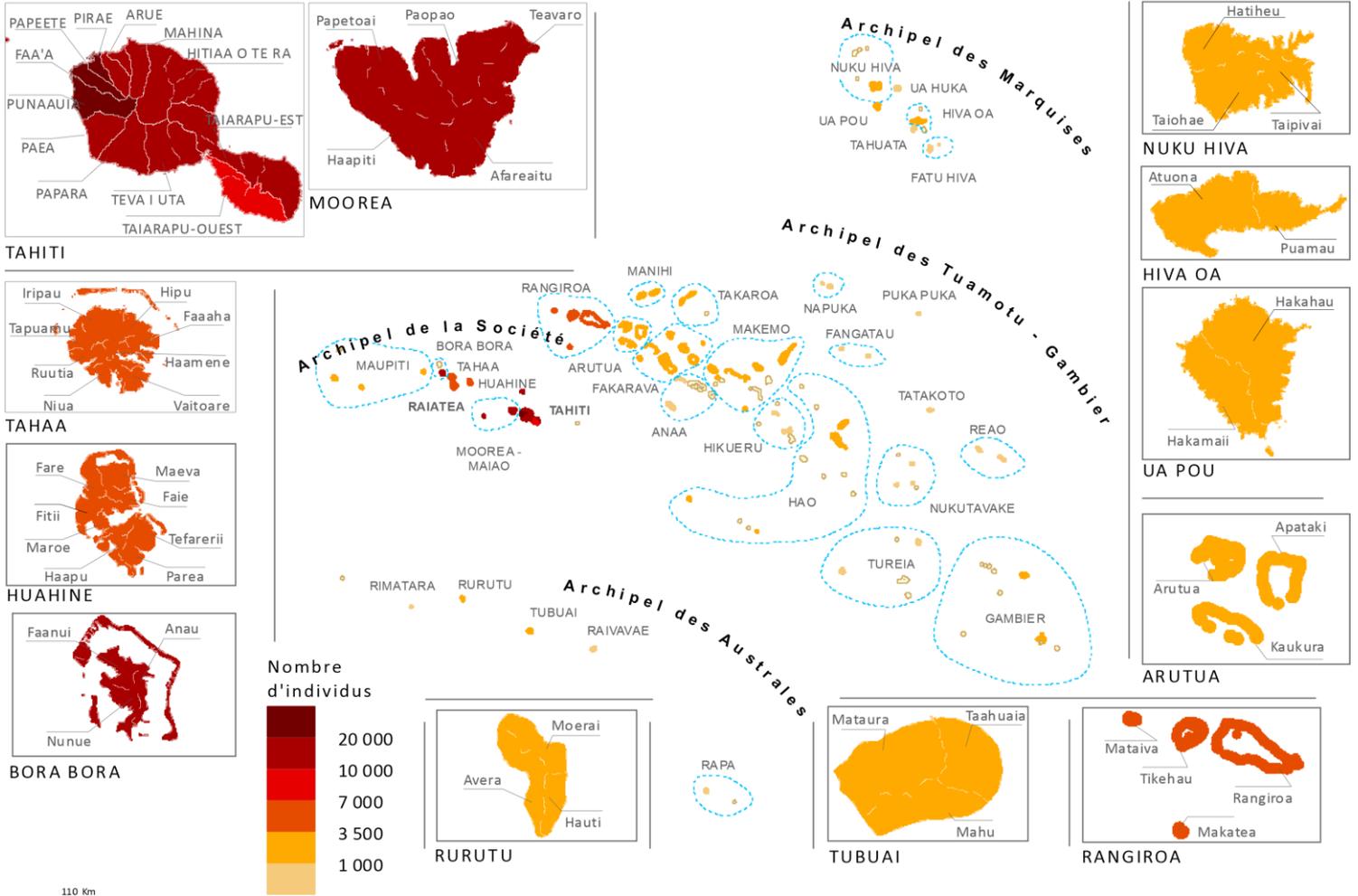
Les îles Sous-le-Vent sont la deuxième zone la plus peuplée (35 393) de Polynésie française, suivie de l'archipel des Tuamotu-Gambier (16 881), des Marquises (9 346) et des Australes (6 965). La population se répartit de la manière suivante :

SUBDIVISIONS administratives	NOMBRE de communes	Populations 2012	Populations 2017	Evolution 2017/2012
îles du Vent	13	200 881	207 333	3,21%
îles Sous-le-Vent	7	34 622	35 393	2,23%
îles Marquises	6	9 264	9 346	0,89%
îles Australes	5	6 839	6 965	1,84%
îles Tuamotu-Gambier	17	16 664	16 881	1,30%
Polynésie française	48	268 270	275 918	2,85%

¹⁹ Source : ISPF - http://www.ispf.pf/docs/default-source/rp2017/repart_poplegale_iles_2017_v3.pdf?sfvrsn=2

Carte 1 : Répartition de la population en Polynésie française en 2017 – Source : ISPF

Répartition de la population en Polynésie française en 2017



1.2 COOPERATION ET INTEGRATION REGIONALE

1.2.1 Echanges et accords commerciaux avec les partenaires

1.2.1.1 Commerce extérieur

1.2.1.1.1 Balance commerciale globale²⁰

En 2017, le déficit de la balance commerciale réelle se creuse de 10 milliards de F CFP pour atteindre 159,8 milliards de F CFP. La hausse des exportations locales (+ 1,9 milliard de F CFP) ne compense pas celle des importations (+ 11,8 milliards de F CFP). Le taux de couverture réel s'améliore de 0,6 point pour atteindre 7,5%, traduisant la forte dépendance de la Polynésie française envers les approvisionnements extérieurs. Le déficit commercial représente 27% du dernier PIB estimé (2016).

(montant en millions de F CFP)	2015	2016	2017	Evolution (%)
Importations	164 714	160 989	172 783	+7,3%
Exportations	12 267	11 120	12 977	+16,7%
Balance commerciale	-150 613	-149 900	-159 800	+6,6%
Taux de couverture	8,6%	6,9 %	7,5%	+0,6 pt

Tableau 3 : Balance commerciale globale (hors services) 2014-2017, en millions F CFP
Source rapport IEOM 2017

1.2.1.1.2 Principaux fournisseurs de la Polynésie française

Concentrant 27% des importations totales en 2017, soit 47 milliards de F CFP, la France demeure le premier fournisseur de la Polynésie française avec une majorité de produits alimentaires (27% du total) et de biens intermédiaires (26%). La valeur totale de ces marchandises augmente de 4,4% sur un an.

L'Union européenne (hors France métropolitaine) exporte pour 26,6 milliards de F CFP de marchandises (15% au total), la plaçant au 2^{ème} rang des fournisseurs de la PF.

Avec 11,1% de part de marché en 2017, la Chine devient le troisième fournisseur devant les Etats-Unis (10,7%) et la Nouvelle-Zélande (7,3%). La valeur des marchandises chinoises vendues à la Polynésie française s'élève à 19,2 milliards de F CFP (+ 7,3%, après - 18% en 2016) et se répartit en biens d'équipements et de consommation pour les deux tiers.

La Corée du Sud et Singapour, qui disposent d'importantes raffineries, procurent la quasi-totalité des importations de produits pétroliers de la Polynésie française. En 2017, les importations en provenance de Corée du Sud continuent de progresser (+ 33,4%, après + 21,4 % en 2016 et + 59,6% en 2015). En parallèle, les importations en provenance de Singapour se redressent de 26,4%, après avoir chuté de moitié en 2016.

²⁰ Extrait du rapport annuel PF 2016 – source IEOM

1 ^{er} fournisseur	France métropolitaine	47 milliards F CFP (27 % des importations)	Avec une majorité de produits alimentaires (27% du total), et de biens intermédiaires (26%). La valeur des marchandises importées augmente de 4,4% sur un an (6,8% en 2016).
2 ^{ème} fournisseur	UE (hors France métropolitaine)	26,6 milliards F CFP (15 %)	Pour l'essentiel, l'Allemagne (biens de l'industrie automobile et biens intermédiaires), l'Italie, l'Espagne, la Belgique (métallurgie et transformation des métaux) et les Pays-Bas.
3 ^{ème} fournisseur	Chine	19,2 milliards F CFP (11,1%)	La valeur des marchandises vendues à la PF progresse fortement en un an (+7,3%, après -18% en 2016) et se répartit en biens d'équipements et de consommation pour les deux tiers

Tableau 4 : importations 2017 - principaux fournisseurs de la PF²¹

.....

La métropole et l'Union européenne, principaux fournisseurs de la Polynésie française.

.....

1.2.1.1.3 Principaux clients de la Polynésie française

Hong Kong (37 %) et le Japon (25 %) demeurent les deux premiers clients de la Polynésie française, essentiellement pour des perles brutes. En 2017, les achats des Hongkongais augmentent de 33,7 % à 4,8 milliards de F CFP. Les achats des Japonais progressent également + 11,5 %, après deux années consécutives de baisse (- 22 % en 2016 et - 13 % en 2015).

Aux troisième et quatrième rangs des pays clients de la Polynésie française, se trouvent les États-Unis (15 %) et la France métropolitaine (13 %). Les achats des États-Unis progressent de 10 % (- 25,2 % en 2016), soutenus par les produits de la pêche (+ 93 millions de F CFP), notamment les poissons frais ou réfrigérés. Pour la troisième année consécutive, les achats de la France augmentent (+ 4,3 %, après + 4,6 % en 2016 et + 15,2 % en 2015), principalement en lien avec la hausse des ventes de vanille (+109 millions de F CFP).

1 ^{er} client	Hong Kong	4,8 milliards F CFP (37 % des exportations)	En 2017, les achats de Hong Kong augmentent fortement (+33,7% après+3,5% en 2016).
2 ^{ème} client	Japon	3,2 milliards F CFP (25 %)	En 2017, les achats du Japon progressent après deux années consécutives de baisse (+11,5% après -22% en 2016 et -13% en 2015)
3 ^{ème} client	Etats-Unis	1,9 milliards F CFP (15 %)	Les achats des États-Unis progressent de 10% (après -25,2% en 2016), soutenus par les produits de la pêche (+93 M F CFP)

Tableau 5 : exportations 2017 - principaux clients de la PF²²

²¹ Sources rapport annuel PF 2017 - IEOM

²² Source rapport annuel PF 2017 -IEOM

1.2.1.2 Echanges commerciaux régionaux

Les échanges commerciaux de la Polynésie française²³ avec les pays voisins de la zone Océanie-Pacifique restent faibles : en 2017, ils ont représenté 10,4 % des importations totales (18 milliards de F CFP) et 2,6% des exportations locales (336 millions de F CFP).

Les importations

Les importations régionales proviennent essentiellement de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. Les marchandises en provenance de la Nouvelle-Zélande s'élèvent à 12,6 milliards F CFP et concernent principalement des produits alimentaires (viande et produits laitiers) et des métaux (fonte, fer et acier). Celles en provenance de l'Australie s'établissent à 4,7 milliards F CFP et se composent majoritairement de produits alimentaires et de produits pétroliers.

.....
En 2017, 10,4% des importations proviennent de l'Océanie
.....



Photo 1 : exportation de perles [@http://www.havaiki.com](http://www.havaiki.com) **et de exportation de déchets dangereux conditionnés**
©crédit Technival.pf

monöi).

Les exportations

Les exportations régionales se répartissent en grande partie entre la Nouvelle-Zélande (110,8 millions F CFP) et la Nouvelle-Calédonie (110,7 millions F CFP). Vers la Nouvelle-Zélande, la Polynésie française exporte essentiellement des déchets à recycler et des perles brutes. Les achats de la Nouvelle-Calédonie restent orientés vers des produits aquacoles et de consommation courante (bijoux en perles,

Les échanges commerciaux avec les petites économies insulaires (PEI) du Pacifique

Les flux commerciaux avec les autres petites économies insulaires (PEI) du Pacifique sont marginaux : ils représentent 0,4 % des importations totales et 0,9% des exportations locales en 2017.

1.2.1.3 Accords commerciaux régionaux

Plusieurs accords commerciaux régionaux²⁴ existent au sein de la zone Pacifique Sud. Deux processus d'intégration régionale ont été mis en place dans le cadre du Forum des îles du Pacifique (FIP) : d'une part, l'accord du Pacifique pour des relations économiques plus étroites (PACER, Pacific Agreement on Closer Economic Relations) et d'autre part, l'accord sur le commerce du Forum des îles du Pacifique (PICTA, Pacific Island Countries Trade Agreement).

²³ Source rapport annuel PF 2017 -IEOM

²⁴ Extrait du rapport IEOM 2015

Signé en 2001, le PACER est un accord-cadre entre tous les pays membres du FIP, y compris l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il prévoit une libéralisation graduelle des échanges au sein de la région.

Entré en vigueur en avril 2003, le PICTA est un accord de libre-échange qui concerne 14 des 16 pays membres du Forum des îles du Pacifique (FIP), excluant l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Dès 2009, des négociations ont été engagées pour étendre l'accord PICTA à ces 2 pays. Ce nouvel accord (« PACER plus ») devrait remplacer l'accord commercial SPARTECA (Accord régional de commerce et de coopération économique pour le Pacifique Sud), signé en 1981, qui octroie un accès en franchise de droits aux exportations des États insulaires en développement du FIP vers la Nouvelle-Zélande et l'Australie.

La PF est invitée à rejoindre ces accords commerciaux régionaux, comme en témoigne la rencontre le 26 novembre 2016 entre le Président Edouard FRITCH et Madame Tessa TE MATA, conseillère économique du ministère des Affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande, accompagnée de Madame Claire FOUHY, chargée de mission au consulat général de la Nouvelle-Zélande à Nouméa. Cette rencontre avait pour objectif de mieux faire connaître le projet d'accord de libre échange commercial « PACER Plus » entre les pays membres du Forum des îles du Pacifique. La Polynésie française, ayant été acceptée comme membre à part entière du Forum des îles du Pacifique le 10 septembre 2016, peut bénéficier de cet accord qui pourrait faciliter les exportations polynésiennes vers l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les autres pays de la région.

1.2.2 Relations internationales de la Polynésie française

Le dialogue et les liens de la Polynésie française avec ses partenaires régionaux et internationaux ont été fortement renforcés durant l'année 2017 comme en témoignent les évènements suivants.

1.2.2.1 Relations régionales

48^{ème} Sommet des Leaders du FIP à Apia

Après l'admission de la Polynésie française en tant que membre à part entière du Forum des îles du Pacifique (FIP) en 2016, le Président Edouard Fritch a participé pour la première fois sur un pied d'égalité avec ses homologues du Pacifique, au 48^{ème} sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Pacifique qui s'est tenu à Apia (Samoa) du 4 au 8 septembre 2017. A ce titre, il a participé à la Retraite des Leaders qui se tient toujours à huis clos. Le développement durable et la pêche ont été au cœur des discussions.



Photo 1 : Forum des îles du Pacifique : le Président Edouard Fritch à la retraite des Leaders – Source : presidence.pf

7^{ème} réunion du « Polynesian Leaders Group » (PLG)

Le Président de la Polynésie française Edouard Fritch a également assisté le 4 septembre 2017 à Apia à la septième réunion du PLG (Groupe des dirigeants polynésiens). Au cours de cette



Photo 2 : Septième réunion du Polynesian Leaders Group – Source : Presidence.pf

réunion, présidée par le Premier ministre des Tonga, Akilisi Pohiva, des questions intéressant directement la Polynésie française comme le câble sous-marin Manatua ou la création d'une nouvelle « route du corail » aérienne ont été plus particulièrement abordées.

Lancement du câble sous-marin Manatua²⁵

Le 3 avril 2017, l'accord intergouvernemental pour la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance du système de câble lié au projet Manatua de connectivité de Polynésie, a été signé entre la Polynésie française, les îles Cook, Niue et Samoa. Cet accord intergouvernemental traduit la volonté d'une coopération régionale forte entre les pays polynésiens, avec le soutien affirmé de la Nouvelle-Zélande. Ce nouveau câble permettra de sécuriser le câble Honotua qui relie depuis 2010 Tahiti à Hawaii. Il devrait être opérationnel dans le courant de l'année 2019.



Figure 1 : Accord intergouvernemental pour la construction du câble Manatua – Source : DGEN

Renforcement de la coopération avec la Nouvelle-Zélande

Au niveau bilatéral, le ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières, de la valorisation du domaine et des mines, M. Tearii Alpha, a conduit une mission officielle en Nouvelle-Zélande du 2 au 6 décembre 2017, à l'invitation du gouvernement néo-zélandais après la visite à Tahiti de l'ambassadeur Shane Jones en mars 2017, pour explorer avec son homologue le ministre de l'agriculture, de la biosécurité, de la sécurité alimentaire et des communautés rurales, M. Damien O'connor, les voies et moyens d'une coopération bilatérale renforcée entre les deux pays.

²⁵Site internet DGEN :

file:///broche/fshome/SRI/Commun/Affaires_Europeennes/RAE/RAE%202017/Sources/Relations%20bilat%C3%A9rales%20et%20multilat%C3%A9rales%20de%20la%20PF/c%C3%A2ble%20Manatua.htm

Ensemble, les deux hommes ont évoqué des possibilités de coopération dans les domaines de l'agriculture éco-responsable et des produits à haute valeur ajoutée. Le ministre néo-zélandais de l'agriculture s'est dit disposé à étudier ces possibilités dans le cadre d'un accord de coopération plus global entre les deux gouvernements.



Photo 3 : Tearii Alpha et Hon Shane Jones le 5 décembre 2017. Source : Presidence.pf

Le ministre Tearii Alpha a également rencontré M. Shane Jones, ministre des forêts, des infrastructures et du développement régional. Ce dernier a confirmé, de la part du Vice-Premier ministre, la volonté du gouvernement de Nouvelle-Zélande de coopérer dans le cadre d'un accord entre la Polynésie Française et la Nouvelle-Zélande.

La concrétisation d'un protocole d'accord devrait être finalisée en 2018.

Signature d'un accord de coopération « Santé » avec les îles Cook



Photo 4 : Le Président de la PF, Edouard Fritch, et le Ministre de la Santé des îles Cook, Nandi Glassie - Source : Presidence.pf

Le Président de la Polynésie française, Edouard Fritch, a signé le 15 décembre 2017 un protocole de coopération avec le ministre de la santé des îles Cook, Nandi Glassie.

Cette coopération vise à améliorer la santé des citoyens de la Polynésie française et des îles Cook au travers d'actions conjointes telles que le développement du personnel œuvrant dans le domaine de la santé, le renforcement de la collaboration et de l'échange d'informations sur divers sujets de santé, et la

continuité de la collaboration avec l'Institut Louis Malardé.

La signature de cet accord fait suite à la 12^{ème} réunion des ministres de la Santé du Pacifique, organisée en août 2017 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour la région du Pacifique occidental²⁶. A cette occasion, une réunion bilatérale entre le ministre de la santé des îles Cook et le ministre des solidarités et de la santé de la PF, le Dr Jacques Raynal, avait permis de poser les jalons de cet accord de coopération entre les deux pays.

²⁶ La région Pacifique de l'OMS comprend 21 pays et territoires dont les trois collectivités françaises du Pacifique. Dans une stratégie de promotion et de protection de la santé, sous le thème d'une vision « Iles-santé », l'OMS insiste sur la nécessité de collaboration et d'entraide entre pays voisins.

1.2.2.2.1 Lutte contre le changement climatique et pour les océans

Au plan international, l'année 2017 a été marquée par la poursuite de l'engagement de la Polynésie française dans la lutte contre le changement climatique et pour les Océans.

Conférence sur les Océans sous l'égide des Nations Unies à New York



Photo 5 : La Polynésie française représentée à la Conférence sur les Océans à l'ONU – Source : [Presidence.pf](#)

Dans la continuité du Sommet de l'ONU à Hawaii en 2016, le Président Edouard FRITCH et son ministre du développement des ressources primaires ont participé à la Conférence sur les Océans, au siège des Nations Unies à New York du 5 au 9 juin 2017, pour soutenir la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable n°14 de

l'ONU relatif à l'usage durable de la mer.

La Polynésie française a présenté deux engagements : le développement du réseau des Aires Marines Educatives (AME) avec 7 nouvelles AME avant la fin de 2017 et le classement de la totalité de la zone économique exclusive (ZEE) polynésienne en Aire marine gérée (5,5 millions de km²) à l'horizon 2020.

4^{ème} édition de la conférence « Nos Océans » à Malte

Le ministre du développement des ressources primaires, Tearii Alpha, a également représenté la Polynésie française, à la quatrième édition de la conférence « Nos Océans », qui s'est tenue, les 5 et 6 octobre 2017, à Malte sous le haut patronage de l'Union Européenne.

Cette conférence de haut niveau, qui a rassemblé les représentants des gouvernements du monde entier, de la communauté scientifique, des organisations non gouvernementales et de la société civile, avait pour objectif d'identifier des actions concrètes pour sauver les océans. Cet évènement fut une opportunité pour la Polynésie française, pays océanique par excellence, de rappeler aux parties prenantes la nécessité de rapidement mettre en œuvre les engagements pris lors de la conférence qui s'est tenue au siège des Nations Unies à New York en juin 2017.

Signature de la « Déclaration des récifs coralliens »

En marge de la conférence, Tearii Alpha a été invité par le Prince Albert II de Monaco et le Prince de Galles, à une discussion sur les enjeux de la préservation des récifs coralliens.

A cette occasion, le ministre du développement des ressources primaires a signé, au nom de la Polynésie française, la « Déclaration des récifs coralliens » et a réaffirmé ainsi l'engagement du Gouvernement d'œuvrer pour leur préservation. Le ministre a également pu s'entretenir en privé avec le Prince pour lui exposer le projet de création en Polynésie française d'une fondation pour la sauvegarde et la valorisation des océans, en visant la promotion d'une économie bleue durable. Le ministre a porté le message du Président Edouard Fritch proposant à son Altesse sérénissime le parrainage de cette initiative.



Photo 6 : Rencontre du ministre du Développement des ressources primaires, Tearii Alpha, et du Prince Albert II de Monaco – Source : Presidence.pf

La Polynésie rejoint le Partenariat fidjien pour l'Océan

La Polynésie française, représentée par la députée Maina Sage, a signé la déclaration de Fidji pour les océans, « The Ocean Pathway », à l'occasion d'une cérémonie organisée le 21 novembre 2017 par la présidence de la COP23 à Bonn, en Allemagne. Elle rejoint ainsi 27 Etats, collectivités et organismes internationaux, dans un appel aux gouvernements du monde entier à agir ensemble pour la protection de l'océan.

Les objectifs de « l'Ocean Pathway Partnership » sont les suivants :

- Faire reconnaître l'importance de la relation entre l'océan et le changement climatique en prenant en compte l'Appel à l'action de la Conférence des Nations Unies sur les océans ; appeler à l'examen d'un programme sur l'océan d'ici 2019 ; et promouvoir la création d'un "Ocean Pathway" ;
- Accroître les possibilités de financement dans le cadre de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour soutenir la santé de l'océan et le maintien d'écosystèmes océaniques essentiels ;
- Prioriser le changement climatique et l'océan dans l'agenda actuel, y compris sur des thématiques telles que les transports et villes durables, les déplacements de populations, les infrastructures côtières, les écosystèmes, la sécurité alimentaire et l'énergie ;
- Renforcer la coopération des Parties pour la conservation et le renforcement de la résilience de l'océan dans le cadre de la CCNUCC ;



Photo 7 : La PF, représentée par la députée Maina Sage, à Bonn en Allemagne – Source : Presidence.pf

- Encourager l'insertion de l'océan dans les contributions déterminées au niveau national ;
- Relier les activités et partenariats existants au sein de l'Ocean Pathway.

Conférence IMPAC 4 au Chili sur les aires marines protégées

Le ministre de l'environnement, Heremoana Maamaatuaiahutapu, accompagné de la députée Maina Sage, a participé le 11 septembre 2017 à Viña del Mar au Chili, à la session de haut niveau portant sur les défis de la gestion efficace des espaces maritimes, organisée par la Présidente du Chili, Michelle Bachelet, et son ministre de l'Environnement, Marcelo Mena. Cette réunion des décideurs de différents pays tels que le Chili, le Pérou, l'Equateur, le Mexique, les Etats-Unis, la Principauté de Monaco, Rapa Nui, la France, le Canada, l'Australie ou le Sénégal, visait à clore la conférence IMPAC 4 sur les aires marines protégées, qui s'est déroulée du 5 au 8 septembre à la Serena au Chili et à déterminer les suites à donner à cet événement international.



Photo 8 : Conférence IMPAC 4 au Chili sur les aires marines protégées – Source : Presidence.pf

La Polynésie française a pu promouvoir ses efforts de gestion depuis 65 ans : l'existence de 50 espaces protégés marins et terrestres²⁷, l'utilisation d'outils de gestion traditionnelle ou moderne, sa pêche durable, son sanctuaire marin de baleines, requins et tortues et son projet de classer prochainement l'ensemble de sa zone économique exclusive en aire marine gérée.

10^{ème} colloque international « Indo-Pacific Fish Conference » (IPFC) en Polynésie française

Organisée par le Centre de Recherche Insulaire et Observatoire de l'Environnement (CRIOBE) et l'Institut des Récifs Coralliens du Pacifique (IRCP), la 10^{ème} édition du colloque international "Indo-Pacific Fish Conference" (Conférence Indo-Pacifique sur les poissons), s'est tenue pour la première fois en Polynésie française, à Papeete du 2 au 6 octobre 2017.

Cette 10^{ème} édition de l'IPFC a permis de drainer un très large public puisque plus de 500 chercheurs et gestionnaires représentant une vingtaine de pays différents étaient présents. Le colloque a permis aux scientifiques et gestionnaires présents d'échanger sur les mesures à prendre pour préserver sur le long terme les stocks de poissons d'eau douce, de récifs coralliens et du large.

L'organisation de cet événement en Polynésie française a été l'opportunité d'attirer l'attention des experts du monde entier dans le domaine des récifs coralliens sur les défis actuels auxquels sont confrontés ces milieux aux ressources importantes.

²⁷ Scilly, Bellinghausen à Maupiti, étant la première réserve intégrale classée en 1971.

Rencontre du Pape dans le cadre des travaux du Forum des îles du Pacifique

Le Pape François a reçu lors d'une audience privée au Vatican le 11 novembre 2017 à Rome, une délégation de chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres du Forum des îles du Pacifique.

La Polynésie française était représentée par son Président, Edouard Fritch, aux côtés des représentants de l'Australie, des îles Cook, des Etats fédérés de Micronésie, de Kiribati, de Nauru, de Nouvelle-Zélande, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des îles Marshall, des Samoa et du Vanuatu.



Lors de cette réunion, il a été question des problèmes liés à la sécurité alimentaire dans la région, au changement climatique, à la réduction des risques de catastrophes naturelles et aux moyens de subsistance résilients.

Photo 9 : Le Président reçu par le Pape François – Source : La1ère.fr

Sommet « One Planet » à Paris

Le Président de la Polynésie française, Edouard Fritch, a participé au Sommet « One Planet » le 12 décembre 2017 à Paris, à l'invitation du Président de la République Emmanuel Macron, d'Antonio Guterres, Secrétaire général de l'ONU et de Jim Yong Kim, président du Groupe de la Banque mondiale.

Le Sommet « One Planet » est l'alliance de centaines de dirigeants internationaux déterminés à trouver de nouveaux moyens de financer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'ancrer les problématiques relatives au climat au cœur de la finance. Ce sommet a été convoqué pour faire vivre l'Accord de Paris deux ans, jour pour jour, après sa signature.



Photo 10 : Le Président de la République, Emmanuel Macron et le Président Edouard Fritch au Sommet « One Planet » à Paris – Source : Presidence.pf

En matinée, quatre tables rondes ont permis d'identifier des solutions concrètes pour mobiliser la finance publique et privée et la déployer largement, y compris dans les pays les plus vulnérables.

Ces travaux ont été suivis avec attention par le Président Edouard Fritch qui en a tiré un constat très clair : « Les gouvernements reconnaissent aujourd'hui que seuls ils ne parviendront pas à financer les actions nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris ».

1.2.2.2 Patrimoine culturel

Inscription du marae de Taputapuatea à l'UNESCO

Le dimanche 9 juillet 2017 restera une date mémorable dans l'histoire de la Polynésie française. Le site sacré du marae de Taputapuatea a en effet été inscrit au Patrimoine mondial lors de la 41^{ème} session du Comité d'inscription au Patrimoine de l'UNESCO, à Cracovie en Pologne.



Présent à la session, le Président Edouard Fritch, accompagné du ministre de la Culture

Photo 11 : Le paysage culturel Taputapuatea inscrit à l'UNESCO – Source ©Matarai / UNESCO

Heremoana Maamaatuaiahutapu, a vivement remercié les représentants des Etats présents et salué cette reconnaissance internationale qui fait du marae de Taputapuatea le premier site de Polynésie française et le premier site culturel ultramarin à être inscrit sur la prestigieuse liste de l'UNESCO.

Après ce premier succès, la Polynésie française portera, avec le soutien de la France, deux autres projets de candidature : l'inscription de l'archipel des îles Marquises au patrimoine mondial de l'humanité et celle du « ori tahiti » (danse traditionnelle tahitienne) sur la liste du patrimoine culturel immatériel.

1.2.2.3 « Question de la Polynésie française » à l'ONU

En 2017, dans la continuité de sa première participation aux travaux de l'ONU sur le sujet des territoires non-autonomes à décoloniser, la PF a été représentée aux 3 séquences suivantes :

- Séminaire régional sur la décolonisation à Saint-Vincent et les Grenadines (16-18 mai) ;
- Session plénière du comité de décolonisation (C24) à New-York (23 juin) ;
- 4^{ème} Commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New-York (3 octobre) : à cette occasion, le Président Edouard Fritch a réaffirmé l'autonomie réelle de la Polynésie française en insistant sur le fait que la priorité devait être donnée au développement économique et non à l'idéologie.

2 L'ÉTAT ET SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

2.1 PARTENARIAT ETAT-PAYS

Conventions de partenariat

La signature le 17 mars 2017 de l'Accord pour le Développement de la Polynésie française, dit « Accord de l'Elysée », entre le Président de la Polynésie française, M. Edouard Fritch et le Président de la République, M. François Hollande, a confirmé le rétablissement des relations de confiance et le dialogue apaisé entre l'Etat et les autorités de la Polynésie française. Il acte des ambitions partagées pour le développement économique, social, culturel et environnemental de la Polynésie française.

Dans le respect de l'autonomie de la Polynésie française et des compétences de l'Etat, cet accord :

- prévoit un accompagnement des investissements publics structurants, en particulier ceux qui concourent au désenclavement du territoire ;
- réaffirme l'importance du rôle des communes ;
- fixe les orientations d'un développement économique porteur d'emplois pour la jeunesse polynésienne ;
- confirme l'appui de l'Etat au développement social et à l'épanouissement culturel de la population polynésienne et
- réaffirme une volonté commune de favoriser l'insertion de la Polynésie française dans son environnement régional.

Cet accord spécifique à la Polynésie française s'inscrit dans la logique de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer (EROM) dont l'objectif est d'accélérer la réduction des écarts de développement entre les outre-mer et la métropole, ainsi qu'au sein même de chaque département ou collectivité d'outre-mer, par la définition de politiques volontaristes au sein de plans de convergence.

A l'occasion de la signature de l'Accord au Palais de l'Elysée, le Président de la Polynésie française a également signé le 17 mars 2017 avec la ministre de la culture et de la Communication, Mme Audrey Azoulay, une convention-cadre relative à la culture entre l'Etat et la Polynésie française. 23 ans après la dernière convention entre l'Etat et la Polynésie française, ce nouvel accord vient ainsi consolider et développer la politique culturelle menée par le gouvernement de Polynésie française et fixer le cadre général de l'assistance technique et financière qui sera apportée par l'Etat en matière d'ingénierie culturelle et d'investissement.

La convention prévoit :

- un accompagnement technique et scientifique pour la protection et la valorisation des patrimoines matériels et immatériels, et notamment la candidature de Taputapuatea et des îles Marquises au patrimoine mondial de l'UNESCO ;

- un soutien technique pour l'élaboration d'une politique de lecture publique sur l'ensemble des îles, le renforcement de la coopération cinématographique et audiovisuelle grâce au renouvellement de la convention de partenariat du 10 mai 2013 ou encore une expertise régulière du conservatoire artistique de la Polynésie française.
- un accompagnement technique et financier de la création d'un centre culturel de la Polynésie française, à Papeete, qui soit porteur de l'identité polynésienne au travers d'animations et de collections consacrant le patrimoine matériel et immatériel, mais également la création contemporaine.

Afin d'accompagner le gouvernement polynésien dans la mise en œuvre de ces objectifs, une mission aux affaires culturelles, avec détachement d'un expert du ministère de la culture et de la communication, est créée pour quatre ans, durée de la convention, au sein du haut-commissariat de la République en Polynésie française.

Lancement des Assises des Outre-mer en Polynésie française

2017 a également été marquée par le lancement des Assises des Outre-mer en Polynésie française. Promesse de campagne d'Emmanuel Macron, les Assises des Outre-mer ont officiellement été lancées au niveau national, le 4 octobre 2017, par la ministre des Outre-mer, Annick Girardin. Des comités locaux ont été installés dans toutes les collectivités d'outre-mer afin d'en établir les spécificités et permettre l'élaboration de réponses concrètes. En concertation avec les acteurs locaux, il s'agit de définir les politiques à mettre en place pour répondre aux urgences.



Dans ce contexte s'est tenue, le 16 octobre 2017 à Papeete, la première réunion du Comité local d'orientation, en présence du Haut-commissaire, René Bidal et du Président Edouard Fritch.

Courant mai 2018, la synthèse des travaux de tous les comités locaux devrait donner lieu au niveau national au « Livre bleu des Outre-mer ». Ce document présentera la feuille de route de l'action de l'Etat dans les territoires ultramarins sur des

thématiques du quotidien : jeunesse, emploi, santé, sécurité, environnement, continuité territoriale, culture.

Visites officielles

La Ministre des Outre-mer, Ericka Bareigts, s'est rendue en visite officielle en Polynésie française du 17 au 22 février pour discuter des avancées de la loi Egalité Réelle Outre-Mer, adoptée le 14 février 2017. A cette occasion, la ministre s'est rendue dans les communes de l'île de Tahiti touchées par les intempéries des 21 et 22 janvier 2017 ainsi que sur plusieurs îles des archipels éloignés pour échanger sur le terrain avec les acteurs locaux et les élus.

Le Garde des Sceaux, Jean-Jacques Urvoas, s'est également rendu en Polynésie française pour un séjour de 4 jours du 16 au 20 mars 2017. Il a effectué plusieurs visites à Tahiti, Nuku Hiva et Raiatea, où il a notamment visité les établissements pénitentiaires de ces trois îles. Il a notamment assisté à l'inauguration du centre de détention «Tatutu» de Papeari. Plusieurs rencontres avec le Président Edouard Fritch et son gouvernement ont permis au ministre de prendre la pleine mesure des réalités et des souhaits formulés par les autorités polynésiennes.



Photo 13 : Fin de la visite du Garde des Sceaux en Polynésie française – Source : Presidence.pf



Photo 12 : Entretien du Président Edouard Fritch avec le Premier ministre Edouard Philippe à l'hôtel Matignon – Source : Florian David - Matignon

Dès après les élections législatives, le Président de la Polynésie française a rencontré, le 22 juin 2017 à l'Hôtel Matignon, le Premier ministre Edouard Philippe. Il était accompagné de la sénatrice Lana Tetuanui ainsi que des députées Nicole Sanquer et Maina Sage. Le plan d'actions prévu par l'Accord de l'Elysée était au cœur des discussions et a été confirmé.

Le Président de la Polynésie française Edouard Fritch, accompagné du Vice-président Teva Rohfritsch et des parlementaires Nicole Sanquer, Maina Sage et Nuihau Laurey s'est également rendu à Paris le 29 août 2017 pour rencontrer la ministre des Outre-mer, Annick Girardin, en prévision des arbitrages financiers sur les grandes orientations de la loi de finances pour 2018.



Photo 14 : Rencontre de la Ministre des Outre-mer à Paris – Source : Tahiti-infos.com

2.1.1 Dépenses de l'Etat en Polynésie française

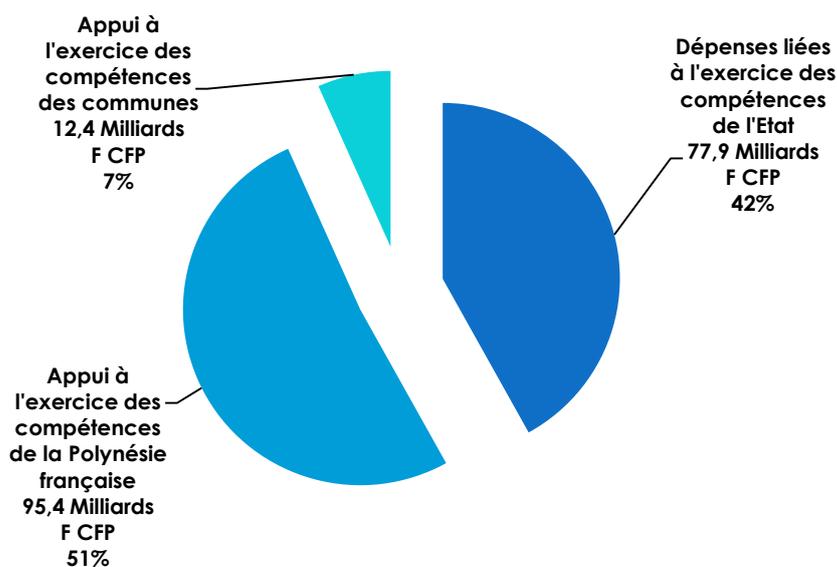
Les dépenses de l'Etat en Polynésie française se chiffrent en 2017 à 185,75 milliards F CFP (1,56 milliards €).

Le niveau de ces dépenses se situe au-dessus de la moyenne concernant la période 2011-2017 (177,80 milliards F CFP, soit 1,49 milliards €). Cette évolution positive concerne essentiellement les investissements de l'Etat réalisés au cours des dernières années, avec notamment la construction du nouveau centre de détention de Papeari.

A l'instar des années précédentes, les dépenses de personnel (130,07 milliards F CFP, soit 1,09 milliards €) demeurent très largement prépondérantes (70%) en comparaison des autres natures de dépenses (fonctionnement, investissement et intervention).

Les dépenses d'intervention, constituées de transferts (dotations ou subventions) aux collectivités et établissements publics, aux associations, ainsi qu'aux entreprises et aux ménages (continuité territoriale, allocations et bourses) s'élèvent à 37,91 milliards F CFP (317,7 millions €) et constituent 68% des dépenses, hors dépenses de personnels.

En 2017, les dépenses de l'Etat pour l'exercice de ses prérogatives se chiffrent à 77,9 milliards F CFP, soit 652,8 millions € (42% des dépenses). Par ailleurs, l'Etat a contribué à l'exercice des compétences de la Polynésie française à hauteur de 95,4 milliards F CFP soit 799,8 millions € (51% des dépenses). Les dépenses entrant dans le champ des compétences des communes représentent 12,4 milliards F CFP soit 103,9 millions € (7% des dépenses).



Graphique 4 : Répartition des dépenses de l'Etat par champ de compétences

Dépenses de l'Etat en Polynésie française : 185,75 milliards F CFP en 2017

2.1.2 Principaux dispositifs financiers et complémentarité avec les financements européens

Après la fermeture du Centre d'Expérimentation du Pacifique en 1996, des mécanismes de compensation financière ont permis un accompagnement de l'économie locale, avec l'objectif affiché de développer les conditions d'un développement économique endogène.

Outre ses dépenses dans le cadre de ses compétences « régaliennes » (justice, sécurité, défense, affaires étrangères, recherche, enseignement supérieur et monnaie), l'État apporte son concours au développement de la PF en prenant en charge certaines dépenses dans les domaines de compétence du Pays.

Les lignes de complémentarité entre les financements issus des programmes européens et les financements de l'État sont principalement établies dans les domaines des services publics environnementaux²⁸), du tourisme et de la préservation des ressources naturelles.

L'État contribue ainsi au développement de la Polynésie française au travers de trois instruments financiers issus de la réforme de 2011 de la Dotation Globale de Développement Economique (DGDE), qui fonctionnent en cohérence et complémentarité avec les « Contrats de Projets ».

- La Dotation Globale d'Autonomie (DGA) : libre d'emploi pour la Polynésie française, la DGA est versée par mensualités sur la section fonctionnement du budget général de la collectivité. Conformément aux engagements du Président de la République en février 2016, confirmés dans l'Accord de l'Élysée, le montant de la DGA a été réévalué à 10,806 milliards F CFP (soit 90,552 millions €) à partir de l'année 2017. Pour rappel, le total des versements en 2016, s'élevait à près de 10,09 milliards F CFP (84,55 M €).
- La dotation territoriale pour l'investissement des communes : d'un montant de 1,081 milliard F CFP (soit 9,05 millions €) en 2017, elle est d'un montant identique depuis 2011. Cette dotation alimente la section « investissements » du Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP). Elle complète ainsi, la quote-part de l'État au FIP (804 millions F CFP, soit 6,74 millions € en 2017, contre 865,5 millions F CFP, soit 7,25 millions €, en 2016).

La dotation pour les projets dits « structurants » : le troisième instrument financier (3IF) constitue un outil partenarial mobilisé pour financer les équipements structurants en matière d'infrastructures routières, aéroportuaires, maritimes et de défense contre les eaux. Le financement est réparti entre l'État (80 %) et le Pays (20 %) par dispositions conventionnelles.

Le montant de la programmation pour l'année 2017 s'est élevé comme pour l'année 2016, à 8,651 milliards F CFP (72,5 millions €) et comprenait notamment les projets suivants :

- Réaménagement du port de Tahauku ;
- Rénovation de la piste, des bretelles et du parking avions de l'aérodrome de Fakarava ;
- Construction du débarcadère de Hane à Ua Huka ;
- Aménagement de la traversée de Paea ;

²⁸ Services publics environnementaux précisés par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables aux communes de Polynésie française : adduction en eau potable, assainissement et gestion des déchets

- Réaménagement de l'avenue Foch entre le carrefour du pont de l'Est et la cathédrale de Papeete

Depuis 2011, date de la création du dispositif, le troisième instrument financier totalise un volume d'opérations programmées (montant TTC) de 69,1 milliards F CFP, soit 579 millions €.

2.1.3 Le contrat de projets 2015-2020

Signé en mars 2015, le contrat de projets (CdP) 2015-2020 place la croissance économique et l'emploi au cœur de son action. Afin de répondre aux besoins des communes en matière d'investissement dans les services publics environnementaux, le contrat de projets comprend désormais deux outils identifiés :

- Un contrat dédié aux investissements entrant dans le champ de compétence de la Polynésie française, orienté autour de sept secteurs prioritaires :
 - o Le développement touristique
 - o Le secteur primaire
 - o Les énergies renouvelables
 - o La recherche et l'innovation
 - o Le logement social
 - o La santé
 - o Les infrastructures sportives
- Un contrat dédié aux investissements communaux pour financer les compétences environnementales (adduction en eau potable, assainissement des eaux usées, gestion des déchets).

En 2017, 9 projets ont été programmés au titre des investissements territoriaux pour un total de 4,27 milliards F CFP (soit 35,78 millions €) et au titre des investissements communaux 6 projets pour un total de 1,119 milliards F CFP (soit 9,38 millions €) consacré à 97 % à des travaux de rénovation de réseaux d'adduction d'eau potable pour l'île de Tahiti.

Parmi ces projets qui reflètent la transversalité du contrat de projets, nous pouvons citer :

- Construction de 83 nouveaux logements sociaux étudiants sur le campus d'Outumaoro (1,3 milliard F CFP);
- Liaison 90000 volts Papenoo Faatautia, dans le cadre du bouclage énergétique de Tahiti (1,7 Milliard F CFP);
- Construction de 21 logements pour héberger les familles implantées sur la bande de sécurité de l'aéroport de Faa'a (Nuumeha Hotuarea Ouest) (621,7 millions F CFP) ;
- Reconstruction et extension des bâtiments de l'hôpital de Moorea (575 millions F CFP) ;
- Construction d'un complexe sportif polyvalent à Hitia'a O Te Ra (562 millions F CFP) ;
- Construction et primo- équipements d'une station d'écologie expérimentale (en partenariat avec le CNRS et l'EPHE) (125,2 millions F CFP).

En comparaison, le Contrat de Projets avait financé en 2016, 29 projets programmés au titre des investissements territoriaux pour un total de 4,2 milliards F CFP (35,9 millions €) et 10 projets au titre des opérations communales pour un total de 1,5 milliards F CFP (12,6 millions €).

2.1.4 Autres dispositifs financiers

2.1.4.1 Contribution financière dédiée au régime de solidarité de la Polynésie française

Le régime de solidarité de la Polynésie française, anciennement régime de solidarité territorial (RST), a été créé en 1994, en même temps qu'était mise en place la Protection Sociale Généralisée (PSG). Dès l'origine, la participation de l'Etat a pris la forme d'un versement d'une subvention, dont les principes ont été portés par deux conventions quinquennales Etat-Territoire en 1993 et 1999. La seconde convention, arrivée à son terme en 2004, a été prorogée par avenants jusqu'en 2007. Les versements de l'Etat ont cessé avec la Loi de Finance (LFI) 2008 pour reprendre en 2015 à la demande de la Polynésie française.

Afin de soutenir le Pays dans son action en faveur du rétablissement financier et de la pérennisation du système de santé et de solidarité des Polynésiens, l'État s'est engagé en avril 2015, dans le cadre d'une convention triennale d'objectifs, sur un appui financier de 4,3 milliards de francs F CFP, soit 36 millions €. Une dotation annuelle de 1,43 milliards F CFP (12 millions €) a donc été versée au Pays en 2015, 2016 et 2017.

2.1.4.2 Soutien financier dans le domaine de l'éducation

L'appui de l'État à la politique d'éducation en PF est prévu dans la convention décennale 2017-2027 signée en octobre 2016. Elle fonde la rémunération des enseignements des premiers et seconds degrés par l'État. Elle prévoit aussi l'attribution de subventions aux politiques sociales et pédagogiques et dispose aussi d'un volet investissement.

Au titre de l'année scolaire 2017-2018, en matière d'investissement 421 millions F CFP (soit 3,5 millions €) ont été programmées par l'Etat et la Polynésie française, portant sur des opérations de rénovation de structures scolaires publiques du second degré (collèges de Rurutu, Taravao, Taunoa, Afareaitu, et lycée professionnel de Uturoa).

Pour rappel pour la précédente année scolaire (2016-2017), le montant des investissements avaient été de 372,9 millions F CFP (soit 3,125 millions €).

De plus, via des crédits issus du programme « investissements d'avenir », l'État accompagne la Polynésie française dans la réussite éducative des jeunes polynésiens, en finançant 50 % du coût des opérations suivantes :

- construction d'un internat au sein de la cité scolaire de Faa'a (684 MF) ;
- construction d'un internat au collège d'Atuona (591 MF) ;
- Extension de l'internat du lycée professionnel de Mahina (226,6 MF).

En décembre 2017, ces trois projets n'avaient pas encore occasionné de décaissements ; un commencement d'exécution interviendra durant l'année 2018.

2.1.5 Fonds Exceptionnel d'Investissement

Créé en 2009, le Fonds Exceptionnel d'Investissement en outre-mer (FEI) vise à apporter une aide financière de l'Etat aux personnes publiques qui réalisent, dans les territoires d'outre-mer, des investissements portant sur des équipements publics collectifs, lorsque ces investissements participent de façon déterminante au développement économique, social, environnemental et énergétique local.

En Polynésie française, deux axes prioritaires ont été identifiés en concertation avec les élus locaux :

- Les énergies renouvelables ;
- Le numérique.

De plus, par décision de la Ministre des Outre-mer, un axe « infrastructures sportives » a été positionné dans la programmation nationale.

Ainsi, en 2017, deux nouvelles opérations ont été programmées pour une participation totale de l'État de 470 millions F CFP (soit 3,9 millions €). Il s'agit,

- du système de communication à haut débit par câble sous-marin à fibre optique « Natitua » et réseaux hertziens reliant Tahiti et certaines îles des archipels des Tuamotu et des Marquises - stations terminales et faisceaux hertziens (phase 2) ;
- et de la construction d'un centre technique sportif situé à Taharu'u (commune de Papara).

Pour rappel, en 2016, une enveloppe de 477,3 millions F CFP (soit 4 millions €) du FEI était venue financer une opération sur la centrale hybride de Manihi et des études pour un nouveau système de communication par câble sous-marin à fibre optique (« Natitua »).

2.1.6 Convention relative au développement de la filière de prise en charge du patient atteint du cancer en Polynésie française

Dans le cadre de l'Accord pour le développement de la Polynésie française en date du 17 mars 2017, l'État s'est engagé à soutenir le développement de la prise en charge médicale des patients atteints de cancers via notamment un apport de 716 millions F CFP (soit 6 millions €) sur trois ans en investissement en matériels.

Ce soutien de l'État, qui s'inscrit dans la dynamique du schéma d'organisation sanitaire 2016-2021 et du plan cancer polynésien, vise à répondre aux objectifs suivants:

- Améliorer l'accueil et les soins des patients atteints de cancers, notamment par la création de centres de chimiothérapie décentralisés, par l'amélioration des plateaux techniques et par le développement des capacités d'accueil spécialisées ;
- Développer les soins de support et les soins palliatifs à Tahiti et dans les autres archipels ;
- Développer les capacités d'information, d'archivage et de coordination en cancérologie, notamment par la création d'une tumorothèque polynésienne et par le développement d'un système d'information.

En 2017, une première programmation a été arrêtée par le Haut-commissaire et le Président de la Polynésie française pour un total 326 millions F CFP, soit 2,7 millions € (avec une participation de l'Etat à hauteur de 80%). Cinq projets prioritaires ont été retenus :

- Acquisition d'équipements en faveur du service oncologie du CHPF ;
- Acquisition d'un mammographe à l'hôpital de Taiohae ;
- Acquisition et installation d'un logiciel pour le registre des cancers ;
- Aménagement de box de chimiothérapie : travaux et équipements - hôpital de Taravao ;
- Aménagement de box de chimiothérapie : travaux et équipements - hôpital de Uturoa.

2.2 INTERVENTIONS DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

L'AFD²⁹ a développé une stratégie lui permettant de répondre aux enjeux actuels de la Polynésie française, qui s'articule autour de 3 axes prioritaires :

1. Lutte contre les inégalités économiques et sociales ;
2. Emergence d'un nouveau modèle de développement polynésien ;
3. Préservation et valorisation du patrimoine naturel.

En 2017, le montant global des engagements de l'AFD³⁰ en Polynésie française s'est élevé à 7,2 milliards F CFP (hors renouvellement des lignes en faveur de la SOCREDO). Le financement du secteur public atteint 4,5 milliards F CFP (soit 38 millions €), exclusivement via des prêts bonifiés, contre 7 milliards F CFP en 2016. Le financement du secteur privé, y compris les garanties SOGEFOM, atteint 2,6 milliards F CFP (22 millions €) contre 2,5 milliards F CFP en 2016. Ce montant n'inclut pas le renouvellement de la ligne de financement court terme en faveur de la SOCREDO pour 4,8 milliards F CFP.

L'AFD en 2017 : 7,2 milliards F CFP d'engagements dont 2,2 milliards F CFP de prêts bonifiés au secteur public

2.2.1 Engagements financiers de l'AFD en faveur du secteur public

2.2.1.1 Avec le Pays et ses établissements publics

Dans la droite ligne de l'accord-cadre de partenariat signé fin 2014 entre l'AFD et le Pays, l'AFD a continué à déployer son activité d'appui conseil en faveur du Pays pour le développement de ses politiques publiques. Après avoir apporté un support d'expertise et cofinancé en 2014 et en 2015 le Schéma d'Organisation Sanitaire (ou SOS) et le schéma directeur des transports interinsulaires maritimes et aériens, l'AFD a continué en 2016, 2017 et 2018 son appui technique et financier au Pays pour l'élaboration des schémas directeurs de la pêche hauturière, de l'aquaculture, de l'agriculture et, enfin, sur la mise en place d'une Gestion Prévisionnelle d'Emploi et Compétence (GPEC) territoriale.

Le document final définissant la stratégie la mieux adaptée à la pêche hauturière polynésienne a été restitué en juillet 2017 à l'AFD en présence de la DGOM et du ministre Tearii Alpha, en charge du développement des ressources primaires, puis en septembre 2017 à l'ensemble des acteurs polynésiens du secteur. Sur la base des quatre orientations stratégiques et des dix-sept objectifs spécifiques proposés dans cette étude, le Pays a présenté début 2018 une politique sectorielle détaillant un plan d'actions sur 5 ans.

Le schéma directeur de l'aquaculture et la mise en place d'une GPEC territoriale, cofinancée à 50% par l'AFD, seront finalisés d'ici la fin de l'année 2018. Le schéma directeur de l'agriculture devrait quant à lui aboutir en 2019.

²⁹ Extrait cadre d'intervention (CIP) de l'AFD en Polynésie française

³⁰ Source : AFD Polynésie Française

En matière de soutien financier, l'AFD a prêté 2,8 milliards F CFP à la Polynésie française en 2017 sous forme de deux prêts. Un prêt non bonifié et un prêt bonifié, qui financent le budget d'investissement de la collectivité, ont été signés le 10 novembre 2017 entre le directeur de l'agence AFD de Papeete et le Vice-président de la Polynésie française. Les fonds du prêt non bonifié seront alloués aux projets inscrits dans les différents partenariats financiers signés entre l'État et le Pays. Ils correspondent principalement à des projets d'infrastructures routières, maritimes, aéroportuaires et de défense contre la montée des eaux ainsi qu'à des projets de construction de logements sociaux. Ceux du prêt bonifié financent des projets environnementaux et liés au changement climatique.

Prêts de l'AFD à la Polynésie française :
Prêt de 1,9 milliard F CFP en faveur des réseaux et infrastructures territoriales, du logement social ainsi l'éducation et de 835 millions F CFP pour des projets environnementaux

Les prêts ont été conclus pour une durée de 20 ans dont deux ans durant lesquels le Pays ne remboursera que les intérêts. La bonification agit à la baisse sur le coût du prêt et permet au Pays de bénéficier de taux d'intérêt avantageux.

2.2.1.2 Avec les communes

L'activité de prêts en faveur de l'échelon communal a connu un fort développement : on recense 12 communes et 1 établissement public communal financés pour un montant total de 1,2 milliard F CFP contre 7 communes accompagnées en 2016 pour un montant de 718 millions F CFP. L'AFD a accompagné notamment les communes en faveur de la transition écologique via l'utilisation de l'équivalent « Fonds vert ».

- Financement de la première école bioclimatique polynésienne à Moorea ;
- Accompagnement de la rénovation du réseau d'eau de Teva i Uta ;
- Accompagnement des collectivités des archipels les plus isolés (Rapa et Puka Puka) ;
- Premiers emprunts à taux zéro au bénéfice des Gambier et de Tubuai ;
- Financement de projets dans le secteur de l'adduction en eau potable à Raivavae ;
- Financement de la rénovation du réseau d'eau de Punaauia ;
- Financement d'une partie des investissements 2017 de Pirae avec l'équivalent Fonds Vert ; (rénovation de réseaux de distribution d'eau potable, pose d'hydro-stabilisateurs, fourniture de bacs de collecte de déchets et éclairage public à LED) ;
- Financement de l'extension et la rénovation du réseau électrique de l'atoll de Manihi.

Partenariat avec le SPC PF

L'AFD poursuit également son partenariat entamé depuis de nombreuses années avec le Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française (SPC PF). Depuis 2014, le SPC PF mène des travaux sur la gestion des budgets annexes de restauration scolaire du 1er degré. L'objectif final est de parvenir à mieux



Image 2 : logo du SPC PF ©SPC PF

maîtriser cet outil comptable afin que l'équipe municipale soit éclairée pour décider de son mode de gestion et de sa politique tarifaire. En 2017 avec le SPC.PF, l'AFD a ainsi accompagné la commune de Huahine.

Observatoire des communes

Pour la quatrième année consécutive, l'AFD publie « l'observatoire des communes de Polynésie Française », qui s'impose désormais comme une diffusion périodique de référence en matière de finances locales polynésiennes à destination des équipes municipales. L'Observatoire compile les documents comptables des 48 communes polynésiennes et livre des analyses financières globales et par archipel à destination des équipes municipales. L'édition 2017 se base sur les comptes administratifs de 2012 à 2015.

L'édition a été transmise à l'ensemble des communes et de leurs partenaires institutionnels, techniques et financiers.

Prêts de l'AFD aux Communes en 2017 :
1,2 milliard F CFP pour 12 communes et un établissement public communal
Publication de la 4^{ème} édition de l'Observatoire des communes de Polynésie française

2.2.2 Engagements financiers de l'AFD en faveur du secteur privé

L'AFD reste très mobilisée auprès du secteur privé. L'AFD est intervenue en 2017 à hauteur de 2,6 milliards F CFP de financements que ce soit en prêts directs de projets structurants, ou indirects par le soutien en garantie aux banques, pour leur faciliter l'octroi de crédits en faveur des petites entreprises polynésiennes. Pour rappel, ce soutien était de 2,5 milliards F CFP en 2016.

Prêts de l'AFD au Secteur Privé en 2017 :
2,6 milliards F CFP (prêts directs ou indirects)

2.2.2.1 Avec la SOCREDO

L'AFD a participé au besoin de refinancement de la SOCREDO en renouvelant en 2017, la ligne court terme pour 4,8 milliards F CFP (40 millions €).

Ce financement est le résultat d'un accompagnement opérationnel régulier de l'AFD envers sa filiale. L'AFD assume ainsi les obligations liées à son rôle d'actionnaire de référence.

En sus du soutien financier, l'AFD accompagne également la SOCREDO au travers de missions d'appui technique.

2.2.2.2 Engagements de la Société de Gestion de Fonds de Garantie d'Outre-Mer (SOGEFOM)

La SOGEFOM, filiale de l'AFD, a octroyé en 2017, 351 garanties pour un montant de 2,1 milliards F CFP, soit environ 3,6 milliards F CFP de crédits catalysés. 218 emplois ont été créés et 1507 maintenus grâce à ce dispositif.

Sur les 5 derniers exercices, la SOGEFOM enregistre une augmentation des octrois de 316 % en nombre et de 233 % en montant. Au total, ce sont 1247 entreprises polynésiennes dont 186 créations qui ont bénéficié de 7,4 Milliards F CFP de garantie pour 30 milliards F CFP d'investissements. Ce dispositif a permis la création de 864 emplois et le maintien de 7 835.

Ce niveau d'activité très soutenue est encore en hausse par rapport à 2016 avec +16,5 % de croissance en volume. Cette hausse de l'activité de garantie démontre l'utilité d'un tel fonds à destination des TPE/PME qui représentent la quasi-totalité des entreprises du territoire. La politique volontariste de la SOGEFOM depuis 2015 avec un élargissement important de son périmètre d'activité et la mise en place de délégation d'octroi aux banques bénéficiaires a permis d'accompagner le besoin des banques. Le retour à une conjoncture plus favorable a augmenté la demande de crédits des TPE/PME qui restent néanmoins fragiles.

La SOGEFOM reste par conséquent un acteur incontournable du financement de l'activité. Ce soutien au secteur bancaire est prépondérant pour faciliter la prise de risque pour les banques.

2.2.2.3 Financement direct aux entreprises

L'AFD a participé au financement de l'acquisition de deux ATR 72-600 dans le cadre du programme de renouvellement de la flotte d'Air Tahiti. L'opération s'est effectuée conjointement avec les trois banques locales pour un montant total de près de 2,3 milliards F CFP dont 25 % financés par l'AFD. Le deuxième avion a également bénéficié de l'aide fiscale à l'investissement outre-mer.

L'intervention de l'AFD a permis à la compagnie aérienne de diversifier, comme l'année précédente, ses sources de financement, dans un contexte où ses partenaires financiers traditionnels l'ont largement soutenue dans ses récents efforts d'investissements. Le financement de l'AFD permet également d'accompagner le développement touristique de la Polynésie, principal vecteur de croissance économique exogène et de revenus du territoire, mais aussi de participer à la mise en œuvre du schéma directeur des transports interinsulaires qu'elle a cofinancé. L'objectif de ce dernier est d'assurer aux habitants des archipels éloignés la continuité territoriale du service public et de réduire les inégalités d'accès à ce service.



Photo 2 : renouvellement de 2 aéronefs pour Air Tahiti co-financés par l'AFD ©AFD

En dehors du transport maritime qui concerne principalement le fret, Air Tahiti est l'opérateur unique desservant le territoire polynésien français. Elle a de ce fait, un rôle prépondérant dans le désenclavement des territoires et archipels éloignés de Tahiti. Elle participe, en assurant cette continuité territoriale, à la réduction des déséquilibres sociaux entre zone urbaine et zones enclavées.

Finalisation de l'étude « Le rahui à l'épreuve d'une gestion pluri-acteurs et multi-échelle des Communs »

Au cours de l'année 2017, l'AFD a achevé en partenariat avec le Centre de recherches insulaires et observatoire de l'environnement (CRIOBE) et l'Université de Polynésie Française (UPF) une étude intitulée « le rahui³¹ à l'épreuve d'une gestion pluri-acteurs et multi-échelle des Communs ».

En 2017, plusieurs enquêtes de terrain se sont déroulées à Fakarava, à la presqu'île de Tahiti, à Moorea et à Wallis. Le cas de l'île de Rapa a également été étudié. Une publication de l'étude est prévue en 2018.

Publication de deux études scientifiques consacrées à la Polynésie française

En partenariat avec le CRIOBE, l'AFD a mené deux études scientifiques de nature socio-anthropologiques en Polynésie française. Ces études présentées au public en 2014 et en 2015 donnent lieu aujourd'hui à deux publications :

- « *La République, le Pays et le Tavana – Des politiques publiques à l'échelle communale en Polynésie française : regards socio-anthropologiques* », collection Études de l'AFD

Un constat, tiré de l'expérience de l'AFD au niveau international et ultramarin, s'impose : le transfert par une autorité centrale de nouveaux outils, de nouvelles normes, directives, règles, préconisations de gestion publique aboutit difficilement à une pleine appropriation locale permettant d'atteindre effectivement les objectifs de développement économique et social définis comme tels. La Polynésie française n'échappe pas à ce constat amplifié par sa distance avec la métropole et par son statut.

Dans quel univers culturel évoluent les collectivités locales polynésiennes ? Quel rôle joue-t-il dans l'appropriation des propositions d'outils de politique publique et d'outils de gestion, produites à partir de référents métropolitains ou domiens ? Quelles catégories sociales sont susceptibles de jouer un rôle clé afin de diffuser ou d'adapter ces prescriptions externes pour en améliorer la qualité et l'efficacité ?

Afin de répondre à ces questions fondamentales pour comprendre le développement du territoire, l'AFD a commandité et financé une étude ayant pour objet la compréhension des processus culturels du changement en Polynésie française.

Cette étude se concentre sur trois grands secteurs des politiques publiques en Polynésie française : aménagement du territoire / équipement - infrastructure, logement social et tourisme. Ces trois domaines de compétence relèvent sur le plan institutionnel de la Collectivité de la Polynésie française. Toutefois leur mise en œuvre, leurs impacts et leur acceptation par la population concernent directement les communes. C'est donc sur les communes et leurs contextes immédiats (associations, établissements publics en relation avec les communes, société civile – représentations de religions et autres) que cette étude s'est concentrée.

- « *Les atolls du Pacifique face au changement climatique – Une comparaison Tuamotu-Kiribati* », éditions Karthala

³¹Le « Rahui » désigne traditionnellement en Polynésie une restriction spatio-temporelle temporaire régulant l'usage de la mer et de la terre

La Polynésie française regroupe le cinquième des atolls du monde. Ces îles basses coralliennes sont soumises à un triple défi : cyclonique, océanique (réchauffement, montée des eaux) et socio-économique (modèle de développement durable dans un contexte de limite extrême des ressources locales). Ces ensembles insulaires sont très limités dans leurs potentiels de développement économique et d'expansion démographique.

Quels pourraient être les axes de résilience socio-environnementale pour ces atolls ? Quels seraient les meilleurs leviers sur lesquels agir en matière d'adaptation au changement climatique pour ces territoires, impliquant la défense du milieu naturel, la préservation de la biodiversité et l'exploitation du potentiel économique par les populations locales ?

Pour répondre à ces questions, l'AFD a financé une étude visant à identifier et comparer les déterminants de la résilience socio-environnementale d'atolls du Pacifique se trouvant dans une situation différente du point de vue politique et culturel (francophones/anglophones), mais néanmoins très proches en ce qui concerne leurs ressources naturelles, leur peuplement et leur histoire.

Cette étude a été confiée à une équipe pluridisciplinaire mixte du CRILOBE et de l'Université de Polynésie française. Les chercheurs ont présenté les premières conclusions de leurs enquêtes en 2015 à Papeete.

Les activités CEROM

Les principales activités de CEROM en Polynésie française, qui réunit l'AFD, l'ISPF et l'IEOM, outre des événements ponctuels comme l'économie bleue en 2016, sont la production des tableaux de bord semestriels et l'élaboration des comptes rapides qui font l'objet d'une publication annuelle et d'une conférence de presse.

2.3 ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT IMPLIQUÉS DANS LA COOPÉRATION AVEC L'UE

2.3.1 L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie en Polynésie française

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)³² est un établissement public de l'Etat placé sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale.

L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME en Polynésie française s'appuie notamment sur un partenariat fort avec le Pays qui co-construit et cofinance les actions sur l'énergie et les déchets.

Domaines d'intervention
La maîtrise de la demande en énergie
La qualité environnementale du bâtiment
La lutte contre les effets du changement climatique
La promotion des énergies renouvelables
La prévention et gestion des déchets
La sensibilisation et éducation au développement durable.
Modes d'intervention :
connaître : en encourageant la recherche et l'innovation technologique ;
convaincre et mobiliser : à travers des approches partenariales et territoriales ;
conseiller : pour orienter les choix des acteurs socio-économiques ;
aider à réaliser : par la mise en place de soutiens financiers gradués.

Tableau 6. Domaines et modes d'intervention de l'ADEME en Polynésie française

³² Source : www.polynesie-francaise.ademe.fr

En lien avec des évènements de même nature au niveau européen, l'ADEME a organisé en Polynésie française les manifestations suivantes³³ :

La Semaine Européenne de la Réduction des déchets (SERD) 2017

En 2017, 203 actions ont été menées par 64 porteurs de projets dont le lancement de la première édition du « Défi Zéro Déchet » en Polynésie française. Porté par la DIREN et l'ADEME, l'objectif de ce défi est de promouvoir et diffuser des modes de consommation alternatifs auprès de la population afin de réduire la quantité de déchets produite sur le territoire.

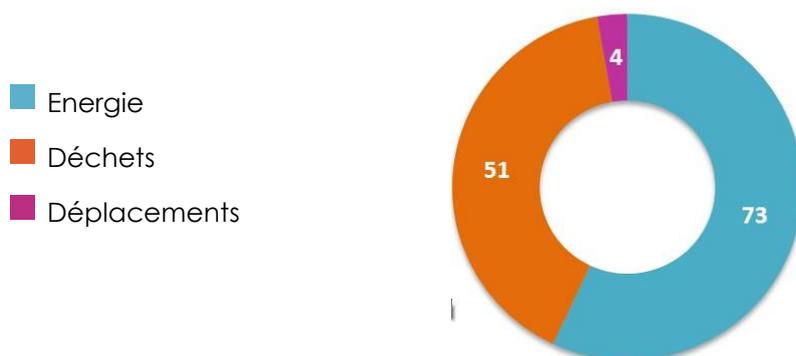


La 1^{ère} édition de la semaine de la mobilité en Polynésie française

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la mobilité, l'ADEME, avec le soutien de la CCISM et de la Polynésie française, a organisé la 1^{ère} édition de la Semaine de la Mobilité qui a eu lieu du 16 au 22 septembre 2017. Cette semaine a pour but de mettre en valeur les actions éco mobiles réalisées tout au long de l'année par les services publiques et privés, les collectivités, les associations et les établissements scolaires.

En 2017, l'événement connaît un franc succès sur le territoire et l'ADEME enregistre au total 36 actions dont 10 labellisées par la commission européenne : « MOBILITYACTIONS ».

Les aides de l'ADEME se présentent comme suit :



Graphique 5 : répartition des aides de l'ADEME en Polynésie française en 2017 ©ADEME PF

2.3.2 L'Agence française pour la biodiversité

Depuis 2007, dans le cadre d'une convention de collaboration avec le gouvernement polynésien, l'Agence des aires marines protégées (AAMP), puis depuis le 1^{er} janvier 2017 l'Agence française pour la biodiversité (AFB) apporte un appui technique aux actions de la Polynésie française en matière de gestion du milieu marin. L'AFB est un établissement public administratif d'Etat qui a pour mission d'améliorer la connaissance, de protéger, de gérer, et de sensibiliser à la biodiversité terrestre, aquatique et marine.

Elle dispose d'une antenne locale qui met en œuvre des projets que lui confie la Polynésie française.

³³ Source : rapport d'activité 2017 – ADEME PF

L'agence coordonne depuis octobre 2015 le projet RESCCUE³⁴ en PF. Elle s'appuie sur un consortium de partenaires locaux et internationaux contribuant au déploiement d'une politique de gestion intégrée des zones côtières ; ce projet régional est financé par l'AFD³⁵ et le Fonds français pour l'Environnement Mondial (FFEM).

La Communauté du Pacifique (CPS) assiste la Polynésie française dans la mise en œuvre de ce projet. La coordination avec le projet INTEGRE³⁶, financé par l'UE dans le cadre du 10^{ème} FED régional, est attendue au niveau des sites pilotes communs dont celui d'Opunohu à Moorea.

³⁴ Restoration of ecosystem services against climate change unfavorable effects/Restauration des services écosystémiques et d'adaptation au changement climatique

³⁵ AFD = Agence française de développement

³⁶ Initiatives des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l'environnement

3.1 DIALOGUE POLITIQUE ET TECHNIQUE

Régime d'association

En tant que Pays et Territoire d'Outre-Mer (PTOM), la Polynésie française bénéficie d'un statut d'association à l'Union européenne. Le cadre de cette association est régi par la Décision 2013/755/UE du Conseil du 25 novembre 2013 relative à l'association des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) à l'Union européenne (DAO).

La nouvelle DAO, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014, a introduit un changement de paradigme dans les relations UE-PTOM, en substituant à la notion d'« aide au développement » le concept de « partenariat mutuellement bénéfique ». Toutefois, la nature de ce « partenariat » demeure largement inspirée du modèle qui a prévalu jusqu'à présent.

Ainsi, le principal instrument financier en faveur des PTOM reste une aide au développement, le Fonds Européen de Développement (FED), dont l'allocation territoriale pour la Polynésie française est de 3,6 milliards F CFP pour la période 2014-2020. Par ailleurs, la généralisation de l'éligibilité des PTOM aux « programmes horizontaux » de l'UE, si elle est actée dans le principe, est difficile à concrétiser, compte tenu de la nature de ces programmes (orientés en faveur des régions européennes) et des procédures de mise en œuvre peu adaptées aux capacités des PTOM.

C'est pourquoi la Polynésie française, qui souhaite une meilleure reconnaissance de ses spécificités et de ses enjeux de développement, plus proches des régions ultrapériphériques (RUP) que des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) selon certains analystes, a fait réaliser début 2014, une étude permettant d'apprécier les enjeux et conséquences d'une évolution vers le statut de RUP. Les conclusions de cette étude appellent à un approfondissement de certaines pistes, tout en soulignant les conséquences importantes de ce changement de catégorie sur le statut d'autonomie et les compétences actuelles de la Polynésie française. Dès lors, il est nécessaire de poursuivre la réflexion en vue de l'adoption d'une stratégie de dialogue politique avec les institutions communautaires permettant, à l'horizon 2020, une évolution des relations Union européenne-Polynésie française.

3.1.1 Dialogue avec la Commission européenne

Conformément à l'article 14 de la DAO du 25 novembre 2013, 3 organes de dialogues sont mis en place dans le cadre de l'association des PTOM à l'UE :

- Un Forum de dialogue UE-PTOM (Forum UE-PTOM) qui rassemble annuellement les autorités des PTOM, les représentants des Etats membres et la Commission européenne (CE) au plus haut niveau pour discuter des enjeux du régime d'association et de sa mise en œuvre. Les membres du Parlement européen, les représentants de la BEI et les représentants des RUP y sont, lorsque cela se justifie, associés ;
- Des concertations trilatérales entre la CE, les PTOM et les Etats membres dont ils relèvent, sont également organisées au moins quatre fois par an ;

- Enfin, des groupes de travail de caractère consultatif peuvent être institués pour suivre la mise en œuvre de l'association, sous une forme adaptée aux questions à aborder. Ces groupes de travail mènent des discussions techniques sur des thèmes présentant un intérêt particulier pour les PTOM et les Etats membres dont ils relèvent, et complètent ainsi les travaux réalisés dans le cadre du forum UE-PTOM et/ou des concertations trilatérales.

15^{ème} Forum UE-PTOM (Aruba, 20-24 février 2017)

En 2017, la 15^{ème} édition du Forum UE-PTOM s'est tenue à Aruba le 24 février 2017 sous la présidence du Commissaire européen à la coopération internationale et au développement M. Neven MIMICA, en présence notamment de M. Mike Eman, Premier ministre d'Aruba et de Messieurs Maurice Ponga et Younous Omarjee, députés européens.

L'environnement et la gestion durable des ressources naturelles étant le secteur de concentration du 11^{ème} FED Régional, la Polynésie française était représentée par M. Heremoana Maamaatuaiahutapu, ministre de la culture, de l'environnement, de l'artisanat, de l'énergie et des mines, en charge de la promotion des langues et de la communication.



Photo 3 : 15^{ème} Forum UE – PTOM – Aruba – 24 février 2017

Les discours introductifs ont rappelé l'importance géostratégique des PTOM ainsi que leur rôle essentiel de sentinelle dans l'adaptation au changement climatique. MM. Ponga et Omarjee ont témoigné de l'intérêt premier porté par le Parlement européen à la question des relations UE-PTOM et se sont exprimés en faveur de réflexions sur un instrument financier spécifique. Ils ont également réitéré leur intérêt pour des programmes de type BEST et plaidé pour une plus grande accessibilité des PTOM aux programmes horizontaux.

Les partenaires ont réaffirmé leur ferme engagement pour renforcer la résilience et le développement durable des PTOM et pour trouver des solutions aux défis complexes et communs, tels que le changement climatique, la réduction des risques de catastrophes et la transition énergétique. Des tables rondes ont permis à un panel de PTOM d'échanger sur deux thèmes essentiels pour les eux : le changement climatique et les énergies renouvelables.

Le 15^{ème} Forum UE-PTOM a également été l'occasion pour les partenaires de réaffirmer la relation spéciale partagée entre l'Union européenne et les PTOM ainsi que leur appartenance à « la famille européenne ». L'importance de la coopération régionale grâce à des échanges accrus et améliorés entre les PTOM et entre les PTOM, les pays ACP et les régions ultrapériphériques de l'UE a également été réitérée.

Enfin, les PTOM, les Etats membres et la Commission européenne se sont engagés à approfondir les discussions sur les relations UE-PTOM après 2020 lors du prochain forum UE-PTOM qui se tiendra à Bruxelles en février 2018³⁷.

Concertations trilatérales

Quatre concertations trilatérales réunissant l'ensemble des PTOM, leurs Etats membres de rattachement et les services de la Commission européenne ont eu lieu les 18 janvier, 24 avril, 3 juillet et 23 octobre 2017 (89^{ème}, 90^{ème}, 91^{ème} et 92^{ème} Tripartites). La Polynésie française a été représentée à deux de ces réunions.

Ces réunions sont l'occasion de retracer un état des lieux de la mise en œuvre par chaque PTOM des 9^{ème} et 10^{ème} FED et d'aborder les progrès réalisés dans la programmation du 11^{ème} FED.

S'agissant de la mise en œuvre du 10^{ème} FED territorial en Polynésie française, la Commission européenne a rappelé l'importance de la transmission d'un document de politique finale sur le secteur de l'eau (politique sectorielle de l'eau), au plus tard à la mi-2017, ainsi que de l'adoption du plan de réforme de la GFP. En effet, le plan de réforme de la GFP, adopté en mars 2017, est un élément crucial pour l'évaluation de l'éligibilité de la PF à l'appui budgétaire au titre du 11^{ème} FED territorial.

S'agissant de la programmation du 11^{ème} FED, la Commission européenne a souligné que depuis la création d'une entité au sein de DEVCO³⁸ en janvier 2016 et grâce à un engagement commun, de nombreux progrès ont été réalisés. Le document de programmation du 11^{ème} FED Territorial a été finalisé au cours du second semestre 2017 et le document d'action initial du 11^{ème} FED Régional a été approuvé le 23 mars 2017 par les services de la Commission européenne.

Missions de la CE en Polynésie française

En 2017, la Commission européenne a effectué deux missions en Polynésie française :

M. Ludovic Branlant, Gestionnaire de programmes de coopération au Bureau de la CE pour les PTOM du Pacifique, s'est rendu en Polynésie française en août 2017 à l'occasion du 6^{ème} comité de pilotage régional (COPIL) du projet INTEGRE. Une évaluation à mi-parcours du projet a été présentée au COPIL réuni le 2 août 2017 à Tahiti.

Le nouveau chef du bureau de la CE pour les PTOM du Pacifique, M. Tomás MATEO-GOYET, arrivé en poste à Nouméa en septembre 2017, est également venu en mission en Polynésie française du 28 au 30 novembre. Il a pu assister à différents comités de pilotage et de suivi des programmes européens en cours ou à venir (« assainissement de la ville de Papeete » / « communication et visibilité » et « suivi de la stratégie du tourisme ») et participé à la restitution des travaux du RAE pour l'année 2016. Des visites de terrain ont également été organisées sur le domaine d'Opunohu à Moorea et ont permis de visualiser l'avancée du programme d'INTEGRE sur l'un des trois sites pilotes choisis en Polynésie française.

³⁷ <https://ec.europa.eu/europeaid/news-and-events/15th-oct-eu-forum>

³⁸ Unité en charge des relations avec les PTOM

3.1.2 Dialogue avec les PTOM sous l'égide de l'OCTA

La Polynésie française est l'un des membres fondateurs de l'Association des Pays et Territoires d'Outre-Mer de l'Union Européenne (OCTA³⁹) qui poursuit les objectifs suivants⁴⁰ :



Image 3 : logo de l'OCTA

- 1- Proposer un forum d'échanges d'idées et de débats sur les sujets d'intérêt commun ;
- 2- Travailler dans le sens des intérêts mutuels des membres ;
- 3- Echanger des informations spécifiques sur des sujets d'intérêts commun profitant à tous les PTOM ;
- 4- Faire des recommandations lorsque cela est nécessaire aux gouvernements de tous les PTOM et des Etats membres de l'UE dont ils relèvent concernant les mesures appropriées à mettre en œuvre ;
- 5- Développer les relations de travail efficaces en tant que groupe avec les institutions de l'UE, le groupe des pays ACP et son secrétariat et d'autres organisations internationales, multilatérales et régionales pertinents ;
- 6- Echanger entre membres de l'association des expériences réussies dans leurs secteurs d'intérêt commun ;
- 7- Défendre les intérêts collectifs des membres et représenter ces intérêts vis-à-vis des institutions de l'UE et dans tous les domaines mentionnés dans la décision PTOM.

La Conférence ministérielle⁴¹ est l'organe directeur de l'OCTA. Composée des représentants de chaque gouvernement membre, elle définit les politiques, approuve les budgets et élit le président de la conférence ministérielle ainsi que les membres et le président du comité exécutif. A l'occasion de la 15^{ème} Conférence ministérielle qui s'est tenue le 23 février 2017 à Aruba, les Iles Turques et Caïques ont été élus à la présidence de la Conférence ministérielle.

Au niveau administratif et financier, l'association est gérée par un **comité exécutif** (EXCO) qui comprend 9 membres élus par une résolution administrative de la Conférence ministérielle. Le comité exécutif, qui comprend les représentants des PTOM basés en Europe (Paris, La Haye, Londres ou Bruxelles), se réunit au moins une fois par mois. Il met en œuvre toutes les actions utiles à la réalisation des décisions prises par la Conférence ministérielle et assume le secrétariat de la Conférence. La Polynésie française a été réélue membre d'EXCO en 2017. Saint-Martin et la Nouvelle-Calédonie ont respectivement été élus à la présidence et à la vice-présidence du comité.

Le travail de l'ExCo est également soutenu par 8 **groupes de travail** dans des domaines particuliers : les services financiers, la programmation régionale et la coopération, la recherche, l'éducation et l'innovation, la communication, l'environnement et le changement climatique, les énergies renouvelables, le commerce des biens et des services et enfin le partenariat « Post 2020 ». Le travail effectué par ces groupes permet par la production de rapports et recommandations d'améliorer la qualité des décisions prises aux réunions de l'ExCo. On notera toutefois qu'en 2017 la capacité des groupes de travail de l'OCTA a été sensiblement réduite suite à la fin du programme d'assistance technique à l'OCTA en 2016.

³⁹ OCTA pour "Overseas Countries and Territories Association" constituée en 2003 sous la forme d'une association sans but lucratif (ASBL) régie par le droit belge, dont le siège social est situé à Bruxelles.

⁴⁰ Cf. extrait des statuts de l'OCTA (article 3)

⁴¹ Cf. extrait des statuts de l'OCTA (article 8)

La représentation de la Polynésie française est assurée au sein de l'OCTA à deux niveaux :

- au niveau politique, par le Président de la Polynésie française ou son représentant qui siège à la Conférence Ministérielle annuelle ;
- au niveau administratif et technique, par la Déléguée de la Polynésie Française à Paris qui représente la Polynésie française au Comité Exécutif. En son absence et sur son mandat, une correspondante chargée du suivi des affaires européennes à Paris et à Bruxelles participe aux travaux de l'OCTA et aux réunions avec les institutions européennes et avec l'Etat membre.

Dans le cadre des travaux menés par l'OCTA en 2017, la Polynésie française a participé aux réunions du comité exécutif, des consultations trilatérales ainsi que des groupes de travail de partenariat.

Principaux événements en 2017 :

Forum UE-PTOM	15 ^{ème} Forum UE-PTOM Aruba, 24 février 2017
Concertations trilatérales	Organisation de 4 tripartites : - 89 ^{ème} tripartite le 18 janvier - 90 ^{ème} tripartite le 24 avril - 91 ^{ème} tripartite le 3 juillet - 92 ^{ème} tripartite le 23 octobre
Conférence ministérielle de l'OCTA	15 ^{ème} Conférence Ministérielle annuelle Aruba, 23 février 2017
Réunions du comité exécutif de l'OCTA	12 réunions : -EXCO du 18 janvier -EXCO du 2 février -EXCO du 14 février -EXCO du 10 mars -EXCO du 5 avril -EXCO du 24 avril -EXCO du 10 mai -EXCO du 15 juin -EXCO du 3 juillet -EXCO du 19 juillet -EXCO du 12 septembre -EXCO du 3 octobre -EXCO du 23 octobre -EXCO du 8 décembre
Groupes de travail de partenariat	- Un groupe de travail de partenariat sur le commerce et la coopération régionale a eu lieu le 16 janvier - Un groupe de travail de partenariat sur l'environnement et le changement climatique a eu lieu le 17 juillet
Autres activités	- Conférence finale du programme BEST III à Bruxelles en novembre 2017 - Réunion préparatoire avec les RUP et la DG de

	l'environnement pour la création d'un groupe BEST - 3 ^{ème} Sommet des ministres des PTOM sur l'énergie et atelier sur les énergies marines les 6 et 7 décembre 2017, avec la participation active des services de la Commission européenne
--	---

Principales activités de la Polynésie française au sein de l'OCTA en 2017 :

- Participation à la 15^{ème} Conférence Ministérielle annuelle :

Les représentants des PTOM se sont réunis le 23 février 2017 à Oranjestad, Aruba, pour la 15^{ème} Conférence Ministérielle de l'OCTA. Ils ont discuté du partenariat PTOM-UE pour l'après-2020 et de la position commune coordonnée par le Président de l'OCTA. Ils ont également passé en revue les programmes en cours, comme l'initiative BEST et le programme STI, ainsi que des actions futures comme les activités Thématiques et Régionales du 11^{ème} FED, l'organisation du secrétariat de l'OCTA et le renforcement institutionnel.

La version révisée des statuts de l'OCTA n'ayant pu être approuvée durant la Conférence Ministérielle en février 2017, une Conférence Ministérielle extraordinaire virtuelle a dû être organisée. Les articles révisés ont été approuvés en mai 2017 et publiés au Moniteur belge.

- La Polynésie française est toujours membre des groupes de travail thématique « Programmation régionale et coopération dans les régions PTOM », « Recherche, Education et Innovation », « Communication », « Environnement et changement climatique », « Energies renouvelables ». Elle co-préside, par ailleurs, le nouveau groupe de travail « Post 2020 ».
- Dans le cadre des groupes de travail « Environnement et changement climatique » et « Energies renouvelables » :

La Polynésie française a pris part à la poursuite des travaux de programmation du 11^{ème} FED thématique dont l'OCTA est ordonnateur régional. La programmation, axée sur la gestion durable des ressources naturelles, est appuyée par une assistance technique depuis janvier 2017 et devait s'achever début 2018.

La Polynésie française a été représentée par la déléguée de la Polynésie française à Paris au 3^{ème} Sommet des Ministres de l'Energie des PTOM, qui s'est tenu les 6 et 7 décembre 2017 à Bruxelles, sur le thème « Actions pour l'énergie durable, des Pôles jusqu'aux Tropiques ». Dans leurs conclusions communes, les ministres de l'énergie, conseillers et représentants des PTOM ont convenu d'agir selon trois axes :

- les PTOM comme bancs d'essai pour les innovations pilotes ;

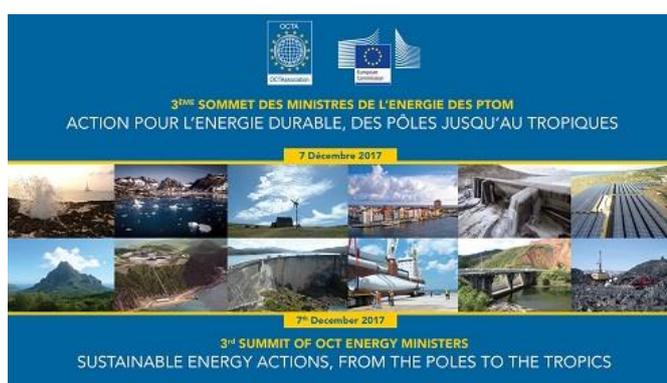


Photo 15 : 3^{ème} Sommet des Ministres de l'Energie des PTOM – Source : www.octaassociation.org

- l'accélération de la transition vers une énergie propre dans les îles de l'UE ;
- le soutien du 11^{ème} FED à l'énergie renouvelable dans les PTOM.

3.1.3 Dialogue particulier avec l'Etat membre

10^{ème} comité de suivi du partenariat UE-PTOM

Dans le cadre du dialogue particulier avec la France, l'année 2017 a été marquée par l'organisation le 31 octobre 2017 du 10^{ème} comité de suivi du partenariat UE-PTOM à la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris, en présence de la ministre des Outre-mer, Mme Annick Girardin, de représentants des PTOM français, de l'Union européenne et de divers ministères métropolitains. La Polynésie française était représentée par la députée Maina Sage, accompagnée de la déléguée de la Polynésie française à Paris et de la correspondante aux affaires européennes de la Polynésie française à Paris.



Photo 16 : 10^{ème} comité de suivi du Partenariat UE-PTOM – Source : outremers360.com

Cet évènement a été l'occasion pour les PTOM Français du Pacifique de plaider pour « une nouvelle relation avec la Commission européenne », au sein de laquelle le rôle des territoires ultramarins devrait être pleinement reconnu. Cette reconnaissance doit notamment trouver à s'exprimer dans le cadre de « l'après Cotonou », du nom de l'accord qui lie l'UE et 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et qui arrive à échéance dans deux ans.

Ont aussi été abordés durant cette réunion l'aide financière de l'Europe ou encore le renforcement de la participation des PTOM aux programmes européens (Erasmus +, Horizon 2020, etc.).

Vers un « Fonds vert européen »

Autre point important évoqué, le statut de tête de pont des PTOM dans la préservation et l'exploitation des océans qui est l'une des priorités de l'aide publique au développement de la Commission européenne.



Photo 14 : Les représentants des PTOM et de l'UE réunis pour le 10^{ème} comité de suivi du partenariat UE-PTOM

A cette occasion, la ministre des Outre-mer a été invitée à s'exprimer sur la suppression au budget 2018 de l'Etat de « l'équivalent Fonds vert » destiné à soutenir les trois collectivités françaises du Pacifique dans la lutte contre le réchauffement climatique. La ministre a indiqué sa volonté de faire évoluer ce programme de

financement vers un Fonds vert européen.

Enfin, tant à Papeete qu'à Paris, des échanges réguliers ont été entretenus avec les autorités de l'Etat via le haut-commissariat de la République en Polynésie française et le bureau des politiques européennes, d'insertion régionale et de la valorisation de l'outre-mer du ministère des Outre-Mer.

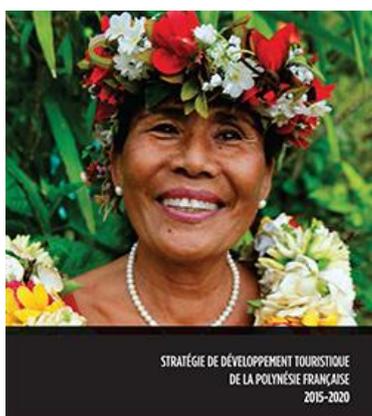
3.2 DECLINAISON DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA PF DANS LES SECTEURS DE COOPERATION UE-PF

3.2.1 Politique du développement touristique

Le tourisme représente la première ressource économique propre de la Polynésie (42%), 20% des emplois salariés, 11% des entreprises, et injecte plus de 53 milliards de F CFP par an dans l'économie locale.

L'adoption d'une politique sectorielle dans le domaine du tourisme, secteur de concentration du 11^{ème} FED territorial, était l'une des conditions requises à l'éligibilité de la Polynésie française à l'appui budgétaire⁴² (Contrat de réforme sectoriel) de l'Union européenne. C'est pourquoi le Ministère du tourisme a engagé, à la fin de l'année 2014, la construction d'une stratégie pour le développement touristique de la Polynésie française. Les travaux ont été menés durant le 1^{er} semestre 2015 en large concertation avec l'Etat, les institutions polynésiennes et la société civile. Dans le cadre de cette démarche, un comité de pilotage associant les représentants des principales parties prenantes institutionnelles⁴³ a été chargé d'assurer le suivi et la validation des différentes étapes de construction de la stratégie.

Le document stratégique issu de ces travaux et intitulé « stratégie de développement touristique 2015 – 2020 » a été approuvé par le conseil des ministres le 2 septembre 2015 et présenté à la commission du tourisme de l'Assemblée de Polynésie française élargie, ainsi qu'aux professionnels réunis à l'occasion du 1^{er} Forum des métiers du tourisme organisé à l'Assemblée le 30 septembre 2015.



Cette stratégie a recueilli les avis favorables des représentants du Conseil économique et social⁴⁴ le 25 février 2016 et des élus de l'Assemblée de la Polynésie française⁴⁵ le 9 juin 2016.

La stratégie de développement touristique de la Polynésie française constitue un cadre permettant de garantir la cohérence de l'action publique et privée en faveur du développement du secteur phare de l'économie polynésienne. Outre de nombreuses mesures propres au ministère du tourisme, elle implique notamment les secteurs de la

Image 4 : stratégie de développement touristique

©Présidence de la PF

⁴² Voir paragraphe 3.3.7.1 « 11^{ème} FED territorial : appui à la stratégie de développement touristique » page 66

⁴³ Les parties prenantes ont été mobilisées avec les ministères en charge du tourisme et en charge des finances, le service du Tourisme, le GIE Tahiti Tourisme et la direction du budget et des finances

⁴⁴ Avis n° 49 du 25 février 2016

⁴⁵ Avis n° 2016-10 APF du 9 juin 2016

culture et l'environnement (piliers du positionnement stratégique), de l'éducation, de la formation, de l'équipement, de l'économie, du travail ou encore de l'artisanat.

Le document établit un état des lieux de la destination « Polynésie française » et de ses principaux concurrents, propose un nouveau positionnement stratégique ainsi qu'un plan d'actions, identifiant les initiatives à mener pour créer les conditions favorables au développement du tourisme.

La Polynésie se repositionne ainsi sur les valeurs « Nature humaine », « Culture » et « Environnement », en favorisant un tourisme immersif et inclusif et en assurant la transition d'un tourisme essentiellement balnéaire vers une offre d'expériences plus diversifiée, identitaire et personnalisée.

Ce plan comporte 134 actions à mettre en œuvre d'ici 2020. Ces actions sont organisées autour de trois axes :

1. Affirmer la destination (promotion, commercialisation) ;
2. Mettre en place les conditions de développement du tourisme (structuration, infrastructures, formation, réglementations) ;
3. Restructurer la gouvernance (organisation de la concertation et des structures publiques). La mise en œuvre du plan d'actions nécessite une programmation et des moyens financiers qui ont été évalués. Un cadre des dépenses à moyen terme du secteur du tourisme permet d'élaborer avec une meilleure qualité le programme annuel de performance (budget) de la mission tourisme. Toutefois, il est important de souligner que de nombreuses mesures relèvent de l'organisation ou de la réglementation et ne nécessitent donc pas de moyens financiers supplémentaires.

Dans la continuité des exercices précédents, ce sont 44 actions⁴⁶ qui ont été mises en œuvre dans le courant de l'année 2017, soit 30% des actions du plan stratégique quinquennal.

3.2.2 Politique en matière d'environnement

Les projets et programmes communautaires en cours relatifs à la protection et à la préservation de l'environnement concernent plus particulièrement :

- dans le cadre du 10^{ème} FED territorial : l'appui à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau et les travaux d'assainissement des eaux usées de la Ville de Papeete (zone 1 FED⁴⁷) ;
- et dans le cadre du 10^{ème} régional : le programme INTEGRE (initiative des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l'environnement) mis en œuvre par la CPS (Communauté du Pacifique).

En matière d'environnement, le plan d'action 2017 du ministère a été décliné selon quatre axes stratégiques :

⁴⁶ Rapport du Président année civile 2017 Tome I (p. 86)

⁴⁷ Le zonage d'assainissement de la ville de Papeete a été réalisé en différents phasages correspondant à plusieurs financements (contrats de projets et UE) pour le programme du 10^{ème} FED, la zone a été appelée « zone 1 FED »

- 1) Préserver la biodiversité exceptionnelle et le patrimoine naturel polynésien : il s'agit de conserver et gérer les ressources naturelles polynésiennes, la biodiversité locale et notamment les espèces endémiques et/ou menacées, les espaces remarquables marins ou terrestres et de lutter contre les espèces envahissantes ;
- 2) Garantir la préservation du cadre de vie polynésien et de la biodiversité ordinaire dans un contexte de changement climatique : il s'agit de mettre en place une gestion cohérente et intégrée des espaces terrestres et marins, d'impliquer tous les acteurs dans la préservation du cadre de vie et de la biodiversité nourricière et de renforcer la résilience écologique des populations locales ;
- 3) Garantir la durabilité des activités économiques et urbaines prioritaires, en minimisant leurs impacts sur l'environnement : il s'agit de réduire ou limiter les impacts des activités économiques et urbaines sur les ressources et les milieux naturels, de préserver les savoirs traditionnels respectueux de la nature et de contribuer à aménager et valoriser les milieux naturels à des fins écotouristiques ;
- 4) Créer un environnement institutionnel favorable au développement durable et au tissu économique local : il est surtout question de mettre en œuvre des stratégies sectorielles et des outils de planification adaptés au contexte local (juridique et économique), et de renforcer les capacités des acteurs environnementaux.

3.2.3 Politique en matière énergétique

Dans le cadre de la programmation du 11^{ème} FED thématique pour la période 2014-2020, le changement climatique a été identifié comme une des deux sous-thématiques du programme. Les activités ayant trait à l'énergie viendront donc s'inscrire dans le cadre de cette programmation. En 2015, le Ministère en charge des énergies a adopté les deux documents d'orientation suivants :

- **le Plan Climat Energie (PCE)** défini comme une stratégie d'actions visant à atténuer l'impact de la population sur le climat en réduisant les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre⁴⁸ au travers de 28 fiches actions, déclinées autour des 7 axes suivants.

1	Maîtrise de la consommation & diversification énergétique durable
2	Mobilité durable & robustesse des systèmes de transports
3	Adaptation & sobriété du cadre bâti et de l'aménagement/urbanisation du territoire face aux chocs climatique et énergétiques
4	Efficacité énergétique, résilience et responsabilité des systèmes productifs locaux

⁴⁸ A travers le Plan Climat Energie (PCE), les autorités polynésiennes confirment leur volonté de développer les énergies renouvelables et de réduire la production des gaz à effet de serre, tout en incitant et en valorisant une attitude énergétique et climatique exemplaire des acteurs polynésiens. Actuellement en PF chaque habitant produit 3,4 tonnes équivalent CO₂ par habitant. L'objectif fixé est de limiter cette production en deçà de 2 tonnes équivalent CO₂ d'ici 2020.

5	Renforcement des patrimoines culturels et naturels face aux pressions urbaines et chocs climatiques
6	Intégration des nouveaux risques et enjeux dans les politiques publiques
7	Le pouvoir d'agir ensemble pour l'adaptation & la transition énergétique

- **le Plan de Transition Énergétique (PTE) 2015-2030**, qui vise trois objectifs principaux :
 - ✓ changer de modèle énergétique en substituant progressivement l'utilisation d'énergies fossiles par des énergies renouvelables dans toutes les activités (production électrique, transport, urbanisme,) ;
 - ✓ changer les comportements pour réduire la consommation énergétique par des comportements plus vertueux et par une utilisation généralisée des nouveaux équipements à moindre consommation énergétique ;
 - ✓ changer de modèle économique de l'énergie en favorisant une plus grande transparence dans les coûts et les prix, une plus grande pluralité d'acteurs et un plus grand choix pour les consommateurs.

Plusieurs projets ont été initiés dès 2016, mais dont les effets ou la finalisation ne sont pas encore intervenus. Les actions débutées en 2017 contribuant à l'atteinte des objectifs du PCE ou du PTE sont :

- En matière de développement des énergies renouvelables :
 - o Vote par l'Assemblée de la Polynésie française d'un dispositif de subventions aux installations photovoltaïques pour les particuliers⁴⁹
 - o Lancement de l'étude d'opportunité relative à la transition énergétique des atolls ;
 - o Lancement du projet SWAC du CHPF ;
 - o Révision du projet d'aménagement hydroélectrique de la vallée de Vaiiha ;
 - o Octroi de deux subventions à la TEP pour le renforcement du transit de l'hydroélectricité de Papenoo aval et le bouclage du réseau de transport.
- En matière de maîtrise de la demande énergétique :
 - o Conseils d'orientation énergétiques pour les communes et audits énergétiques en entreprise
 - o Appel à projets Fareco 2 pour des projets de bâtiments éco-construits
 - o Instrumentation de projets de construction (partenariat UPF)
 - o Communication sur la Maîtrise de l'énergie (MDE) en milieu scolaire
 - o Subvention de la thèse universitaire ECOMEB (3^{ème} année)
 - o Adaptation de l'outil OPTICLIM
 - o Formation sur la programmation des constructions bioclimatiques
 - o Elaboration de guides d'écoconstruction pour le tertiaire, les écoles et l'hôtellerie

⁴⁹ Délibération n° 2017-90 du 19 septembre 2017

- En matière d'évolution du modèle énergétique :
 - o Création d'une cellule au sein du service des énergies baptisée « Observatoire de l'énergie » en octobre 2017. Cet observatoire, financé pour moitié par l'ADEME, permettra de maintenir à jour l'ensemble des données concernant le secteur de l'énergie, et ainsi produire des analyses statistiques à destination de l'administration, des élus et du public.
 - o Projet de réforme du Code de l'énergie (concertation avec les parties prenantes du secteur)

Parallèlement à la mise en place des actions et des projets concourant aux objectifs du PCE et du PTE, le Pays continue à travailler sur les projets de réforme du Code de l'énergie ainsi que du dispositif de péréquation des prix de l'électricité entre les différentes îles de la Polynésie française pour, favoriser la mise en place d'un modèle économique plus équitable et plus transparent en matière de tarification de l'électricité.

3.2.4 Politique en matière d'innovation

En 2014, la Polynésie française s'est dotée d'un schéma directeur pour la recherche et l'innovation 2015-2020 (SDRI), vision commune entre l'État et le Pays, qui devait préparer le deuxième contrat de projet. Ce domaine est une compétence de l'État à laquelle la Polynésie est invitée à participer.

Les 5 thèmes prioritaires en termes d'objectifs à atteindre et d'actions à entreprendre sont les suivants :

1. Récifs coralliens et écosystèmes marins ;
2. Sociétés polynésiennes ;
3. Santé publique ;
4. Risques naturels et changement climatique ;
5. Énergies nouvelles, nouvelles ressources et nouveaux outils numériques.

L'objectif est de faire de ces thématiques des vecteurs de développement économique et social, spécifiquement en développant les connaissances et en assurant un meilleur transfert des résultats de la recherche.

En 2015, le gouvernement a répondu à la lettre d'invitation envoyée par l'OCTA incitant la Polynésie française à développer et structurer le secteur de la recherche autour d'activités susceptibles de créer des débouchés économiques. Un comité consultatif de l'innovation a été mis en place sous la présidence du Ministre en charge de la recherche et composé de référents de plusieurs ministères, de techniciens des services du Pays et de l'Etat, du cluster maritime de la Polynésie française et de la grappe d'entreprises Tahiti Fa'ahotu. Ce comité a élaboré la stratégie territoriale de l'innovation de la Polynésie française, qui était le préalable à l'obtention d'une subvention pour le financement par l'OCTA d'un projet pilote innovant.

Le 10 mars 2016, le conseil des ministres a validé la Stratégie Territoriale de l'Innovation. Trois axes de développement de l'innovation ont été retenus dans cette stratégie :

1. Développer la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat ;
2. Accroître l'impact économique de la recherche par les transferts de technologies et une « recherche et développement » plus performante dans les cinq thèmes prioritaires définis par le SDRI ;

3. Faire de la Polynésie française la vitrine du savoir-faire en matière de lutte contre le changement climatique.

3.2.5 Politique en matière de gestion des finances publiques

Des institutions et des systèmes efficaces de gestion des finances publiques (GFP) sont indispensables à une mise en œuvre optimisée des politiques publiques. Une bonne gestion des finances publiques est le rouage essentiel entre les ressources, les prestations de services et la réalisation des objectifs de l'action publique.

Une saine gestion des finances publiques garantit que les recettes sont dûment recouvrées et utilisées de manière appropriée et durable.

En 2017, la politique de gestion des finances a poursuivi 2 objectifs principaux :

Objectif n° 1 : Réforme du système de gestion des finances publiques de la Polynésie française

Le plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques de la Polynésie française vise non seulement à répondre aux obligations de la collectivité dans le cadre des financements octroyés par l'Union Européenne via le 11^{ème} Fonds Européen de Développement, mais également à tendre vers les normes et critères de qualité tels que recommandés à l'échelle internationale (en particulier par le FMI⁵⁰, l'INTOSAI⁵¹ ou l'OCDE) en la matière.

Pour rappel, la Polynésie française a entrepris depuis une dizaine d'années la transformation de son cadre de gestion budgétaire, afin de développer une approche orientée vers la performance et renforcer le lien entre le budget et les objectifs des politiques publiques.

Cette transition vers une budgétisation basée sur les politiques publiques implique la restructuration des budgets des ministères en programmes, le suivi de la performance et la mise en place, au sein des ministères, d'une gestion par programme de leurs actions et de leurs projets d'investissement.

Elle sous-tend également le développement d'une approche budgétaire pluriannuelle, laquelle permettra aussi de faciliter le suivi de la performance en donnant un cadre pour le suivi du progrès réalisé.

Le développement d'une telle approche vise l'appropriation et la mise en œuvre par la Polynésie française d'outils appropriés, préconisés à l'échelle internationale :

- Un tableau des opérations financières de l'Etat prévisionnel (TOFE) donnant l'historique d'exécution et les projections pluriannuelles des grands agrégats budgétaires (adaptation du tableau actuel du rapport d'informations financières (RIF)) ;
- La préparation d'un CBMT global, appelé aussi cadre budgétaire à moyen terme (CBMT), donnant une projection sur trois ans des dotations budgétaires par Ministère (et par secteur) ;
- La préparation par les ministères sectoriels de cadres de dépenses à moyens termes (CDMT) sectoriels.

⁵⁰ « Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques » FMI 2007

⁵¹ International Organisation of Supreme Audit Institutions (INTOSAI)

Suite à la mission d'évaluation PEFA qui a procédé à l'analyse du système de gestion des finances publiques en 2015 et émis des recommandations pour son amélioration, la Polynésie française a bénéficié d'une assistance technique financée dans le cadre du 10^{ème} FED territorial pour l'élaboration d'un plan de réforme de la gestion de ses finances publiques.

Le document stratégique issu de ces travaux et intitulé « plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques » a été approuvé par le conseil des ministres le 27 décembre 2016 et adopté par l'Assemblée de la Polynésie française le 9 mars 2017⁵².

9 mars 2017 : approbation du plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques par l'Assemblée de la Polynésie française

Conçu sur une période de dix ans (2017-2026), ce plan de réforme de la GFP s'articule autour de 4 axes stratégiques :

1. Mettre en place des dispositifs permettant de traduire dans le budget les priorités de politiques publiques à moyen terme, réalistes et sincères ;
2. Renforcer les capacités de maîtrise de l'exécution du budget ;
3. Développer les audits et vérifications internes et les contrôles externes ;
4. Développer les systèmes d'information et les publications sur les finances publiques.

La méthodologie retenue pour mener cette réforme d'envergure est la suivante :

- 1- Elaboration du plan stratégique (2016) ;
- 2- Validation des objectifs stratégiques (étape prévue au premier trimestre 2017) ;
- 3- Elaboration et validation du plan d'actions n°1 couvrant la période 2018-2019 ;
- 4- Mise en œuvre des actions du plan d'actions n°1.

Il est prévu trois plans d'actions pour couvrir l'intégralité de la réforme.

Le plan d'actions n° 1 décrivant les 45 actions intéressant la période 2018-2019 a été établi au cours de l'exercice 2017 et validé par le gouvernement le 28 décembre 2017⁵³.

Objectif n° 2 : Mise en œuvre des actions prévues par la convention de services comptable et financier

La Polynésie française poursuit également la mise en œuvre de la convention de services comptable et financier (CSCF) signée le 03 juin 2016 avec la Païe de la Polynésie française.

Cette convention porte sur dix actions réparties selon les cinq axes suivants :

- Axe 1 : Amplifier les échanges entre l'ordonnateur et le comptable ;
- Axe 2 : Optimiser la chaîne de la dépense ;
- Axe 3 : Optimiser la chaîne de recettes ;
- Axe 4 : Améliorer la fiabilité des comptes et les restitutions ;
- Axe 5 : Développer l'expertise comptable, fiscale, financière et domaniale au service des responsables.

⁵² Délibération n° 2017-20 APF du 9 mars 2017 approuvant le plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques de la Polynésie française

⁵³ Arrêté n° 43/CM du 5 janvier 2018 approuvant le plan d'actions n° 1 (2018-2019) du plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques de la Polynésie française.

3.3 MISE EN ŒUVRE DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT EN 2017

Le Fonds Européen de Développement (FED) dédié au PTOM est constitué de plusieurs enveloppes.

- une enveloppe territoriale, destinée à des projets ou programmes au bénéfice de la Polynésie française ;
- une enveloppe régionale, destinée à des programmes de développement commun à l'ensemble des PTOM du Pacifique ;
- une enveloppe thématique qui concerne les 25 PTOM associés à l'Union européenne ;
- d'autres financements pour l'assistance technique des PTOM, pour le bureau de l'OCTA et pour l'aide d'urgence et de performance.

3.3.1 Repères chronologiques pour l'année 2017

L'année 2017 a été marquée par :

- la signature le 15 juin 2017 des deux marchés de travaux du programme d'assainissement collectif des eaux usées de Papeete (10^{ème} Territorial) ;
- la signature du document de programmation du 11^{ème} FED Territorial le 24 novembre 2017 en appui au secteur du tourisme.

Par ailleurs, la Polynésie française a poursuivi la mise en œuvre de l'ensemble des programmes prévus dans le cadre des enveloppes territoriale et régionale des 9^{ème} et 10^{ème} FED ainsi que la programmation du 11^{ème} FED régional.

Janvier	<p><u>10^{ème} FED Territorial :</u> Réception de l'avenant n° 2 à la Convention de financement du Programme d'assainissement collectif des eaux usées de Papeete (AEU PPT)</p>
Février	<p><u>9^{ème} FED Régional :</u> 23 février 2017 : Diffusion du rapport approuvé de l'évaluation finale du projet régional du 9^{ème} FED TEP VERTES</p> <p><u>10^{ème} FED Territorial :</u> 15 février 2017 : réunion du 1^{er} COFIL du Plan de communication et de visibilité de la coopération UE-PF</p> <p><u>10^{ème} FED Régional Thématique :</u> STI : signature du contrat et lancement de la phase pilote du projet « Rao puha » (mouche du coprah)</p>
Mars	<p><u>10^{ème} FED Territorial :</u> 6 - 10 mars 2017 : Enveloppe B – OLI : mission d'audit financier et technique final du projet (contrat de travaux exécuté par le groupement JL POLYNESIE/BOYER) 9 mars 2017 : approbation par l'APF du plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques de la PF 23 mars 2017 : clôture du contrat de l'assistance technique de la Politique sectorielle de l'eau (AT PSE) et libération de la garantie de préfinancement</p> <p><u>11^{ème} FED Régional :</u> 29 - 31 mars 2017 : atelier de programmation à Nouméa</p> <p><u>Programmes horizontaux :</u> BEST 2.0 : lancement d'un nouvel appel à projets « petites subventions »</p>
Avril	<p><u>11^{ème} FED Régional :</u> 3 avril 2017 : restitution à Nouméa des conclusions de l'atelier de programmation du 11^{ème} FED Régional devant M. Stefano Manservigi, directeur général de la DG DEVCO, en présence de Mme Tea Frogier, ministre du travail et de la formation professionnelle</p> <p><u>10^{ème} FED Régional (INTEGRE)</u></p>

	10 - 13 avril : atelier régional sur la gestion participative de la gestion lagonaire dans les pays polynésiens à Papeete
Mai	<p><u>10^{ème} FED Territorial</u> :</p> <p>11 mai 2017 : AT BAE : parution de la Newsletter n° 2 du BAE 9 au 14 mai 2017 : organisation de la 1^{ère} édition de la Semaine de l'Europe en PF</p> <p><u>10^{ème} FED Régional</u> :</p> <p>Mai 2017 : évaluation à mi-parcours du programme INTEGRE</p> <p><u>Plan de réforme de la GFP</u> :</p> <p>22 mai 2017 : COPIL Réforme de la GFP 24 mai 2017 : COTECH Réforme de la GFP</p>
Juin	<p><u>10^{ème} FED Territorial</u> :</p> <p>15 juin 2017 : AEU PPT : signature des 2 marchés de travaux pour une durée de 2 ans 20 juin 2017 : AT BAE : COPIL n° 5 présentation du rapport d'étape n°2/5 (période déc. 2016 à juin 2017)</p>
Juillet	<p><u>9^{ème} FED Territorial</u> :</p> <p>4 juillet 2017 : clôture administrative du programme d'assainissement des eaux usées de la plaine Sud de Punaauia Phase II, suite à la renonciation par la CE aux dépenses inéligibles (8 713 €).</p>
Août	<p><u>9^{ème} FED Régional</u> :</p> <p>7 août 2017 : clôture du programme TEP VERTES (énergies renouvelables)</p> <p><u>10^{ème} FED Régional (INTEGRE)</u></p> <p>2 août 2017 : COPIL régional n° 6 à Tahiti (présentation de l'évaluation à mi-parcours du programme) en présence de M. Ludovic Branlant, gestionnaire de programmes de coopération au Bureau de la CE pour les PTOM du Pacifique</p> <p><u>10^{ème} FED Territorial</u> :</p> <p>24 août 2017 : Avis favorable du CESC sur le projet de délibération portant approbation de la politique sectorielle de l'eau (avis n° 92 du 24 août 2017)</p> <p><u>10^{ème} FED Régional (INTEGRE)</u> :</p> <p>24 août 2017 : avenant n° 2 à la Convention de financement (prolongation du délai de mise en œuvre du projet et de la période d'exécution de la CF)</p>
Octobre	<p><u>10^{ème} FED Régional (INTEGRE)</u> :</p> <p>Octobre : dernier atelier régional sur l'agriculture biologique à Wallis</p> <p><u>11^{ème} FED Régional</u> :</p> <p>24 au 27 octobre 2017 : atelier de finalisation du document d'actions à Nouméa</p> <p><u>TCF II</u> :</p> <p>26 octobre 2017 : retour favorable de la CE pour le projet n°1 (AT sur la réforme de la GFP pour un montant de 65 000 €), suite à la demande de la PF en date du 12 octobre 2017</p>
Novembre	<p><u>Mission de la CE en PF</u> :</p> <p>28 au 30 novembre 2017 : Visite en PF de M. Tomás MATEO-GOYET, chef du bureau de la CE pour les PTOM du Pacifique</p> <p><u>10^{ème} FED Territorial</u> :</p> <p>28 novembre 2017 : 1^{er} COPIL du programme d'assainissement des eaux usées de Papeete 28 novembre 2017 : 2^{ème} COPIL du contrat « communication et visibilité »</p> <p><u>11^{ème} FED Territorial</u> :</p> <p>24 novembre 2017 : signature à Bruxelles du document de programmation pour l'appui à la stratégie du développement touristique de la Polynésie française</p> <p><u>Programmes horizontaux</u> :</p> <p>28 novembre 2017 : conférence « BEST Future » organisée par la CE à Bruxelles (présentation des résultats du programme BEST III et des perspectives de l'initiative BEST)</p>
Décembre	<p><u>10^{ème} FED Territorial</u> :</p> <p>18 décembre 2017 : AT BAE : COPIL n° 6 Validation du rapport d'étapes n° 3/5 (période de juin à novembre 2017) 28 décembre 2017 : parution de la Newsletter n° 3 du BAE</p> <p><u>10^{ème} FED Régional (INTEGRE)</u> :</p> <p>6 - 8 décembre 2017 : atelier de clôture du programme INTEGRE à Nouméa en présence du ministre de l'environnement (MCE)</p> <p><u>Plan de réforme de la GFP</u> :</p> <p>14 décembre 2017 : validation du plan d'actions n° 1 par le COPIL de la réforme de la GFP</p>

28 décembre 2017 : adoption par le conseil des ministres du plan d'actions n°1 du plan stratégique de réforme du système de GFP 11 ^{ème} FED Régional : 5 décembre 2017 : validation du document d'actions par le groupe de travail « QSG II » de la DG DEVCO
--

Tableau 7 : repères chronologiques des programmes du FED en PF pour l'année 2017

3.3.2 Mise en œuvre du 9^{ème} FED

Pour mémoire, tableau récapitulatif de l'ensemble des contributions du 9^{ème} FED territorial et régional (y compris les programmes clôturés) :

Programme	Millions €	Millions F CFP	Date de clôture
9^{ème} FED territorial	20,73	2473	
AEU ⁵⁴ de la plaine Sud de Punaauia Phase II	8,37	999	2017
AEU de Punaauia – Phase III	5,86	699	2016
AEU de Moorea – Phase II	2,85	340	2016
Professionnalisation et pérennisation de la perliculture	3,65	435	2014
9^{ème} FED régional (ensemble des PTOM du Pacifique)	12,89	1539,9	
TEP VERTES (énergies renouvelables) ⁵⁵	5,22	623,8	2017
SCIFISH (pêche)	2,61	311,4	2011
SOPAC (prévention des risques)	5,06	604,7	Clôture en cours

Tableau 8 : récapitulatif du montant des contributions du 9^{ème} FED en faveur de la PF

3.3.2.1 Mise en œuvre du 9^{ème} FED territorial

Au 1^{er} janvier 2017, un seul programme du 9^{ème} FED territorial n'était pas encore clôturé.

3.3.2.1.1 Projet d'assainissement collectif des eaux usées de la plaine sud de Punaauia-phase II

Punaauia – Phase II	Montant (F CFP)		Montant (€)	
	FED	PF	FED	PF
	998 782 484	1 62 840 267	8 369 777	1 364 558

Tableau 9 : montant du programme « AEU – plaine Sud de Punaauia – Phase II⁵⁶ »

La phase II de ce projet consistait au raccordement au réseau de collecte des eaux usées d'une partie des usagers de la plaine sud de Punaauia. Etaient concernés 1000

⁵⁴ AEU = Assainissement collectif des eaux usées

⁵⁵ Projet concernant uniquement les 3 PTOM français

⁵⁶ Montants ne prenant pas en compte le marché de travaux complémentaire financé par la Polynésie française

raccordements représentant un débit journalier d'eaux usées traitées de 1 700 mètres cubes, soit 5 750 équivalent-habitants (environ 28 % de la population de la commune).

Les objectifs ont été atteints à 100%.

Suite à l'audit final du contrat (Réf: 2006/193-900), les demandes de précisions et les échanges sur différentes constatations financières (imprécision de certains prix, vérification de quantités) ont conduit le 28 juin 2016 la Commission européenne à demander à l'entreprise TAPETA, titulaire du marché de travaux sur Punaauia, le remboursement de la somme de 8 713 € en raison de l'inéligibilité de certaines dépenses. Le 12 novembre 2016, la société TAPETA était mise en liquidation judiciaire. Cette situation est transmise à la CE qui renonce le 2 juillet 2017 au recouvrement de ces dépenses inéligibles.

Le programme a été clôturé le 4 juillet 2017.

Leçons importantes : L'audit financier final réalisé sur ce programme correspond à une procédure de l'UE, qui a été mise en œuvre pour la première fois en Polynésie française sur ce type de programme.

La principale leçon de cet audit est la nécessité pour le maître d'œuvre de conserver les justificatifs détaillés des décomptes des opérations par sous-programme, par zone géographique et par tranche, de manière à ce que les auditeurs puissent identifier très précisément l'utilisation des fonds européens.

Pour mémoire, l'Union européenne a accompagné les programmes d'assainissement collectif des eaux usées en Polynésie française depuis 1997. Elle a financé environ 40 millions € sur un total d'environ 70 millions €. Trois projets importants ont été réalisés avec succès dans les communes de Bora-Bora, de Punaauia et de Moorea. Ces réalisations exemplaires sont un succès technique et socio-économique amené à servir d'exemple pour les autres pays du Pacifique. A noter que l'éco label européen « Pavillon Bleu » est décerné depuis 9 ans à la commune de Bora Bora et depuis 4 ans à la Marina Taina de Punaauia.

Programme clôturé le 4 juillet 2017

3.3.2.2 Mise en œuvre du 9ème FED régional

Dans le cadre de la mise en œuvre du 9ème FED Régional, la Polynésie française a bénéficié du soutien de l'Union européenne dans les domaines de la pêche (SCIFISH), des énergies renouvelables (TEP VERTES) et de la prévention des risques naturels (SOPAC).

Pour ce qui concerne la Polynésie française, les dernières activités des programmes encore en phase de clôture (TEP VERTES et SOPAC) en 2017 ont été achevées en 2014.

3.3.2.2.1 Programme TEP VERTES (énergies renouvelables)

Le programme TEP VERTES (Tonne Equivalent Pétrole – Valorisation des Energies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de Savoir-faire) mis en œuvre dans les trois PTOM français du Pacifique, visait à accélérer l'approvisionnement en énergies renouvelables dans les zones rurales isolées (coût total : 10,308 millions €, dont 5,228 millions € financés par l'UE).

En Polynésie française, le programme TEP VERTES a contribué au financement de 3 centrales hybrides (solaire + batteries + groupe électrogène d'appoint) dans la gamme de moyenne

puissance des 100 kW sur les îles de Ahe (550 habitants), Napuka (300) et Fakahina (150) dans l'archipel des Tuamotu. Il convient de noter que la centrale de Ahe, avec 130 kW, a été pendant plusieurs années la plus puissante installée dans le monde.

Suite à la mission d'évaluation finale du programme TEP VERTES menée du 7 octobre au 11 novembre 2016 au niveau régional⁵⁷, le rapport final d'évaluation a été remis le 23 février 2017.

Dans le rapport spécifique à la Polynésie française, les principales conclusions en sont les suivantes :

- Pertinence : le choix du projet TEP VERTES de centrales hybrides dans l'archipel des Tuamotu, sur les atolls de Ahe, Napuka et Fakahina, s'est révélé judicieux et pertinent ;
- Efficacité : les investissements ont été réalisés conformément à ce qui avait été prévu. On peut cependant regretter que, au moment de la formulation du projet, rien n'ait été prévu pour la maintenance, une fois les centrales hybrides financées et installées ;
- Efficience : le rapport coût/efficacité est jugé satisfaisant. La gestion des fonds du projet a été satisfaisante et saine ;
- Impact : les impacts du projet sur les populations locales sont visibles dans les atolls bénéficiaires. Les effets en sont une diminution de l'empreinte carbone et une baisse de la facture en énergies fossiles ;
- Viabilité : elle est jugée élevée en Polynésie française et il est question de développer d'autres projets similaires, avec les moyens nécessaires à une bonne maintenance des installations ;

Par ailleurs, la contribution de la Polynésie française a bien été équivalente à celle de la CE sur la base 50/50 à la fin du projet.

Le programme a été clôturé le 7 août 2017.

Programme clôturé le 7 août 2017

3.3.2.2.2 Programme SOPAC (prévention des risques naturels)

Le projet « Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les PTOM du Pacifique », d'un montant global de 5 068 100 € (603 103 900 F CFP) a permis de contribuer à la réduction des risques de houle cyclonique dans l'archipel des Tuamotu (1 054 000 € - 125 775 656 F CFP) et à la fiabilisation du réseau d'alerte tsunami de l'archipel des îles Marquises (31 000 € - 3 689 000 F CFP).

La mise en œuvre du programme SOPAC s'est terminée en 2014. La clôture n'a pour le moment pu être prononcée en raison d'échanges entre la Commission européenne et la CPS quant à certaines dépenses inéligibles. Le programme devrait être clôturé en 2018.

Programme terminé en phase de clôture

⁵⁷ La mission en Polynésie française s'est déroulée du 7 au 14 octobre et comprenait des visites sur le terrain, notamment aux îles Tuamotu.

3.3.3 Exécution du 10^{ème} FED

Enveloppe	Programme	Millions €	Millions F CFP	Millions €	Millions F CFP
10ème FED territorial - enveloppe A				19,79	2 361,54
	• Assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete			18,52	2 214,20
	• Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française (y compris lignes « évaluations externes et audits » et « imprévus »)			1,27	151,55
	✚ Appui à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau de la Polynésie française	0,45	53,70		
	✚ Evaluation PEFA prolongée – Appui à la mise en place d'un plan de réforme des finances publiques	0,09	10,74		
	✚ Assistance technique au Bureau des Affaires Européennes - Amélioration des performances de la Polynésie française	0,48	57,28		
	✚ Communication (engagement individuel)	0,05	5,96		
10ème FED territorial - enveloppe B (Aide humanitaire et d'urgence)				2,00	238,66
	Réparation de la protection de la route territoriale n°2, du PK14 au PK16, suite aux dommages occasionnés par le cyclone OLI			2,00	238,66
10ème FED Facilité de Coopération Technique (TCF)				0,21	25,06
10ème FED régional Pacifique				12,00	1 431,98
	Initiative des Territoires pour la gestion régionale de l'environnement dans les PTOM du Pacifique (INTEGRE)			12,00	1 431,98
10ème FED régional thématique				10,00	1193,3
	• Assistance technique à l'OCTA			5,00	596,66
	• Stratégies territoriales pour l'innovation (STI)			5,00	596,66
	projet de bio-conversion des tourteaux de coprah (PF)			0,08	9,55

Tableau 10 : montant des contributions du 10^{ème} FED en faveur de la Polynésie française

3.3.4 Exécution du 10ème FED territorial

3.3.4.1 Exécution du 10ème FED territorial - enveloppe A

L'enveloppe A du 10ème FED Territorial, s'articule autour de deux axes :

- Un programme d'assainissement collectif des eaux usées dans la commune de Papeete, avec une enveloppe de 2,214 milliards F CFP (ou 18,52 millions €) destinée à financer les travaux et la maîtrise d'œuvre partielle.
- Un programme de « développement des capacités institutionnelles de la Polynésie française », d'un montant de 151,55 M F CFP (ou 1,270 million €). Ce programme prévoit le déploiement d'une assistance technique pour :
 - (1) l'élaboration d'une politique sectorielle de l'eau ;
 - (2) une assistance en deux phases pour une évaluation des finances publiques selon la méthodologie PEFA et l'appui à la préparation d'un plan de réforme de la gestion des finances publiques ;
 - (3) une amélioration des performances de la PF à travers une plus grande maîtrise des procédures et des logiques d'intervention de l'UE concernant l'élaboration et le pilotage de projets bénéficiant d'appuis communautaires;
 - (4) et la mise en place d'un plan de communication pour améliorer la visibilité de la coopération entre l'Union Européenne et la Polynésie française.

3.3.4.2 Programme d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete

Le programme d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete, financé par l'Union européenne (2,2 milliards F CFP/18,55 millions €), consiste en la réalisation de réseaux (7 km) et de postes de refoulement (4) afin d'augmenter le nombre d'usagers raccordés au centre de Papeete (front de mer notamment, pose de 210 tabourets de branchement). Il fait suite à la construction de la station d'épuration, à l'émissaire de rejet des eaux traitées et au réseau principal de collecte, financé par le Contrat de Projets (45% Pays / 45% Etat / 10 % SEML Te Ora No Ananahi - 4 milliards F CFP HT). La commune de Papeete a délégué la construction des ouvrages et la gestion du service public à une Société d'économie Mixte Locale (SEML) qui est une SEM communale.

Concernant la mise en œuvre du programme, la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la Polynésie française par une convention de délégation conclue entre la commune de Papeete et la Direction de l'environnement. Cette dernière assure la conduite d'opération, notamment le suivi technique/administratif de la maîtrise d'œuvre du projet.

Suite au lancement en 2014 de l'appel d'offres européen pour la maîtrise d'œuvre partielle qui s'est avéré infructueux, une nouvelle consultation a été lancée en mars 2015. Suite à l'approbation du rapport d'évaluation des offres par la Commission européenne le 6 avril 2016, le marché a été signé avec le consortium SPEED/INFRA+/SAFEGE le 10 juin 2016 (Contrat n° FED/2016/374-440 du 10 juin 2016).

Parallèlement, la date de contractualisation a été prorogée pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 21 novembre 2017, afin de sécuriser les fonds de ce programme. Cette prolongation exceptionnelle a été traduite au travers de l'avenant n°2 à la convention de financement, le 8 novembre 2016.

L'exécution des travaux a été confiée :

- au consortium JL Polynésie, Interoute et ECI par marché de travaux lot 1 FED/2017/784-727 pour un montant de 983,8 millions F CFP (HT) pour les réseaux compris entre le parc Bougainville et Paofai ;
- au consortium Interoute, JL Polynésie et ECI par marché de travaux lot 2 FED/2017/784-728 pour un montant de 647,5 millions F CFP (HT) pour les réseaux compris entre le parc Bougainville et Fare Ute.



Photo 17 : Signature des deux marchés de travaux du programme d'assainissement collectif des eaux usées de Papeete – Source : Presidence.pf

Les marchés ont été signés le 15 juin 2017 en présence notamment du Président de la Polynésie française, du Maire de la commune de Papeete et du Président directeur général de la SEML Te Ora No Ananahi.



Le premier comité de pilotage du programme s'est réuni le 28 novembre 2017 en présence du chef du bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique.

Le lancement des travaux d'assainissement est prévu en janvier 2018.

Photo 18 : Présentation des futurs travaux – 28 novembre 2017

Programme en cours de mise en œuvre

3.3.4.3 Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française

La convention de financement relative au projet « Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française », signée le 19 août 2013, se décompose comme suit:

Activité	Montant de l'enveloppe (Millions F CFP)	Référent
Activité 1 : Appui à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau (AT ⁵⁸ PSE ⁵⁹)	53,70 (450 000 €)	Direction de l'Environnement

⁵⁸ AT : Assistance Technique

Activité 2 : Evaluation PEFA prolongée – Appui à la mise en place d'un plan de réformes des finances publiques	10,74 (90 000 €)	Direction du Budget et des Finances
Activité 3 : Assistance technique au BAE - Amélioration des performances (AT BAE)	57,28 (480 000 €)	Bureau des Affaires Européennes (DAIEP)
Activité 4 : Plan de communication et visibilité de la coopération entre l'UE et la PF	5,97 (50 000 €)	Bureau des Affaires Européennes (DAIEP)

Tableau 11 : répartition des financements du programme de renforcement des capacités institutionnelles de la PF

Sur les trois assistances techniques (AT) déployées, deux (AT PSE et AT BAE) font l'objet d'un marché de services en procédure d'appel d'offres restreint international et une (AT PEFA) d'une procédure de « contrat-cadre ».

3.3.4.3.1 Concernant l'activité 1 - AT PSE

Les travaux menés en vue de l'élaboration d'une politique de l'eau, qui ont pour objectif de poser les bases d'une gestion durable, concertée et coordonnée de la ressource, s'articulent autour de 3 axes :

- établir un partenariat fort entre les communes et le Pays pour renforcer l'efficacité des services publics de gestion de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ;

- gérer durablement les bassins versants de la source au lagon ;

- définir la gouvernance de la politique de l'eau en s'articulant avec les autres politiques sectorielles du Pays et dans le cadre de la coopération régionale et internationale. L'année 2015 a été marquée par l'installation de l'assistant technique résident et par les démarches de concertations visant à élaborer les orientations stratégiques, ainsi que le plan d'actions associé. Une soixantaine de personnes représentant les communes, le Pays, l'Etat, les entreprises du secteur, les associations et les usagers a été mobilisée et impliquée dans les travaux d'élaboration de la politique sectorielle de l'eau à l'occasion de deux ateliers de concertation tenus en septembre 2015 pour l'élaboration des orientations sectorielles et en décembre 2015 pour réunir les éléments du plan d'actions de la PSE.

En 2016, sur la base des éléments recueillis, le ministère en charge de l'environnement, la Direction de l'environnement et l'Assistance technique ont travaillé sur l'élaboration d'un document d'orientations stratégiques, un plan d'actions et un cadre de dépenses à moyen terme satisfaisant les attentes politiques.

Le rapport final de l'assistance technique a été approuvé le 24 novembre 2016, avec un paiement final intervenu en décembre 2016. Le contrat a été clôturé le 23 mars 2017.

En 2017, les documents constitutifs de la politique de l'eau ont été finalisés avec l'aide d'une assistance technique complémentaire à celle financée par l'Union européenne, de la société SAFEGE. Ainsi, 12 orientations opérationnelles ont été arrêtées, qui se déclinent en 35 mesures et se concrétisent au travers de 89 actions pour la période 2017-2020, pour un montant de 19,228 milliards de F CFP. Les premières actions ont démarré en 2017.

⁵⁹ PSE : Politique Sectorielle de l'Eau

Orientations ⁶⁰	Budget 2017-2020 (19 228 millions F CFP)	% Total
Établir un partenariat fort entre les communes et le Pays pour renforcer l'efficacité des services publics de gestion de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales	12 100	62,9%
Gérer durablement les bassins versants de la source au lagon	6 875	35,8%
Définir la gouvernance de la Politique de l'eau en l'articulant avec les autres politiques sectorielles du Pays et dans le cadre de la coopération régionale et internationale	253	1,4%

Tableau 12 : Répartition de l'enveloppe budgétaire de la PSE

Les documents constitutifs de la politique de l'eau ont fait l'objet de concertation des 48 communes, de l'ensemble des services du Pays et de l'Etat et ont reçu un avis favorable du CESC en août 2017⁶¹.

La prochaine étape sera leur approbation par l'Assemblée de la Polynésie française prévue en 2018.

Programme clôturé le 23 mars 2017

3.3.4.3.2 Concernant l'activité 2 - Evaluation PEFA (Dépenses publiques et responsabilité financière) prolongée

En liminaire, il est à rappeler que la bonne mise en œuvre de l'« évaluation PEFA prolongée » est importante pour le Pays. Au travers de cette démarche, les réformes engagées pour la gestion des finances publiques apparaissent comme un critère d'éligibilité afin de disposer de l'appui budgétaire dans le cadre de l'enveloppe territoriale du 11^{ème} FED.

Le projet se compose de deux missions :

- une mission d'évaluation dite « PEFA standard » selon les normes du secrétariat PEFA basé à Washington (1) ;
- une mission d'appui à l'élaboration d'un plan de réformes de la gestion des finances publiques spécifique à la Polynésie française (2).

Cette prestation a été effectuée par le consortium ADE.

(1) Mission d'évaluation PEFA

L'année 2015 a vu la réalisation par l'AT de la mission d'évaluation PEFA en PF qui s'est soldée par l'approbation le 16 décembre, par le comité de pilotage, du rapport final PEFA⁶².

⁶⁰ Source: Rapport du PR à l'APF année civile 2017 Tome 1 (p. 260)

⁶¹ Avis n° 92 du 24 août 2017 sur le projet de délibération portant approbation de la politique sectorielle de l'eau.

⁶² Rapport final de l'évaluation PEFA 2015 en Polynésie française publié sur le site internet de la Présidence de la Polynésie française :

<http://www.presidence.pf/wp-content/uploads/2018/06/Evaluation-PEFA-en-Polyn%C3%A9sie-fran%C3%A7aise.pdf>

Ce rapport d'évaluation conclut à un bilan globalement positif. Il relève que la qualité du système de GFP continue de se renforcer grâce aux actions du plan d'assainissement des comptes publics, à la mise en place d'un cadre de gestion de la performance budgétaire et à l'amélioration des systèmes informatiques. Des points d'amélioration sont également soulevés.

Cette évaluation a été présentée le 27 janvier 2016 au conseil des ministres.

(2) Mission d'appui à l'élaboration d'un plan de réformes de la gestion des finances publiques de la Polynésie française

La seconde mission prévue dans le cadre de l'AT PEFA a été menée du 29 mars au 1^{er} avril 2016. Elle a permis de présenter l'esquisse du plan de réforme au Comité de pilotage (COPIL) et au Comité technique (COTECH) de la réforme de la gestion des finances publiques (GFP).

Les 30 et 31 mars 2016 se sont déroulés les ateliers de travail autour des 4 axes stratégiques du plan de réforme :

- (i) mettre en place des dispositifs permettant de traduire dans le budget annuel les priorités de politiques à moyen terme, réalistes et sincères ;
- (ii) renforcer les capacités de maîtrise de l'exécution du budget ;
- (iii) développer les audits et vérifications internes et les contrôles externes ;
- (iv) développer les systèmes d'information et les publications sur les finances publiques.

Le rapport final de la mission « AT PEFA prolongée » a été approuvé le 15 juillet 2016. L'Ordonnateur territorial a approuvé la clôture du contrat le 4 novembre 2016 après que le paiement final ait été effectué.

Programme clôturé le 4 novembre 2016

Après avoir été validés par le COTECH et le COPIL de la réforme de la GFP, respectivement les 12 et 15 décembre 2016, le Plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques a été approuvé par le Conseil des ministres le 27 décembre 2016 et adopté le 9 mars 2017 par l'Assemblée de la Polynésie française.

Le plan d'actions n° 1 décrivant 45 actions, intéressant la période 2018-2019, a été établi au cours de l'exercice 2017. Présenté au comité de pilotage ad hoc le 14 décembre, il a été validé par le gouvernement le 28 décembre 2017.

La mise en œuvre de ce plan d'actions n°1 est prévue en 2018.



Photo 19 : COPIL de la réforme de la GFP du 14 décembre 2017

3.3.4.3.3 Concernant l'activité 3 - AT BAE

L'assistance technique a démarré le 29 juillet 2015 pour une période de 42 mois. Les deux assistants recrutés pour cette mission ont effectué un état des lieux - diagnostic de la coopération UE-PF présenté lors de la première réunion du COPIL le 16 décembre 2015.

Faisant suite à ce diagnostic, une analyses SWOT^[1] des différents domaines de la coopération de l'UE avec la PF a été effectuée en coopération avec le BAE et ses partenaires locaux afin d'identifier et préciser les axes du plan d'actions.

La proposition de plan d'actions a été présentée au COPIL N° 2 le 3 mai 2016, puis un plan d'actions détaillé a été validé lors du COPIL N° 3 le 16 juin 2016.

Les rapports d'étape N° 1, 2 et 3 de la mise en œuvre du plan d'actions détaillé ont été présentés lors des réunions du COPIL respectivement le 15 décembre 2016, le 2 juin 2017 et le 18 décembre 2017. Au cours de l'année 2017, les avancées et difficultés de la mise en œuvre de l'AT BAE ont été les suivantes :

Résultat 1 : Réforme de l'organisation

Certaines actions ont été menées avec difficulté ou avec retard, du fait de problèmes de communication et de management internes au service jusqu'en août 2017, date du départ à la retraite du chef du BAE. L'effectif du BAE a été réduit à un agent entre août 2017 et février 2018.

Résultat 2 : Renforcement de la coopération régionale

A partir du mois d'octobre, l'AT BAE a pu accompagner efficacement le processus de programmation du 11^{ème} FED régional.

Résultat 3 : Formation, appuis techniques, coaching

Cinq formations ont été réalisées en 2017 au profit des agents de l'administration de la Polynésie française :

- Formation aux procédures contractuelles de l'UE (PRAG) en mars 2017 (10 participants) ;
- Formation à la conception et gestion de programmes et projets financés par l'UE en avril 2017 (12 participants) ;
- Formation des animateurs et rapporteurs des ateliers de la réforme de la GFP en mai 2017 (10 participants) ;
- Formation à la modalité d'appui budgétaire sectoriel en décembre 2017 (4 participants) ;
- Formation de formateurs en décembre 2017 (5 participants) ;

Résultat 4 : Communication et visibilité

L'AT BAE a participé à la maintenance du site internet de la DAIE et contribué à la production des « Newsletters du BAE » n° 2 et 3, parues le 11 mai 2017 et le 28 décembre 2017. Par ailleurs, l'AT BAE a secondé le BAE dans la mise en œuvre du contrat-cadre de communication et visibilité qui a partiellement financé la « semaine de l'Europe », organisée du 9 au 14 mai 2017.

^[1] SWOT : Strengths, weaknesses, opportunities & threats (Atouts/ Faiblesses /Opportunités / Menaces)

3.3.4.3.4 Concernant l'activité 4 - plan de communication et visibilité de la coopération entre l'Union européenne et la Polynésie française

Une somme de 50 000 € (5,97 millions F CFP) a été allouée dans l'enveloppe du 10^{ème} FED territorial pour financer des activités de communication et de visibilité de la coopération UE – PF. La délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIEP) et son bureau des affaires européennes est chargée de la mise en œuvre de cette action.



La fin de l'année 2015 a été marquée par le lancement de la procédure concurrentielle avec la rédaction des documents nécessaires à la constitution de l'appel d'offres. Déclaré infructueux le 24 juin 2016, l'appel d'offres a été relancé en modalité « contrat-cadre » après modification du cahier des charges.

Photo 20 : Drapeaux de l'Union européenne et la Polynésie française

Le contrat de prestations intellectuelles a finalement été signé le 18 août 2016 avec le consortium ICE, pour un montant de 5,429 millions F CFP (ou 45 500 €), sur la base de 65 jours-expert répartis sur 2 ans.

La mise en œuvre du programme s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- La tenue de réunions de préparation entre le BAE /DAIEP, le service communication de la Présidence et le correspondant local du consortium ICE les 11 octobre, 7 novembre et 8 décembre 2016 afin de définir les besoins et enjeux du programme.
- La réunion du 1^{er} COPIL du contrat « communication et visibilité » le 15 février 2017.
- L'organisation d'une conférence de presse le 5 mai 2017 pour annoncer « la semaine de l'Europe » en PF en présence des principaux partenaires de la coopération UE-PF.

Ces travaux se sont clôturés par l'organisation de la première édition de « la semaine de l'Europe » en Polynésie française du 9 au 14 mai 2017. Cet évènement, co-financé par l'Union européenne et la Polynésie française, vise à accroître, au sein du public polynésien, la connaissance de l'UE, de ses valeurs et de ses actions ainsi que des programmes européens mis en œuvre en Polynésie française.

La semaine de l'Europe s'est illustrée en 2017 notamment par la création de 6 clips animés sur l'Europe en PF, des reportages TV, radio, émissions, la participation de certains restaurateurs, ainsi que

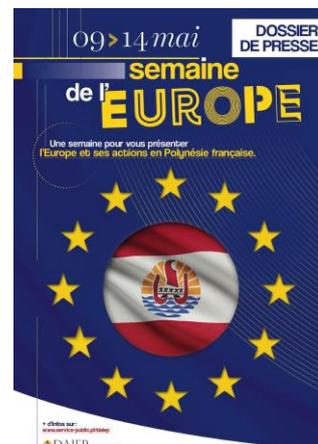


Photo 21 : Affiche « Semaine de l'Europe en Polynésie française » édition 2017 – Source : www.service-public.pf/daie

l'affichage de kakemonos et drapeaux aux couleurs de la coopération dans les principales rues de la ville de Papeete⁶³.

Le 2^{ème} COPIL du contrat s'est réuni le 28 novembre 2017 en présence du chef du bureau de la CE pour les PTOM du Pacifique.

Les activités prévues pour la communication et la visibilité de la coopération UE-PF se poursuivront en 2018.

Programme en cours de mise en œuvre

3.3.4.4 Exécution du 10^{ème} FED territorial (Enveloppe B) / Protection de la route territoriale N°2 suite au cyclone Oli

La Polynésie française a mobilisé sur l'enveloppe B du 10^{ème} FED une aide d'urgence de 10 millions € en 2010 à la suite du passage du cyclone OLI afin d'effectuer des travaux de renforcement de la protection de la route territoriale N°2.

La convention de financement a été signée le 10 janvier 2012 et les travaux d'une durée prévisionnelle de 9 mois ont commencé en septembre 2013, suite à la notification du marché de travaux au groupement JL POLYNESIE -SARL BOYER.

En février 2014, le marché de maîtrise d'œuvre financé par le Pays a été notifié au bureau d'études SPEED. En mai 2014, un avenant au contrat de travaux a été signé pour une prolongation de 10 semaines. L'ensemble des opérations a été achevé en août 2014 et la réception définitive des ouvrages a été prononcée le 8 mars 2016.

Le décompte général et définitif a été transmis à la Commission européenne le 25 mai 2016 et la libération des garanties du contrat est intervenue en octobre 2016.

L'audit financier du projet, prévu dans le cadre du marché de travaux FED/2013/322-139 signé entre la Polynésie française et le groupement JL Polynésie – SARL BOYER, a été réalisé à la demande de la Délégation de la Commission européenne pour le Pacifique en mars 2017.

Le contrat devrait être clôturé en 2018, après notification du rapport d'audit par la Commission européenne.

Leçon importante : Il serait souhaitable qu'une procédure spécifique de mobilisation pour les fonds d'aide d'urgence permette à l'aide octroyée d'être mise en œuvre dans des délais beaucoup plus courts afin d'améliorer sa réactivité

Programme en cours de clôture

3.3.5 Exécution du 10^{ème} FED régional (INTEGRE)

Le programme INTEGRE (Initiative des territoires pour la gestion régionale de l'environnement) financé par l'Union européenne dans le cadre du 10^{ème} FED régional à hauteur de 12 millions € (1,431 milliard F CFP) sur une durée de quatre ans, vise à promouvoir la mise en place de projets de gestion intégrée des zones côtières (GIZC).

⁶³ <http://www.presidence.pf/organisation-de-la-2eme-edition-de-la-semaine-de-leurope/>

Ce projet concerne les 4 PTOM du Pacifique que sont la Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna, Pitcairn et la Polynésie française, cette dernière en assurant le pilotage en tant qu'ordonnateur régional du 10ème FED.

Pour ce qui concerne la Polynésie française, qui dispose de 2,1 millions € (250 millions F CFP), l'année 2015 a été marquée par le démarrage de la phase de mise en œuvre du projet INTEGRE, avec une dizaine d'activités lancées sur les 3 sites pilotes⁶⁴ :

- 7 activités en lien avec l'agriculture durable, dont l'aménagement d'une ferme pilote en agriculture biologique à Opunohu (île de Moorea) ;



Photo 4 : baie d'Opunohu – Moorea et lagon de Raiatea – Tahaa @integre.spc.int

- 6 activités à vocation éco touristique et notamment l'aménagement de la vallée de l'Aoma à Tairapu (île de Tahiti), 1 activité dans le domaine de l'aquaculture et 2 dans la gestion des déchets, dont 1 visant à la gestion des déchets professionnels dangereux à Raiatea-Tahaa.



Image 5 : partenaires responsables de la mise en œuvre du projet INTEGRE @integre.spc.int

Quatre comités locaux et un comité de coordination technique territorial ont été organisés.

Dans le cadre de l'élaboration de plans de gestion intégrée des zones côtières sur les 3 sites pilotes, les diagnostics participatifs ont été lancés.

Afin de mener à bien les projets lancés, deux animateurs INTEGRE ont été recrutés sur les sites d'Opunohu et de Raiatea-Tahaa, ainsi que deux techniciens agricoles au sein du SPG-Biofeta et un étudiant en thèse, à Tairapu.

En février 2015, un atelier régional sur le tourisme durable s'est déroulé à Papeete. En outre, un atelier d'échanges sur l'agriculture biologique a été organisé à Houaïlou (Nouvelle Calédonie) avec la participation de 9 polynésiens dont 4 agriculteurs.

⁶⁴ 3 sites pilotes pour la PF : Raiatea-Tahaa et son lagon, la Presqu'île de Tahiti (Tairapu) et la baie et vallée d'Opunohu à Moorea – source : <http://integre.spc.int/>

En 2016, un accord de prolongation de 12 mois traduit via l'avenant n°1 à la Convention de financement du 12 avril 2016 a permis l'extension de la période de mise en œuvre opérationnelle du projet jusqu'au 24 mars 2018 et de la période d'exécution de la CF jusqu'au 24 mars 2020.

Au plan régional, l'année 2016 a été marquée par l'organisation de différents ateliers régionaux facilitant les échanges d'expertises et d'expériences avec notamment l'atelier de « gestion intégrée des déchets dans la zone Pacifique » qui s'est déroulé à Nouméa du 18 au 22 avril 2016, le séminaire régional sur l'agriculture biologique organisé du 29 octobre au 4 novembre à Moorea ainsi que le voyage d'études des membres de la coopérative des planteurs d'ananas et du Service du Développement Rural à Fidji sur le thème de la lutte contre l'érosion dans les champs d'ananas.

Le projet INTEGRE (notamment les activités menées sur le site d'Opunohu en PF) a été présenté à la conférence mondiale sur la conservation de la nature à Hawaï en septembre 2016.

En 2017, le programme INTEGRE a poursuivi les activités suivantes :

En termes de coopération régionale :

Le programme INTEGRE a permis l'organisation de différents ateliers régionaux facilitant les échanges d'expertises et d'expériences avec :

- L'organisation d'un atelier régional sur la gestion participative de la gestion lagonaire dans les pays polynésiens du 10 au 13 avril 2017 à Papeete ;
- L'organisation d'un atelier sur la participation citoyenne à la gestion de l'environnement les 4 et 5 décembre à Nouméa ;
- La tenue du dernier atelier régional sur l'agriculture biologique à Wallis ;
- Le déplacement de représentants de la Commune de Moorea au sein du réseau des aires marines gérées de Fidji ;
- L'organisation d'un échange sur l'aquaculture de Marava entre la Polynésie française et les îles Mariannes et d'un voyage d'études de la Polynésie française en Indonésie.

En termes d'actions territoriales :

Au niveau de la Polynésie française, l'année 2017 a eu pour objet la finalisation de l'ensemble des activités du projet dont :

- La finalisation d'un projet de développement touristique local à Opunohu ;
- L'aménagement de 3 sites écotouristiques
- L'élaboration de fiches techniques pour le développement de l'agriculture biologique
- L'élaboration de plans et la définition d'une gouvernance durables pour la gestion des sites du projet INTEGRE.

En termes de communication et de visibilité :

En partenariat avec la DAIEP, le programme INTEGRE a été présenté dans le cadre de l'évènement « la semaine de l'Europe » en Polynésie française du 9 au 14 mai 2017. Le plan de communication du programme a été validé par la Commission européenne et diffusé aux membres du COPIL le 31 mai 2017.

En termes de gouvernance et de gestion du projet :

Le plan de capitalisation du programme a été validé par la Commission européenne le 23 février 2017. Une évaluation à mi-parcours a été présentée au comité de pilotage régional (n° 6) réuni le 2 août 2017 à Tahiti.

Par ailleurs, un accord de prolongation de 4 mois traduit via l'avenant n° 2 à la Convention de financement du 24 août 2017 a permis l'extension de la période de mise en œuvre opérationnelle du projet jusqu'au 24 juillet 2018 et de la période d'exécution de la CF jusqu'au 24 juillet 2020.

Un atelier de clôture du projet a été organisé à Nouméa du 6 au 8 décembre 2017.

La finalisation de la capitalisation du projet et la clôture du programme devrait intervenir en 2018.

Programme en cours de mise en œuvre

3.3.6 Exécution du 10^{ème} FED régional thématique

L'Association des pays et territoires d'outre-mer (OCTA), qui dispose d'un budget propre financé sur la base de contributions annuelles des PTOM⁶⁵, a bénéficié depuis décembre 2012 d'une équipe d'assistance technique, à temps plein, basée à Bruxelles et financée grâce au 10^{ème} FED.

Dans le cadre du 10^{ème} FED, l'OCTA s'est vu confier le rôle d'autorité contractante des projets financés par l'enveloppe thématique.

Deux projets sont concernés par cette enveloppe. Il s'agit d'une part de l'assistance technique à l'OCTA et d'autre part de la mise en œuvre de la « Stratégie Territoriale pour l'Innovation (STI) », pour un montant total de 10 millions €.

3.3.6.1 Assistance technique à l'OCTA

5 millions € (596,7 millions F CFP) sont dévolus pour cette opération, dont la mise en œuvre a débuté le 29 mai 2012 pour une durée de 48 mois, soit une fin prévisionnelle le 28 mai 2016.

L'objectif principal de cette assistance est le soutien à la stratégie de développement durable des PTOM. Elle se décline en trois objectifs spécifiques :

- améliorer le dialogue politique,
- renforcer les capacités des PTOM,
- accroître la coordination, la communication et le lobbying entre les PTOM.

Ce programme d'assistance technique à l'OCTA s'est terminé en 2016.

Programme clôturé

⁶⁵ Contribution s'élevant de 2 000 à 6 000 € de cotisation par an par membre.

3.3.6.2 Mise en œuvre des Stratégies Territoriales pour l'Innovation

L'enveloppe budgétaire globale pour l'ensemble des PTOM est de 5 M € (596,65 M F CFP), affectée à la coordination et à l'appui de la mise en œuvre des Stratégies territoriales pour l'innovation (STI) d'une part pour 3 M € (357,99 M F CFP) et au financement de projets pilotes d'autre part pour 2 M € (238,66 M F CFP).

Une réunion de démarrage du projet a eu lieu à Bruxelles le 6 juin 2014, avec une durée de mise en œuvre prévue pour 48 mois, soit une fin prévisionnelle en juin 2018. Une réunion des « responsables de l'innovation » a également eu lieu à Bruxelles du 4 au 6 novembre 2014.



Image 6 : projet de bioconversion des tourteaux de coprah @octa-innovation.eu

Pour ce qui concerne la Polynésie française, la stratégie territoriale de l'innovation a été envoyée à l'OCTA le 11 janvier 2016, suivie de la demande de subvention pour le projet pilote « Ra'o puha » de bio-conversion des tourteaux de coprah (produit issu du cocotier) par les larves de la « Mouche-soldat noire » (*Black Soldier Fly* ou *BSF*).

Ce projet vise à produire des compléments alimentaires protéinés pour l'aquaculture. Il est réalisé par la société « Technival », en partenariat avec l'Institut Louis Malardé pour son expertise entomologique.

La subvention accordée au projet pilote a été de 80 000 € (9,5 M F CFP), soit 42% du coût global, mais des difficultés administratives entre l'OCTA et la CE en ont retardé l'attribution avec un versement effectué seulement en 2017.

Les activités en 2017 ont principalement consisté à la conception et l'installation de deux insectariums afin de favoriser l'élevage des mouches BSF en captivité.

Les partenaires souhaitent prolonger ce projet, se terminant en mars 2018, par une thèse de doctorat qui impliquerait le recrutement d'un doctorant inscrit à l'Université de la Polynésie française, avec une codirection scientifique d'un entomologiste de l'Institut Louis Malardé.

Programme en cours de mise en œuvre

3.3.7 Programmation et mise en œuvre du 11^{ème} FED territorial et régional

Programmation	Millions €	Millions F CFP
11 ^{ème} FED territorial	29,95	3 567,97
11 ^{ème} FED régional	36,0	4 295,88
11 ^{ème} FED thématique	16 - 28	1 909,28-2 147,94
11 ^{ème} FED TCF II	2,0	238,66

Tableau 13 : récapitulatif du montant des contributions du 11^{ème} FED

3.3.7.1 11^{ème} FED territorial : appui à la stratégie de développement touristique

Pour le 11^{ème} FED territorial, l'appui budgétaire sectoriel (ABS) a été retenu comme modalité d'intervention, sous réserve que les conditions générales suivantes soient remplies : un cadre macroéconomique stable, un cadre performant pour la gestion des finances publiques, une transparence et un contrôle du budget, l'existence d'une stratégie sectorielle pertinente et crédible.

La Polynésie française a indiqué en octobre 2014 que le secteur sur lequel elle souhaitait concentrer son enveloppe territoriale serait le tourisme, choix considéré comme pertinent car il est le secteur moteur de l'économie polynésienne.

Plus particulièrement dans le cadre de la programmation du 11^{ème} FED territorial, la première mission d'assistance technique financée par l'UE a procédé, en septembre 2015, à la phase d'identification des besoins avec la production d'un premier document de programmation.

En 2016, la stratégie de développement du tourisme a été présentée au CESC, qui a rendu un avis favorable le 25 février puis à l'APF, qui a également rendu un avis favorable le 9 juin.

Le document de programmation, élaboré en 2016 grâce à l'appui d'une seconde mission de l'assistance technique, a été révisé puis finalisé au cours du second semestre 2017 en collaboration avec les ministères et services en charge du tourisme et des finances.

Sa signature est intervenue le 24 novembre 2017 à Bruxelles en présence du Commissaire européen pour la Coopération internationale et le développement, M. Neven MIMICA, et du Vice-Président de la Polynésie française, M. Teva ROHFRIETSCH. L'enveloppe financière du 11^{ème} FED Territorial s'élève à 3,6 milliards de F CFP, la plus importante accordée à un PTOM.



Photo 22 : Signature du document de programmation du 11^{ème} FED Territorial – 24 novembre 2017

La signature de la convention de financement devrait intervenir en début d'année 2018 pour une transmission à la CE de la 1^{ère} note de décaissement de la Polynésie française en fin de 1^{er} semestre 2018.

3.3.7.2 Programmation du 11^{ème} FED régional Pacifique

La programmation de l'enveloppe régionale a débuté en 2014. Dans le cadre de la préparation des documents de programmation du 11^{ème} FED régional, il est prévu 2 missions de terrain d'une assistance technique financée par le FED.

L'enveloppe allouée à ce programme pour les 4 PTOM est de 4,3 milliards F CFP pour la période 2014-2020.

Les discussions relatives au secteur de concentration des fonds ont eu lieu en deux temps :

- ❖ lors de la conférence régionale pour les PTOM du Pacifique organisée à Tahiti les 25 et 26 novembre 2014, en présence des pays ACP du Pacifique, des organisations de coopération régionale et de la Commission-européenne ;
- ❖ et lors du 13^{ème} forum UE-PTOM qui s'est tenu à Tortola aux Iles-Vierges Britanniques du 23 au 24 février 2015.

La mobilisation de l'ensemble des partenaires présents dans le Pacifique résulte de la volonté de toutes les parties prenantes de faire coïncider le secteur de concentration du FED régional PTOM avec les priorités retenues par le FED régional ACP. Les écarts des niveaux de développement économique n'occulent en rien le fait que l'ensemble des acteurs océaniques sont soumis aux mêmes problématiques environnementales.

Les échanges et travaux lors de la conférence régionale ont permis aux parties présentes d'arrêter les conclusions suivantes, confirmées lors du 13^{ème} forum UE-PTOM :

- ✓ la Nouvelle-Calédonie a été désignée comme Ordonnateur régional des PTOM pour le 11^{ème} FED ;
Le secteur de concentration retenu pour la programmation du 11^{ème} FED régional PTOM sera « l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles ».

Celui-ci se déclinera au travers de 4 thématiques prioritaires :

- la transition agro-écologique, l'agriculture et les ressources forestières ;
- les ressources récifo-lagonaires et l'aquaculture ;
- l'eau ;
- les espèces envahissantes ;

Sur la base de la méthodologie participative modulée à l'échelle régionale et territoriale, utilisée dans le cadre de l'actuel programme INTEGRE, le programme de coopération financé par le 11^{ème} FED régional pourrait s'articuler autour d'un axe combinant un volet à forte valeur ajoutée régionale à une déclinaison de différentes actions adaptées au contexte local pour permettre la mise en place de projets jumeaux avec les pays ACP dans les sous-thématiques communes.

Du 25 au 29 juillet 2016, l'assistance technique à la programmation du 11^{ème} FED régional a mené une mission en PF pour rencontrer les ministères et services potentiellement intéressés par la mise en œuvre du programme en PF⁶⁶.

En 2017, la programmation du 11^{ème} FED Régional s'est poursuivie par:

- La tenue d'un atelier de programmation à Nouméa du 29 au 31 mars 2017 en présence des représentants des PTOM du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Pitcairn) ;
- La restitution à Nouméa des conclusions de l'atelier de programmation le 3 avril 2017 en présence de M. Stefano Manservigi, directeur général de la DG DEVCO et de Mme Tea Frogier, Ministre du travail et de la formation professionnelle ;
- La tenue d'un atelier de finalisation du document d'actions à Nouméa du 24 au 27 octobre 2017 en présence des représentants des PTOM du Pacifique ;
- La validation du document d'actions par le groupe de travail « Quality Support Group II » de la DG DEVCO le 5 décembre 2017.

⁶⁶ Pour l'agriculture biologique et la gestion durable de la forêt et de la cocoteraie, le Ministère en charge des ressources primaires et le service du développement rural (SDR) ; Pour la gestion durable des ressources marines, côtières et lagonaires, le Ministère en charge des ressources primaires et la Direction des ressources marines et minières (DRMM) ; Pour la gestion des ressources en eau et les espèces invasives, le Ministère en charge de l'environnement et la Direction de l'environnement (DIREN).

La signature du document de programmation et de la convention de financement devrait intervenir début 2018 pour un démarrage du projet en fin d'année.

3.3.7.3 Facilité de coopération technique (TCF II)

La nouvelle Facilité de coopération technique ou TCF II du 11^{ème} FED d'un montant de 2 M € pour l'ensemble des PTOM, (dont 1,89 millions € pour l'Assistance technique et 110 000 € pour les audits et évaluations) a été adoptée le 5 avril 2017.

L'objectif global de la TCF est de soutenir le renforcement des capacités des PTOM pour formuler et mettre en œuvre les stratégies et cadres de développement notamment dans la gestion des programmes de l'UE.

Dans le cadre de l'annonce de la TCF II, un appel à projets à destination des PTOM du Pacifique a été lancé le 17 mai 2017. En réponse, la PF a soumis en juillet 10 projets à la CE pour une demande de financement d'un montant total de 410 000 €.

Suite aux observations et demandes de précisions de la CE, la demande de financement de la PF a été révisée et réduite à 2 propositions de projets, d'un montant total de 165 000 € :

- (1) Une demande d'assistance technique sur la réforme de la gestion des finances publiques (65 000 €) ;
- (2) Une demande d'assistance technique pour le développement local du « smart tourism » dans les archipels (100 000 €)

Le projet n°1 a été validé par la CE le 26 octobre 2017.

L'objectif principal du contrat TCF II est d'apporter une assistance technique à la Polynésie française pour l'intégration des logiques de budgétisation par programme et des outils y afférents « CBMT/CDMT » au sein de son système de gestion des finances publiques.

Il se décline en deux objectifs spécifiques, qui correspondent à ceux des deux fiches-actions inscrites au plan d'actions n°1 de la réforme de la GFP (2018-2019), approuvé par le conseil des ministres le 27 décembre 2017 :

- Objectif spécifique 1 : « Définir les procédures et les actions de mise en œuvre et de développement des capacités pour l'élaboration du CBMT ».
- Objectif spécifique 2 : « Définir les procédures d'élaboration des CDMT ».

Le lancement de la procédure de mise en concurrence et la mise en œuvre du contrat sont prévues pour 2018.

3.4 PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES HORIZONTAUX

Jusqu'au début 2014, les acteurs polynésiens ont essentiellement bénéficié des programmes du budget de l'UE relatifs à l'éducation et à la formation (programme EFTLV) d'une part et à la recherche (PCRD), d'autre part. Compte-tenu des critères d'éligibilité des appels à propositions, ils n'ont pas pu participer, malgré leur intérêt, aux programmes du budget de l'UE relatifs à l'environnement (programme LIFE+) et à la compétitivité des entreprises (programme PIC).

La nouvelle D.A.O., entrée en vigueur le 1er janvier 2014 a permis de clarifier la situation des PTOM et a confirmé l'éligibilité « de principe » à l'ensemble des « programmes et instruments prévus dans le budget général de l'UE ».

Dans les faits, les exigences liées aux procédures de montage de dossier, aux contrôles stricts exercés par la CE ainsi que la concurrence importante autour de ces financements rend très difficile l'accès à ces fonds par des PTOM comme la Polynésie française.

Dans le cadre du travail coordonné par l'OCTA, la Polynésie Française cherche, en étroite collaboration avec l'Union européenne, les Etats-membres et les entités locales susceptibles de bénéficier de ces instruments, à renforcer ses capacités afin d'être le plus à même de cibler les programmes horizontaux susceptibles d'intéresser les acteurs locaux et ainsi être capable d'accéder aux financements correspondants.

PROGRAMMES	PROJETS	Millions F CFP	Millions €
7ème PCRD ⁶⁷	PACE NET Plus 2013-2016	357,99	3,00
	NETBIOME-CSA 2013-2016	119,28	1,00
	Bourses de recherches européennes	n.d ⁶⁸	n.d
Erasmus +	ERASMUS + 2014-2016	26,98	0,23
ENRTP ⁶⁹	BIRDLIFE / SOP Manu 2012-2015	28,44	0,24
	SOP Manu 2012-2014	29,75	0,25
	CRIOBE / CORAIL 2013-2016	26,42	0,22
	AAMP / PACIOCEA 2013-2015	59,50	0,50
	Island Ecosystems, Local Livelihoods Combating invasive species	603,574	n.d.

Tableau 14 : mobilisation des programmes communautaires horizontaux pour la période 2008-2016

⁶⁷ PCRD = Programme « Cadre Recherche & Développement »

⁶⁸ n.d. = non disponible

⁶⁹ ENRTP : Environment and natural resources thematic program

3.4.1 Education et formation

La gestion des programmes européens pour l'éducation et la formation est assurée par le pôle des relations européennes internationales et de coopération de la DGEE qui mobilise, coordonne et anime un réseau d'acteurs impliqués dans l'ouverture internationale. Elle participe activement à la réflexion sur l'évolution du programme Erasmus + et sur les enjeux sectoriels, nationaux et internationaux dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

Le Pôle des Relations Européennes, Internationales et de Coopération (PREIC) est chargée de la conception, de la mise en œuvre et du pilotage de la stratégie éducative internationale dans les établissements scolaires et de l'enseignement supérieur (hors universitaire) en fonction des objectifs prioritaires du Ministre de l'éducation en PF. Depuis sa création en 2013, le nombre de demandes de formation et de stages pour les étudiants a augmenté de manière significative.

3.4.1.1 LE PROGRAMME EUROPEEN ERASMUS +



Image 7 : logo Erasmus +© lidem.eu

Pour le cadre 2014-2020, ERASMUS + est le programme de l'UE dans le domaine de l'éducation, de la formation de la jeunesse et des sports. Il remplace les programmes ERASMUS pour l'enseignement supérieur, Comenius pour le primaire et le secondaire et Leonardo pour l'enseignement professionnel.

Il distingue désormais les subventions octroyées, d'une part au titre des projets d'échanges réalisés par les établissements du secondaire (Erasmus + partenariat stratégique) et d'autre part les subventions déployées dans le cadre des mobilités étudiantes et de personnels de l'enseignement supérieur (Erasmus + mobilité).

3.4.1.2 ERASMUS + scolaire : les partenariats stratégiques

Les partenariats stratégiques sont des projets sur 3 ans qui concernent les établissements scolaires titulaires d'une charte ERASMUS+. Ils ne sont pas forcément membre du « Consortium Polynésie » à l'instar du Lycée St Joseph de Pirae.

Depuis sa mise en place, 6 partenariats ont été recensés :

- 1) Période de 2013 à 2016 Le projet du **collège d'Afareaitu (Moorea)** « The Culture Train » qui a été cité en modèle par l'agence Européenne Erasmus+ ;
- 2) Période de 2014 à 2017 Le **lycée St Joseph de Pirae** a obtenu le label Centenaire pour son projet « A retrospective look of World War I from a regional point of view », mené avec des



Photo 5 : Elèves du collège d'Afareaitu en voyage d'étude à Cracovie, Pologne, 12 mai 2016

établissements d'Allemagne, de Grèce, de Lettonie, de Hongrie, de Turquie et de la Réunion ;

- 3) Période de 2014 à 2017 Le **lycée Aorai** a mis en œuvre le programme « It's my life, it's my choice » en partenariat avec 4 établissements d'Espagne, des Pays-Bas, de Suède et de Turquie ;
- 4) Période de 2015 à 2018 le **lycée polyvalent de Taone** a soutenu 2 projets dont 1 avec des établissements de Pologne, Grèce et Roumanie sur la thématique « We believe in a better Europe » et l'autre intitulé « FAVERSHAM – Globalnesia » avec l'Angleterre;
- 5) Période de 2017 à 2020 le **lycée St Joseph de Pirae** explore le thème de la « Citoyenneté et multiculturalisme » en partenariat avec le Luxembourg, la Réunion et l'Italie.

3.4.1.3 ERASMUS + enseignement supérieur

ERASMUS + permet le financement des projets de mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur dans le cadre de périodes d'études, de formation, d'observations en situation de travail ou de stages.

Les activités du « Consortium Erasmus Polynésie française » ont débuté en 2014 avec 2 des lycées du territoire : le lycée Aorai et le lycée Hôtelier. Le montant de la subvention a donc été réparti entre ces deux établissements et a financé 20 mobilités de stages pour des étudiants et 1 mobilité de formation du personnel.

A partir de la période 2015/2017, les mobilités ont été réparties entre 7 puis 9 établissements membres du consortium.

Tableau 15 : évolution du budget des mobilités dans l'enseignement supérieur

Numéro de convention	Période	Montant de la subvention	Nombre de mobilités stage étudiants (SMP)		Nombre de mobilités de personnels (STT)		Etat de la convention
			Dotation	Réalisation	Dotation	Réalisation	
2014-1-FR01-KA103-001499	2014-2016	81 220 €	16	20	4	1	Terminée (79 % de réalisation)
2015-1-FR01-KA103-014479	2015-2017	197 552 €	54	31	5	3	Terminée (54 % de réalisation)
2016-1-FR01-KA103-022783	2016-2018	292 494 €	71	53	12	12	Terminée (71 % de réalisation)
2017-1-FR01-KA103-036231	2017-2019	61 422 €	18	18	1	1	Terminée (95 % de réalisation)

Le programme européen Erasmus+ a offert aux établissements scolaires et aux classes traditionnellement les moins ouvertes à l'International l'opportunité, à travers les échanges, de mieux appréhender le milieu dans lequel ils évoluent et leur offre une opportunité de s'ouvrir à d'autres cultures, ainsi que de trouver une nouvelle motivation .Par-là, il participe à la prévention du décrochage scolaire.

La mobilité des enseignants est aussi encouragée par de nombreux dispositifs. Elle est une priorité de l'UE car la découverte d'autres systèmes éducatifs est un levier d'évolution des pratiques.

En 2017, 52 mobilités de stage étudiants ont été réalisées, dont :

- 3 étudiants de l'École de Commerce de Tahiti (CCISM) vers l'Espagne ;
- 6 étudiants du lycée agricole d'Opunohu vers la Belgique ;
- 15 étudiants du Lycée Aorai, dont 14 l'Espagne et 1 vers Malte ;
- 3 étudiants du lycée de Taravao vers l'Angleterre ;
- 1 étudiant du lycée d'Uturoa vers la Belgique ;
- 15 étudiants du Lycée hôtelier, dont 8 vers l'Espagne et 7 en Angleterre ;
- 9 étudiants du Lycée Tuianu Le Gayic de Papara vers Malte.

Par ailleurs, 5 enseignants ont effectué des voyages d'étude, à savoir 3 en Angleterre (dont 2 du lycée de Taravao et 1 du lycée Aorai), 1 en Italie pour le lycée de Taravao et 1 en Espagne pour le Lycée Aorai.

La stabilisation du fonctionnement du Consortium Erasmus PF est une étape indispensable au renforcement de la capacité des mobilités étudiantes pour la Polynésie française. D'autres problèmes demeurent, notamment :

- l'hyper-éloignement qui grève les budgets de transport, malgré l'effort de prise en charge qui a été réalisé en 2015. Cette situation a été rapportée par les députés d'outre-mer à la Commission européenne. Cette dernière est en train d'analyser la situation et devrait présenter une proposition pour une meilleure prise en charge des frais de voyage ;
- une ouverture de la mobilité Erasmus+ aux états tiers présents dans le Pacifique représenterait une alternative avantageuse pour le territoire (le programme Erasmus Mundus ouvert à des pays du Pacifique extra-communautaires est réservé aux universités). Cela permettrait de diminuer les frais de transport, de rassurer les familles, plutôt réticentes quant à un séjour en Europe (les événements terroristes de 2016 ont accentué ces réticences) et de promouvoir l'intégration régionale de la Polynésie.

3.4.2 Programmes thématiques

3.4.2.1 BEST

Initiée par le Parlement européen et mise en œuvre par la Commission européenne, le régime volontaire pour la biodiversité et les services éco systémiques dans les territoires des régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne (BEST) vise à encourager la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et des services éco systémiques dans l'Outre-mer européen.

3.4.2.1.1 BEST III

Durant les phases I & II, le programme BEST cherche, au travers de différentes actions menées par ses équipes régionales d'une part et ses équipes européennes de coordination d'autre part, à préparer le cadre stratégique et les orientations d'un mécanisme de financement durable pour la conservation de la biodiversité et le développement durable dans les Outre-mer européens.

Durant la Phase III de ce projet, les équipes régionales sont en charge de la réalisation de profils écosystémiques. Le profil d'écosystèmes propose un état des lieux de la biodiversité. Il fournit une liste exhaustive des priorités, des menaces, et de la politique environnementale menée vis-à-vis de la biodiversité et présente également la dynamique environnementale

locale de la société civile, ainsi que les plans de conservation déjà établis par d'autres sources de subvention. Enfin, le profil élabore une stratégie d'investissements issue d'un consensus établi entre les parties impliquées.

Dans la continuité du profil d'écosystèmes mené en 2015, les travaux menés en 2016 ont eu pour objectif de capitaliser les conclusions du profil et de définir une stratégie régionale d'investissement BEST pour chacun des territoires de la région Pacifique Est (PF et Pitcairn). Ce processus d'élaboration avait pour but de :

- ❖ Rassembler les acteurs du territoire autour d'un objectif commun : Préciser les priorités d'actions définies collégalement dans le profil d'écosystème et identifier des priorités de financement ;
- ❖ Elaborer de manière participative une stratégie régionale d'investissement BEST pour la biodiversité et le changement climatique.

Les résultats du programme BEST III et les perspectives de l'initiative BEST ont été présentés lors de la conférence « BEST Future » organisée par la Commission européenne à Bruxelles le 28 novembre 2017.

Le programme BEST III s'est terminé en décembre 2017⁷⁰.



Photo 23 : Conférence « BEST Future », Bruxelles, 28 novembre 2017

Programme terminé

3.4.2.1.2 BEST 2.0

Le programme BEST 2.0 est un programme d'appui des PTOM et leurs acteurs, soutenu par la Commission européenne (DG DEVCO) dans le cadre de l'initiative B4Life (Biodiversity for Life). Il vise à promouvoir la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écologiques, ainsi que l'approche écosystémique pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Afin de pouvoir apporter des



Image 8 : Logo BEST 2.0 © <https://portals.iucn.org>

⁷⁰ Toutes les informations relatives au programme sont disponibles sur le site internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/best/index_fr.htm

subventions, le programme BEST 2.0 organise des appels à projets pour financer des actions de terrain, à la fois au niveau local et régional. Les projets supportés par BEST 2.0 peuvent viser un ou plusieurs PTOM mais les subventions BEST 2.0 ne couvrent que les coûts afférents aux actions déployées au sein des PTOM eux-mêmes.

En 2015, après la définition des règles du fonds, l'élaboration des documents cadre et la mise en place d'une plateforme dédiée aux acteurs locaux, associée à une campagne de communication, le premier appel à projets BEST 2.0 « subventions moyennes » dans le Pacifique est lancé le 14 septembre. Au total, ce sont 15 propositions de projet complet qui sont réceptionnées pour la région Pacifique.

Des analyses d'éligibilité ainsi que des évaluations techniques sont conduites puis soumises à la Commission européenne.

En avril 2016, sur les 15 propositions réceptionnées et analysées, 4 projets sont retenus par la Commission européenne :

- 1) Pacific Biodiversity Blue Belt (PROE en partenariat avec l'AFB) ;
- 2) Protect and restore the dry forest of the coast on New Caledonia (Conservatoire d'espaces naturels –NC) ;
- 3) Saving the 2 most threatened birds from extinction (PF – Association la SOP Manu) ;
- 4) Biopelagos (CPS en partenariat avec l'IRD – NC & WF) ;



Photo 6 : programme « Pacific Blue Belt »
©A. Bocquet



Photo 7 : sauvegarde du Monarque ©T.
Ghestemme SOP Manu

En 2016, l'appel à projets "Petites subventions" s'est déroulé par étapes :

- Avril 2016 : soumission des notes de concept – formulaire synthétique (57 notes de concept déposées dans la région Pacifique)
- Mai 2016 : évaluation technique des notes de concept par le Comité régional consultatif et présélection des projets (27 projets présélectionnés dans le Pacifique)

En Juillet 2016, des ateliers de formation ont été organisés par l'équipe régionale dans le Pacifique dans les 3 territoires concernés (PF, NC, WF) : 38 participants au total et des retours très positifs des candidats.

En Novembre 2016, sur 21 propositions complètes déposées dans le Pacifique, 12 projets ont été retenus par la CE pour le Pacifique dont 6 en Polynésie française :

- 1) Tukemaragai: restauration écologique des petites îles du Sud-Est des Gambier (Commune des Gambier)

- 2) Conservation des vestiges de forêts naturelles du plateau de Maraeti'a, vallée de la Punaruu, Tahiti (Association Te rau atiatia a tau a hiti noa tu / Union pour la sauvegarde de la nature)
- 3) Conservation du Martin-chasseur de Niau, en danger critique d'extinction, par la communauté locale (Association Vaitamae de la Réserve de biosphère de la commune associée de Niau)
- 4) Renforcement des capacités locales pour la protection du patrimoine naturel terrestre de Rimatara (Association Rima'ura)
- 5) Hei Moana, Les sentinelles de l'Océan (Association Te mana o te moana)
- 6) Sauvegarde de la flore menacée de l'atoll de Anaa et définition de zones prioritaires de conservation basées sur la flore et la malacofaune sur les atolls soulevés de Anaa et Niau aux Tuamotu (Association Pu Tahī Haga no Ganaa)

Ces projets ont démarré en 2017. Tous les projets retenus sont suivis par l'équipe régionale du Comité français de l'UICN, et des formations sont organisées pour les gestionnaires de projets.

Un nouvel appel à projets « petites subventions » a été lancé en mars 2017 et s'est déroulé en deux étapes :

- Avril 2017 : soumission des notes de concept – formulaire synthétique (42 notes de concept déposées dans la région Pacifique)
- Mai 2017 : évaluation technique des notes de concept par le Comité régional consultatif et présélection des projets (29 projets présélectionnés dans le Pacifique).

A la demande des acteurs locaux, de nombreux ateliers de formation sur le montage et la gestion de projets ont été organisés à chaque étape de l'appel à projets par l'équipe régionale du Comité français de l'UICN dans les trois territoires de la région Pacifique concernés (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna).

En 2017, 175 personnes au total ont assisté aux différents ateliers de formation.

En Septembre 2017, sur 23 propositions complètes déposées dans le Pacifique, 8 projets sont retenus par la Commission européenne pour le Pacifique dont 5 en Polynésie française :

- 1) Restauration de petits bassins versants du plateau Te Mehani rahi (Association Tuihana)
- 2) Développement du réseau d'aires marines éducatives dans 5 nouvelles écoles de Polynésie française (Fédération des associations de protection de l'environnement)
- 3) Urgence pour la sauvegarde du milieu terrestre de Rapa (Association Raumariki Rapa)
- 4) Assurer la Sauvegarde des Oiseaux Rares et Menaces de Ua Huka (Association Vaiku'a i te manu o Ua Huka)
- 5) AGRISUB – Substrats de culture agricole biologiques pour l'utilisation durable des ressources naturelles, la séquestration du carbone et la lutte contre les espèces envahissantes (Vaihuti Fresh – petite entreprise).

Ces projets démarreront en 2018. Tous les projets retenus sont suivis par l'équipe régionale du Comité français de l'UICN, et des formations seront organisées pour les gestionnaires de projets.

Programme en cours de mise en œuvre

3.4.2.2 Programme de recherche et d'innovation Horizon 2020

ZIKAlliance est un consortium de recherche pluridisciplinaire et multinational sur le Zika, coordonné par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) et réunissant 54 partenaires de 18 pays. Il bénéficie d'un financement de 12 millions € au titre du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne, afin de mener pendant 3 ans (2016-2019) un projet de recherche d'envergure sur l'infection par le virus Zika (ZIKV).

Ce projet est basé sur un réseau multi-centré de cohortes cliniques dans les Caraïbes, en Amérique centrale et en Amérique du Sud, des sites de recherche associés dans des pays où le virus a circulé ou circule actuellement (Afrique, Asie, Polynésie) ou à haut risque d'émergence (Ile de la Réunion), un réseau d'institutions cliniques et de recherche fondamentale européennes et brésiliennes et des interfaces multiples avec d'autres programmes scientifiques et de santé publique.

Il comprend 13 « Work Packages » conçus pour répondre à 4 objectifs-clés :

- étudier les répercussions du ZIKV pendant la grossesse et les effets à court et long terme sur les nouveau-nés ;
- explorer l'histoire du ZIKV chez l'homme et dans son environnement suivant le contexte d'autres arbovirus affectant les mêmes populations comme la dengue ou le chikungunya ;
- améliorer les connaissances scientifiques sur le virus, les mécanismes d'infection et la réponse immunitaire; évaluer les méthodes de diagnostic; identifier les petites molécules à potentiel antiviral ;
- renforcer la capacité globale de recherche sur la préparation aux futures menaces épidémiques en Amérique latine et dans les Caraïbes.

En Polynésie française, l'Institut Louis Malardé (ILM) est impliqué dans le « Work Package 2 (WP2) : Clinical biology and immunity » qui a pour but d'étudier l'histoire naturelle de l'infection par le ZIKV en utilisant des protocoles standardisés pour l'échantillonnage et les tests des patients.

La participation de l'ILM au consortium ZIKAlliance lui permet de développer son réseau de collaborateurs internationaux et d'être informé des travaux de recherche menés par d'autres équipes sur la thématique des maladies infectieuses. L'allocation qui lui est attribuée s'élève à 2 M FCFP.

En outre, l'ILM a assisté au congrès annuel ZIKAlliance, financé par l'UE, qui s'est tenu les 23 et 24 novembre 2017 en Guadeloupe, afin de faire un premier bilan un an après le lancement du programme et favoriser les échanges entre les partenaires.

3.4.2.3 Programme FP7-HEALTH

DENFREE est un consortium international de recherche sur la dengue coordonné par l'Institut Pasteur de la Nouvelle-Calédonie. Le consortium impliquant 16 institutions-partenaires, dont l'ILM, sur 10 pays, a bénéficié d'un financement de 6 millions € au titre du FP7-HEALTH sur la période 2012-2016.

L'objectif du projet était d'identifier les facteurs impliqués dans la dynamique épidémique et la dissémination de la dengue, afin de développer de nouveaux outils et des stratégies pour

un meilleur contrôle. Le projet prévoyait également le développement d'outils de laboratoire pour améliorer le diagnostic et la surveillance de la dengue.

Le projet a été décliné en 9 « Work Packages ».

En ce qui concerne la Polynésie française, L'ILM a été impliqué dans le « Work Package 4 (WP4) : Descriptive and predictive models of dengue epidemiology » et un étudiant polynésien a eu l'opportunité de réaliser une thèse de doctorat sur le thème de la dynamique métapopulationnelle des épidémies de dengue en Polynésie française.

Le rapport final du projet a été soumis le 10 mars 2017. La soutenance de thèse a eu lieu en Polynésie française le 22 mai 2017.

L'allocation attribuée à l'ILM s'est élevée à 4,8 M FCFP.

3.5 BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

En 2017, il n'y a pas eu de nouveaux financements de la BEI en Polynésie française. Néanmoins, les actions antérieures ont continué à produire leurs effets.

Deux évènements sont plus particulièrement à noter :

- La signature le 25 janvier 2017 de l'avenant n° 2 au contrat de financement conclu entre la BEI et la PF le 28 décembre 2012 relatif au financement du projet SWAC du Centre Hospitalier de Polynésie française. Cet avenant vient notamment modifier la date finale de disponibilité des fonds (fixée au 5 décembre 2018) et le calendrier du projet, dont l'échéance est fixée à mars 2020.
- La visite en Polynésie française le vendredi 3 mars 2017 de Madame Sunita LUKKHOO, responsable des prêts dans la Région du Pacifique pour la BEI. Lors de sa visite, Mme LUKKHOO a confirmé l'intérêt de la BEI pour un cofinancement du projet de câble Manatua en liaison avec l'AFD.

Globalement, l'appui financier de la BEI se répartit comme suit jusqu'en 2017 :

Nom du bénéficiaire	Date de signature	Montant signé (€)	compléments
Centre hospitalier PF : SWAC	28/12/2012	7,5 millions € 895 millions F CFP	Fonds à déboursier pour la construction d'un système de climatisation de l'eau de mer (SWAC) fournissant de l'énergie de refroidissement au Centre Hospitalier de Polynésie Française (CHPF)
BANQUE DE TAHITI : prêt global	22/03/2013	8,0 millions € 954,65 millions F CFP	Décaissement de 100% (ou 8,0 millions €) pour des prêts à des PME
BANQUE SOCREDO : prêt global	18/11/2013	22,5 millions € 2,68 milliards F CFP	Décaissement de 63% (ou 14.12 millions €) pour des prêts à des PME sur fonds de la Facilité d'Investissement (FED) ainsi que sur fonds propres de la Banque
BANQUE SOCREDO : prêt global	18/11/2013	10 millions € 1,19 milliards F CFP	Décaissement de 55% (ou 5.49 millions €) pour le financement de projets environnementaux et de lutte contre le changement climatique sur fonds de la Facilité d'Investissement (FED)
BANQUE DE TAHITI : prêt global	Nov. 2014	8 millions € 954,65 millions F CFP	Décaissement de 44% (ou 3.53 millions €) de la ligne de crédit pour financer des projets environnementaux et d'énergies renouvelables
BANQUE DE TAHITI	Nov. 2014	6 millions € 715,99 millions F	Décaissement de 100% (ou 6,0 millions €) de la ligne de crédit pour des lignes

		CFP	de micro finance	
Banque Microfinance	SOCREDO	4/11/2016	8.4 M € 1,00 milliards F CFP	Décaissement de 54% (ou 4.54 millions €) de la ligne de crédit pour des lignes de micro finance
Montant total			70.4 millions € 8,390 milliards F CFP	

Tableau 16 : Participations de la BEI en PF depuis 2012

4 BILAN

L'année 2017 a été marquée par :

- Au niveau du 10^{ème} FED territorial : la signature le 15 juin 2017, des deux marchés de travaux du programme d'assainissement collectif des eaux usées de la ville de Papeete (zone 1 FED) pour un montant de 1,63 milliard de F FCP ;
- Au niveau du 11^{ème} FED territorial : la signature à Bruxelles le 24 novembre 2017 du document de programmation d'appui au suivi de la stratégie de développement touristique pour un montant de 3,55 milliards de F FCP.

Dans le cadre de l'exécution du FED, il convient également de noter :

- Au titre du 9^{ème} FED :
 - la clôture du dernier programme territorial d'assainissement collectif des eaux usées de la plaine Sud de Punaauia (Phase II) – Tous les programmes du 9^{ème} FED Territorial sont donc maintenant clôturés ;
 - la clôture du programme régional TEP-VERTES (énergies renouvelables) ;
- Au titre du 10^{ème} FED Territorial (programme de renforcement des capacités institutionnelles) :
 - la clôture du programme de l'AT PSE, le 23 mars 2017, étant entendu que les documents constitutifs de la politique sectorielle de l'eau devront faire l'objet d'une approbation ultérieure par l'Assemblée de la Polynésie française ;
 - la mise en œuvre du plan de communication et de visibilité par l'organisation de la 1^{ère} semaine de l'Europe en Polynésie française du 9 au 14 mai 2017 ;
 - La réalisation de 5 formations dédiées à l'administration du Pays par l'assistance technique AGRER
- Au titre du 10^{ème} FED Régional :
 - l'achèvement des réalisations de terrain du programme INTEGRE, avec la tenue de l'atelier de clôture à Nouméa du 6 au 8 décembre 2017, en présence du ministre en charge de l'environnement, M. Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU.

Dans le cadre des programmes horizontaux :

- le programme Erasmus + a connu une forte hausse des mobilités étudiantes et enseignantes ;
- tout comme en 2016 et avec le lancement des nouveaux appels à projets, le programme BEST a continué de susciter en 2017 un fort engouement des associations polynésiennes pour la protection de l'environnement.

S'agissant du fonctionnement des services de la Polynésie française et de la Commission européenne chargés du suivi de la coopération UE-PF, il convient de relever les mouvements suivants :

- le remplacement du chef du bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique, M. Stratos PEGIDIS, par M. Tomás MATEO-GOYET en septembre 2017 ;

- le départ à la retraite le 31 août 2017 de M. Charles GARNIER, chef du bureau des affaires européennes à Papeete, dont le poste est resté vacant jusqu'à la fin de l'année.

Deux missions de la Commission européenne ont par ailleurs été organisées en Polynésie française au cours de l'année :

- 2 août 2017 : participation de M. Ludovic BRANLANT, gestionnaire de programmes de coopération au bureau CE pour les PTOM du Pacifique, au 6^{ème} comité de pilotage régional du projet INTEGRE ;
- 28-30 novembre 2017 : visite officielle du nouveau chef du bureau CE pour les PTOM du Pacifique, M. Tomás MATEO-GOYET, et participation au comité de suivi du RAE 2016 et aux comités de pilotage Assainissement de Papeete et Tourisme.

Annexe 1 :

Récapitulatif des contributions de l'Union européenne en Polynésie française dans le cadre du FED territorial

Annexe 2 :

Récapitulatif des contributions de l'Union européenne en Polynésie française dans le cadre du FED régional

Annexe 3 :

Répartition des allocations du FED (territorial et régional)

5.1 ANNEXE 1 - RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU FED TERRITORIAL

Période de programmation	Principales réalisations	Budget (Millions F CFP)
1^{er} FED (1959-1964)	Construction de l'hôpital de Mamao et du quai à goélettes de Papeete	409
2^{ème} FED (1964-1970)	Construction de 91 classes primaires et 32 logements d'instituteurs	78
3^{ème} FED (1970-1975)	Construction du premier tronçon de la route des collines (jusqu'à Pamatai)	290
4^{ème} FED (1975-1980)	Programme de reforestation aux Marquises (175 MF) Construction de l'abattoir de Papara (158,7 MF) Construction de la ligne de transport électrique de Hanavave (33,75 MF) Etudes hydrauliques sur Taravao (7,5 MF)	375
5^{ème} FED (1980-1985)	TEP-1 (225 MF) Programme forestier aux Marquises et aux ISLV (125 MF) Relance de la culture de la vanille (75 MF) Programme sur les énergies solaires (56,250 MF) Centre des Métiers de la Nacre et de la Perliculture (56,250 MF) Etudes de mise en valeur des plateaux de Tahiti et Moorea (41,250 MF) Sauvetage archéologique de la vallée de Papenoo (29,375 MF)	801
6^{ème} FED (1985-1990)	Aménagements hydrauliques à Tahiti (206,5 MF) Développement de la flotille de pêche (156,2 MF) Aménagement agricole et installation de jeunes agriculteurs (143,1 MF) Assainissement de Bora Bora (121,4 MF) Assainissement de Punaauia (93,7 MF) Campagne d'éradication du nono aux Marquises (92,6 MF) Etudes de faisabilité et de commercialisation de produits de pêche et agricoles (62,7 MF) Recherches sur l'huître perlière (48 MF)	1 006
7^{ème} FED (1990-1995)	Développement des ressources marines (perliculture - 136 MF, flotille de pêche - 360 MF) Préservation de l'environnement (assainissement collectif de Punaauia - 1 000 MF)	1 556
8^{ème} FED (1995-2000)	Assainissement collectif des eaux usées de la zone nord de Bora Bora, dernière phase du programme (1 133 MF) Etude sur les stratégies de développement des archipels: définition des filières de développement propres à chaque archipel (90 MF)	1 683
9^{ème} FED (2000-2007)	Programme d'assainissement de Punaauia - Phase 2 (999MF) Professionnalisation et pérennisation de la perliculture (434 MF) Programme d'assainissement de Punaauia - Phase III (699 MF) Programme d'assainissement de Moorea - Phase II (340 MF)	2 473
10^{ème} FED (2008-2014)	Assainissement de Papeete (2 200 MF) Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française (121,72 MF) : - Appui à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau - Bonne gestion des finances publiques - Assistance technique au BAE- amélioration des performances - Communication Aide d'urgence: suite au cyclone OLI Réparation de la RT2 (240 MF)	2 599
11^{ème} FED (2014-2020)	Mise en œuvre de la politique sectorielle du Tourisme (appui budgétaire)	3 567
TOTAL		14 837

5.2 ANNEXE 2 - RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU FED REGIONAL

Période de programmation	Programme	Description	Budget (millions F CFP)
6ème FED	CCISM	Création de "Relais Euro-Info-Centre" au sein des chambres de commerce et d'industrie de la Nouvelle Calédonie et de la Polynésie française	24
8ème FED	PPPS - Phase II	Programme "Protection des Végétaux dans le Pacifique" (Pacific Plant Protection Services-PPPS). 8 pays ACP océaniques et les 3 PTOM français du Pacifique (NC, Wallis et Futuna, PF) Coordination des actions pour développer une protection phytosanitaire appropriée et efficace dans la zone	131
	DADP	Développement Agricole Durable dans le Pacifique Améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de vie dans les îles - accroissement de la production agricole durable dans les exploitations familiales	229
	PROCFISH	Approfondissement des connaissances et données scientifiques nécessaires pour assurer une gestion durable des ressources dans l'océan Pacifique	286
9ème FED	TEP vertes	Tonne Equivalent Pétrole, Valorisation des Energies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de Savoir-faire - Développement des activités lucratives des populations rurales ou isolées de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna en accélérant le recours aux énergies renouvelables respectueuses de l'environnement.	623
	SPRGO	Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer du Pacifique	604 (dont 129 pour PF)
	SCIFISH	Programme d'appui scientifique à la gestion des pêches océaniques dans l'océan Pacifique central et occidental	311
10ème FED	INTEGRE	Initiative des territoires pour la gestion régionale de l'environnement dans les PTOM du Pacifique	1 432
11ème FED		Appui au secteur de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles	4 296
TOTAL			7 936

5.3 ANNEXE 3 – REPARTITION DES ALLOCATIONS DU FED

	Allocations indicatives					
	10e FED-PTOM (2008 – 2014)			11e FED-PTOM (2014-2020)		
	Millions €	Millions F CFP	%	Millions €	Millions F CFP	%
Territoriale	195,0	23 269,35	68,18	229,5	27 386,24	62,96
Aruba	8,8	1 050,10	4,51	13,0	1 551,29	5,66
Bonaire	3,0	357,99	1,54	3,9	465,39	1,7
Curaçao	11,2	1 336,50	5,74	16,9	2 016,68	7,36
Saba	3,0	357,99	1,54	3,5	417,66	1,53
St-Eustatius	2,0	238,66	1,03	2,4	286,39	1,05
St-Maarten	4,7	560,85	2,41	7,0	835,31	3,05
Nouvelle Calédonie	19,8	2 362,73	10,15	29,8	3 556,03	12,98
Polynésie française	19,7	2 350,80	10,10	29,95	3 567,97	13,03
Wallis et Futuna	16,4	1 957,01	8,41	19,6	2 338,87	8,54
Saint-Pierre et Miquelon	20,7	2 470,13	10,62	26,3	3 138,38	11,46
Mayotte ⁷¹	22,9	2 732,66	11,74	--	--	--
Anguilla	11,7	1 396,16	6,00	14,0	1 670,62	6,10
Montserrat	15,6	1 861,55	8,00	18,4	2 195,67	8,02
Turks et Caicos	11,8	1 408,09	6,05	14,6	1 742,22	6,36
Pitcairn	2,4	286,39	1,23	2,4	286,39	1,05
Iles Falkland	4,1	489,25	2,10	5,9	704,05	2,57
Saint Helena	16,6	1 980,88	8,51	21,5	2 565,60	9,37
Régionale	40,0	4 773,20	13,99	100,0	11 933,00	27,43
Caraïbes	15,0	1 789,95	37,50	40,0	4 773,20	40
Pacifique	12,0	1 431,96	30,00	36,0	4 295,88	36
Indien	3,0	357,99	7,50	4,0	477,32	4
Thématique	10,0	1 193,30	25,00	16 - 18	1 909,28 - 2 147,94	16-18
Mesure de soutien	--	--		2 - 4	238,66 – 477,32	2-4
Réserve B	15,0	1 789,95	5,24	21,5	2 565,60	5,9
Facilité d'investissement BEI	30,0	3 579,9	10,49	5,0	596,65	1,37
Facilité de Coopération technique	6,0	715,98	2,10	8,5	1 014,31	2,33
Total	286,0	34128,38		364,5	43 495,79	

⁷¹ Mayotte n'est plus éligible au FED depuis le 1er janvier 2014, suite à son changement de statut en région ultrapériphérique de l'EU

6 « FICHES PROJET ANALYTIQUES » DES PROJETS FINANCES PAR L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANCAISE

Titre du projet	Page
9ème FED - Assainissement collectif des eaux usées pour la plaine sud de Punaauia, phase II, raccordement et pose de réseaux- bassins versants L,M,O,Q,et T	105
10ème FED – Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française	108
10ème FED – Réparation de la protection de la route territoriale n°2 du pk 14 au pk 16, suite aux dommages occasionnés par le cyclone OLI	116
10 ^{ème} FED – Contribution à l'assainissement des eaux usées de la Commune de Papeete (TAHITI)	119
10ème FED – Initiative des territoires pour la gestion régionale dans les PTOM du Pacifique (INTEGRE)	123
10ème FED – Définition d'une stratégie territoriale de l'innovation	127
11ème FED – programmation de l'appui budgétaire au secteur du tourisme	130
11ème FED – TCF II (Facilité de coopération technique)	132
Programmes horizontaux –ERASMUS + - Mobilités des étudiants et des personnels de l'enseignement supérieur /Consortium PF	134
Programmes horizontaux – ERASMUS + - « Etude rétrospective de la 1ère guerre mondiale d'un point de vue régional »	137
Programmes horizontaux – ERASMUS + - “We believe in a better Europe”	141
Programmes horizontaux – ERASMUS + - “It's my life, it's my choice”	144
Programmes horizontaux – ERASMUS + - “Citoyenneté européenne et multiculturalisme »	149
Programmes horizontaux - programme BEST III	152
Programmes horizontaux – Programme BEST 2.0	155

6.1 9EME FED - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES POUR LA PLAINE SUD DE PUNAAUIA, PHASE II, RACCORDEMENT ET POSE DE RESEAUX- BASSINS VERSANTS L,M,O,Q,ET T

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 9 ^{ème} FED Territorial	Réf. UE : n°9355/POF du 14 octobre 2005
--	---

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Direction de l'environnement - DIREN - Maîtrise d'œuvre
---	--

Budget du projet		
Coût global	1 161 622 751 F CFP	9 734 335 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	998 782 484 F CFP	8 369 777€
Polynésie française	162 840 267 F CFP	1 364 558 €
	440 000 000 F CFP	(hors taxes) 3 700 000 €
<i>Références convention de financement : n°9355/POF du 14 octobre 2005 « Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia (POF/001/04) 9^{ème} FED. Modifiée par avenant n°1 du 1^{er} octobre 2007.</i>		

Durée et Phasage du projet :
Période d'exécution prévue par la convention : 74,5 mois (14 octobre 2005 au 31 décembre 2011)
Phase de mise en œuvre opérationnelle : 50,5 mois (31 décembre 2009)
Phase de clôture : 24 mois (1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011)
Clôture du programme : juillet 2017 (liée à la finalisation de la procédure de remboursement des sommes inéligibles abandonnées par l'Union européenne en 2017).
PROJET CLÔTURÉ (juillet 2017)

Partenaires du projet	
Commune de Punaauia	Information de la population concernée
Société d'Economie Mixte « assainissement des eaux de Tahiti »	Gestion du service public d'assainissement
Société Polynésienne de l'Eau, de l'Electricité et des Déchets (SPEED)	Maîtrise d'œuvre déléguée

• LE PROJET

Objectif principal : ce projet était axé sur la mise en place des conditions d'un développement durable ;
Objectifs spécifiques : préserver la qualité de l'environnement et des sites touristiques et d'améliorer l'environnement immédiat des habitations raccordées.
Stratégie et philosophie du projet : il s'agissait de mettre en place un système d'assainissement collectif des eaux usées efficace et pérenne pour la commune de Punaauia, en remplacement du système d'assainissement individuel devenu inefficace.
Bénéficiaires du projet : la population locale et touristique, les commerçants et hôteliers, les administrations, les usagers des plages et du lagon de Punaauia.
Résumé du projet : Dans sa globalité, le projet, lancé depuis 2000, visait à mettre en place un système d'assainissement collectif des eaux usées efficace et pérenne pour la commune de Punaauia, en remplacement du système d'assainissement individuel devenu inefficace, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de Punaauia, de préserver leur santé et leur environnement, de protéger la ressource en eau et d'améliorer la qualité des eaux de baignade de la commune. Il permettra de contribuer indirectement au développement du secteur touristique et participer au maintien ou à la création d'emplois.
Cette phase II s'inscrit dans la continuité de la première phase également financée majoritairement par le FED, qui a déjà permis de concevoir et de réaliser les infrastructures de base (réseau principal de collecte, station d'épuration, émissaire) ainsi que le raccordement des usagers professionnels, gros consommateur d'eau (hôtels, zones industrielles, marina, centres commerciaux...). Elle visait à permettre le raccordement d'une partie des particuliers de la plaine Sud de Punaauia.

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :
Depuis le début des années 90, la Polynésie française poursuit un programme de reconversion économique en vue de son développement durable qui s'appuie notamment sur la protection et la gestion de l'environnement. Les systèmes d'assainissement individuel devenus inopérants compte tenu de l'évolution des activités humaines, la Polynésie française s'est attachée : d'une part, à doter les communes soumises à des pressions humaines

fortes (zones touristiques, zones urbaines...) de systèmes d'assainissement collectifs, grâce au soutien de l'Union européenne et de l'Etat français : Bora Bora, Punaauia, Moorea et agglomération de Papeete ; d'autre part, à définir des programmes d'exploitation et de protection de la ressource en eau. L'élaboration du programme sectoriel de l'eau est prévue d'être mise en œuvre dans le cadre du 10^{ème} FED territorial pour permettre d'offrir à l'ensemble des acteurs concernés un cadre cohérent de gestion et de préservation de la ressource, l'assainissement des eaux usées étant une composante majeure.

Par ailleurs, la loi statutaire de 2004 a transféré la compétence en matière d'assainissement des eaux usées aux communes et le nouveau code général des collectivités territoriales leur impose la mise en place du service public de l'assainissement des eaux usées d'ici 2020.

La commune de Punaauia accueille plusieurs unités hôtelières et a connu dès les années 1990 une forte densification de sa population, ce qui a rendu nécessaire la réalisation d'un assainissement collectif des eaux usées, pour des raisons tant sociales (préservation de la santé des habitants, résorption des habitats insalubres...) qu'environnementales (amélioration de la qualité des eaux, préservation de la ressource en eau, préservation de la biodiversité...) et économique (maintien et développement de l'industrie touristique, de la pêche lagunaire...). En effet, la pollution, enregistrée au niveau de la zone touristique de Punaauia, résultait en grande partie de rejets directs d'eaux usées peu ou partiellement traitées dans le lagon, conséquente à l'inadaptation des systèmes d'assainissement individuels existants (risques en terme d'hygiène et de salubrité publique).

Descriptif du projet prévu par la CF:

La phase II consiste au raccordement au réseau de collecte d'une partie des usagers de la plaine sud de Punaauia. Sont concernés 1000 raccordements représentant un débit journalier d'eaux usées traitées de 1 700 mètres cubes, soit 5 750 Equivalent-habitants (environ 28 % de la population de la commune).

Ces raccordements, au niveau des bassins versants L, M, O, Q et T, impliquent la pose de plus de 20 Km de réseaux de collecte (dont 2,3 Km de réseaux sous pression) au niveau des voiries et de 5 postes de refoulement. L'exécution des travaux sera confiée à des entreprises privées après appel d'offres ouvert international, dans le respect des procédures du 9^{ème} FED.

Ces travaux permettront de passer d'un taux de raccordement de 5% à 50% au niveau de la plaine sud.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Bien qu'obligatoire, le raccordement des habitations au réseau d'assainissement ne peut se faire sans l'accord des propriétaires. Ainsi, des réunions d'informations par quartier sont organisées par la Commune de Punaauia et ses élus, en lien avec la DIREN et la SEM, afin d'informer les populations sur les enjeux de l'assainissement collectif (amélioration de la santé, protection de l'environnement...) et la nécessité de se raccorder au réseau.

Afin d'assurer la pérennité du projet et de créer une valeur ajoutée locale, la réalisation des études préalables et le contrôle des travaux ont été confiés à une entreprise locale et la gestion du service public de l'assainissement a été confiée à la SEM, dont la commune de Punaauia est membre (présidence de la SEM et deux sièges au sein du conseil d'administration de la SEM).

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

La phase I a déjà été réalisée en 2000-2002, pour un montant de 13,4 millions d'€ HT (1,6 milliards F CFP), 70 % FED, 20 % PF, 10 % Etat et a permis la construction de la station d'épuration (au niveau de l'échangeur laorana d'une capacité de 7 000 m³/j), du réseau principal (de l'hôtel Beachcomber à l'hôtel Méridien), de l'émissaire de rejet des eaux traitées et des raccordements des principaux usagers professionnels (hôtels, zone industrielle de la Punaruu...) ainsi que certains lotissements - Débits traités : environ 1 700 m³/j.

La phase II consistait au raccordement au réseau de collecte d'une partie des usagers de la plaine sud de Punaauia. Etaient concernés 1000 raccordements représentant un débit journalier d'eaux usées traitées de 1 700 mètres cubes, soit 5 750 Equivalent-habitants (environ 28 % de la population de la commune).

En 2011 :

Le marché FED de travaux n°6.0048, d'un montant de 8,28 millions d'€ (988 millions F CFP HT) s'est terminé en fin 2010. Une enveloppe d'environ 84 000 € (10 millions F CFP) a été consacrée à la phase audit et évaluation du projet. Il aura permis de réaliser par rapport à ce qui était prévu initialement 75 % du réseau sous pression et 70 % du réseau gravitaire. En 2011, la garantie de bonne exécution a été sollicitée pour demander à l'entreprise la reprise de certains raccordements suite à des réclamations de propriétaires.

Le marché complémentaire de travaux n° 10.6350 financés à 100% par le Pays (3,35 M€ HT soit 440 MF) pour atteindre les objectifs de 1700 m³/j d'eaux usées collectées a débuté en septembre 2010 pour se terminer en septembre 2011. L'objectif de réalisation est totalement atteint.

La Polynésie a, quant à elle, liquidé 2,97 millions d'€ HT (355 millions F CFP HT) correspondant aux travaux réalisés par le marché complémentaire et à la maîtrise d'œuvre déléguée.

En 2012 :

- Audit financier du projet :

Deux spécialistes du cabinet Ernst and Young sont venus à Tahiti du 7 au 17 février 2012 pour réaliser l'audit financier final du marché FED n°6.0048. Cet important audit permettant de vérifier la bonne utilisation des fonds et de faire des recommandations pour les prochains marchés européens a été positif et n'a relevé aucune somme dépensée inéligible.

- Evaluation du projet :

Le consortium conduit par Grontmij/Carl Bro, représenté par Aspa Utilities, s'est rendu à Tahiti du 20 au 28 février 2012 pour l'évaluation finale de la phase II du programme d'assainissement, comprenant les deux marchés de travaux (FED et PF). L'objectif de l'évaluation était de fournir une appréciation globale et indépendante des résultats du projet et de formuler des enseignements à retenir ainsi que des recommandations pour les éventuelles actions à venir.

Des échanges par courriel ont eu lieu entre la DIREN et le consortium, permettant de formuler des remarques et corrections des trois versions du rapport d'évaluation reçues (mai, août et novembre), ou encore transmettre des compléments d'information.

Les deux rapports ont été validés par la Polynésie française en fin d'année 2012.

En 2013 :

Les instances européennes ont souhaité procéder à un audit complémentaire afin de tenter d'obtenir d'avantages d'informations relatives au sous-détail de quantités intermédiaires exécutées à chaque décompte étant donné que certains fichiers jugés secondaires n'avaient pas été conservés par le bureau d'études SPEED. Par conséquent, un spécialiste du cabinet Ernst and Young est revenu effectuer une visite à Tahiti du 18 au 21 novembre 2013 dans les locaux de l'entreprise TAPETA. Cet audit complémentaire a permis de confirmer la bonne utilisation des fonds en recoupant certaines informations du maître d'œuvre délégué SPEED et celles de l'entreprise TAPETA.

En 2014 :

Validation par la Polynésie française de l'audit financier complémentaire (une version provisoire a fait l'objet de remarques de la Polynésie française en mai 2014).

En 2015 :

Échanges techniques pour apporter des précisions complémentaires afin de justifier le fait que certaines dépenses peuvent être considérées comme éligibles

Le rapport final d'audit complémentaire a été approuvé en 2015.

En 2016 :

Février à juin 2016 : suite à l'audit du contrat (Réf: 2006/193-900) "assainissement collectif des eaux usées de Punaauia en Polynésie française financé par le 9ème FED", demandes de précisions et échanges sur différentes constatations financières (imprécision de certains prix, vérification de quantités,...)

28 juin : demande de la part de la Commission européenne de faire rembourser à l'entreprise TAPETA la somme de 8 713 € en raison de l'inéligibilité de certaines dépenses ;

Juillet – septembre : échanges avec l'entreprise relatifs à l'inéligibilité des dépenses

12 novembre : mise en liquidation judiciaire pour la société TAPETA et information transmise à la CE

Réalisations en 2017 :

02 juillet : renoncement de la part de la Commission européenne au recouvrement des 8 713 € inéligibles.

04 juillet 2017 : accord de clôture administrative par l'ordonnateur territorial suppléant

Perspectives pour 2018 :

Néant.

Evaluation des activités : Les phases d'audit final et d'évaluation finale ont été positives tant dans le déroulement que dans les leçons à apprendre. Cet audit financier réalisé sur une opération financée par l'Union européenne est une première en Polynésie française puisque pour les précédentes opérations, seule une évaluation avait été réalisée. De nombreux échanges ont eu lieu. Le cabinet d'audit souhaitait établir à chaque décompte la localisation géographique des dépenses par bassin versant. Ces données n'ont pas été conservées par le maître d'œuvre délégué car jugées comme secondaires. Des mesures correctives ont donc été prises aussitôt (dès 2012) pour les deux marchés FED suivants (Punaauia phase III et Moorea Phase II) de manière à présenter des décomptes comprenant les sous-détails par zone ou bassin versant. Il a été également relevé qu'aucun rapport financier n'a été réalisé par la Polynésie française, seul un rapport final transmis avec le décompte final. Il convient néanmoins de préciser, qu'aucune demande n'a été formulée à ce sujet par l'Union européenne.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

La Polynésie française par le biais de ses services instructeurs doit tirer des leçons de cet audit en matière de suivi du projet et d'archivage des pièces justificatives, en étroite collaboration avec la Délégation de Fidji et le Bureau des PTOM de Nouméa.

6.2 10EME FED - RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 10 ^{ème} FED Territorial	Réf. UE : FED/2010/022-839 du 19 août 2013
---	--

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : AT PEFA : DBF AT PSE : DIREN AT BAE / Communication : BAE/DAIEP
---	--

Budget du projet		
Coût global	162 288 800 F CFP	
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	158 708 900 F CFP	1 270 000 €
Polynésie française	3 580 000 F CFP	30 000 €

Durée et phasage du projet : 90 mois, à compter de sa signature, dont 66 mois (5 ans) de mise en œuvre opérationnelle et 12 mois de clôture. (cf. avenant à la CF signé le 9 mars 2015).
 Le projet comprend 3 activités :
 Activité 1 : **la politique sectorielle de l'eau**
 Activité 2 : **la gestion des finances publiques**
 Activité 3 : **l'amélioration des performances dans la gestion des programmes européens**
PROJET EN COURS

Partenaires du projet		
Activité 1	La politique sectorielle de l'eau	Direction de l'environnement (DIREN)
Activité 2	La gestion des finances publiques	Direction du budget et des finances
Activité 3	L'amélioration des performances	BAE
Activité 4	Plan de communication et visibilité de la coopération entre l'Union européenne et la Polynésie française	BAE

• LE PROJET

Objectif principal: ce projet vise au renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française afin de rendre les interventions du service public plus performantes et ainsi, favoriser son dialogue avec les instances communautaires.

Stratégie et philosophie du projet : ce projet intervient dans 3 domaines :

1. L'appui à l'élaboration du programme sectoriel de l'eau de la Polynésie française, débouchant sur la mise en place d'une politique sectorielle approuvée par les acteurs concernés,
2. L'ajustement du plan de réforme de la gestion des finances publiques de la Polynésie française, à partir d'une analyse basée sur le Cadre de Mesure de la Performance en matière de Gestion des Finances Publiques (PEFA),
3. L'amélioration du dialogue de la Polynésie française avec les institutions européennes par une plus grande maîtrise dans l'élaboration et le pilotage de projets bénéficiant d'appuis communautaires (dont projets régionaux). Ces 3 domaines d'intervention sont prévus d'être accompagnés par une opération de communication via un contrat de services financé sur le 10^{ème} FED territorial

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Un comité de pilotage sera mis en place pour chacun des trois axes du programme. Ces comités associent, outre des représentants du gouvernement, de l'Assemblée élue et de l'Etat, des représentants des parties prenantes, responsables administratifs et société civile (sauf pour l'axe GFP qui ne concerne que les pouvoirs publics). L'élaboration du programme sectoriel de l'eau est une démarche participative impliquant tous les acteurs concernés, dont les usagers.

Concernant l'amélioration des performances, des formations sont prévues à destination des porteurs de projet, qu'ils soient institutionnels ou membres de la société civile

Bénéficiaires du projet :

- *Programme sectoriel de l'eau* : La population locale qui bénéficiera d'une meilleure gestion de la ressource, d'un accès à la ressource et d'une amélioration des conditions environnementales ;
- *Bonne gestion des finances publiques* : les pouvoirs publics qui bénéficieront d'une expertise pour améliorer la gestion des finances publiques avec un impact positif, *in fine*, sur la maîtrise des prélèvements obligatoires (et, donc, sur le pouvoir d'achat de la population) ainsi que sur l'efficacité des services publics délivrés à la population;

- *Amélioration des performances* : les services, ministères ou collectivités locales concernés par la mise en œuvre de projets ainsi que l'ensemble des acteurs (administrations, associations, entreprises, organismes de recherche, ONG, ...) bénéficiaires potentiels des outils européens.

Résumé du projet : Ce projet vise à améliorer les capacités d'élaboration, de gestion, de suivi et d'évaluation des politiques publiques de la Polynésie française, afin qu'elle puisse :

- d'une part, améliorer son dialogue et renforcer son partenariat avec l'Union européenne et
- d'autre part, développer un mode de gestion publique axée sur la performance et les résultats.

Ainsi, il consiste à mobiliser des assistances techniques, afin d'accompagner la démarche de performance entreprise par la Polynésie française. Il concerne les secteurs de l'eau et des finances publiques ainsi que les outils et financements européens.

ACTIVITE 1 : LA POLITIQUE SECTORIELLE DE L'EAU

Réf. :	Marché non contractualisé en 2014
Coût activité 1	53 687 351 FCP ou 449 900€
Durée et phasage activité 1	12 mois de mise en œuvre

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte de l'activité 1 :

L'eau est une problématique transversale qui engage de nombreux intervenants dont les enjeux sont sanitaires, économiques, sociales et environnementales. Elle est une ressource qui soutient tout développement et toute vie, elle est donc importante et également limitée. Des programmes d'exploitation et de protection de la ressource sont mis en œuvre depuis plusieurs décennies en Polynésie française, sans toutefois qu'un cadre cohérent de gestion et de préservation de la ressource existe. D'autant que les impacts du changement climatique menacent la pérennité de l'eau. Cette absence de stratégie globale entrave et pèse lourdement sur tous les projets de développement social, économique et environnemental du pays.

Le séminaire GIRE (Gestion Intégrée de la Ressource en Eaux), organisé par l'Union Européenne (UE) à Papeete, en décembre 2008, avait mis en avant ces manques de visibilité globale sur le secteur de l'eau, de connaissance de la ressource ainsi que de coordination et de hiérarchisation des activités. A la suite du séminaire régional sur la gestion de l'eau (Samoa – avril 2010), une feuille de route a ainsi été établie pour l'élaboration d'une politique sectorielle de l'eau.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

L'implication des acteurs locaux, société civile, usagers économiques et acteurs institutionnels, est une nécessité pour garantir une politique de l'eau de qualité qui intègre les réalités de terrain. Ainsi tout au long du processus, des représentants de ces acteurs ont été associés aux diverses étapes et notamment aux réunions de travail. Afin d'informer les autres parties prenantes, des informations par une page internet dédiée ainsi que des informations publiques seront effectuées, en particulier à destination des représentants des 48 communes. Un comité de pilotage a été mis en place pour la validation des documents issus des groupes de travail.

Descriptif de l'activité 1 :

L'assistance technique a appuyé la Polynésie française dans l'élaboration et la validation par l'ensemble des acteurs de sa politique sectorielle de l'eau.

Les principaux travaux concernent :

- l'organisation de la concertation pour l'élaboration de la déclaration des objectifs sectoriels ;
- la coordination des travaux nécessaires pour l'élaboration des orientations sous-sectorielles, du programme d'actions et du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) ;
- et la conduite du processus d'approbation des orientations sous-sectorielles, du programme d'actions et du CDMT.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique de l'activité 1 :

En 2011

L'année 2011 a été consacrée à la finalisation des documents préparatoires à la décision de financement de la Commission européenne.

En 2012

La fiche action a été validée par le QSG en juin 2012 et la rédaction des DTA et de la convention de financement ont été finalisés.

En 2013

Le 19 août 2013, la convention de financement 10ème FED est signée par les parties. Et l'avis de pré-information est publiée le 11 septembre 2013 et transmis officiellement du DAO à l'UE

en 2014

02 janvier 2014 : Publication de l'avis de marché de l'Assistance Technique

05 février 2014: Date limite de remise des dossiers de candidature

15 avril 2014:	Réunion 1 de la commission de sélection des candidats
29 avril 2014:	Réunion 2 de la commission de sélection des candidats (compléments pour les critères professionnels)
07 août 2014:	Envoi des invitations à soumissionner
03 octobre 2014:	Date limite de remise des offres
13 octobre 2014:	Commission d'ouverture des offres
16 octobre 2014:	Commission d'évaluation des offres
Octobre/novembre:	Rédaction du rapport, discussion Pays/UE
12 novembre 2014:	Approbation du rapport par l'ordonnateur territorial suppléant
24 décembre 2014:	Approbation du choix du candidat par la CE
⇒ En 2014, le diagnostic du secteur de l'eau qui était à la charge du Pays était terminé.	
en 2015 :	
1 ^{er} trimestre :	Finalisation tripartite du contrat
25 mars 2015 :	Signature du marché de service avec SAFEGE n°FED/2014/355-703
19 mai 2015 :	Démarrage de la prestation: installation de l'AT résident en PF
juillet 2015 :	Redynamisation du réseau d'acteurs de la PSE, explication de la démarche
septembre 2015 :	Elaboration des orientations sous-sectorielles de la PSE (ateliers de concertation)
4 ^{ème} trimestre 2015 :	Travaux préparatoires avec le groupe interne de coordination(GIC)
décembre 2015 :	Elaboration des plans d'actions associés en atelier de concertation avec les acteurs de l'eau
En termes de liquidation :	
4 ^{ème} trimestre :	liquidation du préfinancement : 134 970€
Le 31/12/2015 : liquidation de la facture n°1 de 89 980 €, soit un total liquidé de : 224 950 €	
en 2016 : Rapport intermédiaire n°2	
Mars à mai : rédaction et échanges sur le rapport intermédiaire n° 2	
08 juin : approbation du rapport intermédiaire n°2 (<i>réf. courrier 277 PR-DAIEP</i>)	
Avenant au contrat:	
17 mai : signature de l'avenant n°1 au contrat de services relatif à la prolongation de la mission de deux (2) mois, soit une durée du contrat révisé de 14 mois.	
Rapport final & DOS (Document d'Orientations Stratégiques)	
Du 3 au 11 mai : mission « assistance technique à la DOS »	
Fin juin : 1 ^{ère} version du projet de rapport final	
Juillet à octobre : échanges sur le rapport final et le DOS	
24 novembre : approbation du rapport final et DOS (<i>réf. courrier N° 527/DAIEP</i>)	
En termes de liquidation :	
Le 24 juin : paiement intermédiaire n°2 accordé par la Commission européenne pour un montant de 179 960 €	
Le 27 déc. : paiement final pour un montant de 44 990 €	
Réalisations en 2017 :	
23 mars :	Clôture du contrat et libération de la garantie de préfinancement
1 ^{er} semestre :	Finalisation du document de la politique sectorielle de l'eau en concertation avec les communes et l'Etat avec la collaboration d'une assistance technique locale (contractée sur le budget du Pays)
24 août :	rendu de l'avis du CESC (avis n°92 du 24 août 2017) sur le projet de délibération portant adoption de la politique sectorielle de l'eau
2 nd semestre :	finalisation du projet de délibération
Perspectives pour 2018 :	
Présentation du projet de délibération portant adoption de la politique sectorielle de l'eau à l'APF	
Evaluation :	
L'année 2015 a vu l'installation de l'assistant résident et a été consacrée aux démarches de concertation pour l'élaboration des orientations stratégiques et des plans d'actions associés. A cette occasion, ont été réunies près d'une soixante personnes (élus et techniciens / privés et publics / associatifs) impliquées dans la thématique de l'eau à l'occasion de 9 ateliers de travail. Une participation importante a été relevée ainsi qu'une implication forte, notamment des élus des archipels éloignés.	
La méthode de travail initialement envisagée a du être adaptée au contexte → création d'un groupe interne de concertation pour pré-définir les orientations sous-sectorielles et résultats attendus, ainsi que les objectifs de la PSE. Ce groupe a permis de réunir des personnes ressources sur les thématiques de l'AEP, l'AEU, les ressources en eau, eaux pluviales, le suivi des milieux, et proposé un encadrement préalable des éléments de la PSE.	
En 2016, la mise en œuvre du suivi du projet a nécessité une coordination entre les moyens de la DIREN, du ministère en charge de l'environnement, de la DAIEP, des bureaux de la CE et du contractant. La mission	

principale a été complétée par la venue d'un expert DOS en mai 2017 qui a permis de finaliser les documents attendus (rapport et DOS).

En 2017, les travaux menés pour l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau sont achevés, ainsi que le projet de loi de pays adoptant le document d'orientation stratégique, le plan d'actions et le cadre des dépenses à moyen terme. Ainsi, 12 orientations opérationnelles ont été arrêtées, qui se déclinent en 35 mesures et se concrétisent au travers de 89 actions pour la période 2017-2020, pour un montant de 19,228 milliards F CFP. Les premières actions ont démarré en 2017.

Les documents finalisés ont fait l'objet de concertation des 48 communes et de l'ensemble des services du Pays et de l'Etat. Les documents constitutifs de la politique de l'eau ont reçu un avis favorable du CESC en août 2017. La prochaine étape sera leur approbation par l'Assemblée de la Polynésie française en 2018.

ACTIVITE 2 : LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Réf. :	Marché non contractualisé en 2014
Coût activité 2	10 739 857 F CFP ou 90 000 €
Durée et phasage activité 2	3 mois

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte de l'activité 2 :

Depuis 2008, le contexte de crise économique a conduit la Polynésie française à rationaliser la gestion de ses finances publiques. C'est pourquoi, elle a engagé des travaux de réforme sur ce sujet. Une évaluation PEFA a été réalisée, à la demande de la CE, en 2008 mais n'a pas reçu de validation des parties prenantes. En 2010, une mission de l'Inspection Générale des Finances a donné lieu à la publication d'un rapport, dit rapport « Bolliet ». Sur la base de ces deux rapports, les règles budgétaires et comptables de la Polynésie française ont été révisées et un plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques est aujourd'hui en cours. Un comité de suivi du plan de réforme est d'ores et déjà en place.

Ce travail reflète en premier lieu la volonté du Pays d'assainir la gestion de ses finances publiques et de retrouver un cycle vertueux. En second lieu, ce travail vise également à permettre à la CE d'évaluer l'éligibilité de la PF à l'appui budgétaire dans le cadre du 11^{ème} FED. En effet, pour pouvoir bénéficier de l'appui budgétaire sectoriel, le PTOM doit disposer :

- Politique sectorielle en place ou en cours de mise en œuvre ;
- Un cadre macroéconomique orienté vers la stabilité ;
- Un programme pertinent et crédible d'amélioration de la gestion des finances publiques ;
- Un niveau suffisant de transparence et de contrôle de la gestion des finances publiques (accès public aux informations budgétaires).

Descriptif de l'activité 2 :

L'assistance technique vise à accompagner la Polynésie française par la réalisation d'une évaluation PEFA, l'identification de recommandations pour l'amélioration de la gestion des finances publiques et l'accompagnement pour la mise en place d'un cadre de réforme de la GFP.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique de l'activité 2 :

en 2012 : 1^{er} projet de Termes de Référence transmis en 2012

en 2013 : aucun évènement

en 2014 : - Projet des TdR révisés après prise en compte des demandes de modifications par la CE, transmis le 15/09/2014 pour une mobilisation de l'AT PEFA pour 3 mois (courant 2015)

en 2015 : Commencement et achèvement de la mission (1) avec l'approbation le 16 décembre par le comité de pilotage de l'AT PEFA du rapport final d'évaluation du système de gestion des finances de la PF.

Récapitulatif du calendrier de réalisation de la mission (1) :

9/10 mars : validation des termes de référence de l'AT par la CE, la PF et les réviseurs (AFD et secrétariat PEFA) ;

5 mai : 1^{ère} réunion du comité de pilotage ;

28 mai : lancement de l'appel d'offres pour la prestation ;

19 juin : décision d'attribution du marché au consortium ADE ;

7-29 juillet : mission d'évaluation sur le terrain des deux experts Ali Achour et Dan Nicolau ;

5 août : 2^{ème} réunion du comité de pilotage avec restitution par les consultants des premières conclusions de l'évaluation ;

Fin septembre : remise du rapport provisoire – Nombreux échanges entre les réviseurs et les évaluateurs ;

24 novembre : validation « PEFA CHECK » du rapport final (ce qui signifie que toutes les règles de bonne pratique du secrétariat PEFA ont été respectées)

16 décembre : approbation du rapport d'évaluation final par le comité de pilotage à l'occasion de sa 3ème réunion, en présence des représentants de la Commission européenne.

en 2016 :

27 janvier : présentation en conseil des ministres de l'évaluation du système de la gestion des finances publiques de la Polynésie française sur la base du « cadre de mesure de la performance de la gestion des finances publiques (PEFA) » -Bilan de la mission d'évaluation PEFA standard (réf. CCM NOR : DBF1620026CN)

1^{er} trimestre : processus interne à la PF de préparation des axes stratégiques du projet de plan de réforme de la GFP avant la venue de la seconde mission du consultant du consortium ADE (pilotage par la Direction du Budget et des Finances - DBF) ;

29 mars au 1^{er} avril : réalisation de la mission n°2 de l'évaluation PEFA prolongée avec notamment :

30 mars : organisation du COTECH – COPIL avec présentation de l'esquisse du plan d'actions ;
30 et 31 mars : organisation des ateliers de travail autour des quatre (4) axes stratégiques :

1/ « mise en place de dispositifs permettant de traduire dans le budget annuel les priorités de politiques à moyen terme, réalistes et sincères » ;

2/ « renforcer les capacités de maîtrise de l'exécution du budget » ;

3/ « développer les audits et vérifications internes et les contrôles externes » ;

4/ « développer les systèmes d'information et les publications sur les finances publiques ».

Au niveau des rapports :

mars Rapport n°2 : « plan d'actions et synthèse des ateliers et projet de plan de réformes de la GFP » ;

14 juin : approbation du rapport n°3 : « contribution à l'élaboration du plan de réformes du système de gestion des finances publiques en Polynésie française » ;

15 juillet : approbation du rapport final (n°4) : « rapport de fin de mission »

4 novembre : approbation de l'OT suppléant pour clôturer le contrat

Au niveau du plan de réforme de la GFP :

- Août-déc. : finalisation du plan de réformes de la GFP (Vice-présidence et DBF)

- Décembre : réunions du « COTECH PEFA » : le 12 décembre et « COPIL PEFA » le 15 décembre pour validation du plan de réformes de la GFP et présentation de la mise en œuvre du plan stratégique avec une gouvernance COPIL/COTECH propre (voir perspectives 2017)

- 27 décembre : Validation du plan de réforme par le conseil des ministres et transmission à l'Assemblée de la Polynésie française (l'APF).

En termes de liquidations :

L'enveloppe totale de 83 480 € (9 961 813 F CFP) pour ce marché a été réglée au contractant ADE

Réalisations en 2017 :

Au niveau du plan de réformes de la GFP (Hors cadre du contrat de l' « AT PEFA prolongé »)

9 mars : délibération n°2017-20 APF du 9 mars 2017 approuvant le plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques de la PF

22 mai : comité de pilotage présentant l'ouverture du « chantier de la réforme » de la GFP

24 mai : comité technique de la réforme de la gestion des finances publiques avec l'ouverture du « chantier de la réforme » et la définition des groupes de travail œuvrant pour la proposition des plans d'actions

juin - nov. : élaboration du plan d'actions n°1 (2018-2019) de la réforme avec la définition de 45 fiches actions

14 déc. : adoption par le comité de pilotage du plan d'actions n°1 de réformes de la GFP

28 déc. : adoption par le conseil des ministres du plan d'actions n°1 de réforme de la GFP

Perspectives pour 2018 :

(Au niveau du plan de réformes de la GFP)

Mise en œuvre du 1^{er} plan d'actions du plan de réformes de la GFP (2018-2019)

ACTIVITE 3 : L'AMELIORATION DES PERFORMANCES DANS LA GESTION DES PROGRAMMES EUROPEENS

Réf. :	Marché non contractualisé en 2014
Coût activité 3	57 279 236 F CFP ou 480 000 €
Durée et phasage activité 3	42 mois

• **CADRE D'INTERVENTION**

Contexte de l'activité 3 :

Depuis 1958, l'Union européenne contribue au développement de la Polynésie française. Elle bénéficie en effet des concours financiers de l'UE et d'un régime d'échanges commerciaux spécifiques. Ainsi, en plus de 50 ans, la Polynésie française a perçu 11 milliards de F CFP (soit 92 millions €), au titre du FED territorial et 2,6 milliards de

F CFP (soit 21 millions €), au titre du FED régional. Eligible à certains programmes communautaires horizontaux, depuis 2001, la Polynésie française en bénéficie peu jusqu'à maintenant.

Compte tenu des difficultés rencontrées par la Polynésie française lors de l'exécution des programmes FED antérieurs et de sa sous-utilisation des programmes communautaires horizontaux, elle a mis en place, en juin 2011, un bureau des affaires européennes (BAE). Celui-ci a pour vocation principale d'assurer la coordination des programmes financés avec le soutien de l'Union européenne, mais également d'améliorer le dialogue entre la Polynésie française et l'UE et de faciliter l'accès du plus grand nombre aux outils européens.

Au regard de ces éléments, la Polynésie française a proposé à l'Union européenne, en 2009, d'orienter une partie des fonds alloués au titre du 10^{ème} FED bilatéral à des assistances techniques visant à renforcer ses connaissances et capacités dans les domaines concernés et à opérer un transfert de savoir-faire et de bonnes pratiques.

Descriptif de l'activité 3 :

L'assistance technique contribue à l'établissement d'un état des lieux de l'organisation du partenariat entre l'UE et la Polynésie française ainsi que de son intégration régionale. Outre l'accompagnement pour la préparation d'un plan d'actions pluriannuel du BAE et de sa révision annuelle, un programme d'accompagnement méthodologique au changement, comprenant des actions de formation est développé, sur la base des constats et recommandations établis, afin d'apporter durablement :

- une amélioration des aptitudes de la Polynésie française à concevoir, mettre en œuvre et piloter des projets (en particulier ceux bénéficiant du soutien de l'UE) ;
- une pertinence et une cohérence accrues de ces projets au regard des politiques publiques territoriales ou locales ;
- une utilisation optimisée, par l'ensemble des bénéficiaires potentiels, des financements européens disponibles ;
- une plus grande capacité à développer et mettre en œuvre des partenariats internationaux, notamment dans un cadre régional.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique de l'activité 3 :

En 2013 :

Transmission officielle du projet de DAO pour l'AT BAE en septembre (validé CE en novembre 2013).

En 2014:

- 02 janvier: lancement de l'A.O.
- 1^{er} trimestre : réunions des commissions d'évaluation
- 07 août : publication de l'avis de la liste restreinte
- 03 octobre : date limite pour la remise des offres
- 13 et 16 octobre : comité d'évaluation des offres
- 12 novembre : rapport d'évaluation transmis par la PF
- 23 décembre: validation du rapport par la CE
- 24 décembre : notification aux soumissionnaires

En 2015 :

- 21 janvier : transmission du projet de contrat au Bureau de la CE pour les PTOM ;
- 27 janvier : demande d'avenant pour prolongation de la convention de financement ;
- 13 mars : réception de l'avenant de prolongation signé par la CE ;
- 5 mai : contrat de service signé avec le prestataire AGRER;
- 8 juillet : Ordre de Service signé pour le démarrage de la mission d'AT le 29 juillet ;
- 29 juillet : démarrage de la mission d'AT ;
- 16 décembre : première réunion du COPIL de l'AT BAE. La validation du rapport N°1 « Etat des lieux – Diagnostic de la coopération UE-PF » est reportée, dans l'attente de modifications qui devront être apportées par l'AT pour le 15 janvier 2016

En 2016 :

- Au niveau des rapports :
 - 3 mai : COPIL n° 2 : présentation du rapport intermédiaire n°2
 - 16 juin : COPIL n° 3 : présentation du rapport intermédiaire n°3 (projet de plan d'actions détaillé)
 - 15 déc. : COPIL n° 4 : présentation du rapport d'étape n° 1 (réalisations entre sept. et décembre 2016)
- Au niveau de la mission :
 - Février : fourniture et installation du système de visioconférence pour le BAE ;
 - Mars : organisation d'ateliers SWOT⁷²
 - Février à juin : préparation de l'appel d'offres « Communication et visibilité », qui sera finalement déclaré infructueux le 24 juin par la commission d'ouverture des offres ;
 - Septembre à octobre : accompagnement de la deuxième mission de l'AT du 11ème FED territorial ;

⁷² Strengths (forces), Weaknesses (faiblesses), Opportunities (opportunités), Threats (menaces)

Octobre à décembre : développement du CDMT et des indicateurs de la stratégie de développement du tourisme, avec le Ministère en charge du tourisme, la DBF, le SDT et le GIETT ;
 Octobre à novembre : préparation de la « Lettre de mission au BAE et à la DPF concernant la coopération avec l'UE » ;
 15 novembre : mise en ligne du site internet de l'administration de la PF, avec une page web DAIEP.8 au 10

- Au niveau des formations :

Formation « gestion du cycle de projet et cadre logique » les 26, 27 octobre et 3,8 et 9 novembre

Formation « élaboration du CDMT » : les 13, 14 et 15 décembre

Formation « appui technique à l'auto évaluation PEFA » les 6,7, 8 et 9 décembre

- Au niveau du contrat

Ordre de Service relatif à la suspension de la mission pendant les mois de juillet et août (réf. OS n°289 du 15 juin)

Ordre de service pour modifier les modalités de paiement (réf. OS n°425 du 19 septembre)

- Au niveau des liquidations

19 avril : Paiement intermédiaire n°1 d'un montant de 57 600 € (6 873 508 F CFP) (rapport 1- Etat des lieux)

24 juin : Paiement intermédiaire n°2 d'un montant de 57 600 € (6 873 508 F CFP) (rapport 2 – analyse SWOT)

7 nov. : Paiement intermédiaire n°3 d'un montant de 28 800 € (3 436 754 F CFP) (rapport 3- plan d'actions détaillé)

Réalisations en 2017 :

- Au niveau des rapports et COPIL :

20 juin : COPIL n° 5 : présentation et approbation du rapport d'étape n° 2/5 (période de déc. 2016 à juin 2017)

18 déc. : COPIL n° 6 : présentation et approbation du rapport d'étape n° 3/5 (période de juin à novembre 2017*)
 (* période effective : juin, puis octobre et novembre 2017 cf. ordre de service précisé infra)

- Au niveau des formations :

21,22 et 23 mars : Formation aux procédures contractuelles de l'UE (PRAG) ;

19, 20 et 25 avr. : Formation à la conception et gestion de programmes et projets financés par l'UE

07, 09, 14, 15, 16 et 17 mai* : Formation des animateurs et rapporteurs des ateliers de la réforme de la GFP

*(1/2 journée)

12, 13 et 14 déc. : Formation à la modalité d'appui budgétaire sectoriel

19, 20 et 21 déc. : Formation de formateurs

- Au niveau du contrat

Ordre de Service de remplacement d'un expert formateur (réf. OS n°04/2014/355-702 du 10 nov. 2017)

Ordre de service portant suspension de mission du 28 déc. 2017 au 02 février 2018 (réf. OS n°05/2014/355-702 du 27 déc. 2017)

- Au niveau des liquidations

28 avril : Paiement intermédiaire n°4 d'un montant de 28 800 € (3 436 704 F CFP) (rapport d'étape 1/5)

19 oct. : Paiement intermédiaire n°5 d'un montant de 28 800 € (3 436 704 F CFP) (rapport d'étape 2/5)

Perspectives pour 2018 :

- continuation de la mise en œuvre du plan d'actions au travers de présence discontinue de l'AT et finalisation de la mission (novembre 2018)

ACTIVITE 4 : PLAN DE COMMUNICATION ET VISIBILITE DE LA COOPERATION ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET LA POLYNESIE FRANÇAISE

Réf. :	Marché non contractualisé en 2015
Coût activité 4	5 967 134 F CFP ou 50 000 €
Durée et phasage activité 4	24 mois

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte de l'activité 4 :

Une des missions du Bureau des Affaires Européennes est de communiquer sur les actions de l'Union Européenne. La Convention de Financement du programme « Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française » indique au point 4.4 que : « La montée en charge du BAE devra permettre de développer des actions de communication visant à promouvoir les valeurs européennes, de mieux informer sur les outils d'intervention de l'UE et d'améliorer la visibilité de l'UE dans les programmes qu'elle finance ». Or, mises à part les sessions d'information sur le programme européen Erasmus + organisées régulièrement par le Bureau des relations et échanges internationaux de la Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération (DAREIC) de la Direction Générale de l'Education et des Enseignements (DGEE) dans les établissements scolaires, la communication régulière sur l'Union Européenne se limite actuellement à la publication de communiqués de presse de la part du service communication de la Présidence

et aux communications en Conseil des Ministres. Actuellement, les actions financées par l'UE ne figurent pas au budget du Pays (certains Pays ont trouvé des solutions pour intégrer les fonds d'aide extérieure à leur budget national). En conséquence, les actions et produits de la coopération avec l'UE sont peu visibles, et les élus de l'Assemblée sont peu impliqués dans le processus d'élaboration et de suivi des projets. Depuis l'organisation de la conférence régionale pour les PTOM du Pacifique, organisée par la Commission européenne les 25 et 26 novembre 2014, à Tahiti, avec le soutien de la Polynésie française, aucun autre événement majeur d'envergure internationale portant sur l'Union européenne n'a eu lieu en Polynésie française. Le BAE n'a à ce jour pas de stratégie de communication sur l'Union européenne.

Descriptif de l'activité 4:

L'objectif général est d'accroître, au sein du public polynésien, la connaissance de l'Union Européenne et de ses actions, et notamment de celles mises en œuvre en Polynésie française. Les objectifs du programme de communication et de visibilité couvrent les thèmes suivants :

- Faire mieux connaître les principes et les valeurs de l'UE ;
- Accroître la connaissance sur l'UE, sur la coopération UE-PF et sur les méthodes utilisées par l'UE pour la définition et la gestion de ses programmes ;
- Promouvoir les actions de coopération de l'UE dans le monde, dans la Région Pacifique et notamment en PF ;
- Accroître la visibilité de tous les programmes financés par l'UE ;

Les résultats attendus de l'action du prestataire sont :

- Un plan de communication explicitant les services qui seront rendus par le prestataire, et comment ces services conduiront à atteindre les objectifs ci-dessus ;
- Le public cible est sensibilisé aux valeurs européennes et au sens de la citoyenneté européenne

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique de l'activité :

En 2015 :

Le BAE a produit en fin d'année les Termes de Référence et la plupart des documents nécessaires au lancement de l'Appel d'Offre pour le marché en question.

En 2016 :

1^{er} trimestre : finalisation du dossier d'appel d'offres et de la composition du comité d'évaluation

24 mai : envoi du dossier d'appel d'offres aux soumissionnaires

24 juin : comité d'évaluation des offres : « appel d'offres annulé » (aucune offre déposée)

30 juin : décision de relancer le marché via le contrat-cadre de la CE

Juillet : modification du cahier des charges

18 août : signature du contrat-cadre pour une durée de 2 ans avec le consortium ICE, lauréat du marché pour un montant de 45 500 € sur la base de 65 jours de travail de l'expert répartis sur 2 ans ;

Octobre : démarrage de la mission avec des réunions de préparation le 11 octobre, 7 novembre et 8 décembre

- Au niveau des liquidations :

6 septembre : paiement du préfinancement à hauteur de 27 300 € (3 257 756 F CFP)

Réalisations en 2017:

Févr. : Réflexions et travail de conception de l'évènement avec l'agence locale, représentant le consortium

15 févr. : 1^{er} COPIL du contrat « communication et visibilité »

02 mars : présentation de l'évènement « journée de l'Europe » aux partenaires de la coopération UE-PF

07 avril : modification de l'évènement en « semaine médiatique » compte-tenu de contraintes notamment financières

05 mai : conférence de presse de l'évènement

09 au 14 mai : organisation de la semaine de l'Europe (essentiellement médiatique avec création de 6 clips animés sur l'Europe en PF, des reportages TV, radio, émissions, ainsi que la participation de certains restaurateurs, et l'affichage de kakemonos et drapeaux aux couleurs de la coopération dans les principales rues de la ville de Papeete)/

cf. https://www.service-public.pf/daie/bureau-des-affaires-europeennes/evenements/semaine_europe_pf-2017/

28 nov. : 2^{ème} COPIL du contrat « communication et visibilité » en présence du chef du bureau de la CE pour les PTOM du Pacifique

Perspectives pour 2018:

Continuité de la mise en œuvre du contrat (semaine de l'Europe – édition 2018) et clôture du contrat (août 2018)

6.3 10EME FED - REPARATION DE LA PROTECTION DE LA ROUTE TERRITORIALE N°2 DU PK 14 AU PK 16, SUITE AUX DOMMAGES OCCASIONNES PAR LE CYCLONE OLI

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 10° FED Enveloppe B	Réf. UE : FED/2011/023-323
-------------------------------------	----------------------------

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : BAE – maître d'ouvrage et suivi financier DEQ – maître d'œuvre et suivi technique
---	---

Budget du projet		
Coût global	401 387 000 F CFP	3 373 000 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	240 000 000 F CFP	2 000 000 €
Polynésie française	163 387 000 F CFP	1 373 000 €
<i>Convention de financement n° FED/2011/023-323 (gestion décentralisée partielle) - CRIS n° FED/2011/023-383 modifié par l'avenant en date du 15/12/2013</i>		

Durée et phasage du projet : 52 mois, dont : - 28 mois de phase opérationnelle, débutant à la date d'entrée en vigueur de la convention de financement (10 janvier 2012). + 24 mois de phase de clôture. PROJET ACHEVE en cours de clôture
--

Partenaires du projet	
commune associée de Papeete	Consultation sur l'avant-projet (AVP)
associations de surfeurs - usagers du site.	Consultation des usagers sur l'AVP

• LE PROJET

Objectifs principal et spécifiques : Il s'agit de contribuer à un retour à la normale de l'infrastructure routière suite au passage du cyclone Oli.

Stratégie et philosophie du projet : ce projet consiste en la réparation de l'ouvrage de protection côtière de la route littorale de la côte Est du PK14 au PK16, ayant particulièrement souffert lors du cyclone Oli.

Bénéficiaires du projet : les usagers de la RT2, les riverains de la RT2 au niveau de la commune de Papeete (PK14 à 16), les usagers du site et la population de Tahiti.

Résumé du projet : ce projet vise à réparer l'ouvrage de protection côtière de l'unique route de la côte Est, au niveau de la commune de Papeete, du PK14 au PK16 et à assurer durablement la fiabilité du réseau routier, dans le respect de son environnement, des usages du site et de la protection de la chaussée.

Ce projet permettra entre autres de réduire l'érosion des plages et les dépenses d'entretien et de réparation des infrastructures routières.

Les acteurs locaux de la société civile (associations de surfeurs notamment) et les élus locaux (commune associée de Papeete) seront consultés préalablement à la réalisation du projet afin de garantir l'adéquation des ouvrages réalisés avec les besoins des usagers et des riverains.

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet : Consciente des aléas naturels auxquels doit faire face la Polynésie française, l'Assemblée de Polynésie a adopté, dès 2001, une réglementation visant à mettre en place des Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) au niveau communal, qui prennent notamment en compte les risques de houles cycloniques (<i>délibération de l'assemblée de Polynésie n°2001-10 APF du 1^{er} février 2001 portant modification du code de l'aménagement</i>). Dès les années 2005-2006, 46 communes polynésiennes ont élaboré un PPR mais seul le PPR de Punaauia est opposable depuis mars 2010. Suite au passage du cyclone Oli en Polynésie Française, l'Etat et la Polynésie française, a contribué au financement des réparations des infrastructures routières (fonds de secours pour l'outre-mer et le fonds exceptionnel d'investissement). Dans la nuit du 3 au 4 février 2010, une grande partie des ouvrages de protection de la RT2 a été sévèrement endommagée, ce qui la rend très vulnérable aux aléas naturels. Or, la Polynésie française subit régulièrement des épisodes cycloniques (39 depuis 1970) et la côte Est de l'île, qui accueille environ 40% de la population de Tahiti, est dépourvue de récif corallien, ce qui l'expose particulièrement aux phénomènes de houle. Il est utile de préciser que compte tenu des caractéristiques géologiques de la côte Est de l'île et de la problématique foncière dans la zone, l'unique route territoriale (RT2) a dû être construite en bordure du littoral.

La destruction de cette seule route territoriale, empruntée quotidiennement par près de 9 000 véhicules (dont des véhicules de ravitaillement commercial et en hydrocarbures pour la moitié de l'île), entraînerait de graves répercussions sur la sécurité des personnes, en limitant l'accès aux soins et aux premiers secours ainsi que sur les échanges économiques et sociaux de l'île : accès à l'éducation, fonctionnement des entreprises et des administrations locales, approvisionnement des commerces et des centres d'hydrocarbures... (déviation de plus de 120 km pour les usagers). Ainsi, le remplacement des ouvrages de protection existants, fragilisés par le cyclone Oli, s'impose pour assurer la pérennité des infrastructures routières.

Descriptif du projet :

Ce projet, qui consiste à remettre en état les abords de la route entre le PK 14 et le PK 16 et à assurer leur solidité et leur durabilité, afin qu'ils résistent aux houles cycloniques (période de retour 50 ans), permettra :

- d'améliorer la sécurité du transport des usagers (réduction des accidents routiers sur la RT2) et des populations environnantes (riverains de la RT2 et usagers du site),
- et de réduire les dépenses d'entretien et de réparation des infrastructures routières et l'érosion des plages (choix techniques ne portant pas atteinte aux flux sédimentaires des courants marins et aux processus hydrodynamiques).

Un comité de pilotage est mis en place pour superviser et approuver l'orientation générale et la ligne d'action du projet. Il est composé *a minima* des représentants de l'ordonnateur territorial, de la DEQ, du ministère de l'équipement et de la CE (statut d'observateur). Un marché unique pour les travaux de protection du trait de côte entre le PK 14 et le PK 16 sera ensuite lancé.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Ce projet répond à une forte attente de la population, soucieuse de la sécurisation de cette zone en période de fortes houles. Les acteurs locaux de la société civile (associations de surfeurs notamment) et les élus locaux (commune associée de Papenoo) seront associés dès la restitution des études avant-projet (AVP). La population sera concertée dans le cadre de la consultation réglementaire du public lors de l'évaluation d'impacts sur l'environnement (EIE) ad hoc.

Autant que faire se peut, une campagne d'affichage in situ sera réalisée pour sensibiliser la population au projet et améliorer l'acceptation par les usagers des contraintes inhérentes à sa réalisation (notamment en phase chantier pour ce qui concerne la circulation des véhicules).

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

En 2011 :

En 2011 et après le vote par l'Assemblée de Polynésie française d'une Autorisation de Programme spécifique (AP n° 276.2011, intitulée « Protection du littoral de FAARIPO - Papenoo (3IF2012) » et d'un montant à ce jour de 340 millions CFP, permettant la réalisation des études et des travaux ad hoc), le marché d'étude de maîtrise d'œuvre (AVP (2 mois) + PRO (1 mois) + ACT (1 mois) / coût de 8 965 000 TTC, marché n°110222) correspondant a été approuvé le 10 novembre 2011 (Titulaire : EGIS-EAU) avec un commencement des études au 19/12/2011. Ce marché est financé sur les fonds propres de la Polynésie et imputé sur l'Autorisation de programme susmentionnée.

A la demande du maître d'œuvre, le bureau d'études CREOCEAN, a réalisé en février 2011 une étude de faisabilité, identifiant les grands principes d'aménagement envisageables en termes de réhabilitation et de protection du littoral. Il conviendra de s'assurer, dans le cadre des études d'avant-projet (AVP) que ces principes supportent les conditions de houle du projet et l'objectif de protection cyclonique visé. Dans la négative, d'autres solutions seront à privilégier.

En 2012 :

Les études avant-projet (AVP), les études de projet (PRO) et les missions d'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT) confiées à EGIS-Eau dans le cadre du marché d'études lancé en 2011 se sont achevées à la mi-mai 2012.

L'élément de mission AVP a été finalisé. L'étude de dimensionnement d'une nouvelle solution alternative hybride (juxtaposition « enrochements 2-4T / Bloc béton de type BCR ») s'impose techniquement et est en cours d'officialisation via un avenant au marché de maîtrise d'œuvre n° 110222). Les tranches conditionnelles « PRO » et « ACT » sont parallèlement en phase d'affermissement. Une étude d'impact sur l'environnement a été réalisée et publiée en juillet 2012.

La convention de financement a été signée le 10 janvier 2012 et le dossier d'appels d'offres a été finalisé en décembre 2012.

En 2013 :

Compte tenu de la relative complexité du projet et de l'inexpérience du maître d'œuvre (dans la mise en œuvre des procédures FED) et de l'inadaptation de ces procédures FED pour la mobilisation des aides d'urgence, les délais inscrits dans la convention n'ont pu être respectés et un avenant prolongeant les délais de mise en œuvre a dû être établi.

16/07/2013: Demande d'avenant de prolongation de la durée d'exécution de la convention à 52 mois

13/09/2013: Notification du marché de travaux et ordre de démarrage

17/12/2013: Accord de prolongation de la durée d'exécution de la convention à 52 mois

En 2014 :

- février 2014 : Notification du marché de maîtrise d'œuvre (bureau d'études SPEED)
- mai 2014 : Avenant au contrat de travaux (prolongation du contrat de travaux de 10 semaines)
- 08 août 2014 : Fin des travaux
- 21 novembre 2014 : levé des réserves
- 04 décembre 2014 : signature de la réception définitive provisoire par le Président de la Polynésie française.

En 2015 :

20 janvier 2015 : transmission du décompte final provisoire (établis par la Direction de l'Équipement) au délégué aux affaires internationales, européennes et du pacifique pour finalisation du décompte et clôture

En 2016 :

- 17/01/2016 : visite de garantie de parfait achèvement
 - Février 2016 : levée par le GES des réserves émises lors de la visite de GPA
 - 8 Mars 2016 : réception définitive des ouvrages
 - 20 avril 2016 : transmission du décompte général final du marché établi par la direction de l'équipement (DEQ) à l'attention du bureau des affaires européennes (BAE)
 - 25 mai 2016 : transmission du décompte général final à la CE (bureau de Nouméa)
 - 04 juillet 2016 : transmission de la DEQ au BAE des attestations pour libération de la garantie de retenue et de la garantie de bonne exécution
- Octobre 2016 : Libération effective des garanties par le Groupement d'Entreprises Solidaires (GES) et clôture du Décompte Général Définitif.

Réalisations 2017:

Du 06 au 10 mars 2017 : mission d'audit sur le contrat de travaux réalisé par le groupement JL Polynésie/ Boyer.
27 nov. 2017 : projet de report de l'audit financier et technique du projet « réparation de la protection de la route territoriale n°2 (Pk 14- Pk 16) suite aux dommages occasionnés par le cyclone OLI – Ile de Tahiti »

Perspectives pour 2018 :

Notification à la PF du rapport d'audit financier et clôture de l'opération.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

Des procédures spécifiques adaptées à l'enveloppe B (aides d'urgence) seraient de nature à améliorer la réactivité de l'aide.

6.4 10EME FED - CONTRIBUTION A L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE PAPEETE (TAHITI)

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 10 ^{ème} FED Territorial	Réf. UE : n° FED/2011/023-434
---	-------------------------------

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Direction de l'Environnement (DIREN)
--	--

Budget du projet		
Coût global	2 214 200 477 F CFP	18 555 000 €
<i>Convention de financement n° FED/2011/1023-434 en date de 22 novembre 2013, modifié par : avenant n° 1 avec la période de mise en œuvre de 78 mois et la phase de clôture de 24 mois (soit un total de 102 mois) avenant n°2 avec la période de mise en œuvre de 86 mois et la phase de clôture de 24 mois (soit un total de 110 mois)</i>		

Durée et phasage du projet : 84 mois à compter de la signature de la convention de financement, dont 60 mois de mise en œuvre opérationnelle et 24 mois de clôture. (avenant n°2 à la CF)
Signature du marché de maîtrise d'œuvre déléguée en juin 2016 et signature des 2 marchés de travaux en juin 2017 pour une durée de 24 mois.

PROJET EN COURS

Partenaires du projet	
Polynésie française	Communication et imprévus
Commune de Papeete (SEML « TE ORA NO ANANAHI »)	Financement des études préalables

• LE PROJET

Objectif principal : le projet vise à favoriser le développement économique, social et environnemental durable par l'amélioration du cadre de vie de la population de Papeete dont les composantes visées sont la salubrité publique, la qualité des eaux, la préservation de la rade et préservation de l'environnement en général

Objectifs spécifiques : par l'instauration d'un service d'assainissement collectif public des eaux usées.

Stratégie et philosophie du projet : Le projet participe à la réalisation du programme d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete (Tahiti) qui répond à un besoin prioritaire d'amélioration du cadre de vie et de l'environnement en milieu urbain dans une perspective de développement durable. La ville de Papeete est la capitale économique. Elle concentre, intra-muros, la plupart des activités économiques de l'île dont, notamment le port de commerce international et le port de pêche hauturière ; ceci porte à environ 100 000 le nombre d'usagers en journée. Son assainissement est devenu un problème prioritaire et le principal facteur limitant le développement durable de l'urbanisation et des activités nouvelles.

Bénéficiaires du projet : les usagers de la commune (habitants et entreprises) et l'ensemble de la population de Papeete et Tahiti (réduction des pollutions et nuisances).

Résumé du projet : concrètement, il s'agit de participer à l'instauration d'un service public performant usuel et indispensable pour toute ville d'importance : l'assainissement collectif public des eaux usées.

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :
La ville de Papeete concentre, aujourd'hui, plus de 26 000 habitants, soit 15% de la population de Tahiti. Capitale économique, elle concentre également, intra-muros, la plupart des activités économiques de l'île dont, notamment, le port de commerce international et le port de pêche hauturière ; ceci porte à environ 100 000 le nombre d'usagers en journée. Son assainissement est devenu un problème prioritaire et le principal facteur limitant le développement durable de l'urbanisation et des activités nouvelles.

Ainsi, en 2007, une convention conclue entre l'Etat et la commune de Papeete marquait le début du vaste programme d'assainissement de la commune, qui devrait s'achever en 2030 pour un coût global évalué, en 2010 à 125 millions d'euros (16 milliards F XPF), actualisé à ce jour à 18 milliards F XPF.

Historique et descriptif du projet :
Dans un premier temps, de 2007 à 2009, une zone pilote (**zone 0** – entre l'Hôtel de Ville et le Marché municipal) a été réalisée en centre-ville de Papeete pour un montant de 330 millions F XPF (réseaux et petite station d'épuration). Cette opération a permis d'évaluer les difficultés de réalisation, de valider les options techniques et de valider la méthode d'accompagnement des usagers garantissant le consentement au raccordement. Ainsi, à fin 2014, 280 raccordements étaient effectifs sur les 330 potentiels (soit 92%) dans la zone pilote.

Dans un second temps, de 2011 à 2016, les études et travaux correspondant à une partie de la **zone 1** ont été réalisés dans le cadre du Contrat de Projets à hauteur de 4 milliards XPF (dont 3,57 milliards F CFP financés par l'Etat et le Pays (89%) et 430 millions financés par la SEML). Cette phase appelée "**phase 1A**" correspond à la réalisation d'une station d'épuration (au niveau du remblai de la Papeava) dimensionnée pour un volume de 3 500 m³/jour (soit 12 000 équivalents habitants) d'un émissaire de rejet en océan et d'un réseau de 5 km permettant le raccordement d'environ 300 abonnés (de Fare Ute au Parc Bougainville), pour un volume collecté estimé à 1 500 m³/jour.

Actuellement, la phase 1FED (2016-2019) est en cours de réalisation (études et travaux) à hauteur de 1,8 milliard F XPF, elle est financée par le 10ème FED territorial (objet de cette fiche), elle consiste en la pose de 7 km de réseaux, de 3 postes de refoulement, d'un poste de relevage et de 210 tabourets de branchement (permettant à l'usager de se connecter sur le réseau).

La zone de travaux comprend les tronçons restants du centre-ville ainsi que Fare Ute et l'extension du réseau de collecte principal vers l'Est de la commune, jusqu'à Paofai.

Pour achever les travaux de la zone 1, une dernière phase appelée **phase 1 TIPEARUI** sera nécessaire pour un montant de 1,5 milliard F XPF (financé par la Contrat de Projets), elle correspond à l'extension du réseau au niveau de la vallée de Tipaerui. Cette phase est prévue pour l'instant d'être réalisée en 2019 ou 2020.

Pour conclure, l'ensemble de phase 1 (zone1) de travaux représente un montant de plus de 7 milliards de F XPF, pour un programme global se déclinant en 3 phases principales d'un montant de 18 milliards F XPF. Ce programme porte sur environ 6 000 abonnés, pour un volume collecté évalué à 14 000 m³/jour (soit 50,000 équivalent habitants) à l'horizon 2030.

Les activités identifiées du projet sont les suivantes :

- La rédaction de deux dossiers d'appels d'offres aux normes établies et publiées par la Commission européenne pour le suivi et la réalisation des travaux de la phase 1FED, y compris contrôle de qualité. Les études préalables et la rédaction des dossiers nécessaires au lancement des trois appels d'offres de la phase 1A sont financées par le contrat de projets Etat-Polynésie française et la SEML. ;
- la validation et le lancement, par la DIREN, d'un appel d'offres aux normes établies et publiées par la Commission européenne, pour la mise à jour du dossier d'études, le suivi des travaux (maîtrise d'œuvre) et la coordination,
- la validation et le lancement, par la DIREN, d'un appel d'offres aux normes établies et publiées par la Commission européenne, pour les travaux ;
- le dépouillement des offres, attribution des marchés, contractualisation par la DIREN pour le compte du Président de la Polynésie française, ordonnateur territorial ;
- et le suivi de l'exécution du programme de travaux réalisé par la DIREN, avec l'assistance d'un maître d'œuvre privé et en concertation avec la commune et la SEML.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile : Un comité de pilotage sera mis en place. Il rassemblera les parties prenantes locales, dont notamment la commune, la SEML, des représentants des usagers, le Haut-commissariat, la Direction de l'Environnement (DIREN) et le BAE, qui a en charge la coordination globale du projet et le secrétariat dudit comité. Il s'assure de la bonne exécution du projet, du respect du calendrier et de la synchronisation avec les programmes financés par le contrat de projets. L'UE sera invitée, en qualité d'observateur, au comité.

Par ailleurs, dans la continuité des actions déjà menées par la commune, des actions de communications à destination des usagers seront menées conjointement par la commune et la Polynésie française afin de sensibiliser la population à la nécessité et à l'intérêt d'un système collectif d'assainissement.

● **PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**

En 2010

- En septembre 2010, deux conventions de financement pour un montant de 1,71 milliard F CFP HT (soit environ 15 millions d'euros) ont été signées pour réaliser les études préliminaires ainsi que les travaux de pose des réseaux d'assainissement collectif des eaux usées de la ville de Papeete.
Les travaux de réseaux ont démarré en 2012 et ont été réceptionnés fin 2013.

En 2011

- En novembre 2011, une troisième convention de financement d'un montant de 202 millions F CFP (soit 1,69 millions d'euros) a été signée pour la réalisation d'études préliminaires concernant l'extension des réseaux de collecte, d'études connexes pour la construction de la station d'épuration et de l'émissaire ainsi que d'une campagne de communication.

En 2013

- En mai 2013, la convention de financement d'un montant de 1,62 milliard F CFP a été signée pour les études de conception démarrées en septembre 2013 suivi des travaux de la station d'épuration à compter de septembre 2014 pour une durée de 21 mois.

Le montage administratif du projet de la contribution du FED pour l'assainissement collectif des eaux usées de Papeete a été élaboré avec les différents intervenants entre 2010 et 2011 et l'année 2012 a été consacrée à la finalisation des documents préparatoires (DAO études de maîtrise d'œuvre et DAO de travaux) à la décision de financement de la Commission européenne. Cette finalisation a été conduite par le Bureau des Affaires Européennes (BAE), en concertation avec les services de la SEML « TE ORA NO ANANAHI » et avec le soutien du bureau UE/PTOM de la CE à Nouméa.

En 2014

- mars 2014, signature de la dernière convention de financement d'un montant de 464 millions de F XCP (soit 3,9 millions d'euros) pour la réalisation des travaux de l'émissaire.
- Juin 2014 : démarrage des travaux
- Transfert de la conduite du projet à la DIREN.
- Finalisation et validation du dossier d'appel d'offres européen pour la maîtrise d'œuvre du projet (marché FED de services).
- Rencontre protocolaire avec les membres de la commission européenne et visite des chantiers de l'assainissement de Papeete
- Lancement de l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre du projet

En 2015

- Le 20 février : Déclaration d'infructuosité de l'Appel d'Offre de maîtrise d'œuvre.
Validation de la Décision d'annulation et publication officielle par l'UE, d'un nouvel avis d'Appel d'Offres restreint international
- Le 09 mars : Approbation par le comité du nouvel Appel d'Offres et des termes de référence.
Le 24 mars : Publication du nouvel Avis d'Appel d'Offres.
le 11 mai : Date limite de remise des offres avec réception de 4 offres.
Le 11 septembre : Envoi du rapport de sélection avec une liste restreinte des candidats amendée : 3 offres retenues sur 4.
Le 18 novembre : Validation du Dossier d'Appel d'Offres.
Le 14 décembre : Envoi des invitations à soumissionner aux 3 candidats retenus pour une remise des offres en février 2016.

En 2016

- 1^{er} trimestre 2016 : finalisation du rapport d'évaluation des offres du marché de maîtrise d'œuvre partielle (Moed)
14 juin : signature du marché (Moed) n° FED/016/374-440 (pour un montant de 129,9 millions F CFP HT) et lancement du démarrage des prestations (16 juin)
- 18 juillet : approbation du dossier d'appel d'offres des marchés de travaux
02 août : lancement de la consultation des entreprises
31 octobre : date limite de remise des offres
4, 17 et 18 novembre : réunions du comité d'évaluation des offres et rédaction du rapport d'ouverture des offres et du rapport d'évaluation (décembre)
- en parallèle aux procédures d'appels d'offres, la PF a sollicité un report du délai des 3 ans pour la contractualisation (dénommé « D+3 =21 novembre 2016), avec :
- 23 juin : demande de report du délai « D+3 »
19 septembre : accord pour la dérogation officialisée par courrier de la Commission européenne du 26 sept.
18 octobre : demande de l'avenant n°2 à la convention de financement pour traduire la dérogation (D+4)

Réalisations en 2017 :

Pour la convention de financement (CF):

- 04 janvier : réception de l'avenant n°2 à la CF

Pour les marchés de travaux :

- 1^{er} semestre : finalisation de la préparation des marchés de travaux
15 juin : cérémonie de signature pour les marchés de travaux en présence du Président de la Polynésie française et des consortiums choisis avec la contractualisation du marchés contractualisés via :
- marché de travaux lot 1 FED/ 2017/784-727 du 15-06-2017 pour une durée de 24 mois avec le consortium JL Polynésie, Interoute et ECI pour un montant de 983,8 millions F CFP (HT) pour les réseaux compris entre le parc Bougainville et Paofai
- et marché de travaux lot 2 FED/2017/784-728 du 15-06-17 pour une durée de 24 mois avec le consortium Interoute, JL Polynésie et ECI pour un montant de 647,5 millions F CFP (HT) pour les réseaux compris entre le parc Bougainville et Fare Ute.
juillet : démarrage des deux prestations par les phases de préparation et d'approvisionnement des chantiers qui se sont poursuivies durant toute la fin de l'année 2017.
28 nov. : 1^{er} COPIL du programme du 10^{ème} FED « assainissement de la ville de Papeete » en présence du chef du bureau de la CE pour les PTOM du Pacifique

Nov. à Déc. 2017 : préparation de la phase de communication avec la Ville de Papeete avant le lancement des travaux de pose de réseaux (spot TV, flyers, presse)

Perspectives pour 2018 :

Lancement des travaux d'assainissement des eaux usées de la ville de Papeete (janvier 2018)

Instruction et traitement des décomptes pour le marché de maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux (à partir de janvier 2018)

Poursuite des réunions du COPIL

6.5 10EME FED - INITIATIVE DES TERRITOIRES POUR LA GESTION REGIONALE DANS LES PTOM DU PACIFIQUE (INTEGRE)

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 10° FED Régional (PTOM/Pacifique)	Réf. UE : FED/2012/022-298
--	-----------------------------------

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Délégation aux Affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIE) / DIREN
---	--

Budget du projet		
Coût global	1,4 milliard F CFP	12 000 000 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	1,4 milliard F CFP	12 000 000 €

Durée et phasage du projet : 72 mois (48 mois de mise en œuvre dont 36 mois maximum pour la contractualisation ; 24 mois de clôture)

PROJET EN COURS

Partenaires du projet	
Cellule coopération et relations extérieures de Nouvelle-Calédonie	ordonnateurs territoriaux
Cellule Europe de Wallis et Futuna	
gouvernement de Pitcairn	
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique	maîtrise d'œuvre

• LE PROJET

Objectifs principal et spécifiques : Le programme INTEGRE vise à :

- I. - Promouvoir et renforcer, au niveau régional, la gestion intégrée des milieux insulaires littoraux ;
- II. - Contribuer à valoriser durablement les ressources naturelles des PTOM du Pacifique dans l'intérêt des populations.

Stratégie et philosophie du projet : La mise en place et l'animation d'un réseau régional d'aires de gestion intégrée des littoraux, les jumelages avec d'autres projets de la région et l'insertion des PTOM dans des réseaux régionaux d'échange et de concertation dans le domaine du développement durable contribuent à la promotion et au renforcement, au niveau régional, de la gestion intégrée des espaces littoraux.

La mise en œuvre de méthodes opérationnelles de gestion intégrée sur des sites pilotes représentatifs permet, par la nature des actions et leur ancrage sur le terrain, de contribuer à assurer la durabilité environnementale des milieux insulaires, au bénéfice des populations. Elle contribue aussi directement à développer les capacités d'adaptation au changement climatique des populations et des institutions, ainsi que la bonne gouvernance de l'environnement et des ressources naturelles.

Bénéficiaires du projet : La population des sites pilotes des PTOM, les gestionnaires et cadres techniques des services publics des territoires et des collectivités locales et, à terme, les populations, les partenaires du projet et les services publics des PTOM et ACP du Pacifique.

Résumé du projet : Ce projet consiste en la création d'un réseau régional d'aires de gestion intégrée des littoraux (RAGIL) s'appuyant :

- d'une part, sur la réalisation d'actions de préservation et de restauration écologique tenant compte des dynamiques locales, nationales, régionales et internationales en matière environnementale,
- d'autre part, sur le renforcement des capacités de gestion et d'adaptation au changement climatique des PTOM.

Par ailleurs, afin de garantir sa pérennité, les populations, les gestionnaires et cadres des services publics des territoires visés ainsi que les organisations déjà présentes dans la région seront associés à sa mise en œuvre.

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

En 2000, lors du Sommet du Millénaire, l'Assemblée Générale des Nations Unies a inscrit la préservation de l'environnement (intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux ; réduire la perte de biodiversité...), dans le cadre du 7^{ème} objectif du millénaire pour le développement (OMD).

Le développement de l'urbanisation et des activités humaines, la prise en compte politique tardive et insuffisante des problèmes environnementaux, la gestion morcelée des milieux et des ressources ainsi que la segmentation des compétences au niveau institutionnel et administratif ont conduit à la dégradation des biotopes terrestres, marins, dulçaquicoles et souterrains dans les PTOM. Une prise en compte régionale de ces problématiques partagées permettrait une réponse plus efficace aux défis environnementaux des PTOM, grâce à la mise en

commun de moyens épars, la structuration des initiatives locales au regard du contexte régional, la mise en œuvre de « projets miroirs », les échanges de bonne pratique...

Les organisations régionales, et notamment le Forum des îles du Pacifique ou la Communauté du Pacifique (CPS), ont mis en place des stratégies environnementales spécifiques avec leurs membres. Par ailleurs, conformément à leurs priorités d'intervention vis-à-vis des îles du Pacifique, l'Union européenne et les autres bailleurs de fonds (AFD, FFEM, NU...), financent de nombreux projets de coopération en matière dans la région (notamment la gestion de la ressource en eau et des déchets, la préservation des récifs coralliens, la prévention des risques de catastrophes naturelles, l'adaptation au changement climatique...).

Parallèlement, les thèmes de l'environnement et du changement climatique sont au cœur des échanges entre les PTOM et l'Etat, comme lors de la Conférence de la Réunion (2008), des Etats Généraux de l'Outre-Mer (2009), du 3^{ème} Sommet France-Océanie (2009) ou du Grenelle de la Mer (2009).

La Polynésie française a fait de l'environnement une de ses priorités d'intervention et élabore actuellement des politiques sectorielles dans les domaines de l'eau et des déchets.

Descriptif du projet :

Le projet INTEGRE a pour objectif d'insérer les PTOM dans une dynamique régionale de préservation, de gestion et de valorisation des ressources naturelles et des écosystèmes insulaires.

Pour ce faire, il vise à :

- mettre en place un réseau d'aires de gestion intégrée des littoraux pour les PTOM, qui puisse s'insérer dans des réseaux régionaux d'échange et de concertation au niveau du Pacifique en matière de développement durable,
- développer des projets locaux en mettant à profit les enseignements de « projets miroirs » de la région,
- améliorer la gouvernance et la gestion intégrée des littoraux,
- renforcer la gestion environnementale durable des milieux terrestres et marins et
- valoriser les ressources naturelles des PTOM.

Ainsi, outre la promotion de la notion de gestion intégrée des littoraux, l'élaboration d'une méthode participative de gestion intégrée des sites pilotes et l'animation d'un réseau des sites pilotes dans les PTOM et le Pacifique, il s'agit également de mener :

- des actions d'amélioration des modes de gestion des milieux récifo-lagonaires, des déchets et de la ressource en eau,
- des actions de prévention et de réduction des pollutions liées à l'activité humaine, de préservation et de restauration écologique,
- des actions de développement des connaissances et du savoir-faire en écologie et en suivi des exploitations aquacoles et piscicoles,
- des actions d'identification des zones terrestres et lagonaires exploitables et valorisables et de développement de nouvelles activités économiques et exploitations adaptées et respectueuses du contexte environnemental, socio-économique et culturel.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Les populations locales, via, entre autres, les autorités coutumières et les associations locales, et les gestionnaires et cadres des services publics des territoires visés sont associés à la définition et à la réalisation du projet, afin de garantir la bonne appropriation du projet. Ils sont notamment consultés lors de l'identification des sites pilotes et de l'élaboration des plans de gestion intégrée des sites pilotes et des plans d'actions territoriaux.

Les femmes, compte tenu de leur rôle et de leur potentiel dans le développement des territoires, sont associées, au même titre que les hommes, aux processus décisionnels.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

En 2009 :

- mars 2009 : validation du secteur de concentration (environnement) lors de la première réunion du comité de suivi du FED régional (Papeete)
- nov.2009 – janv.2010 : rédaction de la fiche d'identification du projet pour le document unique de programmation (DOCUP) du 10^{ème} FED par un assistant technique (convention n°7638/MEF)

En 2010 :

- mai 2010 : validation conditionnelle de la fiche d'identification par le QSG
- juillet 2010 : définition du plan de travail et du mode de gestion du projet lors de la deuxième réunion du comité de suivi du FED régional (Nouméa)
- oct. 2010 – déc. 2010 : préparation de la fiche action et des DTA avec le soutien d'un expert écologue (convention n°7376/MRE/SPPE)
- déc. 2010 : transmission de la fiche action (FA) au bureau de la Commission européenne de Nouméa

En 2012

- mai 2012 : validation de la FA par le QSG sous réserve d'améliorations
- août 2012 : transmission de la FA révisée et des dispositions techniques et administratives (DTA) à la CE

En 2013 :

- Mars 2013 : La convention de financement du projet a été signée entre la Commission européenne et la Polynésie française (ordonnateur régional suppléant) en marge du Pacific Energy Summit, organisé à Auckland ;
- juin 2013 : Le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS), pressenti pour assurer la mise en œuvre du projet, a procédé, à la sélection des candidats devant former l'équipe en charge de la gestion du projet. Cependant, pour que le recrutement de l'équipe soit effectif, deux préalables devaient être vérifiés :
 1. La signature de l'accord de contribution par lequel la CE délèguait à la CPS la gestion du projet et son corollaire, la mise à disposition des fonds
 2. La validation des candidatures retenues par le comité de pilotage, lequel ne pouvait se réunir tant que la première condition n'était pas vérifiée.
- août/sept.2013 : La signature de l'accord de contribution a eu lieu en août 2014. Le premier comité de pilotage s'est réuni à Papeete en septembre 2013. Il a validé la liste des sites pilotes participant au projet et proposés par les territoires ainsi que les recrutements du chef de projet (coordonnateur basé à la CPS à Nouméa) et des coordonnateurs territoriaux adjoints opérant chacun dans un des PTOM (sauf en ce qui concerne Pitcairn, géré directement par le coordonnateur).
- nov./décembre 2013 : Le déploiement de l'équipe sur le terrain a eu lieu. Le recrutement prévu par la convention de financement du projet d'un assistant au chef de projet a été repoussé à 2014, afin de permettre d'adapter le profil à la mesure des besoins de l'équipe.

En 2014 :

- Premier trimestre : Lancement du programme sur le terrain, mise en place de la structure de gouvernance du projet, appropriation du projet par ses différents acteurs et élaboration des méthodes de mise en œuvre
- Avril 2014 : Second comité de pilotage (validation de la gouvernance du projet, des méthodes de travail de l'équipe et du programme de travail de l'année)
- Juillet 2014 : Troisième comité de pilotage (validation des plans d'actions, du cadre logique et des projets de MoU entre les ordonnateurs territoriaux et la CPS)
- Septembre 2014 : Signature des MoU

En 2015 :

Organisation de 4 Comités Locaux et d'un Comité de Coordination Technique Territorial
 Organisation d'un atelier régional sur le tourisme durable en février à Papeete
 Organisation d'un atelier d'échanges sur l'agriculture biologique à Houaïlou auquel 9 polynésiens ont participé, dont parmi eux, 4 agriculteurs.(novembre)
 Recrutement de 2 animateurs INTEGRE à Raiatea-Tahaa et Opunohu, de 2 techniciens agricoles au sein du SPG-Biofeta et d'un étudiant en thèse à Tiarapu.
 Lancement des diagnostics participatifs dans le cadre de l'élaboration de plans de gestion intégrée des zones côtières dans les 3 sites pilotes de Polynésie française
 Lancement de 7 activités en lien avec l'agriculture durable dont l'aménagement d'une ferme pilote en agriculture biologique à Opunohu, 6 activités à vocation écotouristique et notamment l'aménagement de la vallée de l'Aoma à Tiarapu, 1 activité dans le domaine de l'aquaculture et 2 dans la gestion des déchets, dont une visant à la gestion des déchets professionnels dangereux à Raiatea-Tahaa.

En 2016 :

Gouvernance

Organisation de 3 Comités Locaux et de 2 Comités de Coordination Technique Territorial (les 22 juin et 16 décembre)

COPIL les 7 et 8 juillet en Nouvelle – Calédonie

Coopération régionale

Participation à l'atelier régional « gestion intégrée des déchets dans la zone Pacifique » organisé à Nouméa du 18 au 22 avril

Organisation d'un séminaire régional sur l'agriculture biologique (29 octobre au 4 novembre) à Moorea dans la continuité du séminaire organisé en novembre 2015 en Nouvelle-Calédonie

Réalisation d'un voyage d'études de la Coopérative des Planteurs d'Ananas et du Service du Développement Rural à Fidji sur le thème de la lutte contre l'érosion dans les champs d'ananas.

Présentation du projet INTEGRE sur le site d'Opunohu à la conférence mondiale sur la conservation de la nature à Hawaii.

Actions territoriales

Réalisation d'un plan d'aménagement anti-érosion au sein d'une zone pilote au sein du domaine d'Opunohu

Finalisation d'un diagnostic partagé du site d'Opunohu dans le cadre de l'élaboration d'un plan de développement durable.

Identification des enjeux naturels et culturels de la vallée de l'Aoma à la Presqu'île en vue d'une valorisation touristique du site.

Installation de panneaux d'informations sur le « rahui » de Teahupoo et édition de flyers.

Lancement d'une étude de référence sur la gestion des grandes aires marines gérées dans le monde

Visibilité :

Visite de l'Ambassadeur de l'Union Européenne à Fidji et du Directeur Général de la CPS en Polynésie française et du site d'Opunohu.

Gestion de projet

Réalisation de la mission ROM du 07 mars au 01^{er} avril

12 avril : accord de prolongation de 12 mois au travers de l'avenant n°1 à la CF (réf Ares (2016)1716550-12/04/2016) pour permettre une extension :

→ de la période de mise en œuvre opérationnelle jusqu'au 24-03-2018

→ de la période d'exécution de la CF jusqu'au 24-03-2020

Réalisations 2017 :

Coopération Régionale

Du 10 au 13 avril : organisation d'un atelier régional sur la gestion participative de la gestion lagonaire dans les pays polynésiens à Papeete

Du 04 au 05 décembre : organisation d'un atelier sur la participation citoyenne à la gestion de l'environnement à Nouméa

En octobre : Tenue du dernier atelier régional sur l'agriculture biologique à Wallis.

Déplacement de représentants de la Commune de Moorea au sein du réseau des aires marines gérées de Fidji

Organisation d'un échange sur l'aquaculture de *Marava* entre la Polynésie française et les îles Mariannes et d'un voyage d'étude de la Polynésie française en Indonésie.

Actions territoriales

Finalisation de l'ensemble des activités du projet dont la finalisation d'un projet de développement touristique local à Opunohu, l'aménagement de 3 sites écotouristiques, l'élaboration de fiches techniques pour le développement de l'agriculture biologique ou l'élaboration de plans et la définition d'une gouvernance durables pour la gestion des sites du projet INTEGRE.

Visibilité :

23 fév. : validation par la CE du plan de capitalisation du programme INTEGRE

09 au 14 mai : Participation à la Semaine de l'Europe (clip animé, reportage TV, ...)

31 mai : validation du plan de communication par la CE et diffusé aux membres du COPIL

02 août : Congrès des Maires de Polynésie française en

Gestion de projet

mai 2017 : Evaluation à mi-parcours du programme INTEGRE (

31 juillet : Organisation du COPIL régional (n°6) à Papeete

24 août : avenant n°2 à la Convention de financement (réf. Ares(2017)4154672 du 24-08-17 portant prolongation de la période de mise en œuvre du projet

06 au 08 déc. Organisation de l'atelier de clôture du projet à Nouméa

Perspectives pour 2018 :

Finalisation de la capitalisation du projet et clôture du programme régional

Evaluation des activités :

- Depuis mi-2015, le projet est entré dans la mise en œuvre concrète des activités, avec un rythme de décaissement satisfaisant.

6.6 10EME FED - DEFINITION D'UNE STRATEGIE TERRITORIALE DE L'INNOVATION

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 10 ^{ème} FED Régional Thématique	Réf. UE : FED/2010/022-839 du 19 août 2013
---	--

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Conseiller technique à la recherche et l'innovation. Ministère du travail et de la formation professionnelle en charge de la fonction publique et de la recherche Coordinateur : BAE / DAIEP
---	--

Budget du projet		190 927 €
Coût global	€	
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	F CFP	80 000 €
Polynésie française	F CFP	0€
Ademe		70 000 €
Technival		40 927 €

Durée et phasage du projet : Activité : Financement d'un projet pilote dans le cadre de la définition d'une stratégie territoriale de l'innovation PROJET EN COURS jusqu'à Mars 2018
--

Partenaires du projet : Tahiti Fa'ahotu, Institut Louis Malardé, Technival, DRMM, Huilerie de Tahiti, IRD, CVT SUD, Activité : Bioconversion Tourteaux de Coprah Association loi 1901 des parties prenantes à l'innovation
--

• LE PROJET

Objectif principal: Fournir de la nourriture aux fermes aquacoles en appliquant l'économie circulaire aux tourteaux de coprah.

Stratégie et philosophie du projet : Innovation, Développement Durable, Economie Circulaire, Atténuation du changement climatique, Développement endogène de l'économie, Diversification de la filière cocotier.

Bénéficiaires du projet : Agriculteurs, Aquaculteurs, Industriels de la bioconversion, Industriels de la Production d'Huile de Coprah, gouvernement de la Polynésie française, Populations.

Résumé du projet :

Le procédé de bioconversion identifié consiste à transférer les nutriments contenus dans le tourteau de coprah par biodégradation réalisée par une larve d'insecte, *Hermetia illucens* (Stratiomyidae, Diptera) aussi connu sous le nom de Black Soldier Fly (BSF) ou "mouche soldat noire", cette espèce très cosmopolite est largement répandue dans le monde entier et présente en Polynésie car identifiée à de nombreuses reprises par les entomologistes lors de campagne de reconnaissance des insectes polynésiens. Cette bioconversion utilise le cycle de vie de cette mouche, en particulier sa capacité de reproduction pour produire des larves en utilisant comme nourriture du tourteau de coprah. En effet, la biomasse larvaire est très riche en protéine (32% pour une prépupe) et présente une source d'alimentation alternative extrêmement intéressante pour l'aquaculture car bon marché et pouvant substituer ou compléter une partie de la farine de poissons importée.

Le procédé de bioconversion a été validé et breveté par l'IRD⁷³ sur tourteaux de palme (via la mise en place d'un projet pilote en Indonésie). Un projet de transfert de technologie est donc en cours pour reproduire le concept sur du tourteau de coprah. En effet, le présent projet pilote s'inscrit dans une logique de transfert de technologie d'un procédé déjà existant en Indonésie faisant l'objet d'un Brevet IRD.

Ce projet est la première expérience menée avec ce type de bioconversion. En s'appuyant sur l'expérience de l'équipe indonésienne, une étude de faisabilité sur du tourteau de coprah est actuellement en cours et a été financée dans le cadre de l'appel à projet économie circulaire de l'ADEME.

L'étude de faisabilité avait pour but principal de valider le transfert de technologie entre le projet réalisé en Indonésie sur tourteaux palmistes et ce projet réalisé avec la BSF polynésienne sur tourteaux de coprah. L'apport majeur de cette étude résulte dans la maîtrise du cycle de vie d'*Hermetia illucens* en captivité et avec une alimentation uniquement à base de tourteau de coprah. Nous avons déterminé le temps de fermentation du coprah nécessaire à la croissance de la larve et les premiers résultats suggèrent que le cycle de vie de la

mouche polynésienne ne diffère pas des données du projet monté en Indonésie ce qui facilitera le transfert de technologie. L'étude a également permis de détecter les risques techniques qui auraient pu entraver la production future (drainage du système, parasites, conditions environnementales, substrats pour la ponte et la métamorphose...) et de les maîtriser.

Dans le cadre de l'OCTA, l'objectif est désormais de passer à l'étape suivante via **la mise en place d'un projet pilote** utilisant le procédé de bioconversion des tourteaux de coprah à partir des larves de mouches de l'espèce « *Hermetia illucens* » (*procédé validé dans le cadre du financement de l'ADEME*) pour la fabrication d'aliments riches en protéines utilisables en aquaculture pour les crevettes et/ou les poissons.

Contexte du projet : Le projet pilote s'inscrit dans le programme de l'OCTA « Stratégie Territoriale de l'Innovation », financée par l'Union Européenne.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

La Stratégie Territoriale de l'Innovation a été aiguillée par un comité consultatif.

Le comité s'est réuni en séance plénière trois fois. Le directeur polynésien de l'innovation a multiplié les rencontres bilatérales afin de récolter toutes les informations inhérentes à l'innovation sociale, environnementale et économique et ainsi répondre au mieux à l'objectif de croissance durable recherché par l'OCTA.

Le comité consultatif de la stratégie territoriale de l'innovation est composé de représentants de la Présidence, de la Vice-présidence, du Ministère du tourisme et des transports aériens internationaux, de la modernisation de l'administration, et de la fonction publique, porte-parole du gouvernement (MTF); du Ministère de la relance économique, de l'économie bleue, de la politique numérique, chargé de la promotion des investissements (MEI) ; du Ministère de l'agriculture, de l'artisanat et du développement des archipels (MAA) ; du Ministère de la santé et de la recherche (MSR) ; du Ministère de la promotion des langues, de la culture, de la communication et de l'environnement, de la grappe d'entreprises Tahiti Fa'ahotu et du Cluster maritime de la Polynésie française.

A ces partenaires, il convient de rajouter toutes les parties prenantes au projet pilote susmentionnées.

Descriptif de l'activité :

Cf supra.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique :

En 2015

Préparation et élaboration de la Stratégie Territoriale de l'Innovation
Echanges autour du projet pilote et élaboration d'une demande de subvention

Réalisations 2016 :

13 Janvier : Envoi de la Stratégie Territoriale de l'Innovation validée
14 Janvier : Envoi de la demande de subvention pour le projet pilote
Février à décembre 2016 : Echanges sur la stratégie de l'innovation et préparation du contrat de subvention
«Actions extérieures de l'Union Européenne – OCTA Innovation Pilot Projects FED / 2013 / 022-558 »

Réalisations 2017 :

Signature du Contrat Février 2017 et lancement de la phase pilote :
Aménagement définitif de l'insectarium
Etude de la fermentation du coprah
Suivi de la croissance des larves
Corrélation entre développement larvaires et variation des paramètres physiques des bacs de Croissance
Aménagement définitif de l'insectarium
Etude de la fermentation du coprah
Suivi de la croissance des larves
Corrélation entre développement larvaires et variation des paramètres physiques des bacs de croissance

L'avancée du projet a fait l'objet de trois rapports d'activité depuis la signature du contrat (Mars, Avril et Mai 2017)

Evaluation :

(Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet) :

Plusieurs remarques peuvent être formulées :

-Le calendrier imposé par l'OCTA est strict en ce qui concerne les livrables de notre part. Cependant, le calendrier n'est pas respecté de leur côté en ce qui concerne la signature du contrat ;

-Il semblerait également que la procédure d'appel à projet de l'OCTA n'ait pas respecté les règles de mises en concurrence édictées par l'UE ainsi que les lignes directrices émises en préalable du lancement de projet. C'est ainsi que les modalités d'octroi de la subvention ont été changées et occasionné beaucoup de retard ;

-Remplir les documents demandés exigeait un haut degré de technicité et une très lourde charge administrative. La stratégie territoriale de l'innovation faisait 50 pages, la note succincte une quarantaine de page et la demande de subvention 88. Cela est de nature à décourager certains porteurs de projets à l'avenir.

-Plus d'échanges doivent être organisées entre les porteurs de projets des différents PTOM afin d'assurer la duplication des innovations les plus pertinentes.

6.7 11EME FED - PROGRAMMATION DE L'APPUI BUDGETAIRE AU SECTEUR DU TOURISME

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 11 ^{ème} FED territorial	Réf. UE : FED/2010/022-839 du 19 août 2013
--	---

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Service du tourisme (SDT) / Direction du budget et des finances (DBF)
--	---

Budget du projet		
Coût global	3 567 967 000 F CFP	29 950 000 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	11 ^{ème} FED	29 950 000 000 €

Durée et phasage du projet : 72 mois à compter de la signature de la convention Pays – Union européenne

• LE PROJET

Objectif principal: le programme de coopération entre la PF et l'UE doit appuyer la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique en PF pour la période 2015-2020. L'objectif global de cette politique est de favoriser le développement d'un tourisme durable, dans une perspective d'accroissement des recettes touristiques facilitant la création d'activités et donc d'emplois directs, indirects et induits dans le secteur lui-même (hébergement, restauration, prestataires touristiques que dans les secteurs connexes (pêche, perliculture, agriculture, commerce et services) tout en valorisant le patrimoine culturel et naturel.

Objectifs spécifiques du programme d'appui

Il est prévu que les objectifs spécifiques du programme d'appui se déclinent selon 3 axes thématiques :

- L'affirmation de la destination à travers la dynamisation de la promotion, afin de conquérir des nouveaux marchés géographiques, d'exploiter de nouvelles niches et d'optimiser les moyens de commercialisation ;
- La mise en place des conditions du développement du tourisme à travers l'adaptation du niveau des infrastructures publiques aux besoins du secteur, le développement des infrastructures privées par une réforme des aides directes et fiscales, la valorisation du patrimoine naturel et culturel et la professionnalisation des acteurs ;
- La restructuration de la gouvernance du secteur afin d'améliorer le pilotage de la politique publique et l'appropriation des professionnels et de la population en créant des instances de concertation à tous les niveaux entre les acteurs locaux, la société civile et les pouvoirs publics.

Bénéficiaires du projet : La Polynésie française (PF)

Modalités d'appui :

La mise en œuvre de ce programme de coopération se fera au travers de l'appui budgétaire. Le montant de 29,95 millions € repose sur l'estimation du coût de la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique en Polynésie française pour la période 2015-2020.

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte de l'activité : Le tourisme est le principal secteur économique de la PF, représentant 51,1 milliards F CFP de recettes, 9 943 emplois directs soit 16,30% de la population active (chiffres de 2015).

Le gouvernement a adopté une politique stratégique de développement du tourisme en PF 2015-2020.

L'objectif général est de favoriser le développement d'un tourisme durable et inclusif devant mener à une hausse de fréquentation et de recette touristique et donc de la structuration des secteurs économique, environnemental, et social menant à la création d'emplois directs et indirects.

Il a été élaboré sur la base de l'ensemble des travaux relatifs au tourisme réalisés en Polynésie française ces dix dernières années. Une large consultation des acteurs locaux (entretiens avec les acteurs du tourisme de la PF, groupe de travail, séminaires et réunions plénières avec les membres du gouvernement) a permis d'alimenter la réflexion pour la construction d'une stratégie cohérente, complète et opérationnelle de développement du tourisme.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

L'une des actions de la stratégie consistant en la création de Pôles locaux de développement touristique (PLDT) sera la traduction de l'implication de tous les partenaires au développement touristique sur le plan local (hébergements, prestataires d'activités, restaurateurs, associations....)

Descriptif de l'activité :

3 axes stratégiques ont été identifiés pour dynamiser le secteur du tourisme en Polynésie française

- Affirmer la destination PF ;
- Mettre en place les conditions de développement touristique ;
- Restructurer la gouvernance.

A cet effet, un poste de suivi de la stratégie touristique (suivi et évaluation) a été créé au sein du service du tourisme pour accompagner la mise en place de cette stratégie, assurer son suivi et son évaluation. Ce travail devra être mené de façon transversale et avec l'implication étroite de l'ensemble des acteurs.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

En 2015 :

Elaboration de la stratégie

Validation de la stratégie en Conseil des ministres

Mobilisation des parties prenantes (Ministère du tourisme, Service du tourisme, GIE Tahiti Tourisme...) pour la programmation du 11^{ème} FED

Première mission en PF du 2 au 24 septembre 2015 de l'Assistance technique de programmation du 11^{ème} FED Territorial du consortium DAI : phase d'identification et production d'un document

En 2016 :

Poursuite de la programmation avec l'appui de l'assistance technique

28 juillet : passage du document d'action au QSG I (Quality Support Group): validation de la 1^{ère} étape de programmation

Seconde mission en PF du 13 septembre au 4 octobre 2016 de l'Assistance technique de programmation du 11^{ème} FED Territorial du consortium DAI

8 décembre : présentation au QSG II ⇒ conclusion : nécessité de revoir le document d'actions

Réalisations en 2017 :

1^{er} trimestre : Suite décision du QSG (Quality Support Group) II : révision de certains documents (DTA et annexes)

Mai 2017 : Transmission du document d'action révisé

2nd sem. : Finalisation du document de programmation avec l'ensemble des acteurs du programme du 11^{ème} FED Territorial (ministère et service du tourisme, direction du budget et des finances avec la coordination du BAE/DAIE)

13 sept. : Tenue de la réunion du comité FED

02 oct. : Lancement de la procédure de validation de la décision de la Commission

13 oct. : Adoption de la décision de la Commission

16 oct. : Lancement de la préparation de la convention de financement

24 nov. : Signature du document de programmation à Bruxelles en présence du commissaire européen N. Mimica et du vice-président de la Polynésie française

Fin 2017 : Finalisation de la convention de financement

Perspectives pour 2018 (calendrier prévisionnel) :

Finalisation de la convention de financement

Signature de la convention de financement (1^{er} trimestre 2018)

Elaboration de la 1^{ère} note de décaissement (2nd trimestre 2018) & versement de la 1^{ère} tranche correspondante

Elaboration de la 2^{ème} note de décaissement (4^{ème} trimestre 2018) & versement de la 1^{ère} tranche correspondante

6.8 11EME FED - TCF II (FACILITE DE COOPERATION TECHNIQUE)

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 11 ^{ème} FED TCF II	Réf. UE :
---	------------------

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique / Direction du budget et des finances (DBF)
--	--

Budget de l'enveloppe		
Coût global	238 663 484 F CFP	2 000 000 € (pour l'ensemble des PTOM)
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE		2 000 000 €
Polynésie française	11 ^{ème} FED TCF II	€

Durée et phasage du projet : 72 mois à compter de la signature de la convention Pays - Europe
--

• LE PROJET

Objectif principal:

La nouvelle TCF II 11 FED d'un montant de 2 M EUR (pour l'ensemble des PTOM), dont 1.89 M EUR pour l'assistance technique et 110 000 EUR pour audit/évaluation, a été adoptée en avril 2017

L'objectif global de la TCF est de soutenir le renforcement des capacités des PTOM pour formuler et mettre en œuvre les stratégies et cadres de développement notamment dans la gestion des programmes de l'UE.

Bénéficiaires du projet : L'ensemble des PTOM sont éligibles dont la Polynésie française (PF)

• CADRE D'INTERVENTION

Type d'activités pouvant être financés par la TCF II :

Soutien aux PTOM pour maintenir et renforcer leur capacités de mettre en œuvre et monitorer les programmes financés par l'UE si tel financement n'est pas prévu par ces programmes

Audits et évaluations si ils ne sont pas couverts par d'autres sources de financements

Recrutement d'expertise qui pourrait faciliter and améliorer la compréhension des PTOM (décideurs politiques et autres parties prenantes) sur des thématiques du développement, commerce, environnement etc.

Organisation des conférences, séminaires ou formations qui pourront être considérés comme pertinents par la Commission

Soutien à la participation des représentants des PTOM aux évènements dans le cadre des initiatives de coopération internationale et dans les processus d'intégration régionale ainsi que la participation de représentants hors PTOM dans les évènements PTOM

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS :

Réalisations en 2017 :

5 avril : adoption de l'enveloppe TCF II de 2 M € pour l'ensemble des PTOM

17 mai : annonce de l'enveloppe et proposition aux PTOM du Pacifique de répondre à l'appel à projets en précisant l'objectif du financement et les activités, le budget indicatif, la date indicative du démarrage des activités

13 juillet : demande de financement de la PF pour un montant de 410 000 € avec 10 projets présentés

19 juillet : demande de précisions de la part du Bureau de la CE à Nouméa

12 octobre : demande de financement révisée de la PF pour un montant de 165 000 € avec 2 projets :
(1) Demande d'assistance technique sur la réforme de gestion des finances publiques (65 000 €) et (2) développement local du « smart tourism » dans les archipels (100 000 €)

26 oct. : retour favorable de la CE pour le projet (1)

Perspectives pour 2018 (calendrier prévisionnel) :

Elaboration et finalisation des termes de référence de la mission d'assistance technique sur la réforme de la GFP
Lancement de la procédure de consultation et analyse des offres

Mise en œuvre du contrat et démarrage de la mission (contractualisation avant le 28 décembre 2018)

6.9 PROGRAMMES HORIZONTALS -ERASMUS + - MOBILITES DES ETUDIANTS ET DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR/CONSORTIUM PF

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : ERASMUS +	Réf. UE : 2014-1-FR01-KA103-001499 2015-1-FR01-KA103-014479 2016-1-FR01-KA103-022783 2017-1-FR01-KA103-036231
----------------------------------	---

Porteur du projet : Consortium Polynésie (signataire de la convention de financement)	Responsable du suivi du projet en PF : DAREIC de la DGEE (Thierry DELMAS, Général de l'Education et des Enseignements)
--	---

Budget du projet : Sans objet, voir les fiches individuelles des établissements engagés		
Coût global	F CFP	€

Partenaires du projet	
Les établissements signataires du consortium	
Etablissements du second degré accueillant des étudiants BTS : lycées Aorai, Hôtelier, Uturoa, Taravao, Agricole de Moorea, Taaone, Papara	
GREPFOC	BTS Formation Continue
CCISM	BTS

• LE PROJET

<p>Objectifs principaux et spécifiques : Erasmus+ s'adresse aux établissements du second degré et à l'enseignement Supérieur adhérent au consortium pour développer les mobilités des étudiants et des personnels de l'enseignement supérieur.</p> <p>Stratégie et philosophie du projet : Le consortium a pour objectif de développer la culture et la mobilité européennes chez les étudiants afin de les familiariser à l'environnement professionnel européen.</p> <p>Bénéficiaires du projet : Etudiants de BTS de formation initiale ou continue ainsi que des personnels de l'enseignement supérieur</p>
--

<p>Résumé du projet :</p> <p>Les établissements proposent et repèrent les étudiants susceptibles d'avoir le profil pour assumer une mobilité européenne. L'Espagne est la destination la plus prisée par les établissements scolaires, suivie par l'Angleterre et Malte.</p> <p>Ces mobilités s'inscrivent dans une logique de stage professionnel et peuvent être précédés par des cours de langues.</p> <p>L'éloignement de la Polynésie Française conduit les établissements scolaires à solliciter des agences de placement (tel que « Tellus ») agréés par l'agence pour la recherche, l'accompagnement et le suivi des stages des étudiants dont les services sont payants.</p> <p>Il est à noter que pour certains BTS, cette mobilité est obligatoire pour la certification finale, soit dans le cadre européen soit dans le cadre international (pays non membres). Dans ce dernier cas, il n'y a pas de financement européen.</p>
--

• CADRE D'INTERVENTION

<p>Contexte du projet :</p> <p>Ces mobilités sont dans le cadre géographique européen et dans le cadre du programme ERASMUS +. La cohérence au niveau local s'inscrit dans le travail en collaboration avec le bureau des affaires européennes de la Polynésie française. Le BAE a un relais à la délégation parisienne de la Polynésie française.</p>

<p>Descriptif du projet :</p> <p>Les étudiants partent au moins 60 jours en stage dans un pays européen (hors la France) dans une entreprise en rapport avec leur formation.</p> <p>Par exemple,</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans des hôtels pour les étudiants de BTS Hôtellerie restauration - dans des agences de tourisme pour les étudiants de BTS Tourisme
--

Ces mobilités qui peuvent être complétées par des formations en langue vivante correspondant à la langue du stage font l'objet d'une évaluation voire d'une certification pour certains BTS.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Coordination du consortium : DAREIC

Accompagnement des établissements membres du consortium : DAREIC

Lien avec l'agence européenne de Bordeaux : DAREIC

Les établissements constitutifs du consortium sont réunis en bureau 2 à 3 fois par an afin notamment de travailler sur la répartition des mobilités, les bilans intermédiaires et finaux ainsi que sur les perspectives (les nouvelles demandes) Ces acteurs doivent encore travailler en groupes de travail sur les différents thèmes retenus dans la convention sous l'impulsion du DAREIC.

• **PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**

Historique du projet :

Le consortium a été créé en 2014 avec deux établissements : Le lycée Aorai et le lycée hôtelier. Il a été ensuite élargi à 7 autres établissements incluant des organismes de formation continue. Il compte désormais 9 établissements.

En 2016:

Pour la période 2014/2016, 20 mobilités ont été réparties : 16 mobilités étudiantes et 4 mobilités de personnels. Pour la période 2015/2017, 54 mobilités étudiantes accordées (SMP) et 31 ont été utilisées. 5 mobilités des personnels (STT) ont été accordées et 3 ont été utilisées.

Pour la période 2016/2018, sur les 71 SMP accordées 53 ont été utilisées et les 12 STT accordées ont été utilisées.

Réalisations en 2017 :

En 2017, 52 mobilités de stage étudiants ont été réalisées, dont :

- 3 étudiants de l'École de Commerce de Tahiti (CCISM) vers l'Espagne ;
- 6 étudiants du lycée agricole d'Opunohu vers la Belgique ;
- 15 étudiants du Lycée Aorai, dont 14 l'Espagne et 1 vers Malte ;
- 3 étudiants du lycée de Taravao vers l'Angleterre ;
- 1 étudiant du lycée d'Uturoa vers la Belgique ;
- 15 étudiants du Lycée hôtelier, dont 8 vers l'Espagne et 7 en Angleterre ;
- 9 étudiants du Lycée Tuianu Le Gayic de Papara vers Malte.

Par ailleurs, 5 enseignants ont effectué des voyages d'étude, à savoir

3 en Angleterre (dont 2 du lycée de Taravao et 1 du lycée Aorai), 1 en Italie pour le lycée de Taravao et 1 en Espagne pour le Lycée Aorai

Perspectives pour 2018 :

En 2018, 18 mobilités des étudiants sont prévues :

- 1 étudiant de la CCISM vers l'Angleterre ;
- 7 étudiants du lycée agricole d'Opunohu vers la Belgique ;
- 7 étudiants du lycée hôtelier dont 3 vers l'Espagne et 4 vers l'Irlande
- 3 étudiants du lycée de Tuianu Le Gayic de Papara vers les Pays-Bas

Evaluation des activités :

Le contexte européen de sécurité plus favorable en 2017 a permis de voir une reprise des mobilités dans le contexte contraint des conventions réajustées.

Nous subissons encore en 2017 les conséquences de la défaillance de la CCISM qui avait sollicité un nombre déraisonnable de mobilités dans le cadre du consortium sans en mettre une seule en œuvre (changement de direction et de référent ERASMUS+). L'engagement des autres membres du consortium pour mettre en œuvre de nouvelles mobilités dans ce contexte n'a pas suffi à honorer la convention.

L'hyper éloignement reste une contrainte financière forte pour nos étudiants, occasionnant des autofinancements individuels et/ou collectives laissant de côté certains élèves en fragilité sociale.

Il n'en reste pas moins que toutes les mobilités effectuées dans des stages professionnels européens sont des réussites, ce qui encourage la continuation, un moment remis en cause par ses membres, dans les activités du consortium.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

- 2018 devrait voir les mobilités accordées par ERASMUS + augmentées.
- Continuer la mutualisation des pratiques et des réseaux de manière plus structurée.
- Concrétiser la proposition de l'année dernière sur l'enquête comparative sur le devenir des étudiants ayant bénéficié d'une mobilité : Insertion professionnelle, nouvelle mobilité, poursuite d'étude...
- Explorer de nouveaux espaces de mobilité hors ERASMUS + : Océanie notamment dans le domaine de l'hôtellerie et de l'agriculture en s'appuyant sur les liens offerts par le réseau de la francophonie.

6.10 PROGRAMMES HORIZONTAUX - ERASMUS + - « ETUDE RETROSPECTIVE DE LA 1ERE GUERRE MONDIALE D'UN POINT DE VUE REGIONAL »

Instrument UE :	Réf. UE :
-----------------	-----------

Porteur du projet : LP SAINT-JOSEPH	Responsable du suivi du projet en PF : DAREIC DGEE
--	---

• BUDGET DU PROJET

Coût global	12 257 872 CFP	€
Sources et répartition des financements		
Erasmus : 9 061 124 CFP		
APEL du L.P. St-Joseph Pirae : 1 231 145 CFP		
Fonds privés (élèves + professeurs) : 1 958 711 CFP		

Durée et phasage du projet : 3 ans (1 septembre 2014 – 31 août 2017)
Durée des phases de mise en œuvre : septembre 2014 ; de clôture : août 2017
Date de signature de la convention de financement : 15 octobre 2014
Partenaires du projet

Partenaires européens du projet	
Feodor-Lynen-Gymnasium	Allemagne
1 EPAL MOUDROU	Grèce
Rigas pilsetasPlavniekugimnazija	Lettonie
Ciszterci Rend Nagy LajosGimnáziumaésKollégiuma	Hongrie
Bayramic Mustafa GulsenCinarogluAnadoluLisesi	Turquie
ASS GESTION COLL LYCCATHOLIQUE PRIVEAGCLCP	La Réunion

Partenaires locaux du projet	
FREMY Marie-Noëlle	Historienne – Expertises scientifique et historique
MORTILLET Véronique	Historienne – Expertises scientifique et historique
RAYBAUD Corinne	Historien – Expertises scientifique et historique
SHIGETOMI Jean-Christophe	Président « Association Les Polynésiens dans la guerre » – Expertises scientifique et historique
LEYDET Philippe	Président de l'Office National des Anciens Combattants –Expertises scientifique et historique
Office du tourisme	Soutien matériel
Mairie de Pirae	Soutien moral
Air Tahiti Nui	Soutien financier
Entreprise Billye	Soutien matériel.
APEL du Lycée St-Joseph Pirae	Soutien moral, matériel et financier
Lycée St-Joseph Pirae	Soutien moral, matériel et financier

• LE PROJET

<p>Objectifs principal et spécifique :</p> <p><u>Historiques et humanistes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Découvrir des lieux de guerre. • Créer des échanges éducatifs, pédagogiques, culturels, humains... avec des garçons et des filles, des hommes et des femmes de culture et de langue étrangères. • Comprendre la Première Guerre Mondiale en contextualisant et replaçant chronologiquement le premier conflit mondial. • Recenser et visionner les documents existants. • Apprendre... (Histoire, Géographie, Valeurs...) • Recueillir des témoignages... des autres... de soi... • Permettre une meilleure connaissance de l'histoire de sa propre région. • Inviter à réfléchir sur le caractère total et destructeur du premier conflit mondial et conduire à prendre conscience qu'une telle catastrophe ne doit plus se reproduire de nos jours. • Repenser et réfléchir sur le sens d'une commémoration commune de cet événement dont les témoins directs ont tous disparu. • Donner du sens aux efforts de maintien de la paix.
--

Educatifs, pédagogiques et intellectuels

- Eduquer et apprendre à travers des échanges interculturels.
- Favoriser et évaluer les compétences transversales.
- Stimuler et renforcer le goût des études, du travail scolaire.
- Contribuer, même modestement, à la recherche et à l'innovation.
- Réfléchir et échanger sur la représentation de la Grande Guerre que gardent le Subconscient collectif et l'opinion publique dans les pays partenaires respectifs.
- Repérer les points communs et les différences dus aux mémoires héritées sur un épisode vécu et transmis différemment selon les régions et les pays.
- Réécrire une mémoire plurielle à partir de monographies de 7 pays européens et d'outre-mer.
- Favoriser une attitude positive vis-à-vis de l'Europe et des valeurs de l'Union et développer le sentiment d'appartenir à l'Union Européenne.

Propres à Erasmus

- Donner le goût des études post-bac.
- Encourager la mobilité des personnes.
- Développer le débat pour un véritable travail commun de mémoire et de commémoration.
- Favoriser une ouverture culturelle européenne et outre-mer par un travail multipartenaire.

Stratégie et philosophie du projet :

La Première Guerre Mondiale, étudiée sous un aspect régional.
Approches expérientielle, cognitives, collaborative.

Bénéficiaires du projet :

Elèves, enseignants et établissement.

Résumé du projet :

Etudier la Première Guerre Mondiale d'un point de vue local !

C'est aussi parce que des Polynésiens ont participé à cette guerre qu'on peut la qualifier de mondiale!

« Produire quelque chose de précieux pour chaque élève, qui n'a pas pu être provoqué sur un plan purement national ».

La Première Guerre Mondiale : un conflit tragique ? Inutile ? Ancien ? Pourquoi l'étudier ?

Car d'une part, si la Première Guerre mondiale a créé un véritable cataclysme, elle a donné une impulsion au début du développement pacifique et démocratique dans toute l'Europe, et non l'inverse. D'autre part, la souffrance de millions d'êtres humains ne peut pas être oubliée.

Par ailleurs, la Première Guerre mondiale n'est pas étudiée suffisamment dans notre système éducatif. Des travaux de recherche sont menés sur le sujet en Polynésie Française.

Mais l'accès à leur résultat par le public scolaire est limité. A ce jour, chaque établissement européen partenaire de notre projet a des problématiques spécifiques à son histoire vécue. Par exemple, les zones environnantes des écoles turques, grecques et lettones ont été directement impliquées dans les batailles décisives de la Première Guerre mondiale. Certaines ont subi des effets logistiques tandis que d'autres ont été directement plongées dans la guerre, dans la mort, sans connaître les tenants et les aboutissants de ce conflit.

Cela vaut particulièrement pour nos combattants des colonies, les « poilus tahitiens ». Dès le début de la Première Guerre mondiale jusqu'à ses lendemains, on trouve des actions régionales en faveur de la liberté et de la paix, questions que nous aborderons et auxquelles nous porterons toute notre attention.

Le bombardement du 22 septembre 1914 n'est-il pas une (ou la) des premières victoires françaises dans cette Première Guerre Mondiale ?

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Centenaire de la Première Guerre Mondiale.

Cohérences : commémorations centenaire de la Première Guerre Mondiale : bombardement de Papeete, envois de contingents, ANZAC Day, Gallipoli.

Descriptif du projet :

Se rendre en Europe : visiter les lieux de vie des partenaires de projet qui ont été touchés par la guerre.

Inversement, accueillir et organiser la visite des lieux touchés par la guerre : Papeete.

Se rendre, si possible, en France : visiter des lieux emblématiques de cette guerre : Verdun, cimetières, villages disparus, tranchées, forts, mémoriaux...

Rencontrer des lycéens, de nationalités et de cultures très différentes.

Participer à des projets éducatifs.

Multiplier et diversifier les échanges.

Engager des réflexions civiques, citoyennes.

A ce jour, le suivi du projet est assuré par un ensemble de personnes et ce dans tous les domaines :

* Pédagogique et éducatif : les enseignants porteurs du projet ; la Direction de l'établissement LP St-Joseph ; le coordinateur allemand ; les parents d'élèves.

* Administratif : les enseignants porteurs du projet ; la Direction de l'établissement LP St-Joseph ; la DAREIC de Tahiti ; le ministère de l'Enseignement de Polynésie Française.

* Financier : la comptabilité du LP St-Joseph.

Evaluation des élèves : élaboration de cartes heuristiques relatives aux trois thèmes d'étude propres au déplacement en Allemagne, présentation en anglais devant les partenaires de ces mêmes travaux.
Système d'évaluation : échanges entre partenaires en anglais sur les thèmes traités.
Travail collaboratif sur ces mêmes thèmes.
Evaluation de leur intégration, de leur comportement lors des échanges et des visites avec les partenaires.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

La communication entre les partenaires est forte, ainsi que les encouragements.
La coopération et l'entraide sont également permanentes et intenses : soutien financier du partenaire allemand, coopération du partenaire turc dans le cadre d'une opération marketing concernant la confection et la vente de tee-shirts (en relation avec le projet, bien entendu), échanges permanents d'avis sur la conduite à tenir et les activités à envisager avec l'ensemble des partenaires. Au niveau local, les historiens et spécialistes bénévoles, les entreprises privées, la commune de Papeete (Cf. Liste ci-dessus) soutiennent pleinement nos actions, notre travail, matériellement et intellectuellement.

Les impacts du projet sont multiples :

- Personnel : chaque élève sera transformé, (Découverte de nouvelles cultures, de nouvelles Méthodes de travail, progrès dans la langue...).
- Communautaire : la communauté du LP St-Joseph trouve un nouvel axe de travail pour rendre toujours plus cohérentes ses missions d'instruction et d'éducation. Son rayonnement au niveau européen sera indéniable.
- Social : élèves et enseignants se sentent toujours plus attachés à la société à laquelle ils appartiennent, aux idéaux qu'elle véhicule.
- Polynésien : tout comme pour l'établissement, le rayonnement au niveau européen sera indéniable.
- Médiatique : ce projet a pour vocation d'être diffusé et connu du plus grand nombre.

Historique du projet :

En 2014 :

Septembre à mi-décembre 2014 : travail préparatoire (contacts et cours Histoire et Français)

En 2015 :

Mi-janvier à février :

Lancement du projet et des travaux de recherche.

Déplacement à Riga (Lettonie) (27 février – 11 mars 2015) de deux enseignants dans le cadre d'un « teacher meeting » et rencontre de tous les autres partenaires européens du projet :

Lancement officiel du projet, planification des activités, questions budgétaires...

-Mars à mai : Aménagement d'une salle Erasmus+ au sein du lycée / Rencontres avec des spécialistes de la 1^{ère} guerre mondiale / Travail historique, exposition, participation à l'Anzac Day, page Facebook, / demande de labellisation au Haut-Commissariat, début de scénario, création d'un T-shirt, comparaison en Français, HG et ReoMaohi à partir de lettres de soldats tahitiens au front, préparation du voyage en Turquie

10 au 23 septembre Déplacement d'élèves et enseignants à Bayramiç (Turquie).

Octobre à Décembre : préparation du meeting à Tahiti en Février 2016 (accueil délégations, activités, recherche de fonds et sponsors, poursuite de l'aménagement de la salle Erasmus, organisation de la cérémonie commémorative du début de la bataille de Verdun.

6 au 17 novembre : Déplacement à la Réunion de deux enseignants pour une rencontre avec les autres partenaires européens, recherche de solutions financières pour la pérennité du projet, ajustement et renforcement des activités pour les 2 ans à venir.

Réalisations en 2016 :

Février : meeting à Tahiti, avec accueil des délégations européennes, cérémonie de commémoration du début de la bataille de Verdun ; rencontre avec le président François Hollande ; accueil à la mairie de Pirae ; visite de Tahiti et Moorea ; ateliers de travail au sein du lycée St-Joseph Pirae.

Du 26 mars au 13 avril : déplacement de deux enseignants en France pour un bilan du meeting Tahiti, support financier, préparation des événements à suivre.

Mai : déplacement d'élèves et enseignants en Grèce.

Octobre : déplacement d'élèves et enseignants en Hongrie : ateliers de travail, visites.

Décembre : déplacement de deux enseignants en Allemagne en vue de discuter et de résoudre les difficultés administratives et hiérarchiques ; de réaffirmer « des effets Erasmus + » ; de travailler sur l'application MobilityTool ; d'évoquer la situation des partenaires ; d'assurer des rencontres officielles ; de dresser le bilan "Grèce 2016", « Turquie 2016 » et « Hongrie 2016 » ; de préparer le meeting « La Réunion 2017 » ; d'envisager de futurs projets ; d'assurer des visites.

Réalisations en 2017 :

17 février au 06 mars 2017 : Déplacement à la Réunion de deux enseignants et 4 élèves pour une dernière rencontre internationale entre partenaires, réalisation de supports vidéo commémorant la WW1, échanges culturels, visite de l'île.

30 avril au 17 mai 2017 : déplacement de deux enseignants en Allemagne et en Grèce en vue de dresser le bilan "La Réunion 2017" ; travail sur MobilityTool ; rencontres officielles en vue d'accords pour un partenariat ; bilans moral et financier.

Présentation à l'ensemble des partenaires d'une bande dessinée relative à la Première Guerre Mondiale.

Evaluation des activités pour l'ensemble du projet 2015 – 2016

La qualité et l'efficacité des activités ont été mesurées par de multiples personnes à différents niveaux, à travers leur implication, participation et reconnaissance :

* Niveau pédagogique et éducatif : les enseignants porteurs du projet ; la Direction de l'établissement du LP St-Joseph ; le coordinateur allemand ; les parents d'élèves.

* Niveau administratif : le ministère de l'Education de Polynésie Française ; le Vice-Rectorat de la Polynésie Française ; ONACVG.

* Niveau administratif et politique : Haut-Commissariat de la Polynésie Française ; Mairie de Pirae ; députée de Polynésie Française ; Assemblée de Polynésie Française.

* Financier : la comptabilité du LP St-Joseph a suivi avec une grande rigueur les dépenses effectuées dans le cadre du projet en appliquant le principe de la « séparation des pouvoirs » : celui qui ordonne les dépenses n'est pas celui qui les contrôle.

* Niveau intellectuel : intervention / apports des spécialistes des domaines étudiés.

* Niveau médiatique : les médias ont diffusé largement toutes nos actions.

* Niveau partenaires : entre partenaires du projet, la communication, les encouragements et les coopérations sont restées fortes et permanentes tout au long du projet.

Ainsi, l'implication à différents moments de tous ces intervenants témoignent de l'intérêt qu'ils ont pu porter au projet dans son ensemble, garantissant ainsi la qualité du projet en lui-même et de toutes les activités afférentes.

Notre situation financière a été un souci réel durant tout le projet et la situation d'équilibre maintenue durant les 36 mois est sans doute le meilleur révélateur de la qualité de la gestion financière conduite par l'équipe de notre lycée.

En effet, la particularité géographique de notre établissement, situé en zone ultrapériphérique, n'avait pas été prise en compte lors de la présentation du projet.

Aussi, suite à la première Réunion Transnationale en mars 2015, il est apparu comme évident que l'enveloppe budgétaire Erasmus + initialement allouée à notre établissement ne permettrait pas la poursuite du projet sans la recherche de nouveaux apports financiers conséquents, privés ou publics, et/ou sans la modification d'une partie des obligations règlementaires propres au contrat.

C'est pourquoi, très vite, des démarches ont été entreprises dans ces deux sens.

Elles ont permis d'aboutir à un double résultat : tandis que des fonds privés étaient collectés auprès des familles d'élèves et d'enseignants, de l'Association des Parents d'Elèves du lycée, de donateurs privés, à travers le soutien des autres partenaires, les démarches entreprises auprès de l'Agence Nationale de Bordeaux ont permis quant à elles d'aboutir à la signature d'un avenant au contrat d'engagement : si la somme globale n'a pas été changée, les lignes budgétaires ont été remaniées afin de dégager des « Coûts exceptionnels ».

6.11 PROGRAMMES HORIZONTAUX - ERASMUS + - "WE BELIEVE IN A BETTER EUROPE"

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : Partenariats stratégiques entre établissements scolaires uniquement	Réf. UE : 2015-1-FR01-KA219-015002_1
--	--

Porteur du projet : Lycée Polyvalent du Taane	Responsable du suivi du projet en PF : DAREIC de la DGEE
---	--

Budget du projet		
Coût global	7 373 997 F CFP	61 795 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	7 373 997 F CFP	61 795 €

Durée et phasage du projet : projet sur 3 ans (2015-2018) : 1^e année présentations et états des lieux ; 2^e année protocoles et expérimentations ; 3^e année clôture et pérennité du projet.

Partenaires du projet	
ZSP3 (Gniezno, Pologne)	Etablissement partenaire
EPAL KALAMARIAS (Thessalonique, Grèce)	Etablissement partenaire
COLEGIUL AGRICOL (Valea lui Mihai, Roumanie)	Etablissement partenaire

• LE PROJET

Objectifs principal et spécifiques :

Eveil au développement durable, prise de conscience de ce que nous jetons, gestion des ressources en eau et de l'énergie, économie circulaire, ouverture à l'international, éveil à la citoyenneté européenne, faire connaître l'Europe des outremer, améliorer les compétences linguistiques et la confiance en soi, éviter le décrochage scolaire, échanger entre pairs et partager les connaissances.

Stratégie et philosophie du projet :

Chacun des partenaires pourra s'identifier au travers de son environnement. Les solutions alternatives concernent 3 problématiques essentielles au développement d'une localité:

Energie et Déchets : récupérer de l'énergie à partir des déchets (notamment de la combustion de déchets).

Economie circulaire: réutiliser les déchets ultimes (notamment les restes de la combustion pour le compost).

Eau : récupérer l'eau dans l'environnement proche.

Bénéficiaires du projet :

Elèves et personnels du lycée, l'établissement, le public de Polynésie.

Résumé du projet :

Nous observons que les modèles d'accès, d'utilisation et de gestion des ressources en eau, en énergie, ainsi que des déchets ne s'appliquent pas forcément de manière optimale à toutes les organisations ni pour toutes les populations. Au sein même de l'Europe, certains ont des spécificités qu'il nous faut prendre en considération, comme des lieux isolés, de petite taille, ou adoptant des pratiques différentes (villages, îles, éco-lotissements, écoles). Ce point de départ nous permet de proposer un cadre à ce projet au travers du concept d'un "village des alternatives".

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet : quelles sont les raisons d'être du projet ? Quelle cohérence et complémentarité existent-ils avec les dynamiques existant au niveau local (commune), territorial (la Polynésie française), régional (la région du Pacifique) et international ?

Les 3 problématiques étudiées le seront dans le cadre de la spécificité des îles de Polynésie Française (taille, éloignement, ressources...). Ces questions sont au centre des préoccupations de la population et des politiques, et sont donc en prise directe avec l'actualité (distribution de l'eau potable et assainissement, gestion et tri des déchets, énergie renouvelable et économie circulaire). La comparaison avec les pays partenaires permettra d'éveiller à la citoyenneté Européenne et d'agir en acteurs au niveau local.

Nous participons aux événements en lien avec le développement durable (Earth Hour Tahiti, Journée mondiale de l'eau, salon Alternatiba)

Descriptif du projet :

Première année : présentations et états des lieux

Les élèves sont amenés à s'impliquer fortement dans le projet. Un état des lieux de leurs attentes sera collecté dans chaque pays. En fin de projet, une action similaire permettra de faire le bilan et vérifier si des réponses ont été apportées à ces attentes.

Les élèves, écoles et pays se présentent aux partenaires, L'ensemble est posté sur la plateforme de diffusion, gérée par le coordonnateur du projet.

Les compétences en langue, à l'écrit ou à l'oral, seront d'emblée sollicitées. Les élèves et les partenaires font connaissance.

La création d'un logo est lancée d'entrée de jeu sous la forme d'un challenge Européen. Il pourra être imprimé sur des T-shirts, afin d'affirmer l'appartenance au projet et renforcer l'implication des élèves.

Les élèves recherchent des informations sur les entreprises de collecte de déchets, et évaluent la quantité de déchets dans les foyers grâce à un questionnaire.

L'objectif est de prendre conscience de ce que nous jetons. A partir des questionnaires recueillis, le coordonnateur du projet établira une ébauche d'un Euro-quizz sur les déchets qui sera testé dans chaque pays partenaire, les résultats seront comparés entre pays.

Un état des lieux de la consommation d'énergie dans le pays est établi, et de la consommation d'énergie par habitant à partir de ses propres factures énergétiques.

Un état des lieux de l'accès à l'eau potable, et de l'assainissement est établi. Une déclaration sur la bonne gestion des ressources en eau est préparée dans chaque pays. Le coordonnateur du projet rassemble chaque proposition des partenaires et construit une Déclaration Européenne de Gestion des Ressources en Eau. Cette déclaration sera présentée lors de la prochaine journée mondiale de l'eau (22 mars).

Un vidéo-clip sera réalisé. Cette vidéo sera un outil de promotion de l'Europe consultable sur Youtube, et sur la plateforme Européenne de diffusion.

L'implication et le sentiment d'appartenance au projet Européen est renforcée.

Une prise de conscience Européenne se met en place.

Deuxième année : protocoles et expérimentations

Des protocoles pour étudier la combustion de déchets et obtenir de l'énergie, pour analyser la qualité de l'eau, et pour utiliser les résidus de combustion dans l'agriculture (compost) sont proposés et comparé avec les partenaires pour validation.

Les premières expérimentations sont menées (combustion des déchets, croissance des plantes en fonction du dosage de résidus pour le compost, activité pratique de mesure de qualité de l'eau dans son environnement quotidien).

Au travers de l'échange des protocoles proposés et des expérimentations mises en place, un espace Européen de compétences et d'apprentissage des connaissances se met en place.

Les enseignants travaillent en collaboration et échangent les bonnes pratiques.

Les élèves sont acteurs de leur formation et prennent conscience de cette dimension Européenne de l'éducation.

Une version plurilingue de la déclaration Européenne de gestion de l'eau est finalisée et des plaquettes sont imprimées pour diffusion.

L'euro-quizz sur les déchets est testé à grande échelle.

Troisième année : clôture et pérennité du projet

Des activités pratiques et des prototypes sont présentés par les partenaires pour mettre en évidence la transformation en énergie de la combustion de déchets. La plateforme de diffusion eTwinning permet de faire partager les propositions et activités pédagogiques de chacun.

Une exposition est préparée sur le thème des déchets et de l'eau. Cette exposition pourra être utilisée en parcours de découverte, dont les étapes se trouveraient au sein de l'école et de la commune.

Une version itinérante sera organisée pour la faire voyager dans tous les pays et les régions éloignées.

Des solutions alternatives pour l'accès à l'eau potable en territoire spécifique sont présentées par chaque participant.

Des exemples locaux d'économie circulaire sont étudiés et présentés.

L'euro-quizz sur les déchets est mis à jour et disséminé, mis en ligne sur la plateforme de diffusion.

Le bilan final est préparé.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Les partenaires fournissent tous les travaux demandés afin de permettre une comparaison entre les pays.

Le coordonnateur français est responsable de la finalisation des productions intellectuelles, du TwinSpace (ouvert avec le partenaire Polonais), du Padlet et du GoogleDrive. Le partenaire polonais gère le groupe Facebook du projet. Des entreprises locales ou laboratoires sont visités.

Les instances locales et territoriales seront mises à contribution selon les activités (Déclaration Européenne de gestion des ressources en eau, exposition itinérante sur l'eau et les déchets...)

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique :

en 2015 (1^{ère} année du projet, démarré au 1^{er} septembre 2015) :

Phase 1 (septembre à novembre) et début de la phase 2 (décembre) du projet.

1^{er} réunion transnationale de projet du 30 novembre au 4 décembre 2015 au ZSP3 (Gniezno, Pologne)

Dépenses engagées : 2 336,80 €

Réalisations en 2016 :

-Mobilité en Grèce du 11 au 15 avril (activité d'apprentissage)

-Visite de la station d'épuration de Punaauia.

-Production de la vidéo de présentation du projet (mai 2016)

- Déclaration Européenne de gestion des ressources en eau
- Euro quiz sur les déchets à tester dans les écoles

Réalisations en 2017 :

- Test de l'Euro quiz dans les écoles
- Echanges d'expériences
- Préparation de l'exposition sur la production et le recyclage des déchets
- Organisation par le Lycée Polyvalent du Taaone de 3 voyages en Pologne du 19 au 30 avril 2017

Evaluation des activités

Pour ce début de projet les objectifs des activités décrites précédemment ont été atteints.

Des problèmes de désignation tardive de coordonnateur roumain et de communication difficile avec sa direction ont gêné le démarrage du projet. La réunion transnationale a été l'occasion de tout reprendre pour ce partenaire, ainsi que le collègue grec présent qui n'était pas non plus coordonnateur.

La mise à disposition tardive des fonds européens a repoussé notre 1^e réunion transnationale de projet, ce qui est dommage.

La communication est maintenant rétablie et le projet est sur ses rails. Tous les partenaires sont fiables, et les Polonais sont remarquables.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

- Proposer des formations en langue pour les personnels engagés dans de tels projets, ou souhaitant y participer.
- Proposer des heures sur les emplois du temps des enseignants engagés, dégager des créneaux réservés au projet.
- Valider l'avance des fonds pour les prochaines phases en attendant le versement de l'Union Européenne.

6.12 PROGRAMMES HORIZONTALS - ERASMUS + - "IT'S MY LIFE, IT'S MY CHOICE"

Instrument UE :	Réf. UE : Erasmus + 2014-1-ES01-KA201-004291_3
------------------------	---

Porteur du projet : Lycée AORAI PIRAE	Responsable du suivi du projet en PF : Catherine LUSSEAU
---	--

Budget du projet		
Coût global	3 436 704F CFP	€

Durée et phasage du projet : Projet sur 3 ans 2014-2017 Début de la mise en œuvre : mi-octobre 2014 Fin de la mise en œuvre : juin 2017 Signature convention de financement : 18 Décembre 2014

Partenaires du projet	
IES LAUDIO BHI Espagne	Coordonnateur
GROTIUSCOLLEGE Pays-Bas	Partenaire
NORGARDENSKOLAN Suède	Partenaire
CELALETTIN TOPCU Turquie	Partenaire
Lycée AORAI Polynésie Française	Partenaire

• **LE PROJET**

<p>Objectifs principal et spécifiques :</p> <p>Le principal objectif de notre partenariat est de rendre nos élèves conscients de l'importance d'avoir un mode de vie sain, de les amener à se responsabiliser et à prendre conscience qu'ils sont acteurs de leur vie « un esprit sain dans un corps sain ».</p> <p>I- Les objectifs :</p> <p>1. Au niveau des élèves :</p> <p><u>Objectif linguistique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accroître la motivation, la capacité et la confiance des élèves pour communiquer dans d'autres langues. - Mettre les élèves en situation de communication authentique dans la langue étrangère: l'anglais. <p><u>Objectif interculturel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer la curiosité et l'ouverture de nos élèves pour d'autres cultures et leur montrer que les différences mènent à un enrichissement mutuel. - Montrer aux élèves l'intérêt de la mobilité géographique dans une société mondialisée où l'adaptation sera une qualité nécessaire pour l'adulte de demain. <p><u>Prise de conscience européenne:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Amener les élèves à prendre conscience de leur appartenance à une communauté de citoyens européens et favoriser leur construction personnelle dans ce cadre. - Sensibilisation à la nutrition équilibrée, à la santé, à l'importance des relations humaines de qualité, à la protection de l'environnement, - Sensibiliser les élèves à la nécessité d'avoir une alimentation équilibrée pour la santé - Montrer aux élèves l'importance de la consommation des produits locaux pour leur santé, l'environnement et pour laisser une planète viable aux générations futures. - Sensibiliser les élèves aux bienfaits du sport pour la santé, à l'importance de faire des exercices physiques. - Sensibiliser les élèves aux conséquences physiques, psychologiques et sociales de la consommation de drogue - Faire prendre conscience aux élèves de l'importance d'avoir de bonnes relations avec leur famille, leurs amis, camarades de classe et toutes personnes sans faire de discrimination. - Développer les compétences numériques de nos élèves en utilisant de façon réfléchie et efficace les nouvelles technologies <p>2. Au niveau des enseignants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter le travail interdisciplinaire. - Découvrir et échanger des pratiques pédagogiques et didactiques avec le partenaire. - Motiver et encourager les enseignants à parler ANGLAIS. <p>3. Au niveau de l'établissement et de la communauté éducative.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'image de l'établissement au sein du secteur de recrutement du lycée. - Créer une dynamique interne à l'établissement incluant tous les acteurs de la communauté éducative (élèves, enseignants, parents, agents, administration). - Intégrer les parents d'élèves en les faisant participer activement au projet et leur montrer que l'école est un lieu accessible. - Rendre les parents acteurs des apprentissages de leurs enfants. <p>Stratégie et philosophie du projet :</p> <p>La philosophie de notre projet :</p>
--

Nous voulons que ce projet amène nos élèves à réfléchir sur leurs comportements, quant à leur nourriture, leur santé, leurs pratiques sportives et leurs relations à l'autre, tout en profitant des nouvelles technologies et en utilisant l'anglais pour communiquer avec nos partenaires. Créativité, résolution de problèmes, prise de décision, pensée critique et analyse seront les capacités de raisonnement sur lesquelles nous avons mis l'accent.

Nous avons aussi veillé au développement des compétences sociales de nos élèves : citoyenneté, responsabilité sociale, sensibilisation culturelle, lutte contre stéréotypes et le réseautage social.

Pour atteindre cet objectif, nous avons travaillé sur les trois thèmes du projet : la nutrition équilibrée, la santé, et les relations à l'autre. "C'est ma vie, c'est mon choix"

Bénéficiaires du projet :

Lycée Aorai : enseignants et élèves

Résumé du projet :

Notre projet européen Erasmus+ « It's my life, it's my choice » est un partenariat scolaire multilatéral avec 4 établissements situés en Espagne, Suède, Pays bas et Turquie sur le thème de la nutrition équilibrée, la santé et les relations aux autres.

Ce projet a été validé en octobre 2014 avec une subvention européenne de 3 436 704 CFP et s'est déroulé sur 3 ans (2014-2017). C'est un projet pluridisciplinaire qui a pour objectif de rendre nos élèves conscients de l'importance d'avoir un mode de vie sain.

Pendant ces trois années, nos élèves ont travaillé en partenariat avec les autres établissements via des plateformes numériques, les plus motivés et investis dans le projet ont participé aux mobilités dans les pays des partenaires.

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Nous sommes partis du constat qu'il y a un fort taux d'obésité parmi les jeunes en Polynésie et qu'il était nécessaire de leur apporter l'information pour qu'ils changent leurs habitudes alimentaires et soit en meilleure santé.

Nous avons travaillé avec le ministère de la santé polynésien qui nous a fourni une pyramide alimentaire, des brochures étudiées et à disposition de tous les élèves du lycée dans notre CDI.

Nos partenaires européens connaissent les mêmes problématiques quant à l'obésité. Nous avons travaillé et réalisé des questionnaires nutrition avec l'aide de notre partenaire associé, nutritionniste comportementaliste. Tous nos partenaires ont travaillé avec leurs élèves sur ce questionnaire.

Nous avons aussi travaillé sur les addictions avec le nutritionniste et nos partenaires associés du CCSHSS.

DESSCRIPTIF DU PROJET :

Activités envisagées et réalisées :

Toutes les activités du projet sont en ligne sur le blog et le wikispace

www.iml-erasmus.blogspot.com et www.iml-erasmus.wikispaces.com

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

Nous avons commencé à travailler sur le projet en novembre 2014 et il sera terminé en août 2017.

Réalisations 2014

Mi -Octobre - Novembre – Mi -Décembre

Réunion avec les parents pour informer et expliquer notre projet

Mise en place d'un blog : www.iml-erasmus.blogspot.com et d'un wikispace : www.iml-erasmus.wikispaces.com

Réalisation d'un flyer et d'affiches pour présenter le projet

Cartes postales : les élèves ont envoyé des cartes postales à tous les établissements partenaires de manière à ce que chaque pays puisse organiser son espace ERASMUS +

Création d'un espace Erasmus+ au CDI

Création d'un quizz européen par les élèves et organisation d'un concours au CDI « Découverte de l'Europe et des pays partenaires » Réalisation d'affiches d'information dans ce cadre

Présentation Power Point des partenaires et de la Polynésie

Préparation de l'accueil de nos partenaires : réunion transnationale d'enseignants

Conférence Nutrition avec notre partenaire associé, le Dr Bulard, nutritionniste comportementaliste. Pour nous aider à travailler sur le thème de la nutrition, lors de sa conférence, il a présenté à l'ensemble des partenaires dans une première partie, les bases de l'alimentation : macronutriments, micronutriments, définition de l'index glycémique, choix des aliments en fonction de l'index glycémique, présentation et explication de la pyramide alimentaire. Dans une deuxième partie, il a abordé les différents troubles du comportement alimentaire et la mise en évidence des blocages dans l'appétit aux changements des comportements alimentaires.

Contact avec les médias : plusieurs articles dans la presse locale, reportage diffusé aux informations locales Tahiti Nui télévision (TNTV), une émission en direct « Fare Maohi » sur Polynésie 1 ère pour présenter notre projet Erasmus +.

Réalisations 2015

Mi- Janvier – Février – Mars –Avril 2015 :

- Réalisation d'un vidéo reportage sur la mobilité de nos partenaires au lycée en Novembre 2014.
- Enquête « Prenez-vous un petit déjeuner équilibré ? » réalisée avec l'aide du Docteur Bulard pour l'ensemble du partenariat. Tous nos partenaires ont travaillé avec leurs élèves sur la même enquête. Cette enquête a été menée auprès de tous les élèves de Seconde avec leur professeur de SVT, enquête au CDI avec l'aide du professeur documentaliste où tous les élèves du lycée ont pu participer. Enquête auprès des parents d'élèves lors de la journée « Portes ouvertes ».
- Récopie des données de l'enquête, synthèse et analyse des résultats et publication sur le wikispace.
- Suite à cette enquête, travail avec les élèves pour les amener à modifier leur petit déjeuner et articles sur « l'alimentation équilibrée » rédigés par les élèves avec l'aide du Dr Bulard et publié sur le wiki.
- Campagne de sensibilisation au CDI pour une alimentation équilibrée avec pyramide alimentaire fournie par le ministère de la santé polynésien et panneaux explicatifs. Explications en anglais et en tahitien.
- Un petit déjeuner équilibré proposé par le Docteur Bulard servi aux élèves avec intervention et explications du groupe Erasmus
- Travail avec nos partenaires sur la plateforme numérique wikispace: nos élèves posent des
- Questions sur la géographie et l'histoire des partenaires et les élèves partenaires y répondent. Nos élèves ont répondu aux questions posées par nos partenaires sur notre lycée, notre culture, notre gastronomie, notre territoire.
- Réalisation de diaporamas à partir des réponses qui seront présentés lors de la mobilité en Suède en mai 2015
- Communication de nos élèves, en dehors du wiki, avec leurs partenaires via e-mail, Facebook, WhatsApp, Instagram. Ils améliorent ainsi leur anglais et découvrent leur culture.
- Evaluation auprès des élèves sous forme de questionnaires
- Préparation de la mobilité en Suède.
- Réalisation de logos avec le professeur d'Arts plastiques: le logo du partenariat a été choisi lors de la mobilité en Suède
- Contact avec les médias : presse et reportage télévisé sur la préparation de notre mobilité en Suède.

Mai 2015

Accueil des partenaires Erasmus + du collège d'Afareaitu en mobilités transnationales en Polynésie française en présence de la presse (cf blog). Préparation de cet accueil et explication par les élèves du fonctionnement de notre plateforme numérique « wikispace », présentation de notre projet et de la culture polynésienne.

- Mobilités de 5 élèves et d'1 professeur chez le partenaire suédois en mai 2015
- Préparation de la mobilité en Suède : diaporamas, exposés, logos, danses
- Réunion avec les parents
- Présentation de la Polynésie et sa culture lors de la mobilité en Suède
- Compétition logo : le logo choisi pour le partenariat a été réalisé par deux de nos élèves
- Au retour de la mobilité : rédaction des comptes rendus en ligne sur le blog
- Réunion compte rendu de la mobilité avec les parents et présence de la presse (cf : blog)

Septembre – Octobre- Novembre- Décembre 2015 :

Réalisation d'affiches d'information sur la semaine Erasmus + au lycée du 23 au 27 Novembre 2015 :

Accueil de nos partenaires du 23 novembre au 1^{er} décembre 2015 : Accueil de 2 professeurs espagnols, 1 proviseur et un professeur hollandais, 1 proviseur et 1 professeur suédois. Présentation des différents établissements et planification des activités pour les 2 premiers trimestres de 2015. Cette réunion devait avoir lieu en Espagne mais pour des raisons budgétaires, elle a eu lieu à Tahiti.

- Réception des partenaires, élèves et professeurs suédois, hollandais, espagnols
- Préparation de la mobilité de nos partenaires à Tahiti
- Réunion avec les parents d'élèves en présence de Mme La Proviseure, pour organiser l'accueil des élèves dans les familles et les activités après la journée au lycée. Présentation du programme Erasmus +
- Contacts avec les autorités locales : remise d'un dossier sur notre projet Erasmus + à M. Le Président de la Polynésie française, M. Edouard Fritch et Mme La Ministre de l'Education, Mme Nicole Sanquer Fareata.
- Contact avec le service des relations internationales de la Présidence.
- Travail sur les addictions : dans le cadre de notre projet, le professeur de SVT partant du constat que la toxicomanie, la consommation d'alcool, les addictions au numérique concernent de plus en plus nos élèves, a pris en charge tous les élèves de Seconde et a travaillé sur ce thème pendant un trimestre.
- Réalisation du dictionnaire multilingue et activités à partir du dictionnaire pour apprendre les différentes langues (cf wikispace)
- Travail sur le Family ALBUM via le wikispace.
- Les élèves échangent via internet avec leurs correspondants sur un thème qu'ils choisissent sur le wikispace dans la partie "Projects", comme par exemple " Experience with tobacco, alcohol, Food allergy , Healthy food , junk food , Sport and healthy life" et réalisent un dossier sur ce thème en comparant leurs expériences.

Mobilités à Tahiti. Accueil de nos partenaires du 23 novembre au 27 Novembre 2015.

Activités réalisées dans le cadre de cet échange :

- Accueil de 2 professeurs espagnols et 4 élèves, 3 professeurs hollandais et 3 élèves, 2 professeurs suédois et 4 élèves.
- Contact avec les médias : plusieurs articles dans la presse locale, reportages diffusés aux informations locales Tahiti Nui télévision (TNTV)
- Préparation d'une chorégraphie que tous les élèves du partenariat ont apprise pendant la mobilité à Tahiti
- Préparation de danses polynésiennes pour l'accueil de nos partenaires à l'aéroport et au lycée
- Pendant la mobilité, questionnaires en ligne avec diaporamas à partir de " Google Drive" sur les pays de nos partenaires au CDI pour que l'ensemble des élèves du lycée découvrent et s'informent sur ces pays.

Le professeur documentaliste a aussi mis à disposition des élèves plusieurs livres sur la Suède, l'Espagne, les Pays-Bas, la Turquie.

- Préparation et réalisation d'ateliers pour présenter la culture polynésienne lors de la Journée polynésienne du lycée.
- Préparation des exposés pour présenter la Polynésie, sa géographie, son histoire, sa culture et ses institutions à nos partenaires lors de la mobilité. Exposés des élèves à l'Assemblée Territoriale de Polynésie française lors de notre visite.
- Questionnaires réalisés par nos élèves remis aux partenaires après les exposés : publication des résultats et remise de prix à tous les élèves partenaires
- Soucieux de la santé physique et psychosociale des adolescents, nous avons organisé des ateliers de prévention regroupant les thématiques liées aux comportements à risque de l'adolescent :
- L'atelier de sensibilisation, d'information, de réflexion et d'échanges ont été animés lors de la mobilité à Tahiti, par nos partenaires associés, CCSHSS et CCSAT, œuvrant pour la prévention des conduites à risque auprès des jeunes en Polynésie française.
- Préparation d'une randonnée, sur le domaine d'Aneane à Arue : questionnaire en anglais avec réponses dans les explications données ou sur les panneaux
- Réalisation d'une vidéo en ligne sur le blog « Our Erasmus+ week in Tahiti »
- Compte-rendu de la semaine Erasmus+ sur le wikispace
- A ma demande, nos partenaires ont accepté de présenter les activités économiques de leurs régions respectives aux élèves de BTS de Mme Dany KBIDY pour les aider à trouver des stages de formation Erasmus+ dans ces pays : Uddevalla (Suède), Delft près de Rotterdam (Pays-Bas) et Bilbao (Espagne). Les professeurs ont donné leur adresse courriel aux élèves ; ceux-ci peuvent directement les contacter s'ils le souhaitent ou en éprouvent le besoin pour trouver des stages en Europe.

Travail des élèves tout au long de l'année sur la plateforme numérique wikispace <http://iml-erasmus.wikispaces.com> et alimentation du blog <http://iml-erasmus.blogspot.com>

RÉALISATIONS EN 2016

Dans le cadre du projet Erasmus+ KA2, les actions ont été les suivantes :

A partir de Janvier, les élèves ont travaillé sur 3 thèmes différents :

- **Le family album** : les élèves échangent sur un thème du projet (voir <http://iml-erasmus.wikispaces.com/FAMILY+ALBUM>) avec leurs partenaires via internet : mail, facebook, Instagram, Whatsapp).

- **Les relations avec les différentes communautés.** Nous avons choisi de travailler **sur la communauté chinoise**, des premiers migrants en 1865 à nos jours. Nos partenaires turcs travaillent sur l'immigration syrienne, les Hollandais et les Suédois sur les populations immigrées dans leurs pays et les Espagnols sur les Sahraouis. Ce travail s'est poursuivi en 2017. Les élèves échangent leurs travaux via internet et chaque pays a présenté son travail lors de la mobilité en Suède en Janvier 2017.

- **School garden.** Comme nous vivons à Tahiti, île tropicale, nous avons éprouvé des difficultés pour commencer notre activité jardin. En effet, cette année, nous avons eu une très longue saison des pluies en raison du phénomène El Nino. Enfin, début Avril, sous la gouverne de Mme Atger-Lie, nous avons semé des graines de haricots, d'aubergines, de salades et de laitues, de choux chinois et de tomates.

Notre agent comptable, Edouard Tsang nous a donné les graines donc nous n'avons pas eu à les acheter. Nos graines ont été semées dans un petit jardin au lycée préparé avec les agents. Nos élèves sont venus les arroser régulièrement et les légumes ont poussé facilement et rapidement.

Les élèves ont apprécié cette activité, ils étaient heureux de prendre soin du petit jardin et impatients de voir les plantes pousser. Fin mai, les enseignants et les élèves ont emporté les plantes chez eux pour en prendre soin pendant les vacances.

Les élèves ont échangé avec nos partenaires sur le wiki et répondu aux questions suivantes : 1.When did you plant seeds? Why did you plant it at that time of year? 2.Which seeds grew fast and which seeds didn't? Do you know? Why? 3.What are the fruits/vegetables that we can let grow in all of our countries? 4.Why is it important to feed/fertilize the land if you plant the same every year? 5.Can you say something about 'Glasshouses'? 6.How often did you water the plants? 7.Can you explain the difference between a fruit and a seed? 8.From which plants do we eat?

En parallèle, nous avons travaillé sur la nourriture et les traditions alimentaires à Tahiti dans les temps anciens, avant l'arrivée des Européens. Cette activité a repris à la rentrée 2016 et le travail réalisé a été présenté en Suède en Janvier 2017.

Aucune mobilité d'élèves en 2016 : nous n'avons pas participé à la mobilité en Turquie faute de budget.

Réunion de projet transnationale à Delft aux Pays-Bas en Novembre 2016.

Du 26 Novembre au 4 Décembre 2016, participation du professeur coordonnateur à la réunion de projet transnationale de professeurs à Delft. Cette réunion avait pour objectif de faire un bilan des activités déjà réalisées et de mettre en place les activités pédagogiques de l'année 2016-2017 avec nos partenaires.

Travail sur le dictionnaire multilingue. Les élèves ont complété en Français et en Tahitien le dictionnaire multilingue en relation avec le thème du projet. Monsieur TAHIATA, professeur de Tahitien, a ainsi assuré la traduction en tahitien avec les élèves.

A partir de Septembre 2016, et durant toute l'année les élèves ont travaillé sur les 3 thèmes du projet :

Thème 1 :Nourishment : « Origin of food » « How to eat without destroying our planet » (voir <http://iml-erasmus.wikispaces.com>) échanges avec les partenaires avec leurs partenaires via internet : mail, facebook, Instagram, Whatsapp).

Thème 2 :Relationships : relations avec les différentes communautés. Nous avons choisi de travailler sur la communauté chinoise, des premiers migrants en 1865 à nos jours.

Thème 3 : Santé .Health Campaign et eating disorders : organisation d'une campagne de santé au lycée du 14 au 25 Novembre 2016 avec panneaux d'affichage au CDI. Tous les établissements du partenariat ont mené l'activité au même moment. Tous les questionnaires, toutes les enquêtes, bases de travail pour tous les élèves du partenariat, ont été réalisés par le professeur coordonnateur avec l'aide du partenaire associé, nutritionniste. Dans notre lycée, 350 élèves ont participé à l'activité.

Les élèves ont échangé avec nos partenaires sur le wiki et répondu aux questions suivantes : Quelles sont vos habitudes ? Comment pouvez-vous vous améliorer ? Donc quelle est la solution à vos problèmes ? sur les thèmes suivants : alimentation, boissons, sommeil, stress, exercice physique, temps libre et loisirs, relations aux autres, drogues et addictions.



Réalisations en 2017

Dans le cadre du projet Erasmus+ KA2, les actions pour 2017 ont été les suivantes :

- Mobilité de 3 élèves et d'un professeur en Suède du 27 Janvier au 5 Février 2017 :
- Travail sur le dictionnaire multilingue.
- Travail des élèves tout au long de l'année sur la plateforme numérique wikispace <http://iml-erasmus.wikispaces.com> et alimentation du blog <http://iml-erasmus.blogspot.com>.

Les 3 thèmes du projet étaient :

Thème 1 : Nourishment

Thème 2 : Relationships

Thème 3 : Santé - Eating disorders

- Réalisation de 2 films : « The Chinese community in Tahiti » et « Eat local, think global »
- Mobilité de 4 élèves et d'un professeur en Espagne du 14 au 22 Mai 2017 :
- Communication : Articles, participation à une émission de télévision, au film documentaire, booklet pour l'Agence européenne ; rapport final remis Octobre 2017, mobilités d'élèves enregistrées sur Mobility Tool et mise en ligne de toutes les activités réalisées sur la plateforme européenne Valor.

Perspectives 2018

Pas de projet Erasmus + Partenariats stratégiques au lycée Aorai en 2018

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

Mettre en place des créneaux horaires clairement identifiés dans l'emploi du temps des enseignants engagés

6.13 PROGRAMMES HORIZONTAUX - ERASMUS+ - « CITOYENNETE EUROPEENNE ET MULTICULTURALISME »

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : ERASMUS+	Réf. UE : 2017-1-FR01-KA219-037208_1
---------------------------------	---

Porteur du projet : Lycée Polyvalent Saint-Joseph - Pirae	Responsable du suivi du projet en PF : DAREIC DGEE
Partenaires européens du projet	
Lycée classique de Diekirch	Luxembourg
Lycée Saint Charles	La Réunion
Istituto Professionale di Stato per i servizi Enogastronomici e dell'Ospitalità alberghiera "Karol Wojtyla"	Italie
Partenaires locaux du projet	
Institutions politiques : Assemblée de Polynésie Française, Mairie de Pirae. Organismes publics : Tahiti Tourisme. Organismes culturels : associations de Toa Huhina. Entreprises privées : confection de tee-shirts (Tahiti Sunwear), préparation de la partie restauration (AhKiau), transport (Aremiti Ferry), accueil à Moorea (Fare Nani). Institutionnels : l'ONAC-VG. Institutionnels et administratifs : le Vice-Rectorat de la Polynésie Française.	

BUDGET DU PROJET		
Coût global	8 728 017 F CFP	€
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	6 653 938 F CFP	€
APPEL du Lycée Polyvalent Saint-Joseph	543 795 F CFP	
Fonds privés (élèves + professeurs)	1 530 284 F CFP	

Durée et phasage du projet : 22 mois – Septembre 2017 à juin 2018 Durée des phases de mise en œuvre : 22 mois – Septembre 2017 à juin 2018 Date de signature de la convention de financement : septembre 2017 Partenaires du projet
--

• LE PROJET

<p>Objectifs du programme :</p> <p>Citoyenneté Européenne et Multiculturalisme" (ECAM) est un projet de partenariat, entre 4 établissements scolaires, visant à promouvoir l'espace de paix que représente l'Union Européenne, à diffuser l'esprit européen à travers les valeurs démocratiques qu'il incarne en général, à diffuser la tolérance et l'intégration culturelle en particulier.</p> <p>Depuis quelque temps, face à une actualité tumultueuse, tandis que la gouvernance de l'UE est remise en question, son actuelle stabilité repose notamment sur un de ses fondements les plus solides : la citoyenneté européenne, et les valeurs qu'elle incarne.</p> <p>Or, cette notion n'est ni vécue ni ressentie de la même manière par l'ensemble de ses ressortissants.</p> <p>Le Lycée Saint-Joseph de Tahiti, le Lycée classique de Diekirch à Luxembourg, le Lycée Saint-Charles de Saint-Pierre à La Réunion, et l'Istituto Professionale di Stato "Karol Wojtyla" en Sicile, 4 lycées d'enseignement général et ou professionnel, partenaires de ce projet, n'échappent pas à cette réalité : Tahiti, La Réunion, Sicile et Luxembourg, représentant les marges et les centres de l'UE, définissent et appréhendent différemment cette notion de citoyenneté européenne : floue et lointaine pour les ressortissants des océans Indien et Pacifique, plus proche pour ceux de la Sicile, plus intense encore pour ceux du Luxembourg, où elle semble même évidente.</p> <p>Par ailleurs, tous ces citoyens européens sont à l'image de la devise "unis dans la diversité", mais tous sont aux antipodes les uns des autres d'un point de vue culturel : sociétés métissées ou sociétés confrontées à des flux migratoires massifs, ces micro-territoires insulaires sont pourtant autant d'opportunités d'analyses, de recherches d'idées et de solutions à des crises humanitaires, sociales et politiques.</p> <p>La production finale de ce projet sera un roman épistolaire, intégralement élaboré en collaboration entre tous les partenaires, mettant en scène la technique du "regard étranger". Des voyageurs découvrant des pays pour eux</p>

inconnus - les pays partenaires - et échangeant des correspondances, expriment sur la thématique du multiculturalisme leur étonnement, leurs critiques, interrogations et remises en cause.

La mise en scène sous forme théâtrale, et filmée, de ce roman, dynamisera leur transmission à un public plus vaste.

Seront ainsi créés des outils à vocation pédagogique, mis à disposition des enseignants de l'UE pour mieux appréhender la notion de citoyenneté européenne et d'intégration à travers des exemples concrets, réalisés par des équipes d'élèves et de professeurs.

Ces outils, rendus disponibles et disséminés pour le plus grand nombre, seront évaluables, collaboratifs et en constante amélioration. Le numérique et l'utilisation des outils collaboratifs seront une des bases du projet.

Le but de cet outil pédagogique est de répondre aux attentes suivantes : redéfinir la définition commune de citoyenneté européenne et développer un sens européen très fort, rapprocher autour de cette notion des territoires très différents les uns des autres, jeter un regard nouveau sur nos sociétés multiculturelles européennes en les interrogeant pour en analyser les problématiques, dépasser les préjugés et souligner l'enrichissement historique et contemporain de ce phénomène que représente le multiculturalisme.

Le projet se veut résolument ouvert à l'échelle locale et internationale. Les activités sont conçues de sorte à impliquer le plus grand nombre de personnes possible : les élèves - à la fois enjeu et acteurs du projet -, les enseignants, personnels et parents d'élèves de chacun des 4 établissements partenaires et au-delà les milieux politiques, institutionnels, judiciaires, universitaires, experts, services de l'Etat, institutions diverses...

L'activité phare, la réalisation du roman épistolaire, servira de moyen et de fil conducteur à l'étude des thèmes du projet : la citoyenneté européenne et le multiculturalisme.

Pour atteindre une production finale de qualité, de multiples activités seront menées : ateliers de recherche, d'écriture ; de rédaction de rapports de recherches, de lettres du roman ; ateliers de rencontres d'auteurs, d'écrivains, d'associations culturelles, ateliers de visites de lieux d'histoire, de culte, de pouvoir, musées ; ateliers de jeux de rôle, de mise en scène, de prise de parole en public, Etc.

Toutes les activités visent à construire les connaissances des élèves et à développer leurs compétences dans plusieurs domaines. L'apprentissage sera centré sur l'élève dans le cadre d'un socioconstructivisme.

Ce projet devrait avoir des effets positifs et durables sur les élèves, les enseignants, les établissements et tous les autres partenaires participants.

Après le projet, la promotion de toutes les activités et des résultats se poursuivra sur les liens Internet gérés par les établissements, notamment en les laissant en libre accès, pour consultation et usage.

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :
Cf. rubrique précédente

Descriptif du projet :
Cf. rubrique précédente

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :
Nombreux acteurs locaux impliqués (cf. supra, partenaires locaux du projet).
Missions dévolues aux partenaires :
- Contrôle du projet
- Soutien moral, matériel et logistique
- Accompagnement des actions

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Réalisation en 2017 :
- Réalisation d'un logo pour assurer le marquage du projet.
- Réalisation de fresques relatives à l'Union Européenne et à Erasmus+.
- Réalisation de fiches techniques sur la Polynésie Française et sur les pays partenaires à destination des élèves et des partenaires du Luxembourg, de la Sicile et de La Réunion, à retrouver sur le site www.erasmustahiti.com, ainsi que tous les liens Padlet conduisant à ces fiches. - Conception d'outils pédagogiques permettant aux uns et aux autres d'étudier les pays partenaires : Kahoot, Padlet.
- Conduite d'un projet eTwinning parallèlement au projet ECAM et réalisation d'un magazine numérique dans lequel Tahiti figure en deux double-pages d'un travail effectué avec le partenaire de La Réunion.
- Réalisation d'un tee-shirt ECAM.

- Rédaction de bilans et comptes rendus des activités lors de l'AAEF à Tahiti en janvier 2018 ; format numérique à partir des applications suivantes: padlet, glogster, et en utilisant un outil de travail élaboré par l'équipe pédagogique de Tahiti.
- Ecriture, composition, interprétation et enregistrement d'une chanson Erasmus+ (vidéo-clip à retrouver sur youtube via site Internet).
- Production du vidéo-clip de la chanson Erasmus+ ECAM et retraçant les quelques jours de cette AAEF. - Exposition citoyenneté (photos sur site Internet).
- Transformation et décoration du lycée en janvier 2018 lors de l'AAEF à Tahiti.
- Enregistrement d'une émission radio durant laquelle toutes les délégations, dont Tahiti, se présentent, répondent à des questions, chantent des chants traditionnels.
- Réalisation d'un guide de la ville de Luxembourg-ville.
- Réalisation de petites vidéos de « dédicace » avant déplacement au Luxembourg (Cf. site Internet). - Préparation de questions à poser à une députée européenne.
- Préparation d'une prestation culturelle en vue d'être présentée au Luxembourg.

La production principale du projet, à savoir la réalisation d'un roman épistolaire, est lancée dès le début du projet:

- les démarches pédagogiques, étapes, brouillons et version finale des différentes lettres rédigées sont à retrouver sur le site Internet.

- Les films issus de ces lettres sont produits et à retrouver sur les mêmes liens.

MOBILITES ASSUREES & ACCUEIL (Cf. rubriques correspondantes) :

- RT Sicile octobre 2017.

Lors des mobilités, les productions ont été très nombreuses : pédagogiques, culturelles, civiques, administratives.

Perspectives pour 2018 :

MOBILITES ASSUREES & ACCUEIL (Cf. rubriques correspondantes) :

- AAEF Tahiti Janvier 2018.
- AAEF Luxembourg Mai 2018.
- RT Tahiti septembre 2018: en préparation.
- AAEF La Réunion novembre 2018: en préparation.
- AAEF Italie mars 2019 : en préparation.
- RT Luxembourg mai 2019: en préparation.

Continuité des productions.

Evaluation des activités pour l'ensemble du projet

- Formation dans le cadre des programmes scolaires.
- Utilisation des TICE.
- Contrôle financier.
- Contrôle administratif.
- Contrôle pédagogique.
- Médiatisation.

6.14 PROGRAMMES HORIZONTALS - PROGRAMME BEST III

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : Programme BEST III	Réf. UE
---	----------------

Porteur du projet : UICN et partenaires	Responsable du suivi du projet en PF : Comité français UICN Rapporteur : BAE/DAIEP
---	--

Budget du projet		
Coût global	F CFP	€
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	F CFP	1,972,668 €

Durée et phasage du projet : 48 mois
Date de démarrage : Décembre 2013
Date de fin: Décembre 2017
(N. mois) : 48 mois

• LE PROJET

<p>Objectifs du programme : L'objectif général de BEST est de promouvoir le développement durable en finançant des projets de conservation et de valorisation de la biodiversité dans les zones où celle-ci est très menacée ou lorsque les pressions exercées par l'homme sur la nature sont importantes. BEST III vise à définir les orientations d'un mécanisme de financement durable pour les projets de conservation dans l'outre-mer européen.</p> <p>Bénéficiaires du projet : Acteurs locaux et Commission européenne</p> <p>Résumé du projet : Dans le cadre du projet de BEST III, les équipes régionales sont en charge de la réalisation de profils écosystémiques. Le profil d'écosystèmes propose un état des lieux de la biodiversité. Il fournit une liste exhaustive des priorités, des menaces, et de la politique environnementale menée vis-à-vis de la biodiversité. Il présente également la dynamique environnementale locale de la société civile ainsi que les plans de conservation déjà établis par d'autres sources de subvention. Enfin, le profil élabore une stratégie d'investissements issue d'un consensus établi entre les parties impliquées. La rédaction du profil d'écosystème nécessite un processus de consultation et de mobilisation approfondie des acteurs pour définir les priorités biologiques et écologiques en vue de la mise en place d'actions concrètes de conservation.</p>

• CADRE D'INTERVENTION

<p>Contexte du projet : Les Régions Ultra Périphériques (RUP) de l'Union Européenne (UE) et les Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) abritent une biodiversité exceptionnelle. Ces 34 entités politiques comprennent plus de 150 îles et une région ultrapériphérique en Amérique du Sud, la Guyane française. Ensemble, ils couvrent une superficie totale équivalente à la superficie de l'UE et un territoire marin qui est le plus grand du monde.</p> <p>Très riche, la biodiversité des territoires d'outre-mer européens est aussi particulièrement menacée. Les îles sont très vulnérables aux espèces envahissantes et aux impacts du changement climatique et elles sont très affectées par la destruction des habitats.</p> <p>L'outre-mer européen n'a pas toujours accès aux mêmes sources de financement que ses voisins régionaux, même dans le domaine de la conservation. Les mécanismes de financement européens ne sont pas toujours adaptés pour répondre aux besoins particuliers de l'outre-mer.</p> <p>Pour pallier à ce problème, l'Union européenne a soutenu la création de l'initiative BEST en étroite collaboration avec le Parlement européen : « Biodiversity and Ecosystem Services in Overseas Countries and Territories ». Une action préparatoire de cette initiative, adoptée par le Parlement européen, a financé en 2011 (BEST I) et 2012 (BEST II) un total de 16 projets sur le terrain ainsi que le projet BEST III terminé en décembre 2017.</p>

<p>Descriptif du projet : Le projet Best III, c'est:</p> <ul style="list-style-type: none">- Un partenariat ouvert regroupant : des équipes régionales et proches des acteurs locaux; une équipe de coordination assurant la liaison avec la Commission Européenne, la promotion à l'international, les échanges avec de potentiels bailleurs de fonds et des experts conseillers.- Une approche participative et de terrain: 7 hub régionaux, qui travaillent pour et avec les parties prenantes locales ;- Une approche concertée d'appui aux décisions et financements au travers de documents partagés d'état des lieux et identification de zones prioritaires et de stratégie d'action fondée sur les dernières connaissances scientifiques. Pour chacune des 7 régions où sont présents les Outre-Mer européens, en étroite collaboration et
--

consultation des acteurs locaux, le projet BEST III doit en effet élaborer un profil d'écosystème, un outil éprouvé pour guider les efforts et les investissements dans la conservation et le développement durable à long terme, et une stratégie d'investissement pour donner une plus grande visibilité des besoins et actions à financer auprès des bailleurs.

Au travers des différentes actions tant des équipes régionales qu'européenne de coordination, le projet BEST III vise à préparer le cadre stratégique et orientations d'un mécanisme de financement durable pour la conservation de la biodiversité et le développement durable dans les Outre-Mer européens.

Dans le cadre du projet de BEST III, les hubs régionaux sont en charge de préparer, selon une approche participative, des profils écosystémiques pour chaque région. Un profil d'écosystème vise à :

- Rassembler les différents acteurs impliqués dans la conservation et le développement durable aux fins d'établir un diagnostic partagé et définir collégialement les priorités d'action et d'investissement ;
- Partager les données et les connaissances ;
- Évaluer le statut de la biodiversité - avec un accent sur la biodiversité «exceptionnelle» pour laquelle les RUP et les PTOM de chaque région ont une responsabilité mondiale ;
- Évaluer les actions de conservation passées et actuelles, y compris le cadre législatif et réglementaire,
- Évaluer les menaces ;
- Identifier les opportunités et les lacunes de financement ;
- Analyser le paysage des acteurs en place, leurs forces et leurs faiblesses, en se concentrant sur la société civile;
- Définir et prioriser les actions les plus urgentes pour la protection de la biodiversité et les sites prioritaires.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Nombreux acteurs locaux impliqués (gouvernement de la Polynésie française et des îles Pitcairn, associations, experts locaux, centres de recherches, secteur privé, etc.). Environ 120 acteurs ont été impliqués pour BEST III pour la Polynésie et une cinquantaine pour les îles Pitcairn.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

Le déroulement des deux appels à propositions de BEST I et BEST II a montré (1) qu'il y avait une forte demande de financement pour des actions de terrain dans les Outre-Mer européens, avec six fois plus de projets sélectionnés que le budget disponible; et (2) qu'il était nécessaire d'établir un mécanisme de soutien financier durable spécialement dédié aux enjeux de biodiversité et de développement durable dans les Outre-Mer. Le projet en cours de BEST III vise à catalyser la transition vers une initiative européenne pérenne reconnue au niveau international.

Pour répondre à cette situation, une étape essentielle a été engagée avec l'Action Préparatoire européenne BEST. Adoptée par le Parlement européen, cette action a permis d'obtenir deux phases de financements exceptionnels qui ont soutenu un total de 16 projets de terrain. Une troisième phase a été lancée fin 2013, BEST III, qui a pour objectif de structurer et de pérenniser cette initiative européenne.

BEST III est un projet partenarial implanté à la fois régionalement dans les 7 régions où sont présents les Outre-Mer européens: océan Indien, Caraïbes, Pacifique, Amazonie, Atlantique Sud, Polaire and Subpolaire, Macronésie, mais aussi auprès des Institutions européennes. Localement, le projet vise à définir des états des lieux et priorités d'actions basées sur la connaissance scientifique et synthétisée sous la forme de profils d'écosystèmes et de stratégie d'investissements.

Le travail de rédaction des profils d'écosystèmes pour la Polynésie française et des îles Pitcairn, a été mené suivant une méthodologie prédéfinie et adaptée aux besoins particuliers du projet BEST. Elle a été mise à disposition par le CEPF, fort de sa longue expérience dans la rédaction de profil d'écosystèmes dans les « points chauds » de la biodiversité dans le monde mais adaptée au contexte des Outre-Mer européens pour un meilleur appui aux acteurs locaux.

En 2015 :

Après la mise en place de l'équipe régionale, le travail de rédaction du profil d'écosystèmes a commencé fin 2014 et a été officiellement présenté au public en janvier 2015. Puis, le profil s'est déroulé selon des étapes successives :

- Phase 1 (janvier – mars) : les données nécessaires à la rédaction des chapitres descriptifs (tous sauf les chapitres 3, 10 et 11) ont été collectées et analysées et une première version de ces chapitres a été présentée aux acteurs pendant une première consultation qui a eu lieu début avril 2015 ;
- Phase 2 (avril – juillet) : Polynésie française : deux consultations ont été organisées sur les milieux marins et terrestres pour valider une liste préliminaire de Zones Clés de la Biodiversité (ZCB) et déterminer des thématiques d'actions prioritaires. Une version complète du profil a alors été préparée basée sur les résultats des trois consultations et a été envoyée à tous les acteurs partenaires du projet (environ 120) pour révision et validation ;
- Phase 3 (août – septembre) : le profil a été finalisé suivant les commentaires reçus et sa version définitive a été présentée au public début octobre (Polynésie française). Envoie par mail en octobre pour les îles Pitcairn.

Réalisations en 2016 :

Phase 4 (mars – juin 2016) : actualisation des données du profil d'écosystèmes selon les dernières informations disponibles liste-rouge

Dans la continuité du profil d'écosystème, les travaux en 2016 ont eu pour objectif de capitaliser les conclusions du profil et de définir une stratégie régionale d'investissement BEST pour chacun des territoires de la région Pacifique Est (Polynésie française et Pitcairn). Le processus d'élaboration a pour but :

- De rassembler les acteurs du territoire autour d'un objectif commun : Préciser les priorités d'actions définies collégialement dans le profil d'écosystème et identifier des priorités de financement ;
- D'élaborer de manière participative une stratégie régionale d'investissement BEST pour la biodiversité et le changement climatique.

Une Stratégie régionale d'investissement BEST intègre les parties suivantes :

- Résumé exécutif
- Introduction
- Priorités de conservation et orientations stratégiques
- Niches d'investissement
- Conclusion et recommandations
- Références

Cette Stratégie est également réalisée en concertation avec les acteurs du territoire.

L'analyse s'appuie sur des données déjà produites (profils d'écosystèmes réalisés sur les territoires concernés, autres analyses et stratégies territoriales en lien avec la biodiversité et le développement durable). Les travaux doivent conduire à définir, de manière concertée avec tous les acteurs locaux, sur la base des objectifs partagés pour la biodiversité et le développement durable des territoires, les niches d'investissement, les priorités d'actions et un portfolio de projets illustrant ces priorités et permettant de répondre à ces objectifs.

Réalisations en 2017 :

- Premier trimestre : les travaux réalisés ont été présentés à la CE et validés lors du Comité de pilotage du programme BEST III
- Communication et diffusion des résultats du programme aux acteurs locaux et aux parties prenantes, y compris au niveau européen et international
- Organisation de la conférence « The BEST FUTURE » (Bruxelles – 28 novembre 2017) : clôture du programme BEST III, présentation des résultats des autres programmes BEST et discussions sur le futur mécanisme de financement pérenne

Perspectives pour 2018 : Le programme BEST III s'est terminé en décembre 2017.

6.15 PROGRAMMES HORIZONTAUX – PROGRAMME BEST 2.0

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : Programme BEST	Réf. UE
---------------------------------------	----------------

Porteur du projet : UICN et partenaires	Responsable du suivi du projet en PF : Comité français de l'UICN Rapporteur : BAE/DAIEP
---	---

Budget du projet		
Coût global	F CFP	10 000 000 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	F CFP	10 000 000 €

Durée et phasage du projet : 2015-2019
Date de démarrage : Décembre 2014
Date de fin: Décembre 2019
(N. mois) : 60

• LE PROJET

Objectifs du programme :

- L'objectif global de BEST 2.0 est de promouvoir la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets basées sur les écosystèmes, comme base du développement durable dans les PTOM.

- L'objectif spécifique est de faciliter, d'habiliter et de renforcer les acteurs locaux, autorités locales et organisations de la société civile, qui sont engagés dans le développement local, la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et de services écosystémiques dans les PTOM.

- BEST 2.0 est conçu pour fournir un appui substantiel et efficace pour des actions au niveau local ainsi qu'au niveau régional ; la coopération régionale est cruciale dans les régions où se trouvent les PTOM. BEST 2.0 souhaite ainsi catalyser les efforts et constitue une contribution essentielle à la réalisation des buts et objectifs globaux en termes de biodiversité, de développement durable et de lutte contre les effets du changement climatique.

Bénéficiaires du projet :

Les entités bénéficiaires visées par les subventions moyennes sont: Organisations locales non-gouvernementales (ONGs) ; Organisations locales de la société civile ; Organisations locales communautaires(OCs) ; Organisations locales à but non lucratif ; Organisations locales à but lucratifs et socio-professionnelles répondant aux critères de la microentreprise ; Institutions locales sub-gouvernementales ; Organismes d'Etat membre européens ; Organisations régionales ; Organisations internationales ; - impliqués dans la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets basées sur les écosystèmes, comme base du développement durable dans les PTOM.

Les petites subventions BEST 2.0 visent principalement à faciliter l'accès à des financements appropriés des acteurs locaux basés dans les PTOM. Ainsi les bénéficiaires visés par les petites subventions BEST 2.0 sont: Organisations locales non-gouvernementales (ONGs) ; Organisations locales de la société civile ; Organisations locales communautaires(OCs) ; Organisations locales à but non lucratif ; Organisations locales à but lucratifs et socio-professionnelles répondant aux critères de la micro-entreprise ; Institutions locales sub-gouvernementales ; - impliqués dans la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets basées sur les écosystèmes, comme base du développement durable dans les PTOM.

Résumé du projet :

Le Programme BEST 2.0, coordonné par l'UICN et financé par la Direction générale pour la coopération internationale et le développement de la Commission européenne (CE DG DEVCO) dans le cadre de l'initiative phare biodiversité pour la vie (B4Life) offre un financement nécessaire, accessible et ciblé pour des actions de terrain de conservation et de développement durable dans les PTOM. Dans la région Pacifique, un appel à projets pour les Subventions Moyennes a eu lieu en 2015. Deux appels à projets pour les Petites Subventions ont été menés en 2016 et en 2017.

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Le programme BEST 2.0 fait partie de l'initiative de l'Union européenne Biodiversité pour la Vie /Biodiversity for Life (B4Life). Il accorde des subventions pour des actions à petite et moyenne échelle visant des activités de

conservation de la biodiversité et de développement durable dans les Pays et Territoires l'Outre-mer de l'Union européenne (PTOM). Ces PTOM ont un lien avec l'un des Etats membres suivants : Danemark, France, Pays-Bas et le Royaume-Uni. Les PTOM se trouvent dans cinq régions du monde :

- Pacifique
- Caraïbes
- Atlantique Sud
- Océan Indien
- Polaire et subpolaires

Descriptif du projet :

Le programme BEST 2.0 est un programme d'appui des Pays et Territoires d'Outre-Mer européens (PTOM) et leurs acteurs, soutenu par la Commission européenne (DG DEVCO) dans le cadre de l'initiative B4Life (Biodiversity for Life). Le programme vise à promouvoir la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écologiques, ainsi que l'approche écosystémique pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Le programme BEST 2.0 place cette approche écosystémique des questions de changement climatique au cœur du développement durable dans les PTOM. Afin de pouvoir apporter des subventions, le Programme BEST 2.0 organise des appels à projets pour financer des actions de terrain, à la fois au niveau local et régional. Les projets supportés par BEST 2.0 peuvent viser un ou plusieurs PTOM mais les subventions BEST 2.0 ne couvrent que les coûts afférents aux actions déployées dans les PTOM. Des projets régionaux peuvent prévoir à la fois des actions dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer européens et des Régions ultrapériphériques et/ou pays voisins indépendants, mais les actions dans ces derniers ne sont pas couvertes par BEST 2.0. Dans ce cas, les projets doivent présenter d'autres moyens de financement complémentaires pour financer les actions dans les Régions ultrapériphériques et/ou pays voisins indépendants. Dans la région Pacifique, un appel à projets pour les Subventions Moyennes a eu lieu en 2015. Deux appels à projets pour les Petites Subventions ont été menés en 2016 et en 2017.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Un des objectifs du programme BEST 2.0 est de faciliter, d'habiliter et de renforcer les acteurs locaux, autorités locales et organisations de la société civile, qui sont engagés dans le développement local, la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et de services écosystémiques dans les PTOM. La présence et disponibilité d'une équipe régionale dans chaque région concernée permet un accompagnement et appui des porteurs de projets, le partage des connaissances et des synergies entre les projets et les différents acteurs locaux ainsi qu'une capitalisation des leçons apprises plus aisés. Le programme BEST 2.0 propose un important volet de renforcement des capacités locales, notamment via des formations au montage et à la gestion de projets.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique

En 2015 :

Après la définition des règles du fonds, l'élaboration des documents cadre et la mise en place d'une plateforme dédiée très utiles pour les acteurs locaux associée à une campagne de communication, le premier appel à projets BEST 2.0 Subventions Moyennes dans le Pacifique a été lancé le 14 septembre. Au total, 15 projets ont été soumis pour la région Pacifique.

septembre-décembre :

- Diffusion des informations sur l'appel à projets auprès des acteurs locaux, européens et régionaux impliqués dans la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets basées sur les écosystèmes, comme base du développement durable dans les PTOM

- Accompagnement/conseils aux candidats

(Le secrétariat et l'équipe locale BEST 2.0 ont donné des conseils aux acteurs locaux. Au total, 230 échanges par email, 10 entretiens individuels et de nombreux appels téléphoniques avec plus de 70 interlocuteurs ont été traités par l'équipe régionale dans le Pacifique pour cette année.)

- Soumission des propositions : 4 décembre

- Vérifications administratives et soumission des propositions admissibles au Comité Régional de Conseil pour évaluation technique (décembre).

Réalisations en 2016 :

Avril : après les évaluations menées par Comité Régional de Conseil, annonce aux candidats des résultats de l'appel à projets Subventions Moyennes : sur 15 propositions de projet complet pour la région Pacifique, 4 propositions choisies par la CE :

*1) Pacific Biodiversity Blue Belt (PROE en partenariat avec l'AFB)

*2) Protect and restore the dry forest of the coast on New Caledonia (Conservatoire d'espaces naturels –NC)

*3) Saving the 2 most threatened birds from extinction (PF – Association la SOP Manu)

*4) Biopelagos (CPS en partenariat avec l'IRD – NC & WF)

Démarrage des projets selon leurs calendriers d'activités après la signature des contrats.

25 avril 2016 : lancement de l'appel à projets Petites subventions qui s'est déroulé en deux étapes :

Avril 2016 : soumission des notes de concept – formulaire synthétique (57 notes de concept déposées dans la région Pacifique)

Mai 2016 : évaluation technique des notes de concept par le Comité régional consultatif et présélection des projets (27 projets présélectionnés dans le Pacifique)

Juillet 2016 : ateliers de formation organisés par l'équipe régionale dans le Pacifique dans les 3 territoires concernés (PF, NC, WF) : 38 participants au total et des retours très positifs des candidats

Août 2016 : soumission des propositions complètes

Septembre 2016 : évaluation technique des propositions complètes par le Comité régional consultatif

Novembre 2016 : Sur 21 propositions complètes déposées dans la Pacifique, 12 projets retenus par la CE pour le Pacifique dont 6 en Polynésie française :

- 1)* Tukemaragai: restauration écologique des petites îles du Sud-Est des Gambier (Commune des Gambier)
- 2)* Conservation des vestiges de forêts naturelles du plateau de Maraeti'a, vallée de la Punaruu, Tahiti (Association Te rau atiati a tau a hiti noa tu / Union pour la sauvegarde de la nature)
- 3)* Conservation du Martin-chasseur de Niau, en danger critique d'extinction, par la communauté locale (Association Vaitamae de la Réserve de biosphère de la commune associée de Niau)
- 4)* Renforcement des capacités locales pour la protection du patrimoine naturel terrestre de Rimatara (Association Rima'ura)
- 5)* Hei Moana, Les sentinelles de l'Océan (Association Te mana o te moana)
- 6)* Sauvegarde de la flore menacée de l'atoll de Anaa et définition de zones prioritaires de conservation basées sur la flore et la malacofaune sur les atolls soulevés de Anaa et Niau aux Tuamotu (Association Pu Tahī Haga no Ganaa)

Réalisations en 2017 :

1^{er} semestre 2017 :

- organisation d'une mission Rom (1^{er} trimestre 2017)
 - démarrage des projets financés dans le cadre de l'appel à projets 2016 selon leurs calendriers d'activités ; suivi mensuel des projets par l'équipe régionale ; visites des projets sur le terrain.
 - ateliers de formation sur la gestion financière, administrative et technique des projets financés organisés par l'équipe régionale dans les 3 territoires concernés (PF, NC, WF)
 - ateliers de formation au montage de projet organisés par l'équipe régionale afin de préparer les candidats pour l'appel à projets 2017.
- 175 participants aux ateliers de formation au total dans les 3 territoires, des retours très positifs des participants.

20 Mars 2017 : lancement de l' « appel à projets BEST 2.0 Petites Subventions (jusqu'à 100 000 €) » dans les 4 PTOM du Pacifique lancement de l'appel à projets Petites subventions qui s'est déroulé en deux étapes.

Avril 2017 : soumission des notes de concept – formulaire synthétique (42 notes de concept déposées dans la région Pacifique (étape 1)

Mai 2017 : évaluation technique des notes de concept par le Comité régional consultatif et présélection des projets (29 projets présélectionnés dans le Pacifique)

Juin 2017 : ateliers de formation organisés par l'équipe régionale dans le Pacifique dans les 3 territoires concernés (PF, NC, WF)

Juillet 2017 : soumission des propositions complètes (étape 2).

Septembre 2017 :

- évaluation technique des propositions complètes par le Comité régional consultatif
- le 4^{ème} Comité du Pilotage du Programme BEST 2.0 réuni à Bruxelles : sur 23 propositions complètes déposées dans la Pacifique, 8 projets retenus par la CE pour le Pacifique dont 5 en Polynésie française :

- 1)* Restauration de petits bassins versants du plateau Te Mehani rahi (Association Tuihana)
- 2)* Développement du réseau d'aires marines éducatives dans 5 nouvelles écoles de Polynésie française (Fédération des associations de protection de l'environnement)
- 3)* Urgence pour la sauvegarde du milieu terrestre de Rapa (Association Raumatariki Rapa)
- 4)* Assurer la Sauvegarde des Oiseaux Rares et Menaces de Ua Huka (Association Vaiku'a i te manu o Ua Huka)

5)* AGRISUB – Substrats de culture agricole biologiques pour l'utilisation durable des ressources naturelles, la séquestration du carbone et la lutte contre les espèces envahissantes (Vaihuti Fresh – petite entreprise)

Tenue d'une « conférence politique » BEST en marge du forum UE-PTOM (Aruba – février 2017) afin de définir les options et de valider in fine un mécanisme de financement pérenne sur la biodiversité Outre-mer.

Organisation d'une conférence « BEST FUTURE » (Bruxelles – 28 novembre 2017) : présentation des résultats du programme BEST, des projets financés, et discussions sur le futur mécanisme de financement pérenne

Perspectives pour 2018 :

1^{er} semestre 2018 :

- démarrage des projets financés dans le cadre de l'appel à projets 2017 selon leurs calendriers d'activités ; suivi mensuel des projets par l'équipe régionale ; visites des projets sur le terrain.
- ateliers de formation sur la gestion financière, administrative et technique des projets financés organisés par l'équipe régionale dans les 3 territoires concernés (PF, NC, WF).
- ateliers de formation sur le rapportage technique et financier organisés par l'équipe régionale dans les 3 territoires concernés (PF, NC, WF).

2nd semestre 2018 :

-clôture des projets financés par l'appel à projets 2016, accompagnement individuel sur le rapportage financier et l'audit

-5^{ème} Comité du Pilotage du Programme BEST 2.0 : bilan des projets en cours et perspectives du programme BEST